

2009

RAPPORT ANNUEL DE KBC



SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| Principaux développements en 2009..... | p. 1 |
| Message..... | p. 2 |
| Notre stratégie et notre management..... | p. 4 |
| Informations à nos actionnaires et obligataires..... | p. 12 |
| Nos résultats en 2009..... | p. 16 |
| Nos divisions..... | p. 26 |
| Division Belgique..... | p. 28 |
| Division Europe centrale, orientale et Russie..... | p. 33 |
| Division Merchant Banking..... | p. 38 |
| Division European Private Banking..... | p. 43 |
| Division Services et Opérations communs..... | p. 46 |
| Gestion de la valeur et des risques en 2009..... | p. 48 |
| Responsabilité sociétale..... | p. 74 |
| Gouvernance d'entreprise..... | p. 78 |
| Comptes annuels consolidés..... | p. 94 |
| Rapport du commissaire..... | p. 94 |
| Compte de résultats consolidé..... | p. 96 |
| Résultat global (<i>comprehensive income</i>)..... | p. 97 |
| Bilan consolidé..... | p. 98 |
| État consolidé des variations des capitaux propres..... | p. 99 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés..... | p. 100 |
| Annexes aux méthodes comptables..... | p. 102 |
| Annexes relatives à l'information par segment..... | p. 106 |
| Annexes relatives au compte de résultats..... | p. 109 |
| Annexes relatives au bilan..... | p. 117 |
| Autres annexes..... | p. 138 |
| Comptes annuels non consolidés..... | p. 144 |
| Glossaire des ratios utilisés..... | p. 149 |

REMARQUES CONCERNANT LA LECTURE DU PRÉSENT RAPPORT ANNUEL

NOM DE LA SOCIÉTÉ Partout où il est question de *KBC*, du *groupe* ou du *groupe KBC* dans le présent rapport annuel, il faut entendre l'entité consolidée, c'est-à-dire KBC Groupe SA, y compris ses filiales et sous-filiales. Lorsqu'il est question de *KBC Groupe SA*, il s'agit uniquement de l'entité non consolidée. *KBC Bancassurance Holding* désigne l'ancienne entité KBC d'avant la fusion avec Almanij.

TRADUCTION Le présent rapport annuel est disponible en néerlandais, français et anglais. La version néerlandaise fait foi. Les autres versions sont des traductions officielles. KBC garantit avoir fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter toute différence de contenu entre les différentes versions linguistiques. S'il devait malgré tout y avoir certains écarts, le texte néerlandais prime.

COMMUNICATIONS CONCERNANT LES PRÉVISIONS Les perspectives, prévisions et déclarations relatives aux développements futurs contenues dans le présent rapport annuel sont bien sûr fondées sur des suppositions et dépendent d'une série de facteurs situés dans le futur. Il est dès lors possible qu'elles s'écartent (fort) de la réalité.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Ce rapport dans son ensemble fait figure de rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

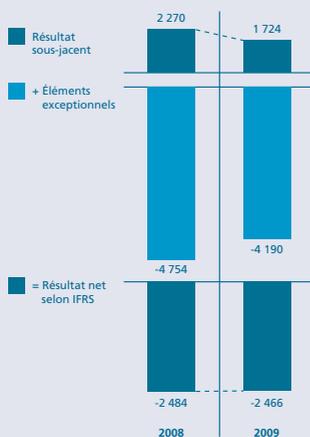
Champ d'activité et stratégie

KBC est un groupe de bancassurance intégré desservant principalement des clients retail, private banking et de PME. Le groupe occupe une position solide sur ses marchés domestiques que sont la Belgique, la Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie. Dans le reste du monde, il suit une politique de présence sélective dans certains pays ou régions.

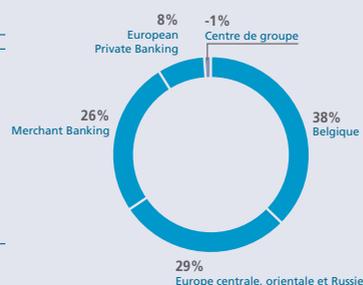
| Actionnaires | | Agences bancaires | |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------|
| KBC Ancora | 23% | Belgique | 861 |
| Cera | 7% | Europe centrale, orientale et Russie | 1 381 |
| MRBB | 12% | Agents d'assurances | |
| Autres actionnaires de référence | 11% | Belgique | 498 |
| Sociétés du groupe KBC | 5% | Europe centrale et orientale | 11 272 |
| Free float | 42% | Effectif, en ETP | |
| Total | 100% | Belgique | 17 695 |
| Clients (estimations) | | Europe centrale, orientale et Russie | 31 380 |
| Belgique | 4 millions | Reste du monde | 5 110 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 9 millions | Total | 54 185 |
| Information | | Management | |
| Site internet | www.kbc.com | Président du Comité de direction | Jan Vanhevel |
| Telecenter | kbc.telecenter@kbc.be | Président du Conseil d'administration | Jan Huyghebaert |
| Ratings à long terme | | | |
| | KBC Bank | KBC Assurances | KBC Groupe SA |
| Fitch | A | A | A |
| Moody's | Aa3 | - | A1 |
| Standard & Poor's | A | A | A- |

Sauf mention contraire, données au 31 décembre 2009. Pour les définitions et les remarques, nous renvoyons aux tableaux et analyses détaillés plus loin dans le présent rapport.

Évolution des résultats (en millions d'EUR)



Répartition du total des produits sous-jacents par division (2009)



Évolution du cours du titre KBC (31 décembre 2008 = 100, cours en fin de semaine)



CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Bilan et avoirs en gestion en fin de période (en millions d'EUR) | | | | | | |
| Total du bilan | 285 163 | 325 801 | 325 400 | 355 597 | 355 317 | 324 231 |
| Prêts et avances à la clientèle | 111 177 | 119 475 | 127 152 | 147 051 | 157 296 | 153 230 |
| Titres | 98 862 | 125 810 | 111 959 | 105 023 | 94 897 | 98 252 |
| Dépôts de la clientèle et titres de créance | 157 712 | 171 572 | 179 488 | 192 135 | 196 733 | 193 464 |
| Provisions techniques brutes et dettes de contrats d'investissement, assurance | 17 190 | 22 394 | 25 121 | 26 833 | 26 724 | 29 951 |
| Capitaux propres des actionnaires (y compris titres de capital de base sans droit de vote) | 12 328 | 15 751 | 17 219 | 17 348 | 14 210 | 16 662 |
| Actifs pondérés par le risque au niveau du groupe (Bâle I jusqu'en 2006, Bâle II à partir de 2007) | 114 795 | 128 680 | 140 016 | 146 998 | 155 291 | 143 359 |
| Avoirs en gestion | 156 677 | 196 358 | 208 560 | 230 890 | 206 842 | 205 234 |
| Résultats (en millions d'EUR) | | | | | | |
| Total des produits | 7 632 | 8 370 | 9 650 | 9 802 | 4 827 | 5 310 |
| Charges d'exploitation | -4 944 | -4 914 | -4 925 | -5 219 | -5 600 | -5 292 |
| Réductions de valeur | -365 | -103 | -175 | -267 | -2 234 | -2 777 |
| Bénéfice net, part du groupe | 1 615 | 2 249 | 3 430 | 3 281 | -2 484 | -2 466 |
| Bénéfice net par action, ordinaire, en EUR | 4,48 | 6,26 | 9,68 | 9,46 | -7,31 | -7,26 |
| Bénéfice net par action, dilué, en EUR | 4,39 | 6,15 | 9,59 | 9,42 | -7,28 | -7,26 |
| Résultats sous-jacents (en millions d'EUR) | | | | | | |
| Total des produits (sous-jacents) | 7 632 | 8 323 | 8 738 | 9 481 | 9 172 | 9 111 |
| Charges d'exploitation (sous-jacents) | -4 944 | -4 794 | -4 976 | -5 164 | -5 591 | -4 888 |
| Réductions de valeur (sous-jacents) | -365 | -54 | -175 | -191 | -743 | -1 913 |
| Bénéfice net, part du groupe (sous-jacent) | 1 615 | 2 306 | 2 548 | 3 143 | 2 270 | 1 724 |
| Bénéfice net par action, ordinaire, en EUR (sous-jacent) | 4,48 | 6,42 | 7,19 | 9,06 | 6,68 | 5,08 |
| Bénéfice net par action, dilué, en EUR (sous-jacent) | 4,39 | 6,27 | 7,13 | 9,02 | 6,66 | 5,08 |
| Bénéfice net par division (sous-jacent) | | | | | | |
| Belgique | - | 1 096 | 1 104 | 1 364 | 1 145 | 1 103 |
| Europe centrale, orientale et Russie | - | 327 | 426 | 641 | 687 | 140 |
| Merchant Banking | - | 821 | 871 | 965 | 418 | 411 |
| European Private Banking | - | 190 | 181 | 211 | 161 | 140 |
| Centre de groupe | - | -127 | -33 | -36 | -140 | -71 |
| Titre KBC | | | | | | |
| Nombre d'actions en circulation en fin de période, en milliers | 310 849 | 366 567 | 363 217 | 355 115 | 357 753 | 357 918 |
| Capitaux propres par action, fin de période, en EUR | 33,6 | 43,8 | 49,2 | 50,7 | 31,5 | 28,4 |
| Cours le plus haut de l'exercice, en EUR | 59,8 | 79,0 | 93,3 | 106,2 | 95,0 | 39,4 |
| Cours le plus bas de l'exercice, en EUR | 37,3 | 56,0 | 76,2 | 85,9 | 18,2 | 5,5 |
| Cours moyen de l'exercice, en EUR | 49,2 | 66,4 | 85,9 | 95,8 | 65,2 | 20,9 |
| Cours de clôture de l'exercice, en EUR | 56,5 | 78,7 | 92,9 | 96,2 | 21,5 | 30,4 |
| Dividende brut par action, en EUR | 1,84 | 2,51 | 3,31 | 3,78 | 0,0 | 0,0 |
| Capitalisation boursière, fin de période, en milliards d'EUR | 17,6 | 28,8 | 33,7 | 34,2 | 7,7 | 10,9 |
| Ratios | | | | | | |
| Rendement des capitaux propres | 14% | 18% | 24% | 21% | -18% | -23% |
| Rendement des capitaux propres, fondé sur le résultat sous-jacent | 14% | 18% | 18% | 20% | 16% | 16% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 65% | 60% | 53% | 56% | 104% | 104% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires, fondé sur le résultat sous-jacent | 65% | 58% | 58% | 57% | 64% | 55% |
| Ratio combiné, assurances dommages | 95% | 96% | 96% | 96% | 95% | 98% |
| Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires | 0,20% | 0,01% | 0,13% | 0,13% | 0,70% | 1,11% |
| Ratio Tier 1, groupe (Bâle I jusqu'en 2006, Bâle II à partir de 2007) | 11% | 10% | 10% | 9% | 9% | 11% |

Pour les définitions et les remarques, nous renvoyons aux tableaux et analyses détaillés plus loin dans le présent rapport. Les données de 2004 se fondent sur l'entité combinée KBC-Almanij (à l'exception du nombre d'actions et de la capitalisation boursière, pour lesquels il s'agit exclusivement de KBC Bancassurance Holding) ; pour les chiffres 2004, les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 n'ont en outre pas été appliquées et le bénéfice sous-jacent a été assimilé au bénéfice net. Pour une explication plus détaillée, consulter le chapitre Nos résultats en 2009.

2009

PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS

Janvier

- Accord avec le gouvernement flamand sur des mesures supplémentaires de renforcement du capital de base pour un montant de 2 milliards d'euros, majoré ensuite à 3,5 milliards d'euros.
- Amorçe de l'exercice de réflexion stratégique visant à réduire considérablement le profil de risque du groupe, à revoir la gestion des risques et à accroître durablement les ratios de capital.

Mai

- Nomination de Luc Philips au poste de Chief Financial Officer du groupe, en remplacement d'Herman Agneessens, admis à la retraite.
- La solvabilité fortement érodée de l'assureur crédit monoligne MBIA et les pertes de valeur sur les tranches de CDO *super senior* restantes plombent les résultats du premier trimestre.
- Afin de tempérer l'influence défavorable du portefeuille de crédits structurés, le groupe conclut un accord de garantie avec le gouvernement fédéral belge.
- Une étude de marché montre que la confiance des clients dans le groupe KBC se maintient à un haut niveau.

Juin

- KBC obtient l'accord provisoire de la Commission européenne sur les mesures de renforcement du capital prises par les gouvernements belge et flamand.

Août

- Pour le deuxième trimestre 2009, le groupe publie à nouveau des résultats positifs.

Septembre

- Profond réaménagement et rajeunissement du Comité de direction. Jan Vanhevel succède à André Bergen au poste de Chief Executive Officer.
- En Belgique, KBC conclut de nouvelles CCT d'entreprise qui délimitent un cadre précis pour le réseau de distribution et en matière de sécurité d'emploi, de rémunération variable, de pouvoir d'achat et de flexibilité du travail.

Octobre

- Finalisation et succès du programme de rachat de certains emprunts hybrides, amorcé en septembre. Ce rachat a une incidence favorable sur le résultat et accroît le ratio de capital Core Tier 1 du groupe.
- Le site entreprise de KBC, www.kbc.com, élu meilleur site entreprise de Belgique par l'Association belge des Analystes financiers.

Novembre

- Le groupe publie des résultats robustes au troisième trimestre.
- Approbation du plan stratégique par la Commission européenne. La nouvelle stratégie se concentre sur la bancassurance pour les clients retail, les PME et les moyennes capitalisations en Belgique, en Tchéquie, en Slovaquie, en Hongrie, en Pologne et en Bulgarie. La suppression ou la vente d'activités non stratégiques entraîne à terme une contraction d'environ 25% des actifs pondérés par le risque.
- KBC commente sa nouvelle stratégie à l'occasion d'un Investor Day à Londres.
- Le magazine *The New Economy* décerne à KBC le titre de *Banque belge la plus durable*.

Décembre

- Lancement de divers projets de désinvestissement d'activités non stratégiques.
- Une étude réalisée par Hallvarsson & Halvarsson décerne un premier prix au site entreprise de KBC www.kbc.com.
- KBC obtient le certificat ISO 14001 pour son système de respect de l'environnement dans les services de support en Belgique.

MESSAGE

du président du Conseil d'administration
et du président du Comité de direction

Amélioration sensible des résultats
à partir du 2e trimestre 2009

Exposition future aux risques de CDO
maîtrisée **grâce à la convention
de garantie conclue avec les
pouvoirs publics**

Stratégie actualisée :
**concentration sur les marchés
domestiques en Belgique et
en Europe centrale**

Le présent rapport annuel clôture pour notre groupe une année pour le moins particulière.

Nous clôturons l'exercice par la mise en place d'un plan stratégique rénové qui nous redéfinit comme un acteur européen régional bien ciblé, au profil de risque réduit, recelant un potentiel de bénéfice attrayant et poursuivant des objectifs précis, si bien que nous sommes prêts à affronter l'avenir.

Il est vrai que l'année avait commencé sous des auspices bien moins favorables. Au premier trimestre, la grave détérioration de la solvabilité de l'assureur américain monoligne MBIA, alliée à de nouvelles réductions de valeur dans notre portefeuille de CDO, avait entraîné une lourde perte en dépit des résultats sous-jacents encourageants du groupe.

Afin de préserver notre solvabilité et nos résultats futurs, nous avons signé avec le gouvernement fédéral belge un accord de garantie éliminant en grande partie l'incidence négative éventuelle de pertes de valeur futures sur notre portefeuille de crédits structurés. En outre, nous avons renforcé la base de notre capital par l'émission de titres du capital de base en faveur du gouvernement flamand.

Dans les trimestres suivants, nous nous sommes employés à restaurer la rentabilité durable de notre groupe. Nous avons amélioré et peaufiné notre gestion des risques et notre stratégie et nous les avons adaptées au monde de l'après-crise. En outre, nous nous concentrerons, encore plus que dans le passé, sur nos activités stratégiques – octroi de crédits, assurances et asset management – et sur nos marchés domestiques que sont la Belgique et l'Europe centrale et orientale. Ce recentrage était d'ailleurs le principal objectif de notre nouvelle stratégie, qui a servi de base au plan approuvé le 18 novembre par la Commission européenne.

Le plan décrit avec précision les caractéristiques du groupe que nous voulons être à l'avenir. Pour résumer, nous continuons à nous concentrer sur la bancassurance aux clients retail, PME et midcap et nous continuerons à développer ces activités en Belgique et sur cinq marchés sélectionnés d'Europe centrale et orientale, en l'occurrence la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie. Cela implique évidemment la cession ou la liquidation de certaines activités non stratégiques. Nous pensons plus particulièrement au réseau européen de private banking de KBL EPB, à quelques activités de merchant banking spécialisées et à l'octroi de crédits sur des marchés non domestiques, pour autant qu'il n'y ait aucun lien avec nos activités sur nos marchés domestiques. En outre, nous générerons des moyens supplémentaires pour rembourser l'aide de l'État par la cession de certains canaux de distribution complémentaires tels que Centea et Fidea en Belgique, Żagiel en Pologne et l'introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans notre filiale bancaire tchèque ČSOB.

La décision de désinvestir est une mesure tout à fait exceptionnelle, dictée par des circonstances exceptionnelles. Elle ne doit en aucun cas être interprétée comme un manque d'estime à l'égard des collègues des entités concernées, de leurs efforts et de leur contribution au succès de notre groupe. Au contraire, nous apprécions leurs efforts au plus haut point et gardons foi dans leur succès futur, même sous la houlette d'un nouveau propriétaire.

Nous sommes convaincus que notre nouvelle stratégie favorisera une évolution durable de nos résultats dans les prochaines années. Les résultats des deuxième, troisième et quatrième trimestres augurent d'ailleurs bien de l'évolution future. Compte tenu d'un bénéfice net moyen de 0,4 milliard d'euros au deuxième, troisième et quatrième trimestre respectivement, nous avons clairement tourné la page après la perte de 3,6 milliards d'euros essuyée au premier trimestre. Il est vrai qu'au bout du compte, nous enregistrons encore une perte nette de 2,5 milliards d'euros sur l'ensemble de 2009 mais abstraction faite de l'incidence directe de la crise financière et d'autres facteurs exceptionnels, nous pouvons tout de même nous réjouir d'un bénéfice d'exploitation sous-jacent de 1,7 milliard d'euros pour 2009.



Compte tenu du contexte économique encore incertain, ce résultat peut être considéré comme satisfaisant. Il est en partie dû à l'évolution de nos coûts. Par rapport à l'année dernière, ceux-ci se sont réduits de pas moins de 13% en termes sous-jacents, entre autres grâce à la liquidation de certaines activités et à l'application d'un programme de compression des coûts à tout le groupe. Les réductions de valeur sur titres ont régressé de 1,3 milliard d'euros en 2008 à 350 millions d'euros en 2009, à la faveur de la contraction de notre portefeuille d'actions et, bien entendu, de l'amélioration progressive de la situation boursière. Nos revenus nets d'intérêts ont augmenté de 12% en termes sous-jacents, à la faveur de marges plus favorables sur les dépôts et les crédits. Les ventes d'assurances vie ont augmenté de 11% et le ratio combiné des assurances dommages s'établit à 98%. Enfin, les pertes sur crédits se sont nettement creusées mais en restant acceptables, nettement en deçà de la cote d'alerte que d'aucuns redoutaient.

Le retour à la rentabilité, observé à partir du deuxième trimestre, et les résultats sous-jacents qui restent favorables reflètent bien la robustesse de notre modèle d'entreprise, dont le noyau reste intégralement conservé dans la nouvelle stratégie. Ce modèle était et reste porté par la loyauté de nos collaborateurs, la fidélité de nos clients et d'un groupe d'actionnaires de référence qui ont prouvé leur attachement à KBC même en période de crise. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements. Notre gratitude va aussi tout particulièrement aux gouvernements belge et flamand, qui nous ont aidés lorsque notre groupe traversait une passe difficile.

Nous sommes prêts à relever le défi de l'avenir. Pour les prochaines années, nous avons une vision très précise et soutenue par un plan d'entreprise solide, dans lequel le client occupe une place centrale. La mise en œuvre de ce plan a débuté et sera suivie à la lettre. Nous veillerons à ce que les processus de changement bénéficient d'un pilotage professionnel, que le dialogue interne se déroule sans équivoque et dans un climat de respect mutuel, conformément à notre culture d'entreprise. Nous avons la conviction que notre groupe est fin prêt et que, fort de la combinaison d'un profil de risque réduit et d'un modèle d'entreprise robuste, il semble à nouveau promis à un bel avenir.

Jan Vanhevel,
Président du Comité de direction
du groupe KBC

Jan Huyghebaert,
Président du Conseil d'administration
du groupe KBC

NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE MANAGEMENT

Une stratégie actualisée

Fin 2009, le groupe a annoncé un plan stratégique actualisé pour les prochaines années. Cette stratégie actualisée vise à faire de notre groupe un acteur régional européen plus ciblé et au profil de risque réduit mais qui conserve les points forts du passé, plus particulièrement notre concept unique de bancassurance et notre moteur de croissance complémentaire grâce à notre présence en Europe centrale et orientale.

Le plan stratégique a servi de base à la Commission européenne pour évaluer si KBC serait en mesure de rembourser dans un délai raisonnable les titres émis au profit des pouvoirs publics, ce qui est l'usage parmi les établissements financiers européens qui ont bénéficié de plans de stimulation économique mis sur pied par les États membres de l'UE. Le plan a été adopté par la Commission européenne fin novembre.

Le groupe KBC rénové conserve pour activité de base la fourniture de services de bancassurance aux clients retail, de PME et midcap en Belgique et dans une sélection de pays d'Europe centrale et orientale. Pour réduire encore davantage le profil de risque du groupe et rembourser l'aide des pouvoirs publics dans un délai raisonnable, certaines activités seront réduites, liquidées ou vendues dans les prochaines années. Au total, cela représente une diminution escomptée des avoirs pondérés par le risque de 25% environ. L'élimination des activités non stratégiques sera complétée par l'introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans notre filiale tchèque. Le plan est en outre suffisamment flexible pour absorber certains contretemps, tels que des chiffres macroéconomiques moins bons que prévu.

Dans les prochaines années, nous privilégierons la croissance sur une base autonome, sans rachats importants. Le groupe vise un ratio de capital Tier 1 de 10% au minimum (selon les normes actuelles de Bâle II). Des objectifs seront fixés pour chaque domaine d'activité. Ils seront adaptés en fonction de la phase que le domaine en question traverse.

Six marchés domestiques en point de mire

Le groupe ambitionne d'être un important acteur financier régional européen au ciblage géographique affirmé.

Il concentrera ses activités sur la Belgique et cinq autres pays d'Europe centrale et orientale, en l'occurrence la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie (ci-après dénommés les pays sélectionnés). Dans cha-

En outre, des principes de maîtrise des coûts appropriés seront appliqués de manière conséquente à l'ensemble du groupe. Il devrait en résulter un ratio charges/produits situé entre 50% et 55% aussitôt que les conditions économiques auront repris un cours plus ou moins normal.

Vous trouverez un résumé de la nouvelle mouture du plan stratégique dans les paragraphes qui suivent. Des exemples de mise en œuvre concrète sont repris dans les chapitres consacrés aux différentes divisions.

Concentration sur la bancassurance pour la clientèle retail, PME et midcap

Le concept de bancassurance de KBC est un succès avéré et sera dès lors propagé à tous les marchés domestiques du groupe.

Sur ces marchés, le groupe se concentrera sur la clientèle retail, PME et midcap, à qui il proposera la gamme complète de services bancaires, de gestion patrimoniale et d'assurances dommages et vie.

Le modèle de bancassurance existant subsiste mais sera au besoin adapté aux conditions des marchés locaux. Cela implique que non seulement l'activité de bancassurance dans son ensemble, mais aussi chaque activité bancaire et d'assurance séparée sous-jacente devront répondre à certaines exigences de rentabilité minimales. Des mesures seront prises en ce sens en ce qui concerne les activités ou les pays où cela n'a pas encore été fait.

Maintien du modèle de bancassurance et du moteur de croissance en Europe centrale et orientale

Libération de capital et réduction du profil de risque par la liquidation et la vente d'activités non stratégiques

Remboursement des titres souscrits par les pouvoirs publics par la génération de bénéfices et la libération de capitaux grâce au recentrage sur les activités de base

Nouvel objectif de solvabilité : ratio Tier 1 de 10% (Bâle II)

Changement au sommet : rajeunissement du Comité de direction

Réduction des activités non stratégiques

Le nouveau recentrage du groupe impliquera la réduction d'une part importante d'activités non stratégiques et d'activités dans des pays ne faisant pas partie de la sélection.

En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, cela signifie que nous examinerons la possibilité de céder nos activités en Serbie (KBC Banka) et en Russie (Absolut Bank) si les conditions du marché sont propices. Actuellement, les conditions nécessaires à l'épanouissement de la bancassurance (possession d'une banque et d'une compagnie d'assurances, importante position de marché et environnement stable dans l'UE) ne sont pas réunies dans ces deux pays. Comme annoncé précédemment, nous avons toujours l'intention de céder aussi notre participation minoritaire dans Nova Ljubljanska banka en Slovénie.

Hormis les marchés domestiques, le groupe est encore présent dans divers pays d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et du Sud-Est asiatique. Il s'agit principalement d'activités de merchant banking de KBC

Bank et du réseau européen de private banking de KBL European Private Bankers. Étant donné qu'en dehors de ses marchés domestiques, KBC souhaite recentrer ses activités sur les clients réseaux (c'est-à-dire les clients recourant aussi aux services de KBC sur ses marchés domestiques), la plupart des autres activités externes à nos marchés domestiques seront cédées ou réduites. Ceci implique :

- la cession, à terme, du réseau de KBL European Private Bankers ;
- la cession, l'arrêt ou la liquidation progressive de certaines activités d'investissement banking, notamment l'essentiel des activités de notre filiale KBC Financial Products ;
- la liquidation d'une part importante du portefeuille de crédits externe à nos marchés domestiques.

La réduction des activités non stratégiques du groupe libérera un volume de capital considérable, qui sera affecté au financement de la croissance organique sur les marchés domestiques et au remboursement des aides des pouvoirs publics fédéraux et flamands.

Si nous analysons l'incidence de la crise, il est réconfortant de constater que notre modèle d'entreprise fondamental demeure en grande partie intact et que nos principes stratégiques restent préservés en ce qui concerne notre présence en Europe centrale et orientale. Contrairement à de nombreux concurrents, notre croissance future ne sera pas écornée par des problèmes de funding. Cet avantage est dû à notre ratio dépôts-prêts favorable. En outre, des enquêtes ont démontré que la fidélité de notre clientèle et de nos collaborateurs se maintient à un niveau élevé.

Jan Vanhevel, CEO du groupe

Actions complémentaires

Afin de rembourser les aides des pouvoirs publics belges et flamands reçues dans un délai raisonnable (voir plus loin), les décisions suivantes sont envisagées, en plus de la liquidation de diverses activités non stratégiques :

- La cession de certains canaux de distribution auxiliaires en Belgique (le réseau des agents bancaires indépendants de Centea et la distribution de Fidea Assurances par l'intermédiaire de courtiers) et en Pologne (octroi de crédits à la consommation par l'intermédiaire de Żagiel). Ces cessions ne compromettront nullement le modèle de distribution de bancassurance primaire sur ces marchés respectifs. Centea et Fidea représentent une part de marché de 1% à 2% du volume total des crédits, des dépôts et des assurances en Belgique. Żagiel détient environ 3% du marché polonais du crédit à la consommation sans garantie.

- L'introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans notre filiale bancaire tchèque ČSOB. Des transactions similaires pourraient être conclues ultérieurement pour d'autres sociétés du groupe en Europe centrale et orientale.
- D'autres mesures d'optimisation financière telles que la réalisation de plus-values par voie de transactions *sale and lease back* immobilières et la vente d'actions propres actuellement portées au bilan.

Le groupe garde en outre en réserve certaines autres options (comme la vente des activités en Irlande). Il n'y aura recours que s'il devait apparaître que les actions déjà prévues ne permettent pas d'apurer la dette envers les pouvoirs publics.

NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE MANAGEMENT

Comparaison (simplifiée) entre l'ancien et le nouveau groupe KBC

| | Division Belgique | Division Europe centrale, orientale et Russie | Division Merchant Banking | Division European Private Banking |
|--|------------------------------|---|--|---|
| MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT | KBC Bank et KBC Assurances | ČSOB et ČSOB Pojišťovna (Tchéquie) | Services bancaires aux entreprises en Belgique | – |
| (principales sociétés et activités stratégiques) | CBC Banque et CBC Assurances | ČSOB et ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie) | Services bancaires à l'étranger pour les clients réseau | |
| | | K&H Bank et K&H Insurance (Hongrie) | Activités traditionnelles du marché monétaire et des capitaux | |
| | | Kredyt Bank et WARTA (Pologne) | Courtage en actions et corporate finance pour les marchés domestiques | |
| | | CIBANK et DZI Insurance (Bulgarie) | | |
| CESSION OU LIQUIDATION FUTURE | Centea Fidea | NLB et NLB Vita (Slovénie) Absolut Bank (Russie) KBC Banka (Serbie) Żagiel (Pologne) | Activités d'investissement banking spécialisées (dont celles de KBC Financial Products et de KBC Peel Hunt) Services bancaires à l'étranger pour les clients non-réseau | Totalité du réseau private banking européen |
| (principales sociétés et activités non stratégiques) | | | | |

Maintien d'une base de capital solide et remboursement des titres du capital de base vendus aux pouvoirs publics belges et flamands

KBC souhaite se positionner comme un groupe aux moyens financiers importants et conscient des risques. L'objectif consiste à atteindre dans les années à venir un ratio Tier 1 pour le groupe d'au moins 10% (selon les normes actuelles de Bâle II).

Actuellement, la base du capital renferme encore 7 milliards d'euros de titres du capital de base souscrits par les pouvoirs publics belges et flamands (commentaire plus détaillé au paragraphe suivant). KBC envisage de rembourser intégralement ces titres du capital de base dans le futur proche. Le capital nécessaire à cette fin et les moyens indispensables à la croissance interne dans les prochaines années seront réunis principalement comme suit :

- en accroissant l'excédent de capital actuel par la création de bénéfices dans les prochaines années ;
- en cédant ou en liquidant des activités, ce qui permet de réduire considérablement les actifs pondérés par le risque. Cette méthode permet de dégager un volume de capital substantiel. Au total, les cessions et les liquidations projetées dans la période 2009-2013 représentent un volume de 39 milliards d'euros d'actifs pondérés par le risque, soit environ 25% du total du groupe (banque et assurance confondues) par rapport à la situation au 31 décembre 2008). La réduction des actifs pondérés par le risque la plus substantielle concernera les activités de merchant banking ;
- en réalisant des plus-values sur désinvestissements ;
- par l'introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans ČSOB (Tchéquie). Au besoin, une opération de ce type pourra être réitérée pour les autres sociétés du groupe dans la région ;
- par d'autres transactions financières (vente d'actions propres existantes, opérations *sale and lease back* d'immeubles, etc.).

Sources de financement de la croissance interne et remboursement des titres du capital de base souscrits par les pouvoirs publics belges et flamands

Capital requis pour rembourser les titres du capital de base vendus aux pouvoirs publics*

Financement de la croissance interne



Excédent de capital actuel

Bénéfice interne

Diminution des actifs pondérés par le risque

Plus-values sur la cession d'activités

Introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans ČSOB

Autres mesures

* 7 milliards d'euros, remboursement à 150% (la transaction conclue avec les pouvoirs publics belges comporte en outre une option d'échange rendant possible un remboursement de 115% à 150% – voir plus loin).

Aperçu des opérations en capital conclues avec les pouvoirs publics belges et flamands

Bien que la solvabilité de KBC était considérée comme particulièrement robuste juste avant la crise, la combinaison des exigences du marché de réserves de capital plus élevées et des pertes de valeur considérables sur le portefeuille de crédits structurés a eu pour effet que le groupe, pour maintenir la base de son capital à un niveau suffisamment élevé, a dû émettre des instruments de renforcement du capital auxquels les pouvoirs publics fédéraux belges et le gouvernement régional flamand ont souscrit. Il s'agit de titres du capital de base pour un total de 7 milliards d'euros, souscrits par l'État belge (3,5 milliards d'euros) et la Région flamande (3,5 milliards d'euros), et d'un accord de garantie sur un montant de 20 milliards d'euros couvrant les risques CDO et MBIA.

7 milliards d'euros de titres du capital de base, souscrits par l'État belge et la Région flamande

Depuis fin 2008, le groupe KBC a émis pour 7 milliards d'euros de titres du capital de base perpétuels, non transférables et sans droit de vote, pari passu avec les actions ordinaires en cas de liquidation. L'État belge (la Société Fédérale de Participations et d'Investissement) et la Région flamande y ont souscrit (à raison de 3,5 milliards d'euros chacun). La transaction avec l'État belge a été conclue en décembre 2008 et celle avec la Région flamande a été finalisée en juillet 2009.

Le groupe KBC a utilisé le produit de ces transactions pour renforcer le capital de base de ses activités bancaires à hauteur de 5,5 milliards d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Bank) et pour relever la marge de solvabilité de ses activités d'assurance de 1,5 milliard d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Assurances).

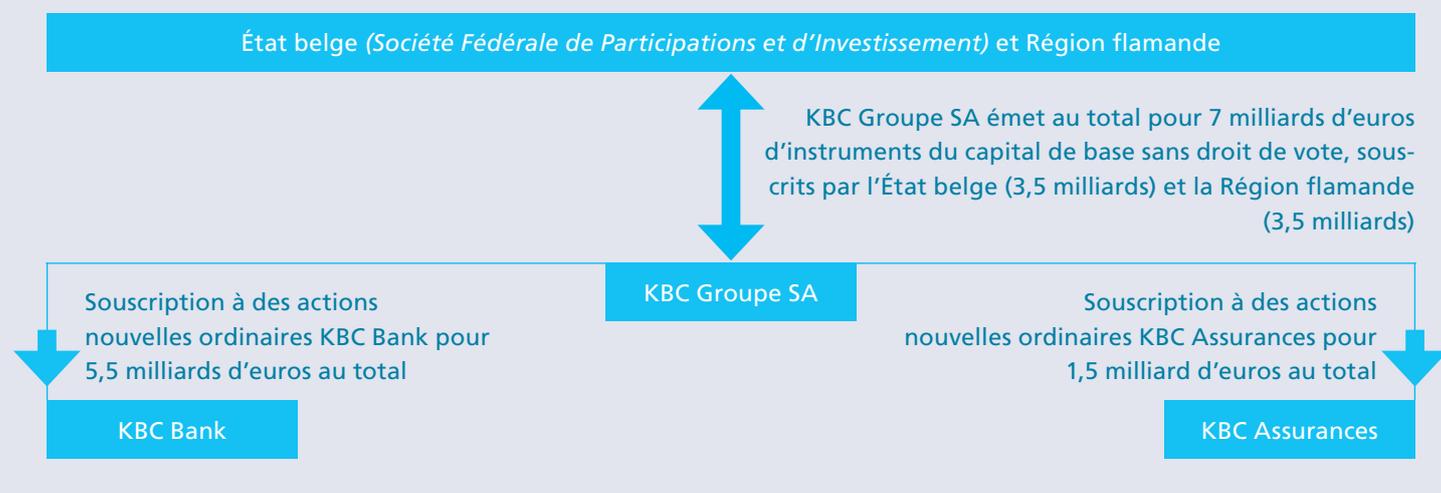
Autres caractéristiques de ces transactions :

- Prix d'émission : 29,50 euros par titre.
- Taux du coupon : taux le plus élevé des deux suivants : (i) 2,51 euros par titre (soit un taux d'intérêt de 8,5%) ou (ii) 120% du dividende versé sur les actions ordinaires en 2009 (pour le versement des intérêts en 2010) et 125% pour 2010 et les années suivantes (pour le versement des intérêts en 2011 et après). Pas de coupon si aucun dividende n'est versé.
- Option de rachat : KBC a le droit de racheter à tout moment l'intégralité ou une partie des titres (sous réserve d'approbation par l'organe de contrôle financier) à 150% du prix d'émission (44,25 euros) à payer comptant.
- Option d'échange (valable uniquement pour la transaction conclue avec l'État belge) : après trois ans (décembre 2011), KBC a le droit de convertir à tout moment les titres en actions ordinaires selon le rapport 1/1. Le cas échéant, l'État peut opter pour un remboursement des titres en numéraire. Le montant en numéraire sera de 115% du prix d'émission à partir de la quatrième année et sera majoré à chaque fois de 5 points de pourcentage les années suivantes, avec un plafond de 150%.

À la suite des aides des pouvoirs publics belges et flamands, KBC a soumis le 30 septembre 2009 à la Commission européenne un plan détaillé de remboursement des titres du capital de base susmentionnés ainsi qu'une stratégie actualisée. Le plan a reçu l'aval de la Commission européenne le 18 novembre 2009. Pour plus de détails à ce sujet, voir plus haut dans le présent chapitre, sous Maintien d'une base de capital solide et remboursement des titres du capital de base vendus aux pouvoirs publics belges et flamands.

NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE MANAGEMENT

Aperçu des opérations en capital conclues avec l'État belge et la Région flamande



Accord de garantie de 20 milliards d'euros couvrant les risques CDO et MBIA

Le 14 mai 2009, KBC Groupe SA a signé un accord de garantie avec l'État belge couvrant une grande partie de son portefeuille de crédits structurés.

Résumé en quelques traits, le plan porte sur un montant notionnel de 20 milliards d'euros au total. Il inclut un montant de 5,5 milliards d'euros d'investissements CDO *super senior* non garantis et un montant de 14,4 milliards d'euros portant sur le risque de contrepartie sur MBIA. Contre paiement d'une prime de garantie, KBC obtient de l'État une garantie couvrant à 90% le risque de défaut de paiement, après une première tranche de pertes.

La transaction est structurée comme suit :

- Sur une première tranche de 3,2 milliards d'euros : toutes les pertes sont supportées par KBC.
- Une deuxième tranche de pertes de 2 milliards d'euros est également

supportée par KBC, qui conserve cependant l'option de demander à l'État belge de souscrire à des actions nouvelles KBC au cours du marché, jusqu'à concurrence de 90% de la perte sur cette tranche (franchise de 10% à charge de KBC).

- Une troisième tranche de 14,8 milliards d'euros : les pertes sont compensées à concurrence de 90% en numéraire par l'État (franchise de 10% à charge de KBC).

Cet accord de garantie élimine en grand partie l'incidence défavorable éventuelle des risques sur MBIA et sur les CDO. À la conclusion de l'accord, le risque baissier subsistant porte surtout sur la part de risque propre. Dans le futur, les résultats seront néanmoins encore caractérisés par une certaine volatilité, la hausse des cours de marché pouvant favoriser une reprise des pertes de valeur actuelles (avec un effet positif sur le résultat). Toutefois, en cas de baisse ultérieure du cours du marché des produits concernés, nous aurions à essayer de nouvelles pertes de valeur. Dans tous les cas, le total cumulé des pertes de valeur est plafonné par l'accord de garantie.

Accord de garantie conclu avec l'État belge concernant le portefeuille de crédits structurés (présentation simplifiée)

| Tranches* | Structure de la garantie | Engagement de souscription à l'augmentation de capital |
|---|---|--|
| Première tranche de pertes de 3,2 milliards d'euros | KBC supporte 100% des pertes jusqu'à concurrence de 5,2 milliards d'euros | – |
| Deuxième tranche de pertes de 2 milliards d'euros | | À la demande de KBC, l'État belge souscrit à des actions nouvelles KBC jusqu'à concurrence de 90% des pertes de la deuxième tranche, soit 1,8 milliard d'euros |
| Troisième tranche de pertes de 14,8 milliards d'euros | L'État belge intervient à hauteur de 90% des pertes (10% à charge de KBC) | – |

* Le portefeuille de CDO contient diverses CDO. La structure de garantie s'entend par CDO ; les chiffres mentionnés dans le tableau se rapportent à la somme de toutes les CDO concernées par le plan.

Structure juridique et de management du groupe

Le schéma reproduit la structure juridique du groupe à fin 2009. Le groupe se compose d'un holding – KBC Groupe SA – qui contrôle trois sociétés : KBC Bank, KBC Assurances et KBL European Private Bankers (ci-après dénommée KBL EPB). Chacune de ces sociétés compte en outre plusieurs filiales et sous-filiales. Vous en trouverez la liste complète sur www.kbc.com.



La structure du management du groupe s'appuie sur cinq divisions. Chacune de ces divisions a son comité de gestion opérant sous le Comité de direction du groupe et contrôlant tant les activités bancaires que les activités d'assurances.

Ces comités de gestion sont présidés par un Chief Executive Officer ou CEO (dans le cas de la division Services et Opérations communs, par le Chief Operating Officer ou COO). Les CEO des divisions et le COO forment, ensemble avec le CEO du groupe, le Chief Financial Officer (CFO) et le Chief Risk Officer (CRO) le Comité de direction du groupe. Vous trouverez une description de chaque division dans les chapitres du présent rapport annuel qui leur sont consacrés.



NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE MANAGEMENT

Présentation du Comité de direction du groupe

Le Comité de direction Groupe (CD) est responsable de la gestion du groupe, dans les limites de la stratégie globale définie par le Conseil d'administration. Il est présidé par le CEO du groupe. Les membres du CD sont nommés par le Conseil d'administration et certains membres du CD siègent aussi au Conseil d'administration en tant qu'administrateurs délégués. Le chapitre Gouvernance d'entreprise contient plus de renseignements sur la direction de notre groupe.

En 2009, le CD a été remanié en profondeur et a subi une cure de rajeunissement. Jan Vanhevel a succédé à André Bergen au poste de Chief Executive Officer (CEO). John Hollows a été nommé CEO de la division Europe centrale, orientale et Russie, Luc Popelier a succédé à Guido Segers en tant que CEO de la division Merchant Banking (activités de marchés) et Johan Thijs est devenu CEO de la division Belgique, en remplacement de Danny De Raymaeker, nommé Chief Operating Officer. Admis à la retraite, Herman Agneessens, Chief Financial Officer, a été remplacé par Luc Philips, tandis que Chris Defrancq (précédemment Chief Operating Officer) a assumé les fonctions de Chief Risk Officer.

Jan Vanhevel



°1948

Docteur en droit et licencié en sciences notariales (K.U.Leuven)

Entré au service de KBC en 1971

CEO du groupe et CEO des services bancaires aux entreprises de la division Merchant Banking

Luc Popelier



°1964

Licencié en sciences économiques appliquées (Universiteit Antwerpen)

Entré au service de KBC en 1988

CEO des activités de marché de la division Merchant Banking

Johan Thijs



°1965

Licencié en sciences (mathématiques appliquées) et en sciences actuarielles (K.U.Leuven)

Entré au service de KBC en 1988

CEO de la division Belgique



°1959

Ingénieur commercial et de gestion (K.U.Leuven) ; Master Interne Audit (Universiteit Antwerpen)

Entré au service de KBC en 1984

Chief Operating Officer (COO)

Danny De Raymaeker

Luc Philips



°1951

Licencié en sciences économiques et commerciales (Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen Bruxelles)

Entré au service de KBC en 1971

Chief Financial Officer (CFO)



Chris Defrancq

°1950

Licencié en mathématiques (Universiteit Gent) et licencié en sciences actuarielles (K.U.Leuven)

Entré au service de KBC en 1998

Chief Risk Officer (CRO)

John Hollows



°1956

Licencié en droit et en économie (Cambridge University)

Entré au service de KBC en 1996

CEO de la division Europe centrale, orientale et Russie

°1947

Ingénieur civil (Université catholique de Louvain), MBA (University of Chicago)

Entré au service de KBC en 1983

CEO de la division European Private Banking

Etienne Verwilghen



INFORMATIONS À NOS ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES

Ratings KBC Bank
Aa3 (Moody's)
A (Standard & Poor's)
A (Fitch)

Évolution du cours du titre KBC en 2009 : **+42%**

Capitalisation boursière au 31-12-2009 : **11 milliards d'euros**

Programme de rachat de certains titres hybrides finalisé avec succès en 2009

Structure de l'actionnariat

| 31-12-2009* | Nombre d'actions ordinaires | En % |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------|
| KBC Ancora | 82 216 380 | 23% |
| Cera | 25 903 183 | 7% |
| MRBB | 42 562 675 | 12% |
| Autres actionnaires de référence | 39 867 989 | 11% |
| Sous-total | 190 550 227 | 53% |
| Sociétés du groupe KBC | 18 189 217 | 5% |
| Free float | 149 178 681 | 42% |
| Total | 357 918 125 | 100% |

* Les données sont fondées sur la date de valeur. Pour KBC Ancora, Cera, MRBB et les Autres actionnaires de référence, il s'agit de la situation présentée lors des dernières notifications, à la date du bilan ou antérieure (1^{er} septembre 2008) ; pour les autres données, il s'agit du 31 décembre 2009. À la date du bilan, il n'y avait pas d'obligations convertibles en actions en circulation.

Ratings

| 31-12-2009 | Rating à long terme (+ perspective) | Rating à court terme |
|------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Fitch | | |
| KBC Bank | A (Stable) | F1 |
| KBC Assurances | A (Stable) | - |
| KBC Groupe SA | A (Stable) | F1 |
| Moody's | | |
| KBC Bank | Aa3 (Négatif) | P-1 |
| KBC Groupe SA | A1 (Négatif) | P-1 |
| Standard & Poor's | | |
| KBC Bank | A (Stable) | A1 |
| KBC Assurances | A (Stable) | - |
| KBC Groupe SA | A- (Stable) | A2 |

Principales évolutions des ratings à long terme en 2009 :

- En janvier 2009, Moody's a réduit les ratings de KBC Groupe SA et de KBC Bank d'un cran vers le bas.
- En mars 2009, Standard & Poor's a réduit les ratings de KBC Groupe SA, de KBC Bank et de KBC Assurances d'un cran vers le bas.
- En mai 2009, Fitch a réduit à son tour les ratings de KBC Groupe SA, de KBC Bank et de KBC Assurances d'un cran vers le bas.

Le titre KBC en 2009

Données relatives au titre KBC

Tickercodes

| | | | |
|------------|--|--|--------|
| Bloomberg | | | KBC BB |
| Datastream | | | B:KB |
| Reuters | | | KBC.BR |

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions en circulation, en milliers, au 31 décembre | 355 115 | 357 753 | 357 918 |
| Nombre d'actions de distribution, en milliers, au 31 décembre | 342 568 | 341 819 | 344 392 |
| Cours le plus haut de l'exercice, en EUR | 106,2 | 95,0 | 39,4 |
| Cours le plus bas de l'exercice, en EUR | 85,9 | 18,2 | 5,5 |
| Cours moyen de l'exercice, en EUR | 95,8 | 65,2 | 20,9 |
| Cours de clôture de l'exercice, en EUR | 96,2 | 21,5 | 30,4 |
| Capitalisation boursière, en milliards d'EUR, au 31 décembre | 34,2 | 7,7 | 10,9 |
| Volume journalier moyen, nombre d'actions | 784 602 | 1 035 638 | 1 564 962 |
| Volume journalier moyen, en millions d'EUR | 75,2 | 67,5 | 31,1 |
| Capitaux propres par action | 50,7 | 31,5 | 28,4 |

Rendement en base annuelle, dividendes inclus

| | KBC Groupe SA | DJ EURO STOXX Banks |
|------------------|---------------|---------------------|
| 1 an, 2008-2009 | +42% | +54% |
| 3 ans, 2006-2009 | -29% | -18% |
| 5 ans, 2004-2009 | -9% | -2% |

Aucun dividende ne sera mis en paiement pour l'exercice 2009. Sauf imprévu, KBC a l'intention de verser à nouveau un dividende en espèces à partir de 2011 (sur la base du bénéfice de 2010).

Évolution du nombre d'actions propres KBC Groupe SA

| | |
|---|------------|
| Nombre total d'actions propres détenues par KBC Groupe SA au 31 décembre 2008 | 14 253 502 |
| Variations en 2009 | 0 |
| Nombre total d'actions propres détenues par KBC Groupe SA au 31 décembre 2009 | 14 253 502 |

INFORMATIONS À NOS ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES

Informations relatives aux émissions hybrides Tier 1

Coupons à verser sur les émissions hybrides Tier 1 de KBC

Dans le cadre de l'aide publique consentie à divers établissements financiers européens, la règle prescrit qu'il ne peut y avoir de mise en paiement de *coupons non obligatoires* sur des titres perpétuels subordonnés hybrides Tier 1. Cependant, les paiements de coupons sur les émissions hybrides concernées de KBC devant être considérés comme obligatoires, KBC a versé en 2009 tous les coupons attachés à ces instruments. En outre, il n'y a pas non plus eu de remboursements anticipés (calls).

Programme de rachat d'emprunts hybrides

À l'automne, KBC a décidé de racheter certaines émissions hybrides en cours (voir le tableau). Cette opération de rachat a été finalisée le 13 octobre 2009. Dans chacun des cas, une part de 70% de la valeur nominale a été versée. Au total, près de 72% de l'encours des emprunts hybrides a été racheté pour un montant nominal total de 1,1 milliard d'euros. KBC a financé l'opération avec ses liquidités disponibles. Ce rachat a eu une incidence favorable tant sur le résultat (0,1 milliard d'euros après impôts) que sur le ratio Core Tier 1 du groupe (+0,19%).

| Rachat d'émissions hybrides Tier 1 émises ou garanties par KBC Bank, 31-12-2009 | Description | Montant nominal d'origine | Montant nominal au 31-12-2009 |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|
| KBC Bank | Directly issued perpetual debt securities | 525 millions de GBP | 45 millions de GBP |
| KBC Bank Funding Trust II | Non-cumulative guaranteed trust preferred securities | 280 millions d'EUR | 119 millions d'EUR |
| KBC Bank Funding Trust III | Non-cumulative guaranteed trust preferred securities | 600 millions d'USD | 173 millions d'USD |
| KBC Bank Funding Trust IV | Non-cumulative guaranteed trust preferred securities | 300 millions d'EUR | 121 millions d'EUR |

Calendrier financier

| | |
|--------------------------------|--|
| Exercice 2009 | Publication des résultats : 11 février 2010 Publication <i>embedded value</i> assurances vie : 31 mars 2010 Rapport annuel et <i>Risk Report</i> 2009 disponibles : 9 avril 2010 <i>CSR Report</i> disponible : 22 avril 2010 Assemblée générale : 29 avril 2010 |
| 1 ^{er} trimestre 2010 | Publication des résultats : 12 mai 2010 |
| 2 ^e trimestre 2010 | Publication des résultats : 5 août 2010 |
| 3 ^e trimestre 2010 | Publication des résultats : 10 novembre 2010 |
| 4 ^e trimestre 2010 | Publication des résultats : 10 février 2011 |

La version la plus récente du calendrier financier est disponible sur le site internet www.kbc.com.

Contacts pour les investisseurs, les analystes et la presse

| | |
|----------------------------------|--|
| Investor Relations Office | |
| E-mail | investor.relations@kbc.com |
| Site internet | www.kbc.com |
| Adresse | KBC Groupe SA, Investor Relations Office – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique |
| Presse | |
| Service de Presse | Viviane Huybrecht (Directeur Communication Groupe, porte-parole) |
| Tél. | + 32 2 429 85 45 |
| E-mail | pressofficekbc@kbc.be |
| Site internet | www.kbc.com |
| Adresse | KBC Groupe SA, Communication Groupe – GCM, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique |

Évolution du cours du titre KBC (31 décembre 2008 = 100, cours en fin de semaine)



NOS RÉSULTATS EN 2009

- Résultats d'exploitation nets sous-jacents satisfaisants : 1,7 milliard d'euros en 2009, contre 2,3 milliards d'euros en 2008, dont 1,1 milliard d'euros pour la division Belgique, 0,1 milliard d'euros pour la division Europe centrale, orientale et Russie, 0,4 milliard d'euros pour la division Merchant Banking, 0,1 milliard d'euros pour la division European Private Banking et -0,1 milliard d'euros pour le Centre de groupe.
- Le résultat net du groupe selon les normes IFRS s'est inscrit à -2,5 milliards d'euros en 2009. Il a essentiellement été plombé par les réductions de valeur sur produits structurés (surtout au premier trimestre), les pertes sur dénouement liées aux activités de dérivés abandonnées (surtout au deuxième trimestre) et les réductions de valeur sur goodwill (surtout au quatrième trimestre). Après un premier trimestre déficitaire, les résultats nets sont redevenus positifs à partir du deuxième trimestre.
- L'amélioration des marges des crédits et des dépôts s'est traduite par une hausse de 587 millions d'euros (ou 12%) des revenus d'intérêts en base sous-jacente par rapport à 2008.
- Hausse des ventes d'assurances vie (+11% par rapport à 2008). Ratio combiné des assurances dommages : 98%.
- Recul des revenus nets de commissions sous-jacents de 186 millions d'euros (ou 11%) en base annuelle. Rebond des revenus de commissions de la gestion d'actifs à partir du deuxième trimestre 2009, après la forte contraction accusée au premier trimestre.
- Quasi statu quo des revenus de négoce (+5 millions d'euros en base sous-jacente par rapport à 2008).
- Hausse des plus-values réalisées sur les portefeuilles d'investissement (+178 millions d'euros) mais régression des dividendes (-114 millions d'euros).
- Baisse des charges de 703 millions d'euros (ou 13%) en base sous-jacente par rapport à 2008, entre autres grâce à la réduction des rémunérations variables du personnel et des activités de Merchant Banking.
- Hausse notable des pertes sur crédits de 1,1 milliard d'euros (ou 132%) par rapport à 2008. Bas niveau persistant des pertes sur crédits en Belgique mais hausse des pertes sur crédits en Europe centrale et orientale et sur les portefeuilles de crédits en dehors des marchés domestiques. Réduction de valeur sur goodwill de 0,5 milliard d'euros. Baisse des réductions de valeur sur titres de 1 milliard d'euros (ou 74%) par rapport à 2008, grâce au redressement des bourses d'actions.
- Baisse de 4% des volumes de crédits, la hausse de 3% en Belgique ayant été épongée par le recul en Europe centrale et orientale (-6%) et dans la division Merchant Banking (-7%) à la suite de la compression du portefeuille de crédits international. Hausse de 12% des réserves d'assurance vie en cours par rapport à fin 2008.
- Le total des capitaux propres s'élevait à 17,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (dont 7 milliards d'euros d'instruments de capital de base vendus aux gouvernements belge et flamand). Le ratio de capital Tier 1 du groupe s'affichait à 10,8% en fin d'année.

Résultat net sous-jacent 2009 :
1,7 milliard d'euros

Impact des éléments exceptionnels en
2009 : **-4,2 milliards d'euros**

Hausse des revenus nets d'intérêts
sous-jacents en 2009 : **+12%**

Baisse des charges d'exploitation sous-
jacentes en 2009 : **-13%**

Hausse des pertes sur crédits en 2009 :
+1,1 milliard d'euros

Ratio de capital Tier 1 du groupe à fin
2009 : **10,8%**

Aperçu du compte de résultats

| Résultats du groupe KBC (en millions d'EUR) | IFRS | | Résultat sous-jacent | |
|---|---------------|---------------|----------------------|--------------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Revenus nets d'intérêts | 4 992 | 6 065 | 4 910 | 5 497 |
| Primes brutes acquises, assurance | 4 585 | 4 856 | 4 585 | 4 856 |
| Non-vie | 2 052 | 1 925 | 2 052 | 1 925 |
| Vie | 2 533 | 2 931 | 2 533 | 2 931 |
| Charges techniques brutes, assurance | -3 883 | -4 436 | -3 883 | -4 416 |
| Non-vie | -1 205 | -1 244 | -1 205 | -1 224 |
| Vie | -2 678 | -3 192 | -2 678 | -3 192 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -72 | -64 | -72 | -64 |
| Revenus de dividendes | 259 | 145 | 196 | 96 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -3 481 | -3 450 | 933 | 938 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 95 | 273 | 343 | 293 |
| Revenus nets de commissions | 1 714 | 1 492 | 1 755 | 1 569 |
| Autres revenus nets | 618 | 428 | 404 | 342 |
| Total des produits | 4 827 | 5 310 | 9 172 | 9 111 |
| Charges d'exploitation | -5 600 | -5 292 | -5 591 | -4 888 |
| Réductions de valeur | -2 234 | -2 777 | -743 | -1 913 |
| Sur prêts et créances | -822 | -1 903 | -641 | -1 883 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -1 333 | -350 | -44 | -16 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | -1 | -22 | 13 | -22 |
| Bénéfice avant impôts | -3 007 | -2 781 | 2 850 | 2 289 |
| Impôts | 629 | 234 | -470 | -507 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts | -2 379 | -2 547 | 2 381 | 1 782 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux participations minoritaires | 105 | -82 | 111 | 58 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère | -2 484 | -2 466 | 2 270 | 1 724 |
| Répartition par division | | | | |
| Division Belgique | -397 | 961 | 1 145 | 1 103 |
| Division Europe centrale, orientale et Russie | 188 | -242 | 687 | 140 |
| Division Merchant Banking | -2 164 | -3 272 | 418 | 411 |
| Division European Private Banking | -153 | 109 | 161 | 140 |
| Centre de groupe | 41 | -21 | -140 | -71 |
| Répartition selon la structure juridique | | | | |
| Banque | -1 272 | -2 423 | 1 454 | 1 114 |
| Assurance | -987 | -140 | 744 | 505 |
| European Private Banking | -146 | 97 | 155 | 125 |
| Holding | -79 | 1 | -83 | -20 |
| Rendement des capitaux propres (ROE) | -18% | -23% | 16% | 16% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 104% | 104% | 64% | 55% |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 95% | 98% | 95% | 98% |
| Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires | 0,70% | 1,11% | 0,46% | 1,11% |

Pour la définition des ratios, nous vous renvoyons au glossaire. Le résultat sous-jacent est commenté plus loin dans ce chapitre.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation en 2009 sont décrites à l'Annexe 41 du chapitre Comptes annuels consolidés. L'impact global sur le résultat net des modifications du périmètre de

consolidation et des écarts de change des principales monnaies autres que l'euro a été limité (environ +0,1 milliard d'euros pour un résultat net de -2,5 milliards d'euros).

NOS RÉSULTATS EN 2009

Résultat IFRS et résultat sous-jacent

Outre le récapitulatif des résultats établi selon les normes IFRS (telles qu'approuvées pour leur application dans l'UE), KBC fournit les *résultats sous-jacents*, qui excluent tous les éléments exceptionnels et réaménagent certains éléments afin de permettre de mieux cerner la marche des affaires.

Une description détaillée des différences avec les chiffres IFRS est fournie à la section Annexes relatives à l'information par segment du chapitre Compte annuels consolidés. Les tableaux ci-dessous résument ces différences et les éléments exclus du résultat sous-jacent de 2008 et 2009.

Résumé simplifié des différences entre

les résultats IFRS et les résultats sous-jacents

| | Résultats IFRS | Résultats sous-jacents |
|---|--|--|
| Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM | Sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | Exclues |
| Variations de juste valeur d'instruments de dette propres | Incluses | Exclues |
| Éléments exceptionnels (dont dépréciations exceptionnelles d'actifs financiers – CDO, actions, etc. – en raison de la crise financière) | Inclus | Exclus |
| Intérêts relatifs aux instruments de couverture ALM | Sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | Sous Revenus nets d'intérêts |
| Revenus d'activités de négoce professionnelles | Répartis sur divers postes | Regroupés sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur |

Résumé des éléments exclus du résultat sous-jacent (en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Montants avant impôts et participations minoritaires | | |
| Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM | -454 | 79 |
| Variations de juste valeur d'instruments de dette propres | 371 | 44 |
| Éléments exceptionnels | | |
| Pertes liées aux CDO/assureurs monolignes | -4 004 | -1 849 |
| Rémunération pour le règlement de garantie de l'État relatif aux risques CDO | - | -1 409 |
| Réductions de valeur sur actions en portefeuille | -1 101 | -367 |
| Réductions de valeur relatives aux banques américaines et islandaises | -439 | 65 |
| Perte sur dénouement de positions sur dérivés (KBC Financial Products) | -245 | -1 078 |
| Réductions de valeur sur le goodwill | -10 | -493 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides | - | 128 |
| Autres | 26 | 141 |
| Impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés | 1 104 | 549 |
| Total des éléments exceptionnels | -4 754 | -4 190 |

Chiffres clés du bilan, solvabilité et avoirs en gestion

| Informations sélectionnées sur le bilan et la solvabilité et avoirs en gestion, groupe KBC (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|---------|---------|
| Total du bilan | 355 317 | 324 231 |
| Prêts et avances à la clientèle | 157 296 | 153 230 |
| Titres | 94 897 | 98 252 |
| Dépôts de la clientèle et titres de créance | 196 733 | 193 464 |
| Provisions techniques brutes et dettes de contrats d'investissement, assurance | 26 724 | 29 951 |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 155 291 | 143 359 |
| Total des capitaux propres | 15 376 | 17 177 |
| Dont capitaux propres des actionnaires | 10 710 | 9 662 |
| Capitaux propres par action, en EUR | 31,5 | 28,4 |
| Ratio Tier 1, groupe | 8,9% | 10,8% |
| Avoirs en gestion, par division | 206 842 | 205 234 |
| Belgique | 151 037 | 145 719 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 11 729 | 12 419 |
| Merchant Banking | 36 | 20 |
| European Private Banking | 44 040 | 47 076 |

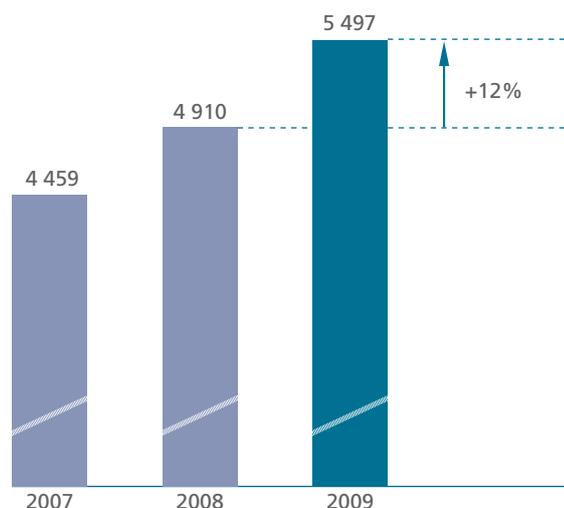
Revenus nets d'intérêts

Revenus d'intérêts en hausse grâce à l'amélioration des marges des crédits et des dépôts

Les revenus nets d'intérêts se sont inscrits à 6 065 millions d'euros en 2009 ou 5 497 millions d'euros en base sous-jacente, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Ce rebond s'explique essentiellement par la hausse de la marge nette d'intérêts (de 1,68% à 1,84%), qui a été provoquée par l'amélioration des marges des crédits et des dépôts en 2009 (notamment en Belgique, où le taux de base applicable aux carnets de dépôt classiques a dégringolé à 1% après avoir atteint un sommet historique de 4% pendant l'été 2008), par le passage à des produits de dépôt aux marges supérieures pour le groupe (abandon des comptes à terme au profit des carnets de dépôt, entre autres) et par l'impact favorable du réinvestissement des titres de capital de base émis en faveur de l'État.

Les volumes des crédits et des dépôts ont reflué de 4% et 5% respectivement par rapport à l'exercice précédent. La légère hausse des crédits *retail* belges (+3%) a été réduite à néant par la réduction intentionnelle des crédits sur plusieurs marchés d'Europe centrale (-6%, principalement en Russie et en Hongrie) ainsi qu'au sein du portefeuille international (-7%) dans le cadre du recentrage stratégique sur les marchés domestiques.

Revenus nets d'intérêts
(sous-jacents, en millions d'EUR)



Primes et charges techniques des assurances dommages

Quasi statu quo des primes, hausse du ratio combiné en Europe centrale et orientale

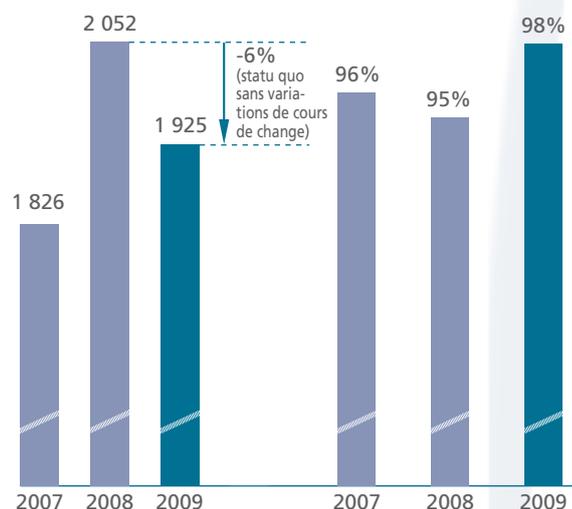
Les primes brutes acquises des assurances dommages ont en gros fait du surplace à 1 925 millions d'euros en 2009 par rapport à l'exercice précédent (abstraction faite de l'impact négatif de la dépréciation de plusieurs monnaies d'Europe centrale, orientale et Russie face à l'euro). Les primes des assurances dommages ont progressé de 3,5% en Belgique, poursuivant ainsi la croissance continue du passé, mais ont diminué de 5% (hors effet de change) en Europe centrale et orientale, qui représente déjà 40% des primes du groupe.

Le pôle assurances dommages a une nouvelle fois enregistré une bonne performance technique, qui se traduit notamment par un ratio combiné de 98%, soit une légère détérioration par rapport à celui de l'exercice précédent (95%). Cette situation est surtout imputable à l'Europe centrale et orientale, où le ratio combiné a grimpé à 104%, essentiellement sous l'effet des charges de sinistres élevées en Pologne qui a vu son ratio combiné s'inscrire à 113%. Le ratio combiné s'est établi à 104% en Slovaquie et s'est maintenu en deçà de 100% dans les autres pays (90% en Tchéquie, 83% en Hongrie et 96% en Bulgarie).

Le ratio de mise en réserve du groupe s'affichait à 181% à fin 2009.

Primes brutes acquises
assurances dommages
(IFRS, en millions d'EUR)

Ratio combiné
assurances dommages



Primes et charges techniques des assurances vie

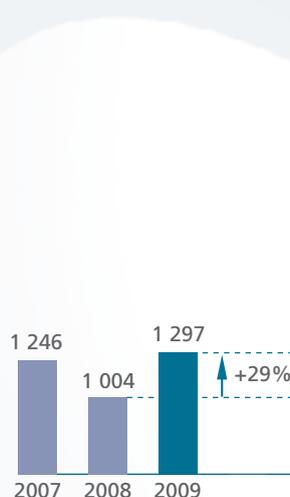
Hausse des ventes d'assurances vie

Les primes brutes acquises des assurances vie se sont inscrites à 2 931 millions d'euros en 2009. Toutefois, conformément aux normes IFRS, elles n'incluent pas certains types d'assurances vie (principalement les assurances vie liées à des fonds d'investissement, aussi connues sous la dénomination *branche 23*).

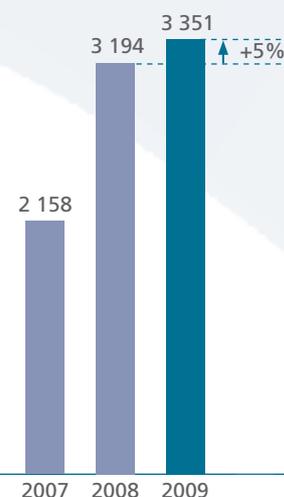
En tenant compte des primes de ces instruments, les primes totales des assurances vie ont augmenté de 11%, à 4,7 milliards d'euros, par rapport à l'exercice précédent. Ce rebond s'est produit dans les divisions Belgique et European Private Banking. Il s'explique par les produits à taux garanti (branche 21), qui ont progressé de 5% en un an dans le sillage du mouvement de fuite vers la sécurité essentiellement observé au premier semestre, ainsi que par les produits d'assurances vie liés à des fonds d'investissement (branche 23). Ces derniers sont repartis à la hausse à partir du deuxième trimestre 2009 dans le sillage de l'amélioration du climat d'investissement et ont même fortement accéléré la cadence au dernier trimestre 2009, pour finalement dépasser de 29% le niveau de 2008.

Les réserves Vie totales du groupe se montaient à 25 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. La division Belgique s'acquitte la majeure partie de ces réserves (87%), tandis que les divisions European Private Banking et Europe centrale, orientale et Russie prennent chacune environ 6% à leur compte.

Ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement (en millions d'EUR)



Ventes d'assurances vie avec garantie d'intérêts (en millions d'EUR)



Revenus nets de commissions

Hausse des revenus de commissions de la gestion d'actifs à partir du deuxième trimestre 2009

Les revenus nets de commissions se sont élevés à 1 492 millions d'euros en 2009. Ils se sont établis à 1 569 millions d'euros en base sous-jacente, en recul de 11% par rapport à l'exercice précédent. Une augmentation progressive des revenus de commissions est toutefois observée en base trimestrielle à partir du deuxième trimestre, après un premier trimestre particulièrement morose.

Le redressement des revenus de commissions à partir du deuxième trimestre s'explique principalement par la hausse des revenus de commissions de la gestion d'actifs, attribuable à l'amélioration progressive du climat d'investissement et au passage à des produits aux marges supérieures pour le groupe. En outre, les commissions payées aux agents d'assurances ont reculé, ce qui a en définitive influencé favorablement les revenus nets de commissions totaux.

À fin 2009, les actifs en gestion totaux du groupe (fonds d'investissement et gestion de fortune à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels) avoisinaient les 205 milliards d'euros, ce qui équivalait grosso modo au niveau de l'exercice précédent, les sorties de fonds nettes ayant été compensées par la hausse des prix des actifs concernés. Les actifs en gestion se rapportent essentiellement aux divisions Belgique (146 milliards d'euros) et European Private Banking (47 milliards d'euros). La division Europe centrale, orientale et Russie comptait pour 12 milliards d'euros d'actifs en gestion à fin 2009.

Revenus nets de commissions (sous-jacents, en millions d'EUR)



NOS RÉSULTATS EN 2009

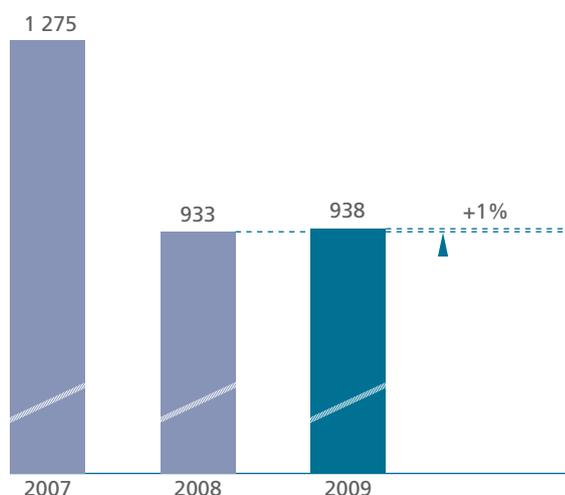
Résultats de négoce et de juste valeur

Revenus de négoce satisfaisants mais lourd impact des risques liés aux CDO sur le résultat IFRS

Le bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ci-après dénommé *résultat de négoce et de juste valeur*) s'est élevé à -3 450 millions d'euros en 2009. À l'instar de l'exercice précédent, il a été plombé par les ajustements de valeur des CDO.

Si nous excluons ce facteur exceptionnel ainsi que d'autres éléments exceptionnels (tels que la perte due à l'arrêt de certaines activités de dérivés de KBC Financial Products, l'impact positif de la variation de juste valeur d'instruments de dette propres et les ajustements de juste valeur des instruments de couverture ALM dont le sous-jacent n'est pas comptabilisé à la juste valeur selon les normes IFRS) et si nous ajoutons au résultat de négoce et de juste valeur tous les revenus de négoce imputés sous d'autres postes de revenus selon les normes IFRS, le résultat de négoce et de juste valeur sous-jacent s'élève à 938 millions d'euros en 2009, contre 933 millions d'euros en 2008, et cela grâce notamment aux bonnes performances des activités sur les marchés monétaires et des capitaux, en particulier dans la salle des marchés de Bruxelles.

Résultats de négoce et de juste valeur
(sous-jacents, en millions d'EUR)



Autres revenus

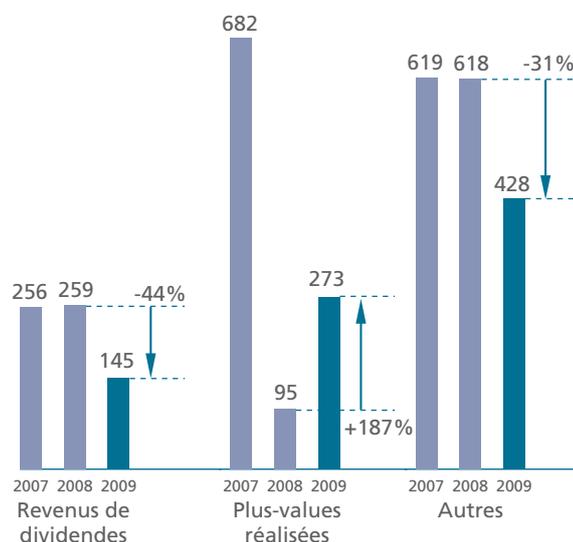
Recul des revenus de dividendes mais hausse des plus-values réalisées sur les actions et obligations

Les revenus de dividendes ont reculé de 44%, à 145 millions d'euros, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des dividendes versés par les entreprises et de la compression des portefeuilles d'actions du groupe.

Les plus-values nettes réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente ont quasiment triplé par rapport à 2008, pour atteindre 273 millions d'euros, grâce au redressement progressif des bourses d'actions et à la hausse des bénéfices réalisés sur la cession d'obligations.

Les Autres revenus nets se sont établis à 428 millions d'euros. Les principaux éléments considérés comme exceptionnels se rapportant à ce poste sont décrits dans le tableau Rapprochement du bénéfice selon les normes IFRS et du bénéfice sous-jacent dans les Annexes relatives à l'information par segment au chapitre Comptes annuels consolidés. En base sous-jacente (= hors éléments exceptionnels), les Autres revenus nets se sont établis à 342 millions d'euros en 2009, contre 404 millions d'euros en 2008. Ce recul s'explique pour environ 30 millions d'euros par un glissement méthodologique entre les postes Charges d'exploitation et Autres revenus nets.

Autres revenus
(IFRS, en millions d'EUR)

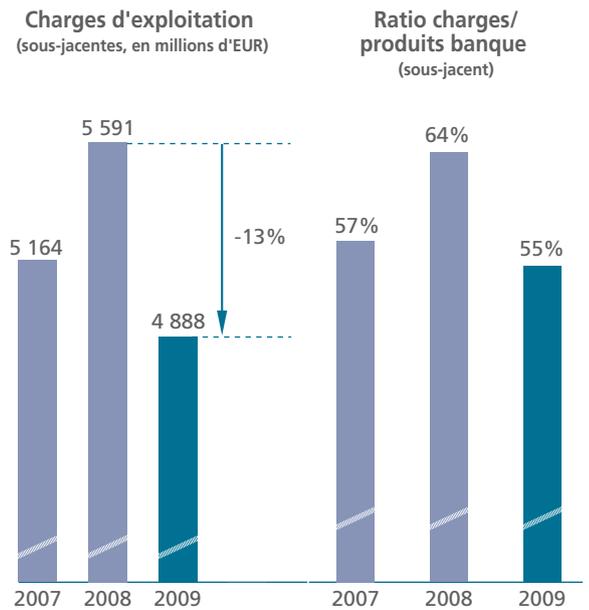


Charges d'exploitation

Réduction des charges grâce à la diminution des rémunérations variables du personnel et à la réduction des activités Merchant Banking

En 2009, les charges d'exploitation se sont inscrites à 5 292 millions d'euros. En base sous-jacente, elles ont régressé d'environ 13%, à 4 888 millions d'euros, par rapport à 2008. Les chiffres sous-jacents n'incluent notamment pas les provisions constituées pour les réclamations liées aux CDO et les coûts afférents à la réduction de certaines activités de banque d'investissement. En dehors de l'impact limité du glissement méthodologique mentionné sous Autres revenus, la diminution des charges s'explique principalement par la contraction des rémunérations variables du personnel et la compression des effectifs (de 59 279 à 54 185 équivalents temps plein en un an) induite en partie par la réduction de certaines activités de Merchant Banking. Les charges sous-jacentes ont dès lors enregistré le recul le plus marqué dans la division Merchant Banking (-23%). Elles ont régressé de 11% dans la division Belgique et de 14% dans la division Europe centrale, orientale et Russie (pour les deux tiers à la faveur de la dépréciation des monnaies concernées face à l'euro). Elles ont en revanche augmenté de 6% dans la division European Private Banking.

Le ratio charges/produits des activités bancaires (charges d'exploitation/revenus totaux) est ressorti à 55% en 2009 en base sous-jacente, ce qui représente une amélioration considérable par rapport à l'exercice précédent (64%). Il s'est inscrit à 56% dans la division Belgique, à 59% dans la division Europe centrale, orientale et Russie, à 40% dans la division Merchant Banking et à 75% dans la division European Private Banking. Le ratio de coûts des activités d'assurances (charges nettes/primes nettes émises) s'élève à 32%, contre 34% en 2008 (31% dans la division Belgique, 36% dans la division Europe centrale, orientale et Russie et 20% dans la division Merchant Banking).

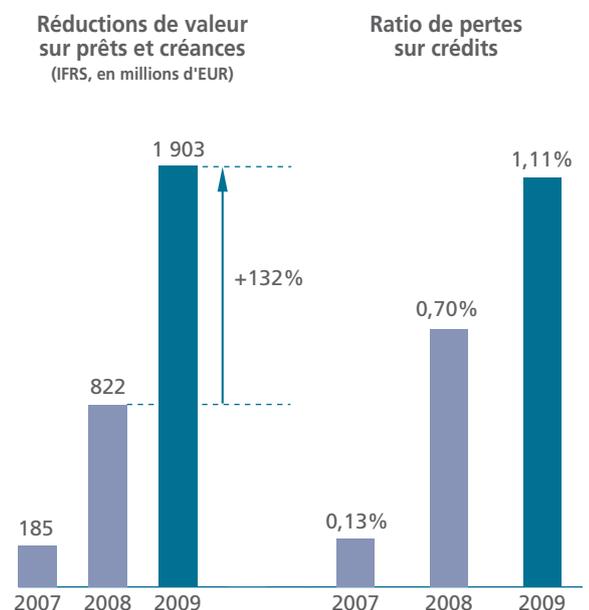


Réductions de valeur sur crédits

Faibles pertes sur crédits en Belgique mais augmentation dans le reste du monde

Les réductions de valeur sur prêts (pertes sur crédits) se sont inscrites à 1 903 millions d'euros en 2009, en hausse de 1 081 millions d'euros par rapport à 2008, en raison de la détérioration du climat économique. Le ratio de pertes sur crédits s'est dès lors inscrit à 111 points de base (pb) en 2009, contre 70 pb en 2008. Les pertes sur crédits ont enregistré la hausse la plus marquée dans les divisions Europe centrale, orientale et Russie et Merchant Banking. Le rebond de 543 millions d'euros dans la division Merchant Banking se rapporte principalement aux portefeuilles de crédits en dehors des marchés domestiques et aux titres américains adossés à des hypothèques (comptabilisés comme crédits). Le ratio des pertes sur crédits a dès lors grimpé à 132 pb. Les pertes sur crédits ont augmenté de 541 millions d'euros dans la division Europe centrale, orientale et Russie (surtout en Pologne et en Russie). Enfin, elles sont restées à un niveau particulièrement faible (seulement 17 pb) dans la division Belgique.

La part des crédits *non-performing* dans le portefeuille de crédits total a augmenté de 1,8% en 2008 à 3,4% en 2009. Même si elle peut encore progresser pendant la première phase de la reprise économique (étant donné l'effet de décalage), le groupe prévoit que les pertes sur crédits seront également maîtrisables en 2010.



NOS RÉSULTATS EN 2009

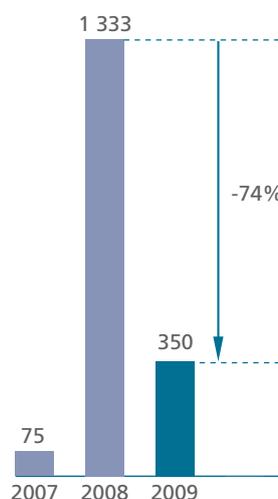
Réductions de valeur sur les autres actifs

Diminution des réductions de valeur sur actions, hausse des réductions de valeur sur goodwill

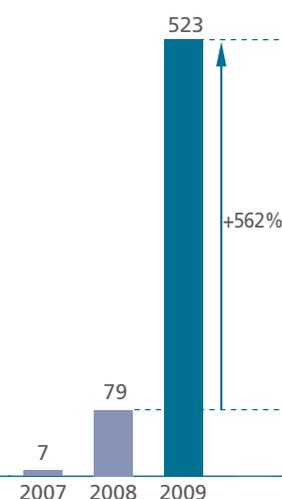
Les réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente (350 millions d'euros en 2009) incluent les réductions de valeur sur actions et obligations du portefeuille d'investissement. Les réductions de valeur sur actions – qui se rapportent essentiellement aux portefeuilles d'investissement des compagnies d'assurances du groupe – se sont élevées à 338 millions d'euros en 2009, en net repli par rapport à 2008 (918 millions d'euros), à la faveur du redressement des cours de Bourse en 2009. Les réductions de valeur sur obligations ont reculé de 415 millions d'euros en 2008 (essentiellement imputables aux banques américaines et islandaises en difficulté) à 12 millions d'euros. Les réductions de valeur sur actions et les réductions de valeur sur les banques américaines et islandaises sont considérées comme des éléments exceptionnels et sont donc éliminées des résultats sous-jacents.

Les autres réductions de valeur se montent à 523 millions d'euros en 2009, contre 79 millions d'euros pour l'exercice précédent, et ont en grande partie trait à la dépréciation du goodwill lié à certaines filiales (surtout dans la division Europe centrale, orientale et Russie et en particulier pour les filiales en Russie, en Bulgarie et en Slovaquie). Ces dépréciations sont également éliminées des résultats sous-jacents.

Réductions de valeur sur titres disponibles à la vente (IFRS, en millions d'EUR)



Autres réductions de valeur (IFRS, en millions d'EUR)



Résultat net par division

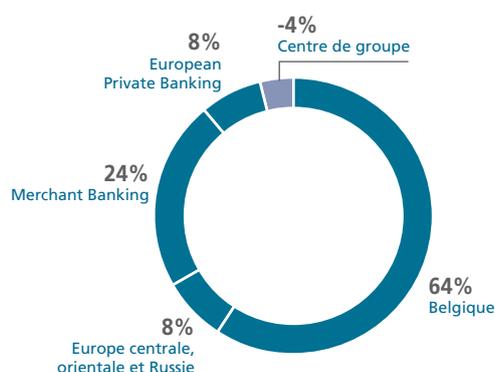
Influence notable de la réduction de valeur des crédits structurés sur la division Merchant Banking Robustes résultats persistants dans la division Belgique

À l'instar du résultat du groupe, les résultats nets des divisions (Belgique : 961 millions d'euros, Europe centrale, orientale et Russie : -242 millions d'euros, Merchant Banking : -3 272 millions d'euros et European Private Banking : 109 millions d'euros) ont été fortement influencés par des éléments exceptionnels, dont les ajustements de valeur des CDO et les pertes liées à la réduction de certaines activités de dérivés. Ces deux facteurs ont essentiellement affecté le résultat de la division Merchant Banking. Un résumé des éléments exclus du résultat sous-jacent est fourni plus haut dans ce chapitre.

Le résultat d'exploitation sous-jacent (= hors éléments exceptionnels) est toutefois demeuré positif dans toutes les divisions. Le bénéfice net sous-jacent est ressorti à 1 103 millions d'euros en Belgique, grâce essentiellement à la hausse des revenus nets d'intérêts et à la compression des charges. Il a reflué à 140 millions d'euros en Europe centrale, orientale et Russie, principalement en raison de l'augmentation des pertes sur crédits. Il a grosso modo fait du surplace à 411 millions d'euros dans la division Merchant Banking et a légèrement baissé à 140 millions d'euros dans la division European Private Banking.

Vous trouverez une analyse des résultats par division dans les chapitres du présent rapport annuel qui leur sont consacrés.

Répartition du bénéfice net sous-jacent par division (2009)



Bilan

Contraction du portefeuille de crédits en raison de la réduction des octrois de crédits internationaux

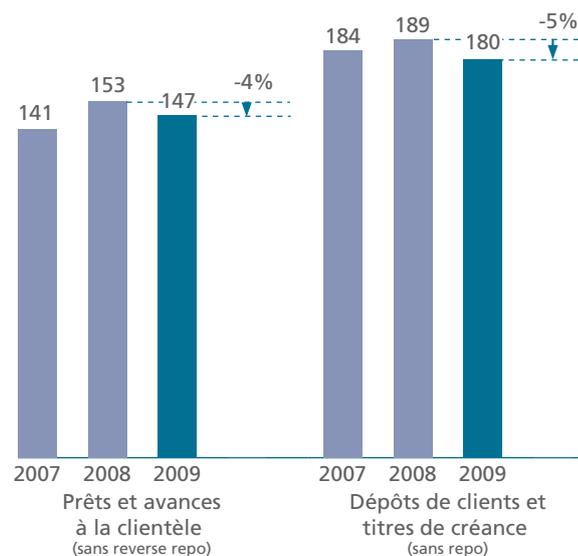
Le total du bilan du groupe KBC s'élevait à 324 milliards d'euros fin 2009, en repli de 9% par rapport à fin 2008.

À l'instar de l'exercice précédent, les prêts et avances à la clientèle (*crédits*, 147 milliards d'euros à fin 2009, hors volumes de rétrocessions inverses) et les titres (98 milliards d'euros) représentent les principaux postes de l'actif. Les crédits ont reflué de 4% par rapport à fin 2008, la progression limitée de la division Belgique (+3%) ayant été époncée par la régression de la division Europe centrale, orientale et Russie (-6%) et la compression des portefeuilles de crédits internationaux dans la division Merchant Banking (-7%) conformément à la nouvelle stratégie. Les principaux produits de crédit ont été les crédits à terme (72 milliards d'euros) et les crédits logement (59 milliards d'euros).

Les dépôts totaux (hors volumes de rétrocessions) du groupe se sont contractés de 5% à 180 milliards d'euros, la progression de la division Europe centrale, orientale et Russie (+4%) ayant été réduite à néant par le recul des divisions Belgique (-6%) et Merchant Banking (-5%). Les principaux produits de dépôt sont les dépôts à terme (57 milliards d'euros), les dépôts à vue (44 milliards d'euros) et les carnets de dépôt (39 milliards d'euros, hausse de 10 milliards d'euros en un an).

Les provisions techniques et les dettes relatives aux contrats d'investissement du pôle assurance représentent ensemble 30 milliards d'euros. Les réserves Vie constituent la majeure partie de ce montant (25 milliards d'euros, en hausse de 12% par rapport à fin 2008, principalement en Belgique).

Prêts et dépôts de la clientèle
(en milliards d'EUR)



Solvabilité

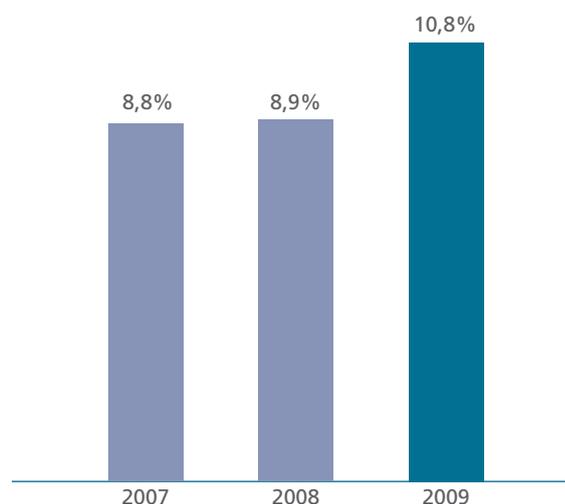
Hausse du ratio Tier 1 à 10,8% et ratio Core Tier 1 de 9,2%

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres totaux du groupe s'élevaient à 17,2 milliards d'euros. Ils incluent les capitaux propres des actionnaires (9,7 milliards d'euros), les intérêts de tiers (0,5 milliard d'euros) et les titres de capital de base sans droit de vote vendus aux gouvernements belge et flamand (7 milliards d'euros, voir chapitre Notre stratégie et notre management, sous Aperçu des opérations en capital conclues avec les pouvoirs publics belges et flamands).

Les capitaux propres totaux ont en définitive augmenté de 1,8 milliard d'euros en 2009. Ils ont essentiellement été déterminés par la comptabilisation des 3,5 milliards d'euros de titres de capital de base vendus au gouvernement flamand, la hausse de 1,6 milliard d'euros des plus-values et moins-values non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente et l'intégration du résultat annuel négatif (-2,5 milliards d'euros). Le ratio Tier 1 du groupe s'est dès lors inscrit à 10,8% à fin 2009 (ratio Core Tier 1 de 9,2%).

Un relevé détaillé des variations des capitaux propres est fourni à la section État consolidé des variations des capitaux propres du chapitre Comptes annuels consolidés.

Ratio Tier 1 groupe



NOS DIVISIONS

Revenus solides et faibles pertes sur crédits dans
la **division Belgique**

Pertes sur crédits en augmentation mais gérables dans les
divisions Merchant Banking et Europe centrale, orientale et Russie

Réductions exceptionnelles de valeur sur actifs touchant essentiellement
la **division Merchant Banking**

Division Belgique

Résultat net 2009 :

961 millions d'euros (IFRS)
1 103 millions d'euros (sous-jacent)

Part dans le bénéfice net sous-jacent total du groupe en 2009 : 64%

La nouvelle stratégie continue de se focaliser sur la bancassurance ; cession de canaux de distribution complémentaires

Johan Thijs
CEO de la division Belgique

La division Belgique englobe toutes les activités de banque et d'assurance du groupe en Belgique.

Il s'agit plus spécifiquement des activités retail et private banking de KBC Bank en Belgique, des activités de KBC Assurances en Belgique et des activités de certaines filiales belges.

Les principales sociétés du groupe appartenant à cette division en 2009 sont les suivantes : ADD, CBC Banque, Centea, Fidea, KBC Asset Management, KBC Bank (activités de retail et private banking en Belgique), KBC Assurances et le groupe VAB.



Division Europe centrale, orientale et Russie

Résultat net en 2009 :

-242 millions d'euros (IFRS)
140 millions d'euros (sous-jacent)

Part dans le bénéfice net sous-jacent total du groupe en 2009 : 8%

Nouvelle stratégie centrée sur la bancassurance dans cinq marchés domestiques, à savoir la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie

La division Europe centrale, orientale et Russie englobe toutes les activités bancaires et d'assurances (tant bancassurance retail que merchant banking) du groupe en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Russie.

Les principales sociétés du groupe appartenant à cette division en 2009 sont les suivantes : Absolut Bank (Russie), CIBANK (Bulgarie), ČSOB (Slovaquie), ČSOB (République tchèque), ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie), ČSOB Pojišť'ovna (République tchèque), DZI Insurance (Bulgarie), K&H Bank (Hongrie), K&H Insurance (Hongrie), KBC Banka (Serbie), Kredyt Bank (Pologne), NLB Vita (Slovénie), Nova Ljubljanska banka (Slovénie, participation minoritaire) et WARTA (Pologne).



John Hollows
CEO de la division Europe centrale, orientale et Russie

Division Merchant Banking



Luc Popelier

CEO de la division Merchant Banking (activités de marché)*

La division Merchant Banking recouvre le service aux PME et entreprises de plus grande taille ainsi que toutes les activités de marché (à l'exception de celles d'Europe centrale et orientale). Les principales sociétés du groupe appartenant à cette division en 2009 sont les suivantes : Banque Diamantaire Anversoise (divers pays), Assurisk (Luxembourg), KBC Commercial Finance (Belgique), KBC Bank (activités de merchant banking), KBC Bank Deutschland (Allemagne), KBC Bank Ireland (Irlande), KBC Clearing (Pays-Bas), KBC Credit Investments (Belgique), KBC Finance Ireland (Irlande), KBC Financial Products (divers pays), KBC Lease (divers pays), KBC Internationale Financieringsmaatschappij (Pays-Bas), KBC Peel Hunt (Royaume-Uni), KBC Private Equity (Belgique), KBC Securities (divers pays) et Secura (Belgique).

* Les activités de services bancaires aux entreprises relèvent du CEO du groupe.

Résultat net en 2009 :

-3 272 millions d'euros (IFRS)
411 millions d'euros (sous-jacent)

Part dans le bénéfice net sous-jacent total du groupe en 2009 :
24%

Nouvelle stratégie centrée sur les clients ayant un lien avec les marchés domestiques KBC ; diverses activités d'investissement banking spécialisées sont liquidées

Division European Private Banking



Etienne Verwilghen

CEO de la division European Private Banking

La division European Private Banking englobe les activités du groupe KBL European Private Bankers (KBL EPB) et de la compagnie d'assurances VITIS Life Luxembourg. Les principales sociétés du groupe appartenant à cette division en 2009 sont les suivantes : Brown Shipley & Co (Royaume-Uni), KBL EPB (Luxembourg), KBL EPB Polska (Pologne), KBL Riche-lieu Banque Privée (France), KBL Monaco Private Bankers (Monaco), KBL Swiss Private Banking (Suisse), Merck Finck & Co (Allemagne), Puilaetco Dewaay Private Bankers (Belgique), Theodoor Gilissen Bankiers (Pays-Bas) et VITIS Life Luxembourg (Luxembourg)

Résultat net en 2009 :

109 millions d'euros (IFRS)
140 millions d'euros (sous-jacent)

Part dans le bénéfice net sous-jacent total du groupe en 2009 :
8%

La nouvelle stratégie du groupe prévoit la vente des activités de cette division

Division Services et Opérations communs



Danny De Raymaeker

CEO de la division Services et Opérations communs

La division Services et Opérations communs fait office de support et de fabrique de produits pour les autres divisions.

Elle chapeaute certains services fournissant des produits aux autres divisions du groupe.

Les principaux services appartenant à cette division en 2009 sont les suivants : Asset Management, Paiements, Crédits à la consommation, Financement du commerce, ICT, Leasing et Organisation.

Le résultat de cette division est affecté aux autres divisions du groupe

La nouvelle stratégie vise au recentrage sur les marchés-clés et les activités-clés

DIVISION BELGIQUE

Contribution au résultat du groupe

| Division Belgique (en millions d'EUR) | 2008 | IFRS | Résultat sous-jacent* | |
|---|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | | 2009 | 2008 | 2009 |
| Revenus nets d'intérêts | 1 997 | 2 659 | 1 983 | 2 406 |
| Primes brutes acquises, assurance | 3 053 | 3 526 | 3 053 | 3 526 |
| Charges techniques brutes, assurance | -2 918 | -3 471 | -2 918 | -3 471 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -21 | -25 | -21 | -25 |
| Revenus de dividendes | 148 | 69 | 148 | 65 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -1 031 | 34 | 47 | 80 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 119 | 109 | 355 | 141 |
| Revenus nets de commissions | 724 | 623 | 724 | 623 |
| Activités bancaires | 925 | 841 | 925 | 841 |
| Activités d'assurances | -200 | -218 | -200 | -218 |
| Autres revenus nets | 177 | 142 | 177 | 142 |
| Total des produits | 2 247 | 3 667 | 3 548 | 3 487 |
| Charges d'exploitation | -2 029 | -2 013 | -2 029 | -1 813 |
| Réductions de valeur | -652 | -361 | -46 | -99 |
| Sur prêts et créances | -46 | -97 | -46 | -97 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -600 | -261 | 0 | -2 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice avant impôts | -434 | 1 293 | 1 473 | 1 575 |
| Impôts | 35 | -352 | -326 | -468 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts | -398 | 942 | 1 147 | 1 106 |
| Attribuable à des participations minoritaires | -2 | -19 | 2 | 3 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | -397 | 961 | 1 145 | 1 103 |
| Activités bancaires | 167 | 726 | 474 | 743 |
| Activités d'assurances | -563 | 235 | 671 | 361 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 33 650 | 33 652 | 33 650 | 33 652 |
| Capital attribué, fin de période | 3 134 | 3 247 | 3 134 | 3 247 |
| Rendement du capital attribué | - | 27% | 36% | 32% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 87% | 61% | 71% | 56% |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 96% | 94% | 96% | 94% |

* Pour toute explication relative au calcul des chiffres sous-jacents, nous renvoyons au chapitre Nos résultats en 2009 et au tableau qui figure dans le présent chapitre.

Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS | -397 | 961 |
| Moins | | |
| Pertes de valeur sur CDO en portefeuille (après impôts) | -505 | -81 |
| Pertes de valeur sur actions (après impôts) | -833 | -286 |
| Pertes de valeur sur Lehman Brothers, Washington Mutual et les banques islandaises (après impôts) | -2 | 0 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides (après impôts) | 0 | 22 |
| Autres éléments exceptionnels* (après impôts) | -202 | 202 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent | 1 145 | 1 103 |

* Y compris variations de juste valeur de certains instruments de couverture ALM.

En 2009, la division Belgique génère un bénéfice net de 961 millions d'euros, alors qu'elle enregistrait une perte nette de 397 millions d'euros l'année précédente. En base sous-jacente (voir tableau), le bénéfice net s'élève à 1 103 millions d'euros, soit 4% seulement de moins que l'année précédente.

En 2009, les revenus nets d'intérêts s'établissent à 2 659 millions d'euros. Cela représente, en base sous-jacente, 2 406 millions d'euros, soit une hausse significative (+21%) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique surtout par un retour à des marges plus saines sur les dépôts et les crédits depuis début 2009 (après les rémunérations des dépôts particulièrement élevées depuis l'été 2008) et par le glissement des dépôts vers des produits générant une marge supérieure pour le groupe. Tous ces éléments ont permis à la marge nette d'intérêts des activités bancaires belges de progresser, passant de 1,47% en 2008 à 1,58% en 2009. Fin 2009, les volumes totaux des crédits et des dépôts du groupe en Belgique enregistrent respectivement une hausse de 3% et une baisse de 6% par rapport à fin 2008.

Les primes d'assurance brutes acquises s'élèvent à 3 526 millions d'euros. Les primes d'assurances dommages s'élèvent à 955 millions d'euros, soit une augmentation de 3,5% par rapport à 2008, en conformité avec la croissance soutenue des dernières années. Par ailleurs, les activités d'assurances dommages enregistrent à nouveau un très bon résultat technique. Cette performance s'illustre par le ratio combiné très favorable de 94%, soit une amélioration de 2 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. L'encaissement de primes des assurances vie s'élève à 2 572 millions d'euros. Toutefois, conformément aux normes IFRS, ces chiffres ne tiennent pas compte des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire (qui correspondent plus ou moins aux produits de la branche 23, soit des assurances vie liées à des fonds d'investissement). En tenant compte des primes de ces instruments, l'encaissement total des primes des activités d'assurances vie belges s'élève à 3,1 milliards d'euros, soit une hausse de pas moins de 11% par rapport à l'exercice précédent. Les produits de la branche 23 représentent 0,5 milliard d'euros (-21% par rapport à 2008, mais avec une nette reprise vers la fin de l'année), et les produits de la branche 21, 2,6 milliards d'euros (+21%, pourcentage reflétant toujours la fuite vers la sécurité, en raison de la situation économique incertaine). Fin 2009, les réserves d'assurances vie en cours de cette division atteignent 22 milliards d'euros, en hausse de 12% par rapport à fin 2008.

Les revenus nets de commissions s'élèvent à 623 millions d'euros. En base annuelle, les commissions *perçues* du pôle banque enregistrent une baisse de 9% attribuable en grande partie à leur recul considérable au cours du premier trimestre, précédant l'amorce d'une reprise progressive supportée par une nouvelle hausse des revenus de commission liés à des fonds d'investissement. Les commissions *payées* (principalement aux agents du pôle assurance) augmentent de 9%. Les avoirs en gestion de la division Belgique (fonds d'investissement et actifs gérés dans le cadre de la gestion de fortune conseil et discrétionnaire) reculent de 4% d'une année à l'autre pour atteindre 146 milliards d'euros.

Le bénéfice net réalisé sur des actifs disponibles à la vente atteint 109 millions d'euros, en baisse de 8% par rapport à l'année précédente, à la suite notamment de la réduction progressive du portefeuille d'actions de l'assureur. Ce qui explique également, avec la baisse généralisée des dividendes des entreprises, la diminution de plus de la moitié des revenus de dividendes en 2009. Le bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou résultat de juste valeur) s'élève à 34 millions d'euros. En base sous-jacente, c'est-à-dire hors éléments exceptionnels (entre autres les ajustements de valeur des CDO de cette division), cela correspond à 80 millions d'euros, contre 47 millions en 2008. Les autres revenus nets s'élèvent à 142 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année précédente (177 millions d'euros). Cette baisse s'explique en grande partie – en gros 40 millions d'euros – par un glissement méthodologique d'éléments de la rubrique Charges vers la rubrique Autres revenus nets.

Les charges d'exploitation de la division Belgique s'établissent à 2 013 millions d'euros. En base sous-jacente (notamment sans les provisions constituées pour les actions liées aux CDO en 2009), elles baissent de 11% par rapport à 2008 (en plus du glissement méthodologique précité d'environ 40 millions d'euros vers la rubrique Autres revenus nets), à la suite des mesures de compression des coûts adoptées dans toutes les sociétés du groupe, de la diminution des rémunérations variables du personnel et d'une baisse de 3% des effectifs dans cette division. Le ratio sous-jacent charges/produits des activités bancaires de cette division s'établit de ce fait à 56%, en nette amélioration par rapport aux 71% de 2008. Le ratio de coûts des activités d'assurances s'élève à 31%, contre 33% en 2008.

Les réductions de valeur *sur prêts et créances* s'établissent à 97 millions d'euros, chiffre encore particulièrement bas bien qu'il ait quasi doublé par rapport à 2008. Cela entraîne dès lors un ratio de pertes sur crédits très favorable de 17 points de base (9 points de base en 2008). Au 31 décembre 2009, un pourcentage relativement faible (1,7%) du portefeuille des crédits retail belges était *non-performing* ; ce pourcentage est comparable à celui de l'année précédente. Les réductions de valeur sur *actifs disponibles à la vente* (essentiellement des actions) passent de 600 millions d'euros en 2008 à 261 millions d'euros en 2009. Elles portent, qui plus est, sur la quasi-totalité du premier trimestre de l'année 2009 ; le reste de l'année n'ayant connu pratiquement pas de réductions de valeurs sur actifs disponibles à la vente en raison du redressement boursier progressif. On ne note aucune autre réduction de valeur significative.

DIVISION BELGIQUE

Faits et chiffres

| Division Belgique | 2008 | 2009 |
|--|---------|---------|
| Clients et personnel | | |
| Clientèle (estimations, en millions) | 3,9 | 3,9 |
| Membres du personnel (en ETP, hormis le personnel des services de support pour d'autres divisions ou l'ensemble du groupe) | 12 523 | 12 209 |
| Réseau | | |
| Agences bancaires retail, KBC Bank et CBC Banque* | 826 | 809 |
| Agences private banking, KBC Bank et CBC Banque | 26 | 26 |
| Agences bancaires, Centea | 696 | 687 |
| Agences d'assurances, KBC Assurances | 530 | 498 |
| Avoirs en gestion | | |
| Total des avoirs en gestion (en milliards d'EUR) | 151 | 146 |
| Parts de marché (estimations) | | |
| Crédits | 22% | 22% |
| Dépôts | 19% | 19% |
| Fonds d'investissement | 38% | 39% |
| Assurances vie (sur la base des réserves en cours) | 16% | 17% |
| Assurances dommages (sur la base des primes) | 10% | 10% |
| Indicateurs de vente croisée | | |
| Assurances vie vendues par le canal bancaire | 79% | 79% |
| Assurances dommages vendues par le canal bancaire | 17% | 17% |
| Indicateurs de paiements électroniques en Belgique | | |
| Part des paiements transitant par des canaux électroniques | 94% | 94% |
| Nombre de guichets automatiques KBC-Matic et CBC-Matic | 1 272 | 1 254 |
| Nombre de retraits mensuels à des guichets automatiques KBC-Matic et CBC-Matic (en millions) | 4,0 | 4,7 |
| Abonnés actifs aux services bancaires KBC par internet et PC | 790 000 | 884 000 |
| Satisfaction des clients | | |
| Pourcentage de personnes interrogées donnant un score <i>bon</i> ou <i>très bon</i> à l'agence bancaire KBC (au min. 8/10) | 70% | 74% |
| Portefeuille de crédits | | |
| Montant octroyé (en milliards d'EUR) | 62 | 66 |
| Part dans le portefeuille de crédits total | 28% | 33% |

* Y compris les agences non-marchand ; en dehors des succursales de CBC, qui servent les clients retail mais aussi les entreprises et qui sont mentionnées dans le chapitre Merchant Banking.

La coopération fructueuse en matière de bancassurance contribue grandement au rendement de cette division

En dépit d'une dégradation des conditions de marché, les activités de bancassurance retail de KBC en Belgique ont à nouveau généré un beau rendement en 2009 (rendement sous-jacent sur le capital affecté à cette division : 32%), marquant la continuation des bons rendements obtenus au cours des années précédentes. L'influence du concept unique de bancassurance de KBC a largement contribué à cette performance. L'intense coopération entre les agences bancaires KBC et les agences d'assurances KBC au sein des micromarchés a en effet permis au groupe de jongler rapidement avec les produits bancaires, les produits d'assurances et les produits d'asset management, tout en tenant compte des changements de préférences de la clientèle et d'opportunités sur le marché. Par ailleurs, le concept de bancassurance de KBC intensifie la vente croisée. C'est ainsi que près de 80% des prêts hypothécaires contractés en 2009 ont donné lieu à la souscription d'une Police habitation KBC. Qui plus est, ces dernières années, les agences bancaires ont contribué de manière continue à près de 80% des ventes des assurances vie. Les agents assurent deux tiers de la vente des assurances dommages, tandis que la contribution des agences bancaires atteint plus de 17%. Il est donc évident que ce concept de coopération unique reste prépondérant dans la nouvelle stratégie du groupe (voir plus loin).

La baisse des taux de la BCE entraîne une nouvelle diminution de la rémunération sur les produits de dépôts

En 2009, la Banque centrale européenne a continué à baisser par paliers les taux d'intérêt à court terme, de 2,50% à 1%. Étant donné qu'il est logique, économiquement parlant, qu'une banque commerciale répercute ces modifications sur ses tarifs de dépôts, KBC a adapté à la baisse le taux d'intérêt sur différents produits de dépôts en 2009, en même temps d'ailleurs que le taux d'intérêt des crédits logement, par exemple. Le taux de base sur les carnets de dépôt classiques pour les personnes physiques est donc passé de 2,25% en début d'année (alors qu'il s'élevait encore à 4% en été 2008) à 1% fin d'année. Néanmoins, le volume des dépôts sur les carnets de dépôt a encore augmenté de pas moins de 33% pour atteindre 39 milliards d'euros fin 2009. Cette augmentation est entre autres attribuable à l'incertitude persistante de la situation économique et financière. Le total des dépôts de cette division a régressé d'environ 6% en 2009 ; l'accroissement des carnets de dépôt ayant été épongé par une diminution des dépôts à terme.

La satisfaction de la clientèle se maintient à un niveau élevé

La satisfaction des clients est une condition sine qua non à la réussite de la vente croisée. Depuis plusieurs années, KBC enquête régulièrement sur la satisfaction de ses clients concernant les agences bancaires et les agences d'assurances. La toute dernière enquête portant sur les agences bancaires (2009) confirme de manière générale la grande satisfaction des clients (95% des clients se disent satisfaits, 74% se disent même très satisfaits ; en d'autres termes, ces clients ont donné aux agences une note de 8/10 ou plus). Les notes obtenues par les agences d'assurances sont encore plus élevées (86%, mais la dernière enquête date de fin 2007). Qui plus est, il ressort des débats avec les clients que la réputation de KBC auprès des clients n'a pas été entachée outre mesure par la crise fi-

nançière, bien que l'on constate de manière générale une érosion de la confiance dans le secteur financier. KBC continue à être considérée par la majorité de ses clients comme une *banque chaleureuse*, en raison essentiellement de l'approche personnalisée du personnel des agences. Position privilégiée et confirmée par la seconde place qu'obtient KBC aux élections *Banque de l'année*, organisées par bankshopper.be et comparabanque.be. Les personnes interrogées devaient choisir la banque dont ils étaient le plus satisfaits de manière globale.

KBC a obtenu de bonnes notes non seulement auprès de ses clients, mais également auprès de ses collaborateurs. Dans la dernière enquête, le pourcentage de collaborateurs satisfaits à très satisfaits s'élevait à pas moins de 95%, ce qui constitue plus ou moins une constante ces dernières années. Sans oublier que KBC a été à nouveau nommé en 2009 comme l'un des Meilleurs employeurs de Belgique (par Great Place to Work® Institute) et a atteint le top 10 des entreprises les plus attractives de Flandre dans une enquête menée par la *Vlerick Management School* et *Vacature*.

Les parts de marché se maintiennent à niveau

Sur une base consolidée (en ce compris donc CBC Banque et Centea), KBC détenait fin 2009 une part d'environ 22% dans le marché belge des crédits et de 19% dans le marché des dépôts (sans Centea – voir plus loin – cela revient à 20% et 17%). La part de marché dans les assurances vie est estimée à 17% (calcul sur base de l'encours réserves Vie), contre 10% pour les assurances dommages (calcul sur base de l'encaissement de primes). Sans Fidea, cela revient à un peu moins de 16% pour les assurances vie et à 8% pour les assurances dommages. Globalement, ces chiffres sont plus ou moins comparables à ceux de l'année précédente.

En outre, le groupe enregistre une nouvelle augmentation de sa part de marché en fonds d'investissement, passant de 38% à 39% fin 2009. KBC maintient ainsi sa position de leader absolu sur le marché des fonds d'investissement en Belgique.

La banque belge la plus durable

En décembre, le magazine *The New Economy* a décerné à KBC le titre de *Banque belge la plus durable*, pour couronner ses réalisations dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (voir encadré).

Ce prix est remis à un moment crucial dans le développement de technologies plus écologiques et d'une finance plus durable. La banque durable est de plus en plus considérée comme une attitude pouvant offrir un réel avantage aux institutions financières et permettant aux banques et sociétés d'investissement de se démarquer de la concurrence.



Nouvelles avancées dans le domaine de la bancassurance électronique

Dans le cadre de l'amélioration continue des services électroniques, le site internet de KBC et KBC-Online ont tous deux fait peau neuve en 2009. Chaque mois, le site internet www.kbc.be comptabilise plus de

DIVISION BELGIQUE

20 millions de visites pour quelque 2 millions de visiteurs uniques et traite des milliers de transactions d'actions et de fonds, en plus des centaines de demandes de crédits, de comptes, de cartes et d'assurances. Le site entreprise (www.kbc.com) a lui aussi encore été amélioré, alors qu'il avait été entièrement revisité en 2008. Ce site internet a obtenu en 2009 le premier prix des sites entreprise de Belgique décerné par Halvarsson & Halvarsson, et a également été élu meilleur site entreprise de Belgique par l'Association belge des Analystes financiers (ABAF).

Plusieurs nouvelles applications ont à nouveau été ajoutées dans KBC-Online, comme la possibilité de consulter des opérations jusqu'à dix ans en arrière, rendant superflue l'impression des extraits de compte. Entre Zoomit, qui permet aux utilisateurs de recevoir des factures électroniquement et de les payer en quelques clics, et KBC Online, KBC contribue à protéger l'environnement en réduisant la quantité de papier. Le succès des systèmes de bancassurance en ligne de KBC se manifeste notamment par l'augmentation constante du nombre de ses utilisateurs : fin 2009, KBC-Online, CBC-Online et Centea-Online comptaient à eux trois réunis 884 000 abonnés actifs, soit 12% de plus qu'il y a un an.

La division Belgique dans la nouvelle stratégie du groupe

Vu le succès qu'a remporté la stratégie de bancassurance de KBC par le passé, ce concept demeure la pierre angulaire de notre présence en Belgique. Cela signifie que le groupe continuera à proposer, dans sa nou-

velle stratégie, un service complet dans les domaines bancaire, d'assurances et de gestion de fortune par le biais, en premier lieu, d'un réseau exclusif et dense d'agences bancaires et d'agences d'assurances. L'orientation client de ces réseaux de vente en Belgique sera en outre encore améliorée, notamment par l'extension des heures d'ouverture et par un engagement plus flexible du personnel au niveau des groupes d'agences (*cluster*).

En plus de sa plateforme de bancassurance, KBC utilise encore à ce jour des canaux de distribution complémentaires en Belgique. Des produits et services différenciés sont proposés aux clients sous une autre marque par le biais de réseaux de revendeurs indépendants (plus précisément les agents bancaires de Centea et les courtiers indépendants qui vendent des assurances Fidea). Soucieux de renforcer le capital du groupe et de rembourser les aides publiques dans un avenir proche, le groupe a décidé de chercher un acheteur pour ces réseaux de vente complémentaires en Belgique. La vente des sociétés concernées ne déforcera pas la distribution bancassurance primaire de KBC. KBC continuera à disposer d'un très vaste réseau en Flandre, même après la vente de ces sociétés prévue pour 2010.

Centea et Fidea représentent une part de marché d'environ 1 à 2% du volume total des crédits, des dépôts et des assurances en Belgique. À elles deux, ces entreprises représentent quelque 5,6 milliards d'actifs pondérés par les risques à la fin de l'année 2009.

Pour garantir la solidité de notre groupe dans le futur, nous avons dû faire des choix. Pour la division Belgique, cela signifie malheureusement que nous allons nous séparer de Centea et de Fidea. En Belgique, nous nous emploierons pour l'avenir à poursuivre notre concept unique de bancassurance au travers d'un réseau exclusif et dense d'agences bancaires et d'agences d'assurances.

Johan Thijs, CEO de la division Belgique

DIVISION EUROPE CENTRALE, ORIENTALE ET RUSSIE

Contribution au résultat du groupe

| Division Europe centrale, orientale et Russie (en millions d'EUR) | IFRS | | Résultat sous-jacent* | |
|---|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Revenus nets d'intérêts | 1 745 | 1 780 | 1 782 | 1 839 |
| Primes brutes acquises, assurance | 1 285 | 1 094 | 1 285 | 1 094 |
| Charges techniques brutes, assurance | -786 | -757 | -786 | -757 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -38 | -25 | -38 | -25 |
| Revenus de dividendes | 13 | 9 | 13 | 9 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -239 | 177 | 315 | 77 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | -7 | 18 | -8 | 18 |
| Revenus nets de commissions | 301 | 308 | 301 | 308 |
| Activités bancaires | 535 | 476 | 535 | 476 |
| Activités d'assurances | -234 | -168 | -234 | -168 |
| Autres revenus nets | 195 | 109 | 136 | 109 |
| Total des produits | 2 469 | 2 713 | 3 002 | 2 671 |
| Charges d'exploitation | -1 878 | -1 670 | -1 878 | -1 611 |
| Réductions de valeur | -413 | -1 280 | -322 | -866 |
| Sur prêts et créances | -313 | -854 | -313 | -854 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -80 | -16 | 0 | 0 |
| Sur goodwill | 0 | -399 | 0 | 0 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 10 | -25 | 23 | -25 |
| Bénéfice avant impôts | 187 | -262 | 824 | 170 |
| Impôts | 23 | -33 | -115 | -44 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts | 210 | -295 | 710 | 125 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 22 | -53 | 23 | -15 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | 188 | -242 | 687 | 140 |
| Activités bancaires | 190 | -217 | 641 | 74 |
| Activités d'assurances | -1 | -25 | 46 | 66 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 41 340 | 36 595 | 41 340 | 36 595 |
| Capital attribué, fin de période | 2 922 | 2 604 | 2 922 | 2 604 |
| Rendement du capital attribué | 3% | - | 22% | - |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 75% | 60% | 60% | 59% |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 95% | 104% | 95% | 104% |

* Pour toute explication relative au calcul des chiffres sous-jacents, nous renvoyons au chapitre Nos résultats en 2009 et au tableau qui figure dans le présent chapitre.

Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|---|------|------|
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS | 188 | -242 |
| Moins | | |
| Pertes de valeur sur CDO en portefeuille (après impôts) | -337 | -21 |
| Pertes de valeur sur actions (après impôts) | -72 | -16 |
| Pertes de valeur sur Lehman Brothers, Washington Mutual et les banques islandaises (après impôts) | -39 | 15 |
| Pertes de valeur sur le goodwill payé sur les entreprises de cette division (après impôts) | 0 | -399 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides (après impôts) | 0 | 36 |
| Autres éléments exceptionnels* (après impôts) | -51 | 4 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent | 687 | 140 |

* Y compris variations de juste valeur de certains instruments de couverture ALM.

DIVISION EUROPE CENTRALE, ORIENTALE ET RUSSIE

En 2009, la division Europe centrale, orientale et Russie génère une perte nette de 242 millions d'euros, alors qu'elle enregistrait un bénéfice net de 188 millions d'euros l'année précédente. En base sous-jacente (voir tableau), le bénéfice net s'élève à 140 millions d'euros, contre 687 millions d'euros en 2008. Dans l'analyse ci-dessous, l'influence des fluctuations des cours de change n'est pas prise en considération pour le calcul de la croissance *organique* (par rapport à il y a un an, les devises d'Europe centrale et orientale se sont dépréciées sur une base moyenne pondérée d'environ 9% face à l'euro). Aucune modification importante n'a été apportée au périmètre de consolidation en 2009.

En 2009, les revenus nets d'intérêts de cette division se sont établis à 1 780 millions d'euros. En base sous-jacente, cela représente 1 839 millions d'euros, soit une hausse organique de 14% par rapport à l'année précédente, malgré la diminution des volumes de crédits. Pour la région dans son ensemble, le portefeuille de crédits a en effet baissé de 6%, à la suite essentiellement de la réduction des portefeuilles en Russie (-32%) et en Hongrie (-10%). Le volume total des dépôts dans la région a augmenté de 4% en 2009. La marge d'intérêt moyenne a progressé de 3 points de base par rapport à 2008 pour atteindre 3,19%.

Les primes d'assurance brutes acquises s'élèvent à 1 094 millions d'euros. Pour les assurances dommages, elles représentent 767 millions, soit une baisse d'environ 5% par rapport à l'année précédente, sur base organique. La majeure partie du revenu de primes des assurances dommages de cette division est encore réalisée en Pologne (440 millions d'euros) ainsi qu'en République tchèque (153 millions d'euros). Le ratio combiné des activités d'assurances dommages dans la région s'est détérioré, passant de 95% en 2008 à 104% en 2009, en raison essentiellement de la hausse des déclarations de sinistre en Pologne (à la suite de tempêtes, de plus gros sinistres, etc.). Le ratio combiné pour ce pays s'élève ainsi à 113% en 2009. Le ratio combiné s'est également maintenu à un pourcentage élevé (104%) en Slovaquie, alors qu'il est resté en deçà de 100% dans tous les autres pays (90% en Tchéquie, 83% en Hongrie et 96% en Bulgarie).

Les primes d'assurance vie brutes acquises ont atteint 327 millions d'euros, mais ce montant, conformément aux normes IFRS, ne tient pas compte des assurances vie liées à des fonds d'investissement. En tenant compte des primes de ces derniers instruments, l'encaissement total des primes des activités d'assurances vie s'élève à 1 milliard d'euros, soit une régression de 6% par rapport à l'exercice précédent, sur base organique. La plus grande partie du revenu de primes des assurances vie est à nouveau réalisée en Pologne (599 millions d'euros) et en République tchèque (210 millions d'euros) en 2009. Fin 2009, l'encours des réserves Vie s'élève à 1,6 milliard d'euros, ce qui correspond plus ou moins à 10 % de moins que l'année précédente, sur base organique.

Les revenus de dividendes s'établissent à 9 millions d'euros, contre 13 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou résultat du négoce et de juste valeur) s'élève à 177 millions d'euros en 2009, contre -239 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ce dernier bénéfice s'explique essentiellement par les ajustements négatifs de valeur de marché de CDO au cours de cette année (environ 0,4 milliard d'euros avant impôts). En base sous-jacente, sans ces réductions de valeur et autres éléments exceptionnels donc, le résultat de négoce et de

juste valeur s'élève à 77 millions d'euros en 2009, en considérable baisse par rapport à 2008 (315 millions d'euros). Le bénéfice net réalisé sur des actifs disponibles à la vente atteint 18 millions d'euros, soit une hausse de 26 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets de commission s'établissent à 308 millions d'euros en 2009, soit sur base organique en hausse de quelque 9% par rapport à l'année précédente. La baisse de 3% des commissions *perçues* en rapport avec des activités bancaires a été plus que compensée par une forte baisse (-17%) des commissions *payées* aux agents pour les activités d'assurances (à chaque fois sur base organique). Les avoirs en gestion de la division ont atteint quelque 12 milliards d'euros fin 2009. Les autres revenus nets (109 millions d'euros) affichent une régression de 86 millions d'euros par rapport à 2008, favorisée entre autres par un gain de réévaluation de 40 millions d'euros sur la participation de Nova Ljubljanska banka en Slovaquie (noté comme élément exceptionnel et donc exclu des chiffres sous-jacents).

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 670 millions d'euros. Il s'agit là, en base sous-jacente (notamment sans les provisions constituées pour les actions liées aux CDO en 2009), d'une régression organique de 5% par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique notamment par la diminution des effectifs (-9% en un an), par une baisse des rémunérations variables du personnel et par l'impact de diverses mesures de compression des coûts dans les sociétés de cette division. Le ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires de cette division s'est de ce fait légèrement amélioré en passant de 60% en 2008 à 59% en 2009.

Les réductions de valeur *sur prêts et créances* s'inscrivent à 854 millions d'euros, soit 541 millions de plus qu'en 2008. Cette progression est répartie entre pratiquement tous les pays, mais proportionnellement touche davantage la Pologne (notamment en ce qui concerne les crédits à la consommation) ainsi que la Russie. Les réductions de valeur *sur titres* atteignent seulement 16 millions d'euros (soit 64 millions d'euros de moins que l'année précédente), grâce à la reprise progressive des cours des actions et à l'impact négatif en 2008 des réductions de valeur considérables sur les obligations de banques en difficultés établies aux États-Unis et en Islande (voir tableau). En définitive, le ratio de pertes sur crédits (qui englobe les réductions de valeur tant sur prêts que sur obligations) s'inscrit à la hausse, en passant de 83 points de base en 2008 à 212 points de base en 2009, dans la fourchette prévue de 200-230 points de base. Le ratio de pertes sur crédits diffère fortement d'un pays à l'autre, allant de 112 points de base en République tchèque et 156 points de base en Slovaquie, à 201 points de base en Hongrie et 259 points de base en Pologne, à 615 points de base en Russie. En 2009, des réductions de valeurs de 399 millions d'euros sont finalement également comptabilisées sur l'encours du goodwill pour les sociétés de cette division (surtout pour les filiales en Bulgarie, en Russie et en Slovaquie). Les réductions de valeur sur le goodwill sont exclues dans les chiffres sous-jacents.

La ventilation du résultat sous-jacent par pays est fournie plus loin dans ce chapitre. La rubrique *Autres* comprend les résultats des sociétés du groupe en Slovaquie, en Bulgarie, en Serbie et en Roumanie, ainsi que les coûts de financement du goodwill sur acquisitions, les frais généraux attribués et les participations minoritaires dans les sociétés du groupe relevant de la division Europe centrale, orientale et Russie.

Faits et chiffres

| Division Europe centrale, orientale et Russie, 31-12-2009 | République tchèque | Slovaquie | Hongrie | Pologne | Bulgarie | Serbie | Russie |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------|-----------|--------------|
| Réseau | | | | | | | |
| Principales sociétés du groupe | ČSOB, ČSOB Pojišť'ovna | ČSOB, ČSOB Poist'ovňa | K&H Bank, K&H Insurance | Kredyt Bank, WARTA | CIBANK, DZI Insurance | KBC Banka | Absolut Bank |
| Agences bancaires ¹ | 300 | 145 | 243 | 419 | 133 | 70 | 71 |
| Agents d'assurances | 1 089 | 366 | 567 | 2 522 | 6 728 | – | – |
| Clientèle | | | | | | | |
| Clients bancaires (estimations, en millions) | 3,1 ² | 0,4 | 0,9 | 1,0 | 0,3 | 0,1 | 0,2 |
| Clients d'assurances (estimations, en millions) | 0,9 | 0,2 | 0,5 | 2,6 ³ | 1,0 | – | – |
| Avoirs en gestion | | | | | | | |
| Total (en milliards d'EUR) | 5,6 | 1,0 | 2,4 | 2,7 | – | – | – |
| Parts de marché (estimation) | | | | | | | |
| Produits bancaires traditionnels (crédits et dépôts) | 23% | 10% | 9% | 4% | 3% | 0,9% | 0,5% |
| Fonds d'investissement | 34% | 13% | 20% | 5% | – | – | – |
| Assurances vie | 9% | 5% | 4% | 7% | 16% | – | – |
| Assurances dommages | 5% | 2% | 4% | 9% | 14% | – | – |
| Indicateurs de paiements électroniques | | | | | | | |
| Nombre de guichets automatiques propres | 734 | 240 | 454 | 415 | 147 | 63 | 171 |
| Abonnés actifs aux services bancaires par internet et PC | 511 000 | 100 000 | 128 000 | 356 000 | 4 000 | 7 000 | 9 000 |
| Portefeuille de crédits | | | | | | | |
| Montant octroyé (en milliards d'EUR) | 21,4 | 4,7 | 7,8 | 8,3 | 0,8 | 0,2 | 2,6 |
| Part dans le portefeuille de crédits total | 11% | 2% | 4% | 4% | 0,4% | 0,1% | 1% |

1 Les agences entreprises sont comptées séparément, même lorsqu'elles sont localisées dans une agence retail.

2 Les quelque 2 millions de clients de CMSS (joint-venture) non compris.

3 Nouvelle méthode de calcul.

Position de l'Europe centrale et orientale dans la crise financière

Tout comme en Europe occidentale, 2009 est une année de récession en Europe centrale et orientale également (à l'exception de la Pologne). Cette région est toutefois marquée par des différences relativement importantes. Lorsque nous nous penchons sur les pays où KBC est établi, il apparaît que le produit intérieur brut réel a reculé d'environ 3,6% (pourcentage pondéré en fonction de l'importance des pays respectifs dans les actifs du groupe pondérés en fonction des risques). Cette régression est comparable à la moyenne de l'Union européenne et bien moins catastrophique que ce que certains avaient laissé présager.

Naturellement, les filiales de KBC dans la région ont été touchées par la crise et cela s'est traduit essentiellement par une hausse notable des pertes sur crédits (le ratio de pertes sur crédits est passé de 0,83% en 2008 à 2,12% en 2009), créant de nouveaux écarts importants entre les pays (allant de 1,12% pour la République tchèque à 6,15% pour la Russie). Abstraction faite des pertes sur crédits, le résultat sous-jacent des activités de KBC dans la région, avant impôts et provisions pour crédits, a reculé de moins de 10%.

KBC attend par ailleurs de l'Europe centrale et orientale qu'elle continue à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance pour le groupe, étant donné que les économies de cette région continueront à converger vers celles d'Europe occidentale. En d'autres termes, KBC attend un mou-

vement de rattrapage non seulement pour le produit intérieur brut par tête, mais également en ce qui concerne la pénétration des produits financiers. Sur base de ces facteurs, combinés à l'impact du réajustement stratégique (voir plus loin), notre groupe reste convaincu de la contribution substantielle qu'apportera cette région aux bénéfices dans le futur et de l'importance cruciale de l'Europe centrale et orientale dans notre nouvelle stratégie (dont il sera question plus loin).

Stabilité globale des parts de marché dans les crédits et les dépôts, maintien de la position forte des fonds d'investissement

La période difficile que nous avons traversée a eu peu de répercussions sur la part de marché des sociétés de KBC dans la région. Globalement, la part de marché de KBC dans les crédits et les dépôts reste inchangée. Pour la deuxième année consécutive, le groupe peut par ailleurs se targuer d'être le plus gros gestionnaire de fonds de la région (République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Pologne réunies). Tout comme en Belgique, la part de marché dans les fonds d'investissement dépasse celle des produits de dépôt traditionnels. Fin 2009, la part de marché des fonds d'investissement est estimée à plus de 34% en République tchèque, à 13% en Slovaquie, à 20% en Hongrie et à 5% en Pologne. Au total, les avoires en gestion dans cette région atteignent désormais quelque 12 milliards d'euros.

DIVISION EUROPE CENTRALE, ORIENTALE ET RUSSIE

Le groupe décroche à nouveau plusieurs prix de renommée internationale

Comme l'année précédente, diverses sociétés du groupe ont décroché en 2009 plusieurs prix renommés.

Pour n'en citer que quelques-unes, nos filiales bancaires tchèque et slovaque ont été élues par le magazine *Global Finance Best Foreign Exchange Provider* dans leurs pays respectifs. Ce même magazine a également décerné le titre de *Best Trade Finance Provider* à nos sociétés de Hongrie et de République tchèque. Qui plus est, K&H Bank en Hongrie a reçu le troisième prix du *Hungarian Business Leaders Forum* à l'occasion des *Business for Environment Awards* pour son initiative Agence verte (voir plus loin au chapitre Responsabilité sociétale). Les compagnies d'assurances du groupe se sont elles aussi distinguées. En République tchèque, par exemple, le *World Finance Global Insurance Award 2009* a été décerné pour ce pays à ČSOB Pojišť'ovna.

Modifications restreintes dans le réseau d'Europe centrale et orientale en 2009

Contrairement aux années précédentes, la présence de KBC dans la région n'a subi que quelques modifications restreintes en 2009. Le 1^{er} juillet 2009, Istrobanka (reprise mi-2008) et ČSOB en Slovaquie fusionnaient juridiquement. La nouvelle entité a adopté le nom ČSOB, le même nom donc que sa banque sœur tchèque. À la mi-décembre 2009, KBC Bank rachète la participation que ČSOB en République tchèque détenait encore dans sa banque sœur slovaque, faisant de KBC Bank la propriétaire à part entière de ČSOB en Slovaquie.

À la suite de son droit découlant de la convention d'actionariat signée avec KBC, Sofina a vendu sa participation d'environ 5% dans Kredyt Bank en Pologne à KBC Securities et à KBL EPB (qui l'a revendue à KBC Assurances), deux sociétés du groupe KBC. KBC Securities et KBL EPB détiendront les nouvelles parts dans le but de les vendre à des investisseurs intéressés lorsque le marché sera plus propice. KBC Bank conserve sa participation directe de 80% dans Kredyt Bank. Enfin, en Bulgarie, KBC a porté sa participation dans CIBANK de 77% à près de 82%.

Fin 2009, le groupe compte, tous pays confondus, quelque 1 400 agences bancaires, soit pratiquement le même nombre que l'année précédente. Les compagnies d'assurances du groupe comptent à cette même date quelque 11 000 agences d'assurances.

Concentration sur cinq pays dans la région et désinvestissement du canal de vente complémentaire en Pologne

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, KBC a décidé en novembre de recentrer sa présence dans la région d'Europe centrale et orientale sur la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie. KBC dispose, dans chacun de ces marchés (tous situés dans l'Union européenne), d'importantes activités bancaires, d'assurances et de gestion de fortune. Il s'agit donc clairement d'une plateforme de croissance autonome et durable.

La présence du groupe sur les autres marchés (Serbie et Russie) sera vendue à terme. Avec une part de marché de moins d'1%, la présence de KBC en Russie et en Serbie est de toute manière limitée. Les synergies de stratégie n'en sont qu'à leurs balbutiements. Le désinvestissement ne sera toutefois amorcé que lorsque la conjoncture sera plus propice. Jusqu'à là, les sociétés concernées continueront à faire partie intégrante du groupe et KBC leur offrira tout son soutien possible pour leur permettre de se développer. À elles deux, KBC Banka et Absolut Bank représentent en 2009 environ 2,4 milliards d'euros d'actifs pondérés par les risques. Enfin, le groupe souhaite vendre, comme annoncé précédemment, la participation minoritaire non stratégique de 31% que KBC détient dans la banque slovène NLB.

Dans diverses régions-clés, KBC utilise également des canaux de distribution complémentaires, en plus de ses plateformes de bancassurance primaires. Afin de renforcer sa base de capital, le groupe a décidé d'arrêter en Pologne la vente de crédits à la consommation via le modèle de spécialistes de Żagiel et de vendre dès lors cette entreprise. Le but est de greffer dans le futur les activités de crédits à la consommation en Pologne sur le modèle de distribution de bancassurance existant.

Introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans ČSOB

KBC projette d'introduire en Bourse une participation minoritaire dans sa filiale tchèque ČSOB et ce, afin également de libérer du capital permettant au groupe de rembourser dans un délai raisonnable l'aide publique perçue. Au besoin, des transactions similaires pourraient être conclues ultérieurement pour d'autres filiales en Europe centrale et orientale.

Notre succès futur en Europe centrale et orientale ne sera pas seulement déterminé par ce que nous faisons, mais également par ce que nous ne faisons pas. Dans les deux cas, nous devons faire preuve de discipline stricte. Nous sommes convaincus que cette présence recentrée dans la région constituera à nouveau un moteur solide de croissance pour l'ensemble du groupe.

John Hollows, CEO de la division Europe centrale, orientale et Russie

Répartition par pays des résultats sous-jacents de la division Europe centrale, orientale et Russie

| Résultats sous-jacents, division Europe centrale, orientale et Russie, par pays (en millions d'EUR) | République tchèque | | Slovaquie | | Hongrie | | Pologne | | Russie | | Autres | |
|--|-----------------------|--------|-----------|-------|---------|-------|---------|-------|--------|-------|--------|------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère | 525 | 426 | 38 | 13 | 126 | 72 | 129 | -12 | 10 | -107 | -142 | -251 |
| Activités bancaires | 494 | 373 | 33 | 7 | 113 | 58 | 76 | -36 | 10 | -107 | -85 | -221 |
| Activités d'assurances | 31 | 53 | 6 | 6 | 13 | 14 | 53 | 23 | 0 | 0 | -57 | -30 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 15 326 | 14 689 | 5 294 | 4 125 | 6 933 | 6 042 | 8 898 | 8 222 | 3 454 | 2 227 | - | - |
| Capital attribué, fin de période | 1 050 | 1 008 | 350 | 276 | 464 | 406 | 706 | 649 | 220 | 142 | - | - |
| Rendement du capital attribué | 41% | 34% | 8% | - | 17% | 8% | 17% | - | - | - | - | - |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 47% | 45% | 67% | 69% | 62% | 55% | 63% | 65% | 61% | 57% | - | - |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 92% | 90% | 104% | 104% | 88% | 83% | 95% | 113% | - | - | - | - |

DIVISION MERCHANT BANKING

Contribution au résultat du groupe

| Division Merchant Banking (en millions d'EUR) | IFRS | | Résultat sous-jacent* | |
|---|---------------|---------------|-----------------------|--------------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Revenus nets d'intérêts | 1 121 | 1 411 | 1 002 | 1 060 |
| Primes brutes acquises, assurance | 373 | 268 | 373 | 268 |
| Charges techniques brutes, assurance | -263 | -197 | -263 | -177 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -24 | -28 | -24 | -28 |
| Revenus de dividendes | 82 | 60 | 19 | 16 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -2 329 | -3 741 | 582 | 731 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | -19 | 79 | -9 | 64 |
| Revenus nets de commissions | 259 | 195 | 301 | 271 |
| Activités bancaires | 315 | 231 | 356 | 307 |
| Activités d'assurances | -56 | -36 | -56 | -36 |
| Autres revenus nets | 321 | 223 | 165 | 137 |
| Total des produits | -480 | -1 730 | 2 145 | 2 342 |
| Charges d'exploitation | -1 199 | -1 061 | -1 191 | -920 |
| Réductions de valeur | -877 | -1 066 | -330 | -933 |
| Sur prêts et créances | -407 | -950 | -279 | -929 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -421 | -41 | -6 | 0 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | -12 | 0 | -12 | 0 |
| Bénéfice avant impôts | -2 568 | -3 857 | 613 | 489 |
| Impôts | 489 | 576 | -109 | -8 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts | -2 079 | -3 281 | 503 | 481 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 85 | -10 | 86 | 70 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | -2 164 | -3 272 | 418 | 411 |
| Activités bancaires | -1 796 | -2 921 | 349 | 337 |
| Activités d'assurances | -367 | -351 | 68 | 74 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 74 194 | 67 566 | 74 194 | 67 566 |
| Capital attribué, fin de période | 4 777 | 4 353 | 4 777 | 4 353 |
| Rendement du capital attribué | - | - | 9% | 9% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | - | - | 57% | 40% |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 87% | 97% | 87% | 97% |

* Pour toute explication relative au calcul des chiffres sous-jacents, nous renvoyons au chapitre Nos résultats en 2009 et au tableau qui figure dans le présent chapitre.

Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|--|--------|--------|
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS | -2 164 | -3 272 |
| Moins | | |
| Pertes de valeur sur CDO ¹ en portefeuille (après impôts) | -2 038 | -1 747 |
| Rémunération pour le règlement de garantie publique relatif aux risques inhérents aux CDO (après impôts) | 0 | -930 |
| Pertes de valeur sur actions (après impôts) | -108 | -35 |
| Pertes de valeur sur Lehman Brothers, Washington Mutual et les banques islandaises (après impôts) | -250 | 30 |
| Pertes liées à l'arrêt des activités de KBC Financial Products (après impôts) | -245 | -1 000 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides (après impôts) | 0 | 69 |
| Autres éléments exceptionnels ² (après impôts) | 61 | -71 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent | 418 | 411 |

¹ Y compris un montant limité de pertes de valeur sur autres ABS par le biais du compte de résultats.

² Y compris les variations de juste valeur de certains instruments de couverture ALM.

En 2009, la division Merchant Banking a accusé une perte nette de 3 272 millions d'euros, par comparaison à une perte nette de 2 164 millions d'euros l'année précédente. En base sous-jacente (voir tableau), le bénéfice net de la division Merchant Banking s'élève à 411 millions d'euros, résultat plus ou moins comparable à celui de 2008.

En 2009, les revenus nets d'intérêts de cette division s'établissent à 1 411 millions d'euros, soit 1 060 millions d'euros en base sous-jacente (en raison, entre autres, du déplacement des revenus nets d'intérêts des activités de négoce vers le poste bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur). Malgré le recul du portefeuille de crédits de cette division d'environ 7% en 2009, les revenus nets d'intérêts sous-jacents ont augmenté de 6% par rapport à 2008, grâce notamment aux marges plus favorables. Le recul du portefeuille de crédits est la conséquence de la compression intentionnelle d'un certain nombre de portefeuilles de crédits internationaux, conformément à la nouvelle stratégie du groupe (concentration sur les marchés domestiques en Belgique et en Europe centrale et orientale).

Les recettes de primes des activités d'assurance/de réassurance de cette division s'établissent à 268 millions d'euros en 2009. Le ratio combiné des réassurances dommages s'inscrit à 97% fin 2009. Les revenus de dividendes ressortent à 60 millions d'euros, contre 82 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (résultat de négoce et de juste valeur) s'élève à -3 741 millions d'euros en 2009, contre -2 329 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat est en grande partie lié au problème des CDO pour ces deux années, qui résulte de l'influence des ajustements de valeur des CDO, du risque aggravé de contrepartie sur l'assureur de crédit monoligne MBIA et des frais liés au règlement de garantie CDO avec l'État belge). Le résultat de négoce et de juste valeur englobe en outre également pour 2009 -1,1 milliard d'euros (avant impôts) résultant de l'arrêt et de la réduction de certaines activités de produits dérivés de KBC Financial Products. En base sous-jacente, donc sans l'influence des CDO, la perte mentionnée résultant de l'arrêt des activités et quelques autres éléments exceptionnels, le résultat de négoce et de juste valeur passe de 582 millions d'euros en 2008 à 731 millions d'euros en 2009, entre autres grâce aux bonnes prestations enregistrées sur les marchés des devises et obligataires, surtout dans la salle des marchés de Bruxelles.

Le bénéfice net réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (plus-values et moins-values sur la vente d'actions et d'obligations des portefeuilles d'investissements) s'élève à 79 millions d'euros (contre -19 millions d'euros en 2008), par suite notamment de la vente d'un portefeuille d'obligations en 2009. Les revenus nets de commissions s'élèvent à 195 millions d'euros en 2009, soit 271 millions d'euros en base sous-jacente. Après la performance particulièrement faible réalisée au cours du premier trimestre de l'année, l'on note bien une reprise progressive des revenus de commissions au cours des trimestres suivants (notamment grâce à l'accroissement des revenus de finance d'entreprise), mais sur une base annuelle, les revenus nets de commissions sous-jacents continuent à accuser une baisse de 10%. Les autres revenus nets s'élèvent à 223 millions d'euros, ou 137 millions d'euros en base sous-jacente,

soit 17% de moins que l'année précédente, notamment favorisée par une plus-value réalisée lors de la vente d'un immeuble (16 millions d'euros).

Les charges d'exploitation de cette division s'inscrivent à 1 061 millions d'euros, ou 920 millions d'euros en base sous-jacente (après déduction des provisions constituées pour des actions liées aux CDO et des frais liés à la réduction de certaines activités d'investissement banking). Il s'agit là d'une régression de 23% par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la diminution du nombre de collaborateurs dans cette division (-1 039 ETP ou -20%), conséquence de la réduction des activités d'investissement banking, surtout chez KBC Financial Products. Le ratio charges/produits sous-jacent de cette division est de 40%, contre 57% en 2008.

Les réductions de valeur s'établissent à 1 066 millions d'euros, contre 877 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les réductions de valeur sur titres (*actifs disponibles à la vente*) ne s'élèvent qu'à 41 millions d'euros, contre 421 millions d'euros l'année précédente. Elles englobent la diminution des réductions de valeur tant sur actions (à la faveur de la hausse boursière) que sur obligations (l'année 2008 fut influencée négativement par les réductions de valeur des titres de banques en difficulté en Islande et aux États-Unis). Les réductions de valeur *sur prêts* passent de 407 à 950 millions d'euros et concernent principalement les portefeuilles de crédits étrangers et les titres adossés à des hypothèques aux États-Unis (considérés comme prêts d'un point de vue comptable). Le ratio de pertes sur crédits (qui englobe les réductions de valeur sur crédits et obligations) passe de ce fait de 90 points de base en 2008 à 132 points de base en 2009. Au 31 décembre 2009, 4% environ du portefeuille de crédits de cette division était *non-performing*, soit une forte hausse par rapport à l'année d'avant (1,6%).

La division Merchant Banking couvre à la fois les activités de services bancaires aux entreprises (les services aux PME et aux grandes entreprises), qui génèrent en 2009 un résultat net sous-jacent de 319 millions d'euros et les activités de marché (en l'occurrence le négoce de devises, le négoce de titres et la *corporate finance*), qui génèrent un résultat net sous-jacent de 92 millions d'euros en 2009. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet plus loin dans ce chapitre.

DIVISION MERCHANT BANKING

Faits et chiffres

| Division Merchant Banking | 2008 | 2009 |
|--|--------|--------|
| Clients et personnel | | |
| Clients banque d'entreprises en Belgique (estimation) | 20 000 | 20 000 |
| Membres du personnel (en ETP, hormis le personnel des services de support pour d'autres divisions ou l'ensemble du groupe) | 5 110 | 4 071 |
| Réseau | | |
| Agences entreprises en Belgique, y compris les succursales de CBC Banque | 27 | 26 |
| Agences bancaires dans le reste du monde*, y compris les bureaux de représentation | 33 | 32 |
| Avoirs en gestion | | |
| Total (en milliards d'EUR) | 0,04 | 0,02 |
| Parts de marché (estimations) | | |
| Octroi de crédits aux entreprises en Belgique | 22% | 22% |
| Portefeuille de crédits | | |
| Montant octroyé (en milliards d'EUR) | 100 | 87 |
| Part dans le portefeuille de crédits octroyés total | 46% | 43% |

* À l'exclusion de l'Europe centrale et orientale ; il s'agit uniquement des agences entreprises de KBC Bank SA, KBC Bank Deutschland et KBC Bank Ireland.

Résultat net de cette division fortement influencé par les fluctuations de valeur sur produits structurés et les pertes sur dénouement liées à la liquidation des produits dérivés structurés

Tout comme l'année passée, le résultat de cette division est fortement influencé par les corrections de valeur liées au portefeuille des produits structurés. Pour 2009, cette situation résulte notamment du risque fortement accru de contrepartie sur l'assureur de crédit monoligne MBIA (après l'annonce de ses plans de restructuration). Le groupe essuie de ce fait une lourde perte au cours du premier trimestre de 2009. Simultanément, une éventuelle poursuite de l'influence négative du portefeuille des produits structurés s'est vue fortement limitée par la signature d'un règlement de garantie avec l'État belge (voir chapitre Notre stratégie et notre management, sous Aperçu des opérations en capital conclues avec les pouvoirs publics belges et flamands), dans le cadre duquel une indemnité doit bien entendu être comptabilisée au profit de l'État. En 2009 ont en outre été enregistrées des pertes sur dénouement pour un montant de plus d'un milliard d'euros à la suite de la compression de la position en produits dérivés structurés chez KBC Financial Products. Tant ces pertes sur dénouement que la majeure partie de l'influence des CDO, y compris l'indemnité payée à l'État, ont une influence sur la division Merchant Banking, qui accuse de ce fait une perte nette de 3,3 milliards d'euros en 2009. Comme mentionné précédemment, ces éléments exceptionnels sont exclus des résultats sous-jacents de la division.

Position de force sur le marché belge des crédits aux entreprises, compression des portefeuilles de crédits internationaux et solides résultats enregistrés dans les salles de marché

Malgré la compression poursuivie des portefeuilles de crédits internationaux du groupe (voir plus loin), les activités bancaires du groupe génèrent de solides revenus nets d'intérêts en 2009, grâce surtout à l'évolution favorable de la marge d'intérêts. En Belgique, les pertes sur crédits sont restées relativement limitées et la part de marché est restée plus ou moins

stable par rapport à 2008. Pour ce qui est des activités bancaires internationales et des activités de niche (comme le financement diamantaire, le leasing, etc.), d'importantes provisions devaient toutefois être constituées. Ceci concerne en particulier l'Irlande, où le marché local du logement a été fortement touché par la crise économique, ce qui se traduit pour le groupe en un accroissement des pertes sur crédits sur le portefeuille hypothécaire. Quant aux activités de marché, tant les activités des salles de marché belges et étrangères que la poursuite des activités de titres de KBC Financial Products affichent un solide résultat de trading. Comme mentionné précédemment, de substantielles pertes sur dénouement devaient toutefois être inscrites au niveau du portefeuille de produits dérivés structurés de KBC Financial Products en cours de liquidation.

En dépit de la crise générale et de l'incertitude régnant sur les marchés financiers, les activités de courtage et de *corporate finance* génératrices de commissions enregistrent toutefois des résultats conformes aux attentes. KBC Securities a d'ailleurs obtenu deux distinctions d'Euronext Bruxelles, à savoir celle de *1st Trading House Small & Mid Caps* (décernée à la société de Bourse ayant négocié le plus grand volume dans le cadre de ce segment) et celle de *1st IPO House Euronext* (pour l'acteur le plus actif dans le domaine des introductions en Bourse).



Recentrage sur les activités de merchant banking liées aux clients des marchés domestiques

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, KBC a décidé, en ce qui concerne les activités de merchant banking, de se focaliser sur celles qui ont un lien avec les clients des marchés domestiques en Belgique et en Europe centrale et orientale.

Ces clients se verront proposer une gamme complète de services, allant des activités de services bancaires aux entreprises (crédits, gestion de trésorerie, paiements, financements commerciaux et leasings), aux activités de trésorerie, activités sur les marchés des capitaux, activités de courtage de titres, *corporate finance* et autres. Ce recentrage signifie bien entendu également une compression notable des activités de la division Merchant Banking non liées aux marchés domestiques, et concerne, comme déjà mentionné précédemment, surtout le portefeuille international de crédits d'entreprise en dehors de la Belgique et de l'Europe centrale et orientale et les activités spécialisées sur les marchés des capitaux (principalement chez KBC Financial Products).

Le portefeuille international de crédits d'entreprise du groupe se situe principalement en Europe occidentale (en dehors de la Belgique), aux États-Unis et en Asie du Sud-Est. Une grande partie des octrois de crédits concerne des entreprises étrangères purement locales ou des domaines d'activités spécifiques, comme par exemple le financement de projets dans le monde entier, pour lequel aucun lien naturel n'existe avec la base de clients de KBC sur ses marchés-clés. Il sera mis fin aux crédits de ce type à leur échéance ou ces crédits seront vendus entre-temps, si cela s'avère possible. Le portefeuille international comprend également un portefeuille de crédits irlandais de 18 milliards d'euros, dont 13 milliards

d'euros de crédits logement locaux. Bien que l'Irlande ne fasse pas partie du noyau géographique du groupe, aucune décision stratégique n'a encore été prise pour les activités de KBC Bank Ireland en raison de l'actuelle situation économique difficile dans ce pays.

Pour ce qui est des activités spécialisées sur les marchés des capitaux, la liquidation des produits dérivés structurés au sein de KBC Financial Products a déjà débuté fin 2009 (crédits structurés, produits dérivés de crédits, produits dérivés de fonds, produits dérivés d'actions, *life insurance settlement*, hypothèques inverses américaines et la gestion de placements alternatifs). La liquidation de ces activités s'effectuera progressivement sur un certain nombre d'années. De même, un certain nombre d'autres activités internationales sur les marchés des capitaux qui ne cadrent pas dans la stratégie (comme par exemple la *corporate finance* et le courtage d'actions en dehors des marchés domestiques) feront l'objet d'un désinvestissement au cours des prochaines années. KBC maintiendra en tout cas, avec KBC Securities, sa position de force sur les marchés des titres en Belgique et en Europe centrale et orientale, permettant ainsi au maximum aux entreprises nationales d'avoir accès aux marchés des capitaux et à ses produits.

La contraction des activités mènera à terme à une diminution sensible des actifs pondérés par les risques de cette division. Les activités d'entreprises et de marché auxquelles il sera mis fin représentent environ 23 milliards d'euros en termes d'actifs pondérés par les risques (position début 2009), dont environ 16 milliards d'euros portent sur la liquidation du portefeuille international de crédits et 6 milliards d'euros sur la liquidation des activités d'investment banking (dont KBC Financial Products).

Notre division Merchant Banking mettra à l'avenir l'accent sur les clients en Belgique et sur les cinq marchés domestiques d'Europe centrale. L'objectif est d'offrir à ces clients un service de merchant banking le plus complet possible, allant des services bancaires classiques aux entreprises à la gestion de trésorerie, aux activités de *trade finance*, de leasing, de trésorerie, de *corporate finance* et aux produits des marchés des capitaux. Nous prévoyons un démantèlement encadré des activités non stratégiques, ou un désinvestissement là où cela s'avère possible. Mais nous ne nous débarrasserons en aucun cas de ces activités à n'importe quel prix.

Luc Popelier, CEO de la division Merchant Banking (activités de marché)

DIVISION MERCHANT BANKING

Répartition des résultats sous-jacents de la division Merchant Banking selon l'activité

| Résultats sous-jacents, division Merchant Banking selon l'activité (en millions d'EUR) | Services bancaires aux entreprises | | Activités de marché | |
|---|------------------------------------|--------|---------------------|--------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère | 368 | 319 | 49 | 92 |
| Activités bancaires | 300 | 244 | 49 | 92 |
| Activités d'assurances | 68 | 74 | 0 | 0 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 52 400 | 47 171 | 21 794 | 20 395 |
| Capital attribué, fin de période | 3 388 | 3 053 | 1 389 | 1 300 |
| Rendement du capital attribué | 11% | 9% | 5% | 9% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 45% | 31% | 76% | 56% |
| Ratio combiné, activités d'assurances dommages | 87% | 97% | – | – |

DIVISION EUROPEAN PRIVATE BANKING

Contribution au résultat du groupe

| Division European Private Banking (en millions d'EUR) | 2008 | IFRS | Résultat sous-jacent* | |
|---|-------------|------------|-----------------------|------------|
| | | 2009 | 2008 | 2009 |
| Revenus nets d'intérêts | 236 | 260 | 248 | 234 |
| Primes brutes acquises, assurance | 29 | 8 | 29 | 8 |
| Charges techniques brutes, assurance | -43 | -24 | -43 | -24 |
| Résultat net de la réassurance cédée | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Revenus de dividendes | 9 | 7 | 9 | 7 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -258 | 34 | -11 | 51 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 2 | 49 | 5 | 53 |
| Revenus nets de commissions | 422 | 367 | 422 | 367 |
| Activités bancaires | 418 | 359 | 418 | 359 |
| Activités d'assurances | 4 | 7 | 4 | 7 |
| Autres revenus nets | 13 | 1 | 13 | 1 |
| Total des produits | 411 | 702 | 674 | 697 |
| Charges d'exploitation | -487 | -519 | -487 | -514 |
| Réductions de valeur | -223 | -52 | -43 | -15 |
| Sur prêts et créances | -56 | -2 | -2 | -2 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -166 | -24 | -39 | -13 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 2 | 3 | 2 | 3 |
| Bénéfice avant impôts | -297 | 134 | 147 | 170 |
| Impôts | 144 | -25 | 14 | -30 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts | -153 | 109 | 161 | 140 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | -153 | 109 | 161 | 140 |
| Activités bancaires | -149 | 105 | 152 | 133 |
| Activités d'assurances | -4 | 4 | 9 | 7 |
| Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II) | 5 994 | 5 512 | 5 994 | 5 512 |
| Capital attribué, fin de période | 410 | 379 | 410 | 379 |
| Rendement du capital attribué | - | 21% | 31% | 29% |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | 121% | 75% | 73% | 75% |

* Pour toute explication relative au calcul des chiffres sous-jacents, nous renvoyons au chapitre Nos résultats en 2009 et au tableau qui figure dans le présent chapitre.

Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|---|------|------|
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS | -153 | 109 |
| Moins | | |
| Pertes de valeur sur CDO en portefeuille (après impôts) | -181 | 2 |
| Pertes de valeur sur actions (après impôts) | -53 | -13 |
| Pertes de valeur sur Lehman Brothers, Washington Mutual et les banques islandaises (après impôts) | -37 | 4 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides (après impôts) | 0 | 0 |
| Autres éléments exceptionnels* (après impôts) | -43 | -25 |
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent | 161 | 140 |

* Y compris variations de juste valeur de certains instruments de couverture ALM.

DIVISION EUROPEAN PRIVATE BANKING

En 2009, la division European Private Banking génère un bénéfice net de 109 millions d'euros, par comparaison à une perte nette de 153 millions d'euros l'année précédente. Sur une base sous-jacente (voir tableau), le bénéfice net de la division European Private Banking s'inscrit à 140 millions d'euros, en recul de 13% par rapport à 2008.

En 2009, les revenus nets d'intérêts de cette division s'établissent à 260 millions d'euros. En base sous-jacente, cela représente 234 millions d'euros, soit un niveau relativement élevé (attribuable à la position de liquidités favorable de KBL EPB), mais quand même légèrement inférieur à celui de 2008 (-6%), conséquence de la baisse des rémunérations auparavant relativement élevées sur le marché interbancaire au cours du deuxième semestre.

Les primes d'assurance vie brutes acquises (VITIS Life) régressent de 29 à 8 millions d'euros. Conformément à IFRS, ce chiffre n'inclut pas les assurances vie liées à des fonds d'investissement. Pour ces produits, conformément aux normes IFRS, ni les revenus de primes ni les charges techniques ne sont montrés. Seule la marge réalisée est montrée sous les revenus nets de commissions. Si l'on inclut les revenus de primes de ces produits, le total des revenus de primes des activités d'assurances vie s'élève à 567 millions d'euros environ, contre 175 millions d'euros en 2008, grâce à la forte progression des ventes de produits de la branche 23 vers la fin de l'année. Fin 2009, l'encours des réserves Vie atteint plus ou moins 1,6 milliard d'euros.

Les revenus de dividendes atteignent 7 millions d'euros, soit un peu moins que l'année précédente. Le bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (résultat de négoce et de juste valeur) passe de -258 millions d'euros en 2008 à 34 millions d'euros en 2009. Ces chiffres comprennent entre autres les ajustements de valeur des CDO (-251 millions d'euros avant impôts en 2008, négligeable en 2009). Sans cet élément et d'autres éléments exceptionnels, le résultat de négoce et de juste valeur sous-jacent s'élève à +51 millions d'euros en 2009, contre -11 millions d'euros en 2008. Le bénéfice net réalisé sur les actifs financiers disponibles à la

vente (plus-values réalisées sur titres) passe de 2 millions d'euros à 49 millions d'euros, surtout sous l'effet de la vente d'obligations en 2009. Les autres revenus nets s'établissent à 1 million d'euros.

Les revenus nets de commissions s'inscrivent à 367 millions d'euros. Une diminution assez marquée a été enregistrée au cours du premier semestre de 2009, conséquence d'une baisse des avoirs en gestion, combinée à un changement au niveau des préférences des clients en matière de placements (en faveur de produits moins rentables pour le groupe). Un retournement de situation favorable s'est manifesté au cours du deuxième semestre dans le sillage de l'amélioration du climat d'investissement. Toutefois, sur une base annuelle, les revenus nets de commissions accusent une baisse de 13% par rapport au niveau de 2008. Les avoirs en gestion totaux de cette division passent de 44 milliards d'euros fin 2008 à 47 milliards d'euros fin 2009, la baisse enregistrée au cours du premier trimestre de l'année ayant été plus que compensée par une augmentation au cours du reste de l'année. Les actifs de private banking onshore, qui se taillent la part du lion des avoirs en gestion (24 milliards d'euros fin 2009), augmentent de près de 10%, grâce à l'amélioration des cours des actifs eux-mêmes.

Les charges d'exploitation de la division European Private Banking (519 millions d'euros) grimpent en 2009, en base sous-jacente, de 6% par rapport à l'année 2008, qui a notamment bénéficié d'une reprise d'environ 30 millions d'euros de provisions pour litiges et retraites anticipées. Le ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires de cette division s'élève à 75%, en légère baisse par rapport à l'année précédente (73%).

Les réductions de valeur atteignent 52 millions d'euros, une forte baisse (de 223 millions d'euros) par rapport à l'année précédente, fortement influencée négativement par les réductions de valeur sur actions, sur *capital notes* et titres de banques américaines et islandaises en difficulté. Le montant de 2009 comprend également 25 millions d'euros de pertes de valeur sur le goodwill relatif aux sociétés du groupe (élément exclu des chiffres sous-jacents).

Faits et chiffres

| Division European Private Banking | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|
| Réseau | | |
| Nombre de pays dans lesquels le groupe possède un siège | 8 | 9 |
| Membres du personnel | | |
| En ETP, hormis le personnel des services de support pour d'autres divisions ou l'ensemble du groupe | 2 790 | 2 611 |
| Avoirs en gestion (en milliards d'EUR) | | |
| Private banking onshore | 22 | 24 |
| Private banking offshore | 13 | 13 |
| Autres (actifs institutionnels et autres et VITIS Life) | 10 | 11 |
| Total | 44 | 47 |
| Portefeuille de crédits | | |
| Montant octroyé, en milliards d'EUR | 4 | 3 |
| Part dans le portefeuille de crédits total | 2% | 2% |

Ciblage géographique et spécificité du réseau private banking européen

KBL European Private Bankers est un réseau de banques locales européennes ayant toutes le private banking pour activité de base. Le champ d'action géographique du groupe se situe au Benelux et dans quelques autres pays d'Europe occidentale (Allemagne, France, Royaume-Uni, Suisse et Monaco). Depuis avril 2009, le groupe est également présent en Pologne, par le greenfield KBL European Private Bankers Polska. Dans chacun des pays où le groupe a un siège, il opère via une marque locale tout en respectant la culture propre et le nom de chacune des sociétés du groupe. Nous considérons en effet que les collaborateurs locaux sont nettement mieux placés pour détecter les besoins spécifiques sur leurs marchés respectifs. Cet ancrage local différencie KBL EPB des autres grands groupes de private banking actifs dans ces pays respectifs. Les différentes sociétés du groupe font en outre appel à un *hub centre* centralisé, qui assure le support opérationnel et ICT de l'ensemble du groupe. Chaque entité se trouve ainsi préservée d'un certain nombre de tâches non commerciales, lui permettant de se concentrer sur son métier et ses objectifs, à savoir fournir un service optimal à ses clients.

Avoirs en gestion à nouveau en hausse depuis le deuxième trimestre

Après une baisse de près de 20% en 2008, les avoirs en gestion de KBL EPB enregistrent à nouveau une croissance positive d'environ 7% en 2009, pour atteindre 47,1 milliards d'euros. Ce chiffre de croissance annuel résulte du repli enregistré au cours du premier trimestre (-4%), suivi d'une reprise au cours des neuf mois suivants (+11%). Tant la baisse de 2008, que la hausse des avoirs en gestion enregistrée en 2009 s'expliquent en grande partie par les fluctuations de prix des avoirs en gestion concernés. Abstraction faite de cet effet de prix, les avoirs en gestion sont restés relativement stables en 2008 et l'on note des sorties de fonds nettes de 4% en 2009. La politique du groupe consiste à se concentrer sur les actifs private banking onshore, qui forment dès lors la majeure partie (23,7 milliards d'euros) des avoirs en gestion et qui ont en outre augmenté plus rapidement en 2009 (+10%) que l'ensemble des avoirs en gestion. Le reste des avoirs en gestion consiste en activités de private banking offshore (12,7 milliards d'euros à la date du 31 décembre 2009), en actifs institutionnels et en autres actifs (10,7 milliards d'euros).

Responsabilité sociétale

En tant qu'entreprise responsable, le réseau de banques privées européennes de KBL EPB accorde beaucoup d'importance au rôle social qu'il peut jouer. KBL EPB s'est imposé comme objectif de prendre en compte, lors du développement de ses activités, l'impact social, écologique et culturel de ses activités économiques à court et à long terme. KBL EPB a signé les principaux accords internationaux dans ce domaine, parmi lesquels le *Global Compact* des Nations Unies et les *Dix Principes Universels* de bonne conduite pour les entreprises. Le groupe respecte également les règles de conduite au niveau des relations avec les clients et les fournisseurs, de l'attitude vis-à-vis des collaborateurs et de l'impact du développement de l'entreprise sur la société. Dans le domaine des investissements, KBL EPB propose à ses clients, selon le pays, différentes possibilités respectant les impératifs d'une gestion éthique et mettant l'accent sur les investissements durables. Sur les plans social et culturel, KBL EPB mène une politique de mécénat et de partenariat avec un certain nombre d'institutions du monde musical et des arts dans les villes et pays dans lesquels le groupe est présent. Les membres du personnel du groupe y contribuent d'ailleurs activement. C'est ainsi qu'une nouvelle initiative a vu le jour en 2009 permettant aux membres du personnel de soutenir sur une base volontaire des projets de micro-financement au Vietnam.

Recherche d'un nouveau partenaire dans le cadre de la nouvelle stratégie pour les activités de cette division

Vu le niveau de synergie avec la stratégie de bancassurance inférieur à la moyenne, il a été décidé de partir à la recherche d'un nouveau partenaire stratégique pour les activités de cette division. La recherche porte donc sur un partenaire solide qui apprécie le modèle unique de KBC EPB à sa juste valeur et est disposé à poursuivre le développement d'activités dans ce domaine. Entre-temps, KBC continuera à promouvoir la valeur de la branche d'activité et à fournir un excellent service aux clients. Les activités de private banking en Belgique et Europe centrale et orientale sous la marque des filiales bancaires respectives du groupe – et faisant partie des divisions Belgique et Europe centrale, orientale et Russie – demeurent inchangées.

Dans le nouveau plan stratégique, nous avons dû faire des choix difficiles au sujet des entités du groupe à vendre. Le choix n'a pas été fait à la légère. Pour finir, il a été décidé de partir à la recherche d'un nouveau partenaire stratégique pour KBL European Private Bankers, qui pourrait aider ce groupe de grande valeur à poursuivre sa croissance. Tout comme cela est le cas pour les autres entités à vendre, nous veillerons pendant la période de transition à ce que le service fourni aux clients soit et reste optimal.

Etienne Verwilghen, CEO de la division European Private Banking

DIVISION SERVICES ET OPÉRATIONS COMMUNS

Faits et chiffres

| Division Services et Opérations communs | 2008 | 2009 |
|--|----------------------|----------------------|
| Personnel | | |
| En ETP | 9 688 | 8 729 |
| Asset Management | | |
| Avoirs en gestion en Belgique (en milliards d'EUR) | 151 | 146 |
| Avoirs en gestion en Europe centrale et orientale (en milliards d'EUR) | 12 | 12 |
| Avoirs en gestion dans le reste du monde (réseau KBL EPB principalement) (en milliards d'EUR) | 44 | 47 |
| Part de marché estimée en fonds d'investissement en Belgique | 38% | 39% |
| Part de marché estimée en fonds d'investissement en Europe centrale et orientale (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie et Pologne) | 34%, 13%, 22%, 5% | 34%, 13%, 20%, 5% |
| Paiements (en millions) | | |
| Nombre de transactions de paiement* en Belgique | 539 | 537 |
| Nombre de transactions de paiement* en Europe centrale et orientale (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie et Pologne) | 473 | 478 |
| Leasing | | |
| Encours du capital en contrats de leasing en Belgique (en milliards d'EUR) | 2,7 | 2,9 |
| Encours du capital en contrats de leasing en Europe centrale et orientale (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Roumanie) (en milliards d'EUR) | 3,2 | 2,3 |
| Encours du capital en contrats de leasing dans le reste du monde (Europe occidentale sans la Belgique) (en milliards d'EUR) | 1,7 | 1,3 |
| Part de marché estimée en leasing en Belgique (leasing général, leasing de voitures) | 21%, 12% | 22%, 12% |
| Part de marché estimée en leasing en Europe centrale et orientale (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Roumanie) | 15%, 16%, 4%, 1%, 4% | 10%, 13%, 3%, 1%, 1% |

* Transactions par carte et d'encaisse, virements nationaux et internationaux et gestion de trésorerie internationale.

Financement du commerce : début de l'extension de la plateforme de traitement pour l'ensemble du groupe et importance accrue des crédits documentaires

L'activité de financement du commerce reste également une activité de base dans la nouvelle stratégie du groupe. La récession économique, et plus particulièrement le recul des importations et exportations des entreprises, a bien évidemment eu une influence négative sur les volumes de

transaction relatifs à cette activité. D'autre part, nombreuses sont les entreprises qui en sont revenues aux crédits documentaires classiques comme instrument de paiement et aux produits de financement liés aux transactions, tels l'escompte à forfait de créances commerciales, une tendance qui devrait selon toute probabilité se poursuivre au cours des prochaines années.

Les premiers modules d'une nouvelle plateforme de traitement pour l'ensemble du groupe ont été introduits

avec succès en 2009. L'objectif d'ici 2012 est de traiter toutes les activités de financement du commerce du groupe sur la même plateforme.

Global Finance, un magazine bien connu dans le monde du financement du commerce, décerne chaque année un prix aux meilleures banques de financement du commerce dans un certain nombre de pays. Le jury est constitué de membres de la rédaction du magazine *Global Finance*, assistés par des experts en matière de financement du commerce. Début 2010, les banques suivantes ont été désignées comme *Best Trade Finance Bank* de leur pays : KBC Bank (Belgique), ČSOB (Tchéquie) et K&H Bank (Hongrie).



Paiements : introduction de la réglementation européenne et échange de bonnes pratiques au sein du groupe

Dans le domaine des paiements, l'année 2009 s'est notamment caractérisée par l'introduction de la directive européenne relative aux services de paiements qui esquisse le cadre légal pour la mise en place d'un espace unique de paiement en euro (*Single Euro Payments Area – SEPA*). Les diverses adaptations nécessaires ont été apportées sans aucun problème aux systèmes et procédures sur tous les marchés domestiques du groupe. Grâce à l'action intégrée et axée sur le groupe du service Paiements, des bonnes pratiques de certains marchés domestiques ont pu en 2009 être introduites dans d'autres pays également. C'est ainsi qu'il est maintenant possible en Pologne de recevoir les codes pin des cartes par sms, que le guichet automatique avec possibilité de versement a été introduit en Tchéquie et que l'on a entamé le regroupement des sociétés du groupe en Tchéquie et Slovaquie sur la plateforme commune pour les paiements transfrontaliers. Pour les années à venir, la priorité du service Paiements reste la poursuite de l'échange de bonnes pratiques au sein du groupe et de la consolidation de tous les produits de paiement SEPA (virement européen, domiciliations et cartes) sur les plateformes du groupe.

Asset management : solides parts de marché en fonds d'investissement et redéfinition de la stratégie

Malgré la crise, KBC reste, dans le domaine de la vente de fonds, de loin leader du marché belge, avec une part de marché en pleine croissance à 39%. Ce résultat est en partie dû à la coopération unique entre KBC Asset Management et les distributeurs (dont les agences bancaires KBC) et à une offre de produits adaptée, axée principalement sur la protection du capital et des formules surveillant de près le cours plancher. Ces dernières formules ont d'ailleurs constitué la base de bon nombre de porte-

feuilles dans un passé récent. Dans la mesure où, à certaines périodes les investissements s'effectuaient quasi exclusivement en liquidités, ces produits se sont bien maintenus au moment de la chute des cours boursiers et ont en outre réussi à suivre parfaitement le redressement ultérieur des cours. L'introduction de nombreux compartiments d'obligations d'entreprises s'est révélée être un succès.

KBC occupe également une position de force dans le domaine de l'asset management en Europe centrale et orientale. C'est ainsi, qu'en fonds d'investissement, le groupe atteint une part de marché estimée à 34% en République tchèque, à 13% en Slovaquie, à 20% en Hongrie et à 5% en Pologne. L'expertise en matière d'asset management s'est en outre encore renforcée sur ces marchés domestiques grâce à la création à Prague d'un nouveau centre de compétence en vue d'accroître l'expertise en actions d'Europe centrale.

La récente crise a profondément modifié le paysage financier. C'est la raison pour laquelle KBC Asset Management a réexaminé sa stratégie pour les années à venir. En Belgique, l'encadrement des distributeurs sera renforcé par des gestionnaires de comptes. Sur le plan international, les efforts se concentreront dorénavant sur les cinq marchés domestiques en Europe centrale et sur la Chine et l'Inde.

Leasing et crédits à la consommation : la nouvelle stratégie mène au recentrage des activités

L'activité leasing sera réduite et l'accent sera clairement mis sur les transactions avec les principaux clients du groupe. Cela signifie par exemple que les activités de *vendor finance* seront liquidées ou vendues en Europe occidentale. En Europe centrale et orientale également, où le groupe a dû encaisser des pertes au niveau de ses activités de leasing, il a été décidé de mettre fin à certaines activités. En outre, d'importants investissements sont consentis en matière de suivi des débiteurs.

2009 a également été une année difficile en matière de crédits à la consommation, en raison de la crise économique et financière. Alors que de bons résultats sont enregistrés en Belgique et en République tchèque à la suite d'une croissance de volume raisonnable liée à la maîtrise des coûts, des problèmes sont surtout apparus sur le marché polonais des crédits à la consommation. Il a par conséquent été décidé, dans le cadre de la nouvelle stratégie, de vendre la société de crédit à la consommation polonaise Żagiel et de mettre un terme à la vente de services de crédits à la consommation via le greenfield en Roumanie. Les produits de crédit à la consommation seront à l'avenir commercialisés exclusivement par le biais des canaux bancaires.

Organisation : détection d'éventuelles synergies et encadrement des futurs désinvestissements

En 2009, le service Organisation du groupe s'est concentré, en collaboration avec les autres services concernés, sur un certain nombre de projets axés sur des résultats tangibles à court terme et sur la gestion des changements. Nous pensons ici plus particulièrement au développement d'un nouveau modèle de gestion des risques et des capitaux et à la définition d'un nouveau modèle d'agence. Ce département a une fois de plus joué un rôle de premier plan dans la détection et la mise en œuvre d'éventuelles synergies au sein du groupe. Il a également poursuivi la gestion de l'implémentation du programme *Operational Excellence*. L'une des principales tâches pour l'avenir sera d'encadrer toutes les divisions dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du groupe, en ce compris le processus de désinvestissement.

ICT : plusieurs projets destinés à poursuivre l'optimisation de l'organisation

En ce qui concerne le domaine ICT, l'accent a à nouveau été mis sur la promotion de l'intégration au sein du groupe et sur l'optimisation de l'organisation ICT et ce, plus particulièrement en Europe centrale et orientale. La création d'un centre de données unique près de Budapest en est un bel exemple. L'objectif recherché est d'y rassembler le traitement ICT de toutes les entreprises d'Europe centrale et orientale du groupe au lieu de répartir ce traitement dans les divers centres de chaque pays. D'autres exemples encore sont le développement d'un nouveau système ICT pour le traitement des assurances, la mise sur pied d'un poste standardisé, la fusion des systèmes informatiques de ČSOB et Istrobanka et le passage à l'euro en Slovaquie, de même que la fusion de l'organisation ICT des institutions bancaires et d'assurances dans les divers pays d'Europe centrale et orientale. Il va de soi que le calendrier et le budget ICT seront adaptés aux nouvelles conditions économiques. C'est ainsi que la décision a été prise de ne provisoirement pas lancer le programme ESP (*Enterprise Systems Program*) – un important programme d'investissement visant à élaborer des applications communes pour l'ensemble du groupe. Dans le cadre de la répartition des charges fixes sur un volume aussi important que possible, il avait précédemment déjà été décidé que KBC pouvait proposer des services ICT à des tiers. Un contrat d'outsourcing a ainsi été signé en 2009 avec un fournisseur belge de gaz et d'électricité.

La division Services et Opérations communs fait office de support et de fabriques de produits pour les autres divisions du groupe. Cela signifie que notre division met l'accent sur la coopération au-delà des frontières des sociétés du groupe, la recherche permanente de synergies et l'introduction de bonnes pratiques dans l'ensemble du groupe et tout ceci, moyennant le respect des particularités et circonstances locales.

Danny De Raymaecker, CEO de la division Services et Opérations communs

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Les informations figurant dans le présent chapitre ont été vérifiées par l'auditeur statutaire lorsque les IFRS l'imposent, à savoir :

- toute la section Gouvernance des risques ;
- certaines parties de la section Risque de crédit, à savoir l'introduction, Suivi du risque de crédit (sans le camembert), le tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque (les parties auditées sont indiquées dans la note en bas du tableau), le tableau Autres risques de crédit, le tableau Composition du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC et le tableau Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque ;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités autres que de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché des activités autres que de trading, Risque de taux d'intérêt (à l'exception des tableaux Impact d'une hausse parallèle de la courbe des taux de 1% pour le groupe KBC et Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances) et Risque de change ;
- toute la section Risque de liquidité ;
- toute la section Risque de marché des activités de trading ;
- toute la section Risques techniques propres aux assurances ;
- certaines parties de la section Solvabilité, capital économique et *Embedded Value*, à savoir l'introduction, Suivi de la solvabilité (sans le graphique), le tableau dans Solvabilité du groupe (les parties auditées sont indiquées dans la note en bas du tableau), Capital économique (à l'exception du tableau) et *Embedded Value Vie*.

Lancement d'un **programme d'évaluation de la gestion des risques au niveau du groupe**

Le portefeuille de crédits diminue en 2009 à la suite d'une contraction des crédits sur les marchés non domestiques

Ratio Tier 1 de 10,8% au niveau du groupe

Futur impact des risques liés aux **CDO atténué par l'accord de garantie** signé avec l'État belge

De plus amples informations sur la gestion de la valeur et des risques chez KBC sont fournies dans **le Risk Report 2009**, disponible sur www.kbc.com

Gouvernance des risques

Chez KBC, la gestion de la valeur et des risques repose sur les principes suivants :

- La gestion de la valeur, la gestion des risques et la gestion du capital sont étroitement liées. L'objectif d'une entreprise est la création de valeur. Pour atteindre cet objectif, des décisions sont prises et des activités sont déployées, dans des circonstances parfois incertaines. Pour garantir sa continuité, l'entreprise doit disposer d'un capital lui permettant de faire face aux conséquences imprévisibles d'événements et de développements fâcheux.
- La gestion des risques fait l'objet d'une approche intégrale au niveau du groupe, en intégrant tous les risques et toutes les activités.
- La responsabilité de la gestion de la valeur et des risques incombe en premier lieu au management en ligne. La Gestion de la valeur et des risques Groupe, qui opère indépendamment du management en ligne, a une mission de conseil, de support et de contrôle.
- Le modèle de gouvernance des risques du groupe est également transposé au niveau des divisions et/ou des filiales.

Le modèle de gouvernance des risques fixe les responsabilités et tâches dans le but de gérer la création de valeur et les risques inhérents.

Le modèle est organisé à différents niveaux :

- Le Conseil d'administration (assisté du Comité Audit), le Comité de direction Groupe et le Comité Asset-Liability Management Groupe (ALCO). Ces comités assurent tant la gestion globale des risques que le suivi de la création de valeur et de la suffisance des capitaux pour l'en-

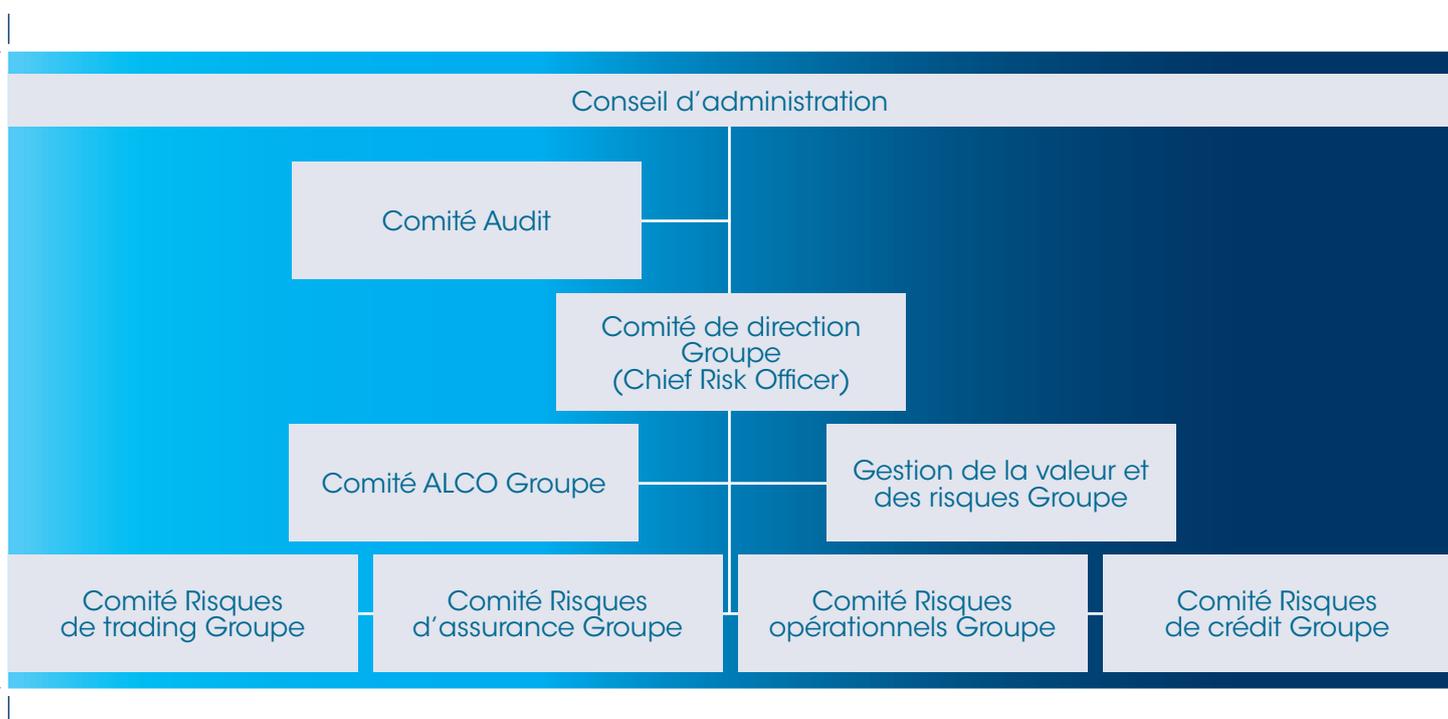
semble du groupe. Les rapports qui sont présentés régulièrement au Comité Audit constituent une source d'information importante pour les membres compétents du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration approuve chaque année les limites de tolérance aux risques. Le Comité de direction Groupe est responsable de l'application de la stratégie en matière de gestion de la valeur, des risques et du capital qui a été élaborée par le Conseil d'administration et il en définit la structure. Le Chief Risk Officer (CRO ; en 2009, KBC a scindé la fonction de Chief Finance and Risk Officer (CFRO) en deux fonctions distinctes, à savoir, Chief Risk Officer et Chief Finance Officer), membre du Comité de direction Groupe, assure la surveillance de la gestion des risques. Le Comité ALCO Groupe définit les mélanges stratégiques d'investissement et de financement et assure aussi le contrôle des positions de risques inhérentes. Les décisions tactiques d'investissement sont confiées à un comité d'investissement.

- Les comités Risques Groupe spécialisés. Ces comités sont chargés d'élaborer pour chaque type de risque ou groupement d'activités un cadre commun au groupe et d'en surveiller le processus de gestion des risques. Ils sont présidés par le CRO et se composent de représentants du management en ligne et de la Gestion de la valeur et des risques Groupe. Les différents comités du groupe sont représentés dans le schéma. En fonction de la matérialité des types de risques spécifiques, des comités Risques locaux et des départements Gestion locale de la valeur et des risques ont été installés à un niveau inférieur (division, pays et filiale par exemple) en vue d'étendre le cadre de la gestion des risques.

- Le Comité Modèles Groupe (GMC) décide, sur la base de rapports établis par des unités de validation indépendantes, de la validité des aspects risque quantitatif et opérationnel (usage des modèles, activités de contrôle, etc.) de tous les modèles de risques développés et/ou utilisés au sein du groupe.
- L'Audit interne Groupe est responsable du calendrier d'audit ; il vérifie la conformité du cadre de gestion des risques aux exigences légales et réglementaires, l'efficacité et l'efficience du système de gestion des risques et sa conformité au cadre de gestion des risques, ainsi que la façon dont le management en ligne gère les risques en dehors de ce cadre formel.
- Le management en ligne est responsable au premier chef de la gestion

de la valeur et des risques. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques qui s'applique à leur activité transparaisse au niveau de la politique et des procédures. Il est également chargé de développer des modèles transactionnels.

- La quantification des risques, du capital économique et de la création de valeur pour toutes les unités d'exploitation relève de la Gestion de la valeur et des risques Groupe, qui fait rapport au management en ligne. La Gestion de la valeur et des risques Groupe met au point les modèles de portefeuilles et est chargée de valider tous les modèles (transactionnels et de portefeuilles). Les compétences sont ainsi clairement scindées : les *développeurs des modèles* n'interviennent pas dans le processus de *validation*.



Dans le sillage de la grave crise financière, le groupe KBC a élaboré un programme en vue d'analyser et d'améliorer encore la capacité du groupe à faire face à des événements économiques majeurs à l'avenir. Un programme de grande envergure a été lancé en vue de créer un nouveau modèle global intégré qui prend en considération toutes les dimensions de la gestion des risques, du capital et de la valeur. Ce modèle se caractérise comme suit :

- Des gens d'affaires conscients des risques, qui sont dotés de la sensibilité et de l'aptitude nécessaires pour effectuer des transactions équilibrées en termes de risque/rendement et qui constituent la première ligne de défense d'une saine gestion des risques du groupe.
- Une architecture intégrée, centrée sur le Comité de direction, qui lie l'appétit du risque, stratégie et fixation des objectifs de performance

par allocation des capitaux à des limites et à des objectifs. Combiné à un processus conséquent de suivi, elle crée les paramètres nécessaires à une prise de risques autonome pour l'activité, dans le respect des choix stratégiques globaux du groupe.

- Une fonction unique et indépendante au niveau du groupe, qui comprend le CRO Groupe, les CRO locaux, les fonctions risque locales et Groupe et les comités risques.

Le programme comporte 12 points d'action, dont la plupart ont été traités en 2009 ou le seront en 2010. Les modifications organisationnelles de la fonction risque et des comités risques devraient être effectives fin 2010. Les principes et la philosophie du nouveau modèle de gestion des risques, du capital et de la valeur devraient être appliqués intégralement au sein du groupe KBC d'ici fin 2012.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'un emprunteur (d'un crédit), d'un émetteur (d'un titre de créance), d'un garant ou d'un réassureur, ou encore d'une contrepartie (dans une transaction professionnelle) résultant de son insolvabilité ou de sa mauvaise volonté de payer ou d'exécuter et aussi de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans un pays déterminé.

Suivi du risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau des transactions et au niveau du portefeuille. Gérer le risque de crédit au niveau des transactions implique l'existence de procédures, de procédés et d'applications pertinents (systèmes et outils) pour identifier et quantifier les risques avant et après l'acceptation de positions individuelles en risque de crédit. Des limites sont fixées en vue de déterminer le risque de crédit maximal autorisé. Gérer le risque au niveau du portefeuille suppose notamment une quantification et/ou un reporting périodique du risque intégré dans les portefeuilles consolidés de crédits et d'investissement, le respect d'une discipline en matière de limites, le *stress testing* dans différents scénarios, la prise de mesures d'atténuation du risque et l'optimisation du profil global de risque de crédit.

Gestion du risque de crédit au niveau transactionnel

Processus d'acceptation : des politiques et des procédures d'acceptation solides ont été établies pour tous les types de risques de crédit. La présente description se limite aux risques liés aux crédits traditionnels aux entreprises et aux particuliers, qui constituent le gros des risques de crédit du groupe.

Hormis les cas où le montant est peu élevé ou le risque faible, pour les crédits aux entreprises, une entité commerciale soumet une proposition accompagnée d'une recommandation d'un conseiller crédits. En principe, deux personnes au moins prennent collégalement la décision. L'échelon de décision est déterminé selon des matrices qui intègrent notamment le total des risques du groupe (le risque total que le groupe KBC dans son

ensemble court sur le groupe de la contrepartie), la classe de risque (déterminée en grande partie sur la base de modèles de rating internes) et la nature de la contrepartie (institutions financières, contreparties souveraines, sociétés, etc.).

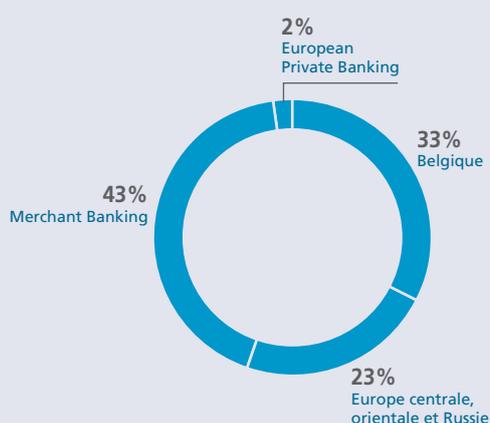
Les prêts aux particuliers (par exemple les prêts hypothécaires) sont soumis à une procédure standardisée, qui comporte des modèles de scoring dont les résultats sont déterminants dans la procédure d'acceptation. Les crédits aux particuliers sont généralement octroyés en monnaie locale, à l'exception de certains pays d'Europe centrale et orientale et de la Russie, où des crédits sont souvent proposés en devises en raison de l'écart significatif entre les taux d'intérêt en monnaie locale et en d'autres devises. Ces dernières années, la prise de conscience du risque résultant des fluctuations des taux de change nous a incités à faire preuve de beaucoup de prudence à l'égard de ce type de crédits. Depuis lors, le niveau des prêts en devises a diminué de manière significative.

Processus de suivi : le suivi des principaux types de risques de crédit est en grande partie déterminé par la *classe de risque*, où l'on distingue le risque de défaut (*Probability of Default* ou PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD). Cette dernière reflète la perte estimée qui serait encourue en cas de défaillance d'un obligé, dont la probabilité est estimée en PD (*Probability of Default*).

Pour déterminer la classe de risque, KBC a développé différents modèles de rating afin de mesurer la solvabilité des débiteurs et d'évaluer la perte attendue des différents types de transactions. Certains modèles sont communs à l'ensemble du groupe (notamment pour les pouvoirs publics, les banques, les grandes entreprises et le financement de projets), alors que d'autres sont destinés à des marchés géographiques spécifiques (PME, particuliers, etc.). L'échelle de rating interne est la même pour tout le groupe.

En fonction des résultats de ces modèles, le portefeuille de crédits normal est réparti en classes allant de 1 (risque le plus faible) à 9 (risque le plus élevé) pour la PD. Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit un rating interne allant de PD 10 à PD 12. La classe PD 12 est attribuée si

Portefeuille de crédits par division (encours au 31-12-2009)



la banque met fin à l'une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose la rentrée en possession de la garantie. La classe 11 comprend les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours, mais qui ne répondent pas aux critères de PD 12. La classe PD 10 est réservée aux débiteurs dont il y a lieu de penser qu'ils ne payeront pas (à temps), mais qui sont encore *performing* et ne remplissent pas les critères de classification comme PD 11 ou PD 12. Pour les dossiers importants, le Comité de direction Groupe reçoit chaque trimestre un relevé des débiteurs en défaut.

Les crédits aux grandes entreprises sont évalués au moins une fois l'an, avec minimum actualisation du rating interne. Les ratings qui ne sont pas actualisés à temps sont pénalisés par le relèvement temporaire de la catégorie de rating, ce qui se traduit par une augmentation du capital réglementaire requis. Les crédits aux petites et aux moyennes entreprises sont principalement revus sur la base des signaux de risque (par exemple une modification significative de la classe de risque). Les crédits aux particuliers sont réexaminés périodiquement au niveau agrégé. Les décisions de crédit sont suivies par un membre d'un comité de crédit de l'échelon supérieur, qui vérifie que les décisions prises au niveau de décision immédiatement inférieur sont conformes à la politique en matière de crédit.

Réductions de valeur : sur les crédits accordés aux débiteurs des classes PD 10, 11 et 12 (crédits *impaired*), KBC applique des réductions de valeur sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. De plus, pour les crédits des classes PD 1 à 9, des réductions de valeur sont calculées *sur la base du portefeuille*, en appliquant une formule basée sur les modèles avancés IRB utilisés en interne (ou une méthode de remplacement si un modèle avancé IRB n'est pas disponible).

Par décision, des prêts peuvent être renégociés afin d'éviter une situation de défaut de paiement aux crédités en difficultés financières. Cette renégociation peut, entre autres, consister à adapter le schéma de remboursement contractuel ou à réduire/reporter les paiements d'intérêts ou de commissions. Début 2009, KBC a adopté une nouvelle politique régissant ces renégociations, sa méthode d'évaluation des risques et, partant, la classification des crédits. Si la renégociation est motivée par la dégradation de la situation financière du crédit et implique une modification

des conditions de remboursement, le crédit se voit attribuer une classe de rating PD 9 ou supérieure. Si la renégociation entraîne l'amortissement (complet ou partiel) de l'actif financier, le crédit se voit attribuer au minimum une classe PD 10. Pour le portefeuille retail, la classe PD est attribuée en fonction du score comportemental. Dans ces cas, la PD peut être inférieure à 9. Un an (en principe) après la renégociation, la situation du crédit fait l'objet d'une réévaluation qui, si elle est favorable, permet au crédit de repasser dans une classe plus favorable que PD 9. Dans ce cas, le crédit n'est plus considéré comme ayant un *statut renégocié*.

En 2008, si nous appliquions un seuil de matérialité de 1% à l'encours du portefeuille de l'entité, les renégociations se concentraient surtout chez Absolut Bank, où les restructurations ont été estimées à 176 millions d'euros. En 2009, KBC a recouru plus fréquemment à cette solution. Quelque 2,2% du portefeuille total de crédits, soit 3,7 milliards d'euros, ont été renégociés en vue d'éviter des réductions de valeur. Le tableau ci-après indique la part de l'encours total de risque renégocié de chaque division. Dans la division Merchant Banking, le risque renégocié provient surtout de KBC Bank Ireland, dont le portefeuille (environ 18 milliards d'euros) a été renégocié à hauteur de 5,8%.

Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille

Dans le cadre du contrôle sur la base du portefeuille, le portefeuille de crédits consolidé fait l'objet d'un rapport trimestriel, afin de vérifier la conformité à la politique de crédit et aux limites. Le suivi des principales concentrations de risques se base aussi sur des rapports périodiques et de circonstance. Des limites sont appliquées au niveau des débiteurs/garants, émetteurs ou contreparties, au niveau des secteurs, ainsi que pour des activités spécifiques ou des zones géographiques. Le champ d'application de la surveillance en termes de concentration de noms a été élargi ces dernières années. Outre les prêts, il couvre à présent aussi les investissements et les produits dérivés. Des *stress tests* sont par ailleurs appliqués à certains types de crédits (prêts hypothécaires, crédits octroyés à des secteurs d'activité spécifiques, etc.), ainsi qu'au champ d'application du risque de crédit dans son ensemble.

Intégrée à la fonction de crédit, la cellule Portfolio Management a été constituée dans le but d'assurer une gestion et un suivi actifs du portefeuille de crédits. Au moyen d'un modèle, cette cellule détecte les concentrations de risques et augmente la diversification du portefeuille de crédits.

Renégociations de crédits en vue d'éviter des réductions de valeur (en pourcentage du portefeuille total des renégociations)

31-12-2009

| | |
|---|---------------|
| Division Belgique | 16,0% |
| Division Europe centrale, orientale et Russie | 30,6% |
| République tchèque | 2,7% |
| Slovaquie | 2,7% |
| Hongrie | 9,6% |
| Pologne | 1,0% |
| Russie | 7,3% |
| Bulgarie | 7,2% |
| Serbie | 0,0% |
| Division Merchant Banking | 53,4% |
| Division European Private Banking | 0,1% |
| Total | 100,0% |

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Alors que certaines limites sont encore exprimées en termes notionnels, des concepts tels que la perte attendue/*expected loss* et la perte en cas de défaut/*loss given default* sont aussi utilisés. Avec le risque de défaut/*probability of default*, ces concepts servent de base au calcul du capital réglementaire pour le risque de crédit, KBC ayant opté pour l'approche *Internal Rating Based* (IRB) de Bâle II.

Le passage à l'approche IRB de Bâle II est échelonné dans le temps. KBC Bank SA et ses principales filiales avaient déjà adhéré à l'approche *IRB Foundation* en 2007. Quelques autres sociétés essentielles du groupe (comme K&H Bank et Kredyt Bank) ont adopté l'approche standardisée de Bâle II en 2008 et passeront à l'approche *IRB Foundation* en 2011 (sous réserve d'approbation réglementaire). Les entités secondaires du

groupe KBC ont adopté l'approche standardisée de Bâle II en 2008 et poursuivront sur cette voie. Le passage à l'approche *IRB Advanced* pourrait débuter en 2011.

Aperçu des risques de crédit des activités bancaires

Des risques de crédit apparaissent dans les activités bancaires et d'assurances du groupe. Les risques de crédit liés aux activités d'assurances sont décrits dans la section suivante et se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Les investissements de KBC dans des produits structurés de crédit et sa participation à des activités de titrisation font l'objet d'une section distincte (voir ci-après).

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|------------|------------|
| Portefeuille de crédits et d'investissement, banque | | |
| Portefeuille total de crédits (en milliards d'EUR) | | |
| Montant octroyé | 217,2 | 201,6 |
| Montant en cours | 178,0 | 166,5 |
| Portefeuille de crédits selon la division (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) | | |
| Belgique | 28% | 33% |
| Europe centrale, orientale et Russie | 24% | 23% |
| Merchant Banking | 46% | 43% |
| European Private Banking | 2% | 2% |
| Total | 100% | 100% |
| Portefeuille de crédits selon le type de crédit (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) | | |
| Crédits et crédits de garantie | 93% | 94% |
| Obligations d'entreprises et de banques | 7% | 6% |
| Total | 100% | 100% |
| Portefeuille de crédits selon le secteur de la contrepartie (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) ¹ | | |
| Particuliers | 30% | 34% |
| Services de bancassurance | 12% | 9% |
| Pouvoirs publics | 4% | 3% |
| Entreprises | 54% | 54% |
| Services autres que financiers | 9% | 10% |
| Commerce de détail et de gros | 8% | 8% |
| Immobilier | 7% | 7% |
| Construction | 4% | 4% |
| Électricité | 2% | 3% |
| Agroalimentaire | 3% | 2% |
| Reste ² | 20% | 20% |
| Total | 100% | 100% |
| Portefeuille de crédits selon la classe de risque (part du portefeuille ³ , en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) ^{1,4} | | |
| PD 1 (risque le plus faible, risque de défaut de 0,00% à 0,10%) | 25% | 23% |
| PD 2 (0,10% – 0,20%) | 16% | 12% |
| PD 3 (0,20% – 0,40%) | 14% | 16% |
| PD 4 (0,40% – 0,80%) | 18% | 16% |
| PD 5 (0,80% – 1,60%) | 13% | 14% |
| PD 6 (1,60% – 3,20%) | 7% | 9% |
| PD 7 (3,20% – 6,40%) | 4% | 4% |
| PD 8 (6,40% – 12,80%) | 2% | 2% |
| PD 9 (risque le plus élevé, 12,80% – 100,00%) | 1% | 3% |
| Total | 100% | 100% |

Au niveau des activités bancaires, le portefeuille de crédits et d'investissement constitue la principale source de risque de crédit. Ce portefeuille est le résultat des activités de crédit simples et traditionnelles. Il comprend toutes les lignes de crédit de fonds de roulement et tous les crédits d'investissement (engagés et non engagés), crédits de garantie, dérivés de crédit (protection vendue) et titres de créance autres que publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires du groupe. Il existe aussi des risques de crédit liés à d'autres activités bancaires. Les activités de trading, par exemple, comportent un risque émetteur, alors que les transactions professionnelles (dépôts auprès de contreparties professionnelles et négoce de produits dérivés) entraînent un risque de contrepartie. *L'International trade finance* constitue aussi une source de risques de crédit, en occasionnant une exposition à court terme à des institutions

financières. Enfin, les obligations d'État du portefeuille d'investissement, principalement détenues pour des raisons d'ALM et de liquidité, comportent aussi certains risques de crédit.

Le portefeuille de crédits et d'investissement diffère donc considérablement du poste Prêts et avances à la clientèle mentionné à l'Annexe 18 des Comptes annuels consolidés (ce poste ne comprend pas par exemple les prêts et avances aux banques, les crédits de garantie et dérivés de crédit, la partie non prélevée des crédits ou les obligations émises par des entreprises et des banques, mais intègre par contre les opérations de rétrocession avec les non-banquiers). Le portefeuille de crédits et d'investissement est ventilé selon différents critères dans le tableau.

| Portefeuille de crédits et d'investissement, banque | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Crédits <i>impaired</i>⁵ (PD 10+11+12 ; en millions d'EUR ou en pourcentage) | | |
| Crédits <i>impaired</i> | 5 118 | 8 982 |
| Réductions de valeur | 2 790 | 3 884 |
| Réductions de valeur sur la base du portefeuille | 266 | 328 |
| Ratio de pertes sur crédits | | |
| Division Belgique | 0,09% | 0,17% |
| Division Europe centrale, orientale et Russie | 0,83% | 2,12% |
| République tchèque | 0,57% | 1,12% |
| Slovaquie | 0,82% | 1,56% |
| Hongrie | 0,41% | 2,01% |
| Pologne | 0,95% | 2,59% |
| Russie | 2,40% | 6,15% |
| Division Merchant Banking | 0,90% | 1,32% |
| Division European Private Banking | 4,02% | 0,37% |
| Total | 0,70% | 1,11% |
| Crédits <i>non-performing</i> (NP), (PD 11+12 ; en millions d'EUR ou en pourcentage) | | |
| Montant en cours | 3 239 | 5 595 |
| Réductions de valeur pour crédits <i>non-performing</i> | 1 949 | 2 790 |
| Ratio <i>non-performing</i> | | |
| Division Belgique | 1,7% | 1,7% |
| Division Europe centrale, orientale et Russie | 2,1% | 4,8% |
| Division Merchant Banking | 1,6% | 4,0% |
| Division European Private Banking | 4,9% | 4,8% |
| Total | 1,8% | 3,4% |
| Ratio de couverture | | |
| [Réductions de valeur pour crédits <i>non-performing</i>] / [encours de crédits <i>non-performing</i>] | | |
| Total | 60% | 50% |
| Total hors crédits hypothécaires | - | 60% |
| [Réductions de valeur et réductions de valeur sur la base du portefeuille pour crédits <i>performing</i> et <i>non-performing</i>] / [encours de crédits <i>non-performing</i>] | | |
| Total | 94% | 75% |
| Total hors crédits hypothécaires | - | 90% |

Pour la définition des ratios, veuillez consulter le Glossaire des ratios utilisés.

1 Chiffres vérifiés par l'auditeur statutaire.

2 La part individuelle des secteurs n'excédant pas 2%

3 Certaines parties du portefeuille pour lesquelles une ventilation selon la classe de risque n'est pas encore disponible sont exclues (il s'agit principalement du portefeuille de crédits d'Absolute Bank).

4 Échelle de notation interne.

5 L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 20 du chapitre Comptes annuels consolidés s'explique par des différences de périmètre.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Outre les risques de crédit liés au portefeuille de crédits et d'investissement, il existe des risques de crédit liés à d'autres activités bancaires. Les principaux sont repris ci-après :

Transactions commerciales à court terme : les transactions commerciales à court terme sont liées au financement d'exportations ou d'importations et comportent uniquement l'exposition à des organismes financiers. Il s'agit de crédits documentaires, de préfinancements d'exportations, de postfinancements d'importations et de produits apparentés d'une durée de deux ans maximum. En dépit de la part relativement importante des banques *non-investment grade* dans l'exposition (de l'ordre de 27%), les pertes sont historiquement très faibles, en particulier pour les crédits documentaires. Les risques liés à cette activité sont gérés sur la base de limites par établissement financier et par pays ou groupe de pays.

Titres du portefeuille commercial : ces titres comportent un risque émetteur (perte potentielle résultant d'une défaillance de l'émetteur). Chez KBC Financial Products (KBC FP), le risque émetteur est quantifié sur la base de la perte estimée en cas de défaillance de l'émetteur (*loss given default*), en partant de la valeur actuelle de marché et en tenant compte de la récupération attendue en fonction du type d'émission (garantie ou non). Seul le risque émetteur apparaissant dans les positions *long* est pris en compte chez KBC FP, ce qui signifie que le reporting du risque de crédit n'intègre pas les émetteurs qui présentent au bout du compte une position *short*. Le risque émetteur d'autres entités (que KBC FP) est mesuré sur la base de la valeur de marché des titres. Le risque émetteur est cependant limité par l'utilisation de limites par émetteur et par classe de rating. Le risque lié aux *Asset-Backed Securities* et aux *Collateral Debt*

Obligations dans le portefeuille commercial n'est pas inclus dans les chiffres figurant dans le tableau (voir section Aperçu des risques de crédits structurés).

Transactions professionnelles (dépôts auprès de contreparties professionnelles et négoce de produits dérivés) : ces transactions comportent un risque de contrepartie. Les montants figurant dans le tableau sont les risques *pre-settlement* du groupe, mesurés sur la base de la valeur actuelle de remplacement (positive) (*mark-to-market*) d'une transaction et du supplément applicable (*add-on*) définis selon la méthode de l'exposition actuelle de Bâle II. Les dépôts représentent un peu moins de 15% du total. La grande majorité des dépôts concernent des banques qui affichent un rating *investment grade*. Les risques sont limités par l'utilisation de limites (distinctes pour le risque *pre-settlement* et *settlement*) par contrepartie. Les techniques de *close-out netting* et sûretés sont également appliquées. Les sûretés financières ne sont prises en considération que si les actifs concernés sont susceptibles de limiter le risque dans le calcul du capital réglementaire (Bâle II). Ceci implique notamment une certitude juridique suffisante quant à la propriété de la sûreté pour chaque juridiction.

Titres publics dans le portefeuille d'investissement : l'exposition aux pouvoirs publics est mesurée en termes de valeur comptable. Elle se situe principalement au niveau de l'Union européenne (particulièrement la Belgique), ce qui minimise relativement le risque de crédit. Des limites sont aussi fixées par le Comité ALCO Groupe pour circonscrire le risque de crédit, en particulier pour les pouvoirs publics affichant un rating interne inférieur à AA.

| Autres risques de crédit (en milliards d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|------------|------------|
| Transactions commerciales à court terme | 2,3 | 2,0 |
| Risque émetteur ¹ | 3,0 | 0,8 |
| KBC Financial Products | 0,2 | 0,1 |
| Autres entités | 2,8 | 0,7 |
| Risque de contrepartie sur transactions professionnelles ² | 22,7 | 18,6 |
| Obligations d'État dans le portefeuille d'investissement | 39,9 | 46,2 |

¹ Sans les obligations d'État OCDE.

² Après déduction des sûretés obtenues et *netting*.

Aperçu des risques de crédit des activités d'assurances

Pour les activités d'assurances, les risques de crédit se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Le Comité ALCO Groupe donne des directives visant à maîtriser le risque de crédit du portefeuille d'investissement.

Certaines normes déterminent la part du portefeuille qui doit être investie en titres publics de pays de l'OCDE ; d'autres posent notamment des exigences en matière de ratings des émetteurs. Le tableau ci-après donne un aperçu de la composition globale du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe.

Composition du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC

(en millions d'EUR, valeur de marché)¹

| Par poste du bilan | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|------------|------------|
| Titres | 18 249 | 22 242 |
| Obligations et titres assimilés | 15 709 | 20 746 |
| Détenus jusqu'à l'échéance | 2 721 | 3 517 |
| Disponibles à la vente | 12 768 | 17 019 |
| À la juste valeur par le biais du compte de résultats (FIFV & HFT) | 220 | 149 |
| Comme prêts et créances | 0 | 62 |
| Actions et titres assimilés | 2 385 | 1 463 |
| Disponibles à la vente | 2 202 | 1 461 |
| À la juste valeur par le biais du compte de résultats (FIFV & HFT) | 183 | 2 |
| Reste | 155 | 33 |
| Prêts et avances à la clientèle | 203 | 203 |
| Prêts et avances aux banques | 3 204 | 2 898 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | 472 | 523 |
| Investissements dans des participations associées | 18 | 23 |
| Reste | 97 | 103 |
| Contrats d'investissement, branche 23 ² | 6 948 | 7 957 |
| Total | 29 192 | 33 949 |
| Détail des obligations et titres assimilés | | |
| Selon le rating ^{3,4} | | |
| AA- et supérieur | 66% | 68% |
| A- et supérieur | 97% | 94% |
| BBB- et supérieur | 100% | 100% |
| Selon le secteur ³ | | |
| Pouvoirs publics | 65% | 62% |
| Établissements financiers | 24% | 20% |
| Reste | 11% | 18% |
| Total | 100% | 100% |
| Selon la durée résiduelle ³ | | |
| Maximum 1 an | 6% | 4% |
| Entre 1 et 3 ans | 15% | 19% |
| Entre 3 et 5 ans | 26% | 24% |
| Entre 5 et 10 ans | 31% | 34% |
| Plus de 10 ans | 22% | 18% |
| Total | 100% | 100% |

¹ Le total de la valeur comptable était de 28 904 millions d'euros en décembre 2008 et atteint 33 598 millions d'euros en décembre 2009.

² Représente l'actif du produit branche 23 et est totalement équilibré au passif. Aucun risque de crédit pour KBC Assurances.

³ À l'exclusion des investissements dans le cadre des activités Vie branche 23. Dans certains cas, basés sur des extrapolations et des estimations.

⁴ Échelle de notation externe.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUE EN 2009

KBC court également un risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs si le (ré)assureur n'est plus en état de remplir ses obligations découlant d'assurances ou de réassurances contractées avec KBC. Le risque de crédit chez KBC est quantifié au moyen d'une approche nominale (la perte maximale), de la perte attendue (*Expected Loss*) et d'autres techniques.

Des limites de concentration de noms, définies par un comité de crédit, sont appliquées. L'*Expected Loss* est calculée en utilisant des ratings internes ou externes, tandis que l'*Exposure at Default* est déterminée en additionnant les réserves pour pertes nettes et les primes, le *loss given default* étant fixé quant à lui à 50%.

Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque, *Exposure at Default (EAD)* et *Expected Loss (EL)** (en millions d'EUR)

| | EAD 2008 | EL 2008 | EAD 2009 | EL 2009 |
|--------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| AAA à A- compris | 311,5 | 0,05 | 352,7 | 0,07 |
| BBB+ à BB- compris | 164,2 | 0,08 | 111,2 | 0,16 |
| Inférieur à BB- | 1,4 | 0,05 | 0,0 | 0,00 |
| Sans rating | 13,9 | 0,28 | 15,5 | 0,35 |
| Total | 491,1 | 0,46 | 479,3 | 0,59 |

* EAD : chiffres audités ; EL : chiffres non audités.

Aperçu des risques de crédits structurés

Dans le passé, KBC a joué le rôle d'*initiateur* de transactions sur crédits structurés et a aussi *investi* lui-même dans des produits structurés de crédit.

- KBC (par l'intermédiaire de sa succursale KBC Financial Products) a joué un rôle d'*initiateur* dans le cadre de la structuration de transactions liées à des CDO (sur des avoirs de tiers), pour compte propre ou pour le compte d'investisseurs tiers. Pour plusieurs transactions, une protection avait été acquise auprès d'assureurs crédit, principalement

MBIA, un assureur monoligne américain (Risques CDO couverts dans le tableau).

- KBC a investi dans des produits structurés de crédit, tant en CDO (*notes* et *super senior*), principalement celles initiées par lui-même (Risques CDO non couverts dans le tableau) que dans d'autres ABS (Autres ABS dans le tableau). À l'époque, le principal objectif était de diversifier le risque et d'augmenter le rendement au niveau du réinvestissement des réserves d'assurance et des dépôts bancaires en excédent des crédits.

Exposition aux crédits structurés (CDO et autres ABS), 31-12-2009

(en milliards d'EUR, avant impôts)

| | Risques CDO couverts (par des assureurs crédit) | Risques CDO non couverts | Autres ABS |
|--|---|-----------------------------|------------|
| Montant nominal total | 14,8 | 9,8 | 5,2 |
| Amortissements initiaux de tranches CDO <i>junior</i> et <i>equity</i> | - | -0,8 | - |
| Ajustements de valeur cumulatifs postérieurs | -1,4 | -4,1 | -1,3 |

De plus amples explications sont fournies dans les paragraphes qui suivent. Des informations complémentaires détaillées sur les investissements de KBC dans des produits structurés de crédit et sur la participation de KBC à des opérations de titrisation figurent dans le *Risk Report* de KBC, qui est disponible sur www.kbc.com.

Risques CDO couverts

Comme indiqué plus haut, KBC a acquis une protection de crédit pour une grande partie des CDO (*super senior*) qu'il a initiées. Cette assurance a été souscrite pour une part relativement limitée auprès de Channel et Lloyds TSB, la banque britannique, et en majeure partie auprès de MBIA, un assureur monoligne américain qui bénéficiait initialement d'un rating AAA, mais dont la solvabilité s'est détériorée au fil du temps (ce qui a contraint KBC à procéder à des ajustements de valeur négatifs au niveau de la protection de crédit obtenue).

MBIA a annoncé un plan de restructuration en février 2009. Certains actifs de valeur ayant été cédés, il en a résulté une baisse considérable de sa solvabilité. L'augmentation de la valeur de marché du swap sous-jacent, conjuguée à la hausse du risque de contrepartie, a entraîné de nouveaux ajustements de valeur négatifs conséquents chez KBC. Le risque résiduel lié à la garantie d'assurance de MBIA est fortement atténué du fait qu'il est inclus dans l'accord de garantie conclu avec l'État belge le 14 mai 2009 (voir ci-après).

En décembre 2009, KBC a réduit les risques CDO qui étaient couverts par le contrat de swap avec Lloyds TSB (montant notionnel de 1,58 milliard d'euros). Le contrat de couverture a été résilié en conséquence.

Risques CDO couverts (couverture des risques CDO fournie par des assureurs crédit), 31-12-2009

(en milliards d'EUR)

| | |
|--|------|
| Montant total assuré (montant notionnel des swaps <i>super senior</i>) | |
| MBIA | 14,4 |
| Channel | 0,4 |
| Détail de la garantie d'assurance de MBIA | |
| Montant total assuré (montant notionnel des swaps <i>super senior</i>) | 14,4 |
| Juste valeur de la garantie d'assurance obtenue (valeur de remplacement modélisée, en tenant compte de l'accord de garantie ¹) | 1,9 |
| Ajustement de valeur pour le risque de contrepartie MBIA | -1,4 |
| (En % de la juste valeur de la garantie d'assurance obtenue ²) | 70% |

¹ Le montant assuré par MBIA est inclus dans l'accord de garantie avec l'État belge (14 mai 2009).

² En tenant compte des écarts de conversion accumulés au fil du temps.

Risques CDO non couverts et autres ABS

La présente rubrique traite des CDO que KBC a acquises à titre d'investissement et qui ne sont pas couvertes par la protection de crédit de MBIA ou d'autres assureurs crédit externes (Risques CDO non couverts dans le tableau) et d'autres ABS en portefeuille (Autres ABS dans le tableau).

En ce qui concerne les CDO, KBC a déjà procédé à d'importants ajustements de valeur négatifs jusqu'à ce jour. Notons que le risque résiduel est atténué du fait que les tranches CDO *super senior* non couvertes sont totalement intégrées dans l'accord de garantie conclu avec l'État belge (voir plus loin).

Il convient de remarquer que les ajustements de valeur des CDO de KBC sont comptabilisés par le biais du compte de résultats (et non directement par les capitaux propres des actionnaires). Ceci s'explique par le fait que les CDO du groupe sont pour la plupart de nature synthétique (ce qui

signifie que les actifs sous-jacents sont des produits dérivés tels que des *Credit Default Swaps* sur des sociétés). La nature synthétique explique aussi pourquoi les CDO de KBC ne peuvent pas faire l'objet d'une reclassement comptable IFRS pour neutraliser leur impact sur les résultats.

Jusqu'en 2008, les ajustements de valeur des autres ABS se faisaient principalement au détriment des capitaux propres des actionnaires. Fin 2008, KBC a réduit la sensibilité des capitaux propres des actionnaires à l'égard des ajustements de valeur des ABS en reclassant le gros du portefeuille ABS en Prêts et créances. Depuis lors, ils sont soumis à la procédure d'*impairment* qui s'applique au portefeuille de crédits – voir ligne Dont réductions de valeur cumulatives sur autres ABS dans le tableau ci-après (ces réductions de valeur influencent clairement le compte de résultats).

Risques CDO non couverts et autres ABS, 31-12-2009

(en milliards d'EUR)

| | Risques CDO non couverts | Autres ABS |
|---|--------------------------|------------|
| Montant nominal total | 9,8 | 5,2 |
| Amortissements initiaux d'obligations CDO <i>junior</i> et <i>equity</i> | -0,8 | - |
| Montant nominal total, net des provisions pour obligations <i>equity</i> et <i>junior</i> | 9,0 | 5,2 |
| Tranches <i>super senior</i> (incluses dans l'accord de garantie avec l'État belge) | 5,5 | - |
| Tranches autres que <i>super senior</i> | 3,5 | - |
| Ajustements de valeur cumulatifs | -4,1 | -1,3 |
| Dont réductions de valeur cumulatives sur autres ABS | - | -0,5 |

Détail des actifs sous-jacents des CDO et ABS

Le détail des actifs sous-jacents des CDO et ABS figure dans le *Risk report*, où la valeur nominale des risques CDO couverts, des risques CDO non couverts (nets de l'amortissement initial des tranches CDO *junior* et *equity*) et des ABS en portefeuille est ventilée selon la nature et le rating des actifs sous-jacents.

Accord de garantie relatif aux risques CDO et MBIA

Le 14 mai 2009, le groupe KBC a signé avec l'État belge un accord visant à protéger une bonne partie des risques de crédits structurés de KBC. Le plan porte sur un montant notionnel de 20 milliards d'euros, y compris 5,5 milliards d'euros (valeur notionnelle) d'investissements en CDO *super senior* non couverts et 14,4 milliards d'euros (valeur notionnelle) de risque de contrepartie sur MBIA.

Contre paiement d'une prime, KBC a acheté une garantie de l'État couvrant 90% du risque de défaut de paiement au delà d'une première perte prédéfinie. En gros, la transaction est structurée comme suit :

- une première tranche de 3,2 milliards d'euros : toutes les pertes effectives à assumer par KBC ;
- une seconde tranche de 2 milliards d'euros : pertes à assumer par KBC. KBC peut demander à l'État belge de souscrire à de nouvelles actions KBC à la valeur de marché, pour un montant équivalent à 90% de la perte dans cette tranche (10% de risque subsistent pour KBC) ;
- une troisième tranche de 14,8 milliards d'euros : les pertes seront compensées par l'État en liquidités à hauteur de 90% (10% de la perte restant à charge de KBC).

Des informations plus détaillées figurent dans l'Aperçu des opérations en capital conclues avec les pouvoirs publics belges et flamands, dans la section Notre stratégie et notre management.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Risque de marché des activités autres que de trading

La gestion des expositions structurelles de KBC aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque de change et le risque d'inflation) est également dénommée *Asset-Liability Management* (ALM).

Par *exposition structurelle*, on entend toutes les expositions inhérentes à l'activité commerciale de KBC ou les positions à long terme détenues par le groupe (banque et assureur). Les activités de trading sont donc exclues. Les expositions structurelles peuvent aussi être décrites comme étant la combinaison :

- d'inadéquations, au niveau des activités bancaires, entre la collecte de dépôts par le réseau d'agences et leur affectation (notamment à l'octroi de crédit) ;
- d'inadéquations, au niveau des activités d'assurances, entre les obligations liées aux activités Vie et Non-vie et les portefeuilles d'investissement qui leur servent de couverture ;
- des risques liés à la détention d'un portefeuille d'investissement servant au réinvestissement des capitaux propres ;
- du risque de change structurel découlant des activités à l'étranger (participations en devises, résultats actés des sièges étrangers, risque de change lié à l'inadéquation de devises entre engagements et investissements chez l'assureur).

Suivi du risque de marché des activités autres que de trading

Le rôle principal d'ALM est d'optimiser le profil risque/rendement du groupe dans les limites de tolérance des risques fixées par le Conseil d'administration. Le Comité ALCO Groupe est chargé d'élaborer, au niveau du groupe, un cadre permettant l'identification, la quantification et le contrôle des activités ALM. Il prend les décisions stratégiques d'investissement pour l'ensemble du groupe. Des Comités ALCO locaux fonctionnent également dans les filiales établies en dehors de la zone euro.

Au sein de la Gestion de la valeur et des risques Groupe, une équipe est chargée d'appuyer le Comité ALCO Groupe et de développer la gestion

des risques ALM. Des équipes de ce genre existent aussi dans les filiales établies en dehors de la zone euro. Les tâches liées à la gestion des risques de la branche Vie (entre autres les tâches de l'actuaire qualifié pour la branche Vie et la modélisation de l'*Embedded Value*) relèvent également de la gestion des risques ALM.

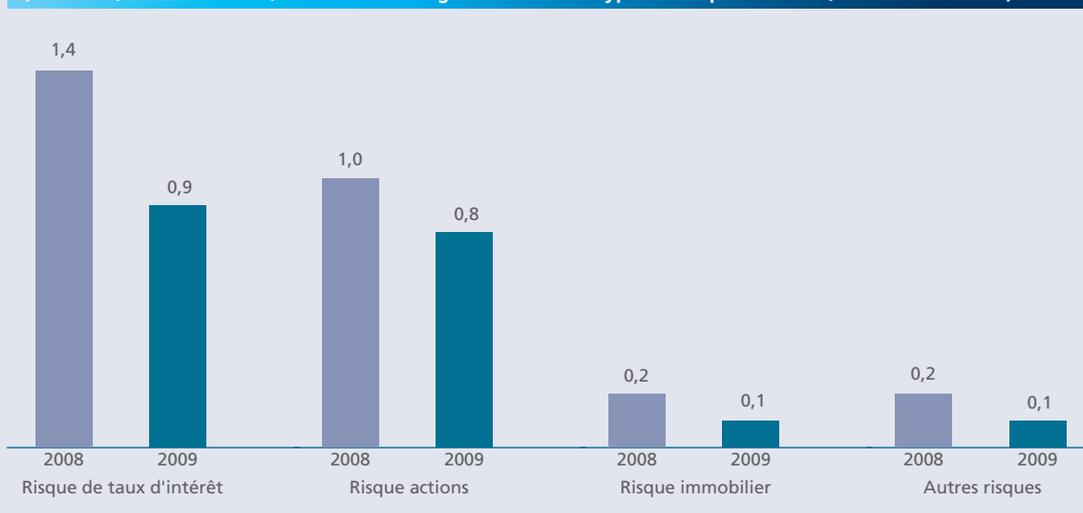
La stratégie ALM est coordonnée par la fonction centrale d'investissement et mise en œuvre au niveau local par des fonctions de front office.

Le cadre ALM de KBC comporte les éléments suivants :

- priorité à la *valeur économique* – pierre angulaire de la politique de gestion du bilan – et prise en compte de critères tels que les revenus, la solvabilité et la liquidité ;
- utilisation d'une méthode uniforme de mesure ALM pour les activités bancaires et d'assurances, basée sur des *modèles juste valeur* qui donnent une description de l'évolution de la valeur d'un groupe de produits dans différents scénarios de marché et sont transposés en *replicating portfolios* (combinaisons d'instruments du marché permettant de couvrir avec le minimum de risque les groupes de produits concernés) ;
- utilisation de la méthode de mesure *Value-at-Risk* (VAR) dans l'ensemble du groupe et pour les différentes catégories de risques dans le cadre de la budgétisation et limitation du risque. Cette VAR mesure la perte maximale pouvant être subie sur un horizon d'un an à un certain niveau de confiance par suite de variations des taux d'intérêt et d'autres fluctuations des facteurs de risque du marché. Certains paramètres de risque (estimations de l'inflation, estimations pour le secteur immobilier, corrélations liées à ces classes de risque) sont basés sur l'opinion d'experts ;
- fixation d'une limite ALM-VAR au niveau du groupe et répartition de cette limite entre les différents types de risques et entités ;
- utilisation de la VAR, qui est calculée au moyen de modèles juste valeur pour les produits sans échéance, en tenant compte de différentes options et garanties intégrées dans le portefeuille ;
- la VAR est complétée par d'autres méthodes d'évaluation des risques telles que *Basis-Point-Value* (BPV), montants notionnels, etc.

Risque de marché des activités autres que de trading

(VAR 99%, horizon de 1 an, contribution marginale des divers types de risques à la VAR, en milliards d'EUR)



Risque de marché non trading du groupe KBC, répartition selon le type de risque (VAR 99%, horizon de 1 an, contribution marginale des différents types de risques à la VAR)

(en milliards d'EUR)¹

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Risque de taux d'intérêt | 1,41 | 0,85 |
| Risque actions | 1,03 | 0,84 |
| Risque immobilier | 0,15 | 0,14 |
| Autres risques ² | 0,17 | 0,08 |
| VAR totale diversifiée, groupe | 2,76 | 1,91 |

¹ À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

² Risque de change, risque d'inflation, etc.

Risque de taux d'intérêt

Deux grandes techniques sont utilisées pour quantifier les risques de taux d'intérêt : BPV et VAR (voir plus haut). La BPV indique la variation de valeur du portefeuille en cas de baisse de dix points de base sur toute la courbe des taux d'intérêt (les chiffres positifs reflètent une hausse de la valeur du portefeuille). Les limites BPV sont fixées de façon à ce que les positions de taux d'intérêt combinées aux autres expositions structurelles (actions, immobilier, etc.) restent dans les limites totales VAR. Analyse d'écart, approche de la duration, analyse de scénarios et *stress tests*

(dans une perspective de valeur économique et de revenus) sont d'autres techniques utilisées.

La sensibilité du groupe aux fluctuations de taux d'intérêt fait l'objet d'un reporting régulier, qui porte à la fois sur les activités bancaires et les activités d'assurances. Le tableau reflète l'impact d'une hausse de la courbe des taux de 1%, sur la base des positions établies à la date de clôture des comptes.

Impact d'une hausse parallèle de la courbe des taux de 1% pour le groupe KBC¹

(en millions d'EUR)

| | Impact sur le bénéfice net, IFRS | | Impact sur la valeur ² | |
|-----------|----------------------------------|------|-----------------------------------|------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Assurance | -8 | -8 | -98 | -130 |
| Banque | -37 | -110 | -874 | -506 |
| Total | -45 | -118 | -972 | -635 |

¹ À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

² Pleine valeur de marché, indépendamment de la classification comptable ou des règles d'*impairment*.

Activités bancaires

Les positions de taux d'intérêt ALM des entités bancaires sont gérées selon une formation interne des prix orientée vers le marché pour les produits liés à des durées et selon une technique de *replicating portfolio*, revue sur une base dynamique, pour les produits non liés à des durées (notamment les comptes à vue et comptes d'épargne).

Les capitaux propres de la banque sont investis dans des immobilisations, des participations stratégiques et des obligations d'État. La banque peut aussi détenir des positions de taux d'intérêt sur obligations d'État, dans le but d'acquérir des revenus d'intérêts, tant par le biais d'un portefeuille obligataire servant au réinvestissement des capitaux propres que d'un portefeuille obligataire de fonds à court terme.

Le tableau indique le risque de taux d'intérêt de la banque dans le courant de 2008 et 2009.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

BPV du livre ALM, activités bancaires*

(en millions d'EUR)

| | |
|--|----|
| Moyenne 1 ^{er} trimestre 2008 | 59 |
| Moyenne 2 ^e trimestre 2008 | 74 |
| Moyenne 3 ^e trimestre 2008 | 76 |
| Moyenne 4 ^e trimestre 2008 | 76 |
| 31-12-2008 | 84 |
| Maximum en 2008 | 84 |
| Minimum en 2008 | 48 |
| Moyenne 1 ^{er} trimestre 2009 | 89 |
| Moyenne 2 ^e trimestre 2009 | 94 |
| Moyenne 3 ^e trimestre 2009 | 85 |
| Moyenne 4 ^e trimestre 2009 | 67 |
| 31-12-2009 | 62 |
| Maximum en 2009 | 98 |
| Minimum en 2009 | 62 |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Conformément à Bâle II, on procède régulièrement à un *stress test* de 2%, qui compare le risque total de taux d'intérêt du portefeuille bancaire (pour un mouvement parallèle des taux de 2%) aux capitaux propres. Au niveau du portefeuille bancaire du groupe KBC, ce risque s'établit à 5% fin 2009 (largement au-dessous du seuil de 20%, à partir duquel une banque est considérée comme *outlier*, ce qui peut avoir pour corollaire une hausse de l'intensité de capital réglementaire).

Le tableau suivant présente les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt (*interest sensitivity gap*) du portefeuille bancaire ALM. Pour déterminer les écarts de sensibilité, la valeur comptable des actifs (montant positif) et passifs (montant négatif) est répartie selon la durée (le plus tôt de la date contractuelle de *repricing* ou de l'échéance, comme indication de la période pour laquelle les intérêts sont fixes). Les produits dérivés, qui servent essentiellement à limiter le risque résultant de fluctuations des taux d'intérêt, ont été comptabilisés en fonction de leur montant notionnel et de la date de *repricing*.

Écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, livre ALM (y compris les produits dérivés), activités bancaires*

| (en millions d'EUR) | ≤ 1 mois | 1-3 mois | 3-12 mois | 1-5 ans | 5-10 ans | > 10 ans | Non productif d'intérêts | Total |
|---------------------|----------|----------|-----------|---------|----------|----------|--------------------------|-------|
| 31-12-2008 | -4 | 2 581 | -2 822 | -3 828 | 8 507 | 5 220 | -9 654 | 0 |
| 31-12-2009 | 1 363 | 7 884 | -3 629 | 1 590 | 5 874 | 3 275 | -16 358 | 0 |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Activités d'assurances

Pour ce qui est des activités d'assurances du groupe, les investissements à revenu fixe des réserves Non-vie sont déterminés par le schéma prospectif des paiements. Le schéma prospectif des paiements de dommages est basé sur des analyses actuarielles poussées.

L'activité Vie branche 21 combine une garantie de rendement et une participation discrétionnaire aux bénéfices qui est déterminée par la compagnie d'assurances. Les principaux risques auxquels l'assureur s'expose dans ce genre d'activités sont le risque de taux bas (le risque que le rendement des investissements descende sous le niveau de taux garanti) et le risque que le revenu des investissements ne permette pas d'assurer une participation aux bénéfices concurrentielle. Le risque de taux bas est géré par une politique de *cashflow matching* appliquée à la partie des portefeuilles Vie qui est couverte par des titres à revenu fixe. Pour ce qui

est des produits à prime unique d'assurances épargne (qui constituent la majeure partie des réserves existantes et de la nouvelle production), ce *cashflow matching* est combiné à des stratégies de produits dérivés. Le risque de déchéance (risque de changement au niveau des répartitions des rachats de polices d'assurance) et la participation attendue aux bénéfices sont gérés au moyen d'un portefeuille d'investissement mixte, composé de produits à revenu fixe et d'actions.

Les investissements dans le cadre des activités Vie branche 23 ne sont pas commentés ici, vu que cette activité ne comporte aucun risque de marché.

Le tableau donne un aperçu du risque de taux d'intérêt dans la branche Vie de KBC. Les actifs et passifs d'assurances vie avec garantie de taux sont répartis en fonction du moment prévu des flux de trésorerie.

Flux de trésorerie attendus (non actualisés), branche Vie*

(en millions d'EUR)

| | 0-5 ans | 5-10 ans | 10-15 ans | 15-20 ans | > 20 ans | Total |
|--|---------|----------|-----------|-----------|----------|----------|
| 31-12-2008 | | | | | | |
| Actifs à revenu fixe | 9 401 | 6 102 | 1 952 | 1 399 | 979 | 19 833 |
| Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt | 7 114 | 4 947 | 1 817 | 1 621 | 2 521 | 18 020 |
| Écart des flux de trésorerie attendus | 2 287 | 1 155 | 134 | -222 | -1 542 | 1 813 |
| Duration moyenne des actifs | | | | | | 6,58 ans |
| Duration moyenne des passifs | | | | | | 7,70 ans |
| 31-12-2009 | | | | | | |
| Actifs à revenu fixe | 11 447 | 7 154 | 2 313 | 1 605 | 1 243 | 23 763 |
| Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt | 9 229 | 4 982 | 1 876 | 1 549 | 2 306 | 19 942 |
| Écart des flux de trésorerie attendus | 2 218 | 2 172 | 437 | 57 | -1 063 | 3 821 |
| Duration moyenne des actifs | | | | | | 5,38 ans |
| Duration moyenne des passifs | | | | | | 5,94 ans |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Comme mentionné ci-dessus, le principal risque de taux d'intérêt réside dans une baisse des taux. KBC mène une politique qui tient compte de l'impact négatif éventuel d'une baisse persistante des taux d'intérêt. Il a constitué d'importantes réserves supplémentaires, surtout pour les produits qui sont le plus exposés au risque de taux d'intérêt. En Belgique (où se situe la majorité des réserves Vie), pour les produits assortis d'un taux garanti de 4,75%, les provisions techniques sont constituées en tenant compte d'un taux d'intérêt de 4%. Depuis 2000, des provisions complémentaires sont par ailleurs constituées dans le cadre de la *procédure par*

clignotant. Cette procédure oblige les entreprises d'assurances de KBC Assurances et Fidea à constituer des provisions supplémentaires dès que le taux d'intérêt garanti d'un contrat dépasse le *clignotant* de plus de 0,1% (ce *clignotant* équivaut à 80% du taux d'intérêt moyen des obligations d'État à dix ans sur les cinq dernières années). Fin 2009, KBC a obtenu une exemption de 60% en vue de poursuivre la constitution de cette réserve, les réserves actuelles disponibles s'étant révélées suffisantes à couvrir la perte potentielle de valeur économique résultant d'une diminution des taux d'intérêt.

Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances¹

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--------------------------------|------------|------------|
| 5,00% et plus ² | 3% | 3% |
| Plus de 4,25% et jusqu'à 4,99% | 14% | 12% |
| Plus de 3,50% et jusqu'à 4,25% | 10% | 17% |
| Plus de 3,00% et jusqu'à 3,50% | 41% | 31% |
| Plus de 2,50% et jusqu'à 3,00% | 12% | 25% |
| 2,50% et moins | 15% | 9% |
| 0% | 4% | 4% |
| Total | 100% | 100% |

¹ À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

² Concerne des contrats en Europe centrale et orientale.

Les différentes sociétés du groupe effectuent des tests de suffisance (*Liability Adequacy Tests*) qui répondent aux exigences IFRS et aux exigences locales. Les calculs se basent sur des méthodes prospectives (projections de flux de trésorerie intégrant des rachats éventuels et un taux d'escompte fixé pour chaque entité d'assurance en fonction des conditions macro-

économiques et réglementations locales). Des marges de valeur de marché supplémentaires sont incorporées pour intégrer l'incertitude de certains paramètres de calcul. Aucun déficit n'ayant été enregistré fin 2009, il n'a pas été nécessaire de constituer une *deficiency reserve* au sein du groupe KBC.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Risque actions

Au sein du groupe, des portefeuilles d'actions sont détenus par KBC Bank, KBC Assurance, KBL EPB, KBC Asset Management et KBC Private Equity. Au cours de 2009, le portefeuille d'actions a encore diminué.

Le risque actions est suivi au moyen d'une technique VAR (99% d'intervalle de confiance unilatéral, horizon d'un an), avec une limite appliquée

au risque total d'actions des activités ALM du groupe. Le tableau donne un aperçu de la sensibilité des revenus et de la valeur économique aux fluctuations des marchés des actions. Ce risque tient aussi compte de la sensibilité des actions non cotées dans les différents portefeuilles.

Impact d'une baisse de 12,5% des cours des actions*

| (en millions d'EUR) | Impact sur le bénéfice net, IFRS | | Impact sur la valeur | |
|------------------------|----------------------------------|------|----------------------|------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Activités d'assurances | -243 | -3 | -246 | -120 |
| Activités bancaires | -44 | -29 | -222 | -165 |
| Total | -287 | -33 | -468 | -285 |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Le tableau donne un aperçu de la composition globale du portefeuille d'actions du groupe KBC, par secteur.

Portefeuille d'actions du groupe KBC*

| (par secteur, valeur de marché) | Activités bancaires | | Activités d'assurances | | Groupe | |
|-------------------------------------|---------------------|------------|------------------------|------------|------------|------------|
| | 31-12-2008 | 31-12-2009 | 31-12-2008 | 31-12-2009 | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
| Établissements financiers | 19% | 17% | 16% | 26% | 17% | 23% |
| Biens de consommation non cycliques | 15% | 22% | 16% | 17% | 16% | 19% |
| Communication | 9% | 4% | 11% | 6% | 11% | 5% |
| Énergie | 6% | 8% | 9% | 9% | 8% | 9% |
| Entreprises industrielles | 9% | 8% | 12% | 8% | 11% | 8% |
| Entreprises d'utilité publique | 4% | 4% | 11% | 5% | 9% | 5% |
| Biens de consommation cycliques | 11% | 8% | 8% | 8% | 9% | 8% |
| Matières premières | 4% | 5% | 7% | 8% | 6% | 7% |
| Reste | 23% | 24% | 9% | 12% | 13% | 17% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Risque immobilier

Dans le cadre de ses activités immobilières, le groupe possède un portefeuille limité d'investissements immobiliers pour pouvoir réaliser des plus-values à long terme. KBC Assurances possède également un portefeuille immobilier diversifié, qui est détenu à des fins d'investissement des réserves

Non-vie et Vie à long terme. L'immobilier sert à couvrir les risques d'inflation et à optimiser le profil risque/rendement de ces portefeuilles. Le tableau donne un aperçu de la sensibilité de la valeur économique aux fluctuations des marchés immobiliers.

Impact d'une baisse de 12,5% des prix de l'immobilier*

| (en millions d'EUR) | Impact sur la valeur | |
|------------------------------|----------------------|------|
| | 2008 | 2009 |
| Portefeuilles bancaires | -106 | -93 |
| Portefeuilles des assurances | -45 | -21 |
| Total | -151 | -114 |

* À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

Risque de change

Dans la gestion des *positions de change structurelles*, KBC applique une politique prudente qui vise essentiellement à écarter le risque de change. Les positions de change dans les livres ALM des entités bancaires avec un portefeuille commercial sont transférées dans le portefeuille commercial, où elles sont gérées dans les limites commerciales attribuées. Les posi-

tions de change des entités bancaires sans portefeuille commercial, des entités d'assurance et d'autres entités doivent être couvertes si elles sont importantes. Les actions détenues en devises autres que l'euro et qui font partie du portefeuille d'investissements ne doivent pas être protégées. En principe, les participations en devises sont financées à hauteur de l'actif net hors goodwill par un emprunt dans la devise concernée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme ne soit pas en mesure de financer des augmentations d'actifs ou de remplir ses obligations en temps voulu sans encourir des dépenses excessives.

La gestion des liquidités de KBC a surtout pour but de financer le groupe et de permettre la poursuite des activités stratégiques du groupe, même si les conditions sont défavorables.

Gestion du risque de liquidité

Le cadre de gestion des liquidités et les limites en la matière sont fixés par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle des liquidités est organisée au sein de la Trésorerie Groupe, qui centralise les activités de *collateral management* et la collecte de fonds à long terme. La responsabilité au premier chef de la gestion opérationnelle des liquidités incombe aux sociétés respectives du groupe, puisqu'elles sont les mieux placées pour connaître les spécificités de leurs produits et marchés et qu'elles entretiennent elles-mêmes des contacts directs avec les autorités de contrôle et autres organismes locaux. Le plan d'urgence liquidités (*liquidity contingency plan*) prévoit cependant une escalade au niveau du groupe pour les problèmes de liquidités au niveau local. De même, les risques opérationnels de liquidité au niveau du groupe sont agrégés et font l'objet d'un suivi centralisé au jour le jour. Des rapports sont périodiquement présentés au Comité ALCO Groupe et au Comité Audit.

Le cadre de liquidité de KBC repose sur les principes suivants :

- **Risque de liquidité *contingency*** : le risque de liquidité *contingency* est évalué sur la base de plusieurs *liquidity stress tests*, qui estiment comment la réserve de liquidités des banques du groupe KBC évolue dans des scénarios extrêmes. Cette réserve est basée sur des suppositions en termes de sorties de liquidités (comportement du client particulier, comportement du client professionnel, prélèvement de lignes de crédit engagées, etc.) et en termes d'entrées résultant d'actions visant à accroître les liquidités (mise en pension du portefeuille obligataire, réduction des prêts interbancaires non garantis, etc.).

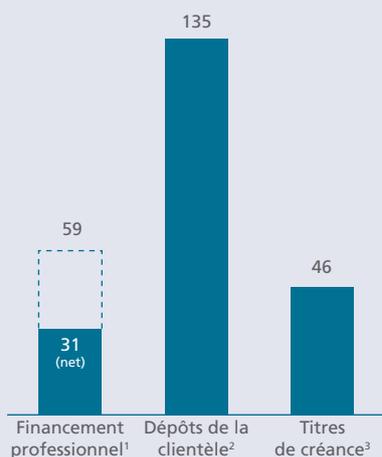
La réserve de liquidités doit suffire à couvrir les besoins de liquidités (sorties nettes d'espèces et de sûretés) pendant (i) la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché dans le groupe à la suite d'un événement impliquant spécifiquement KBC, (ii) la période nécessaire à la stabilisation des marchés à la suite d'un événement qui touche les marchés en général, et (iii) un scénario combiné qui prend en considération un événement impliquant spécifiquement KBC aussi bien qu'un événement qui touche les marchés en général. L'objectif global du cadre de liquidité est de rester suffisamment liquide en situations de tensions aiguës sans recourir à des actions visant à accroître les liquidités, qui sont coûteuses ou qui interfèrent avec les activités bancaires stratégiques du groupe.

- **Risque structurel de liquidité** : la structure de financement du groupe est gérée de façon à maintenir une diversification substantielle, à minimiser les concentrations de financement en termes de durée et à limiter le niveau de dépendance à l'égard du financement *wholesale*. À cette fin, la structure prévisionnelle du bilan est revue régulièrement, tandis que les stratégies et options de financement appropriées sont établies et mises en œuvre.

Pour illustrer le risque structurel de liquidité, les actifs et passifs sont regroupés dans le tableau ci-après en fonction de la durée résiduelle (jusqu'à l'échéance contractuelle). La différence entre les entrées et les sorties de liquidités constitue l'écart de liquidité nette (*net liquidity gap*). À la clôture de 2009, KBC avait drainé 59 milliards d'euros de financement en provenance du marché professionnel. Si l'on prend aussi en compte les prêts interbancaires, le volume de financement net provenant du marché professionnel tombe à 31 milliards d'euros.

- **Risque opérationnel de liquidité** : la gestion opérationnelle des liquidités incombe aux unités de trésorerie et repose sur des évaluations des besoins de financement. Les éléments les plus volatils du bilan sont contrôlés quotidiennement par la Trésorerie Groupe, afin de s'assurer qu'il existe à tout moment une réserve suffisante pour faire face à des événements de liquidité extrêmes pour lesquels un financement *wholesale* ne peut être reconduit.

Répartition des sources de financement (31-12-2009, en milliards d'EUR)



1 Placements d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, y compris repo avec d'autres clients (net : sous déduction des placements auprès d'organismes de crédit et de sociétés d'investissement et des reverse repo auprès de clients).

2 Dépôts de la clientèle, y compris bons de caisse, sans repo.

3 Titres de créance (clientèle retail et professionnelle) sans les bons de caisse et les repo.

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Données relatives au risque structurel de liquidité

Risque de liquidité à la clôture de l'exercice (sans les transactions interentreprises)¹

| (en milliards d'EUR) | ≤ 1 mois | 1-3 mois | 3-12 mois | 1-5 ans | 5-10 ans | > 10 ans | Non déterminé | Total |
|--|----------|----------|-----------|---------|----------|----------|---------------|-------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Total des entrées | 66 | 23 | 26 | 69 | 40 | 45 | 55 | 323 |
| Total des sorties ² | 88 | 32 | 25 | 27 | 7 | 10 | 135 | 323 |
| Financement professionnel | 49 | 12 | 4 | 1 | – | 1 | 0 | 68 |
| Financement client | 26 | 12 | 15 | 6 | 1 | 6 | 76 | 142 |
| Certificats de dette | 5 | 7 | 6 | 20 | 6 | 3 | 0 | 47 |
| Autres ³ | 7 | – | – | – | – | – | 59 | 66 |
| Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés) | -21 | -9 | 0 | 42 | 33 | 35 | -80 | 0 |
| Engagements non prélevés | – | – | – | – | – | – | -43 | – |
| Garanties financières | – | – | – | – | – | – | -18 | – |
| Écart net de liquidité (y compris les engagements non prélevés) | -21 | -9 | 0 | 42 | 33 | 35 | -141 | -61 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Total des entrées | 55 | 13 | 23 | 70 | 42 | 40 | 45 | 288 |
| Total des sorties ² | 69 | 22 | 23 | 29 | 7 | 3 | 136 | 288 |
| Financement professionnel | 34 | 9 | 13 | 1 | 0 | 1 | 0 | 59 |
| Financement client | 22 | 7 | 7 | 6 | 1 | 1 | 91 | 135 |
| Certificats de dette | 9 | 6 | 3 | 21 | 6 | 1 | 0 | 46 |
| Autres ³ | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 45 | 49 |
| Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés) | -14 | -8 | -1 | 41 | 35 | 37 | -91 | 0 |
| Engagements non prélevés | – | – | – | – | – | – | -34 | – |
| Garanties financières | – | – | – | – | – | – | -17 | – |
| Écart net de liquidité (y compris les engagements non prélevés) | -14 | -8 | -1 | 41 | 35 | 37 | -142 | -51 |

1 Les chiffres de 2008 ont été recalculés afin d'inclure les sorties de garanties financières.

2 Le Financement professionnel inclut tous les dépôts d'établissements de crédit et de sociétés d'investissement, ainsi que les prises en pension d'autres clients. Les certificats de dépôt sont incorporés dans la catégorie Financement client, tandis qu'ils sont inclus dans les Certificats de dette à l'Annexe 18.

3 Les MtM sur les produits dérivés sont repris dans l'élément non déterminé. Les chiffres de 2008 ont été recalculés en tenant compte du déplacement des MtM sur les produits dérivés de la colonne ≤ 1 mois à l'élément non déterminé.

Risque de marché des activités de trading

Le risque de marché se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur économique attendue d'un instrument financier à la suite de fluctuations des prix du marché, c'est-à-dire des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions ou des matières premières. Le risque de marché inclut également le risque de fluctuations des cours de titres négociables liées au risque de crédit, au risque-pays et au risque de liquidité. Le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions des positions bancaires autres que de trading et des positions de l'assureur sont repris intégralement dans les risques ALM.

L'objectif de la gestion du risque de marché est de quantifier et de rendre compte du risque de marché de la position de trading globale au niveau du groupe, en tenant compte des principaux facteurs de risque et en incluant les risques spécifiques.

KBC court un risque de marché dans les *trading books* des différentes salles des marchés établies en Europe occidentale, centrale et orientale, aux États-Unis et en Asie. Les salles des marchés classiques concentrent leurs activités sur le négoce d'instruments de taux d'intérêt. Les activités sur les marchés des changes sont traditionnellement limitées. La plupart des limites et des risques concernent la salle des marchés de Bruxelles. Les salles des marchés en dehors de la Belgique sont spécialisées dans les services à la clientèle (produits des marchés monétaires et financiers), le financement des activités bancaires locales et le développement de transactions limitées pour le compte de KBC sur des marchés de niche locaux.

En outre, le groupe dispose de filiales spécialisées dans le négoce d'actions et de leurs dérivés : KBC Financial Products (KBC FP) et KBC Securities Group (qui inclut KBC Peel Hunt depuis le 1^{er} avril 2009). Au sein de KBC FP, les activités de négoce pour compte propre et d'*Alternative Investment Management* ont été complètement abandonnées et la plupart des risques ont été éliminés. Les activités restantes sont réduites progressivement. Il s'agit principalement de la gestion des dérivés de crédit, des avances garanties en faveur de *hedge funds*, des activités d'assu-

rance vie, de la participation au marché américain des prêts hypothécaires inversés (portefeuille vendu en février 2010) et de la vente de dérivés d'actions exotiques.

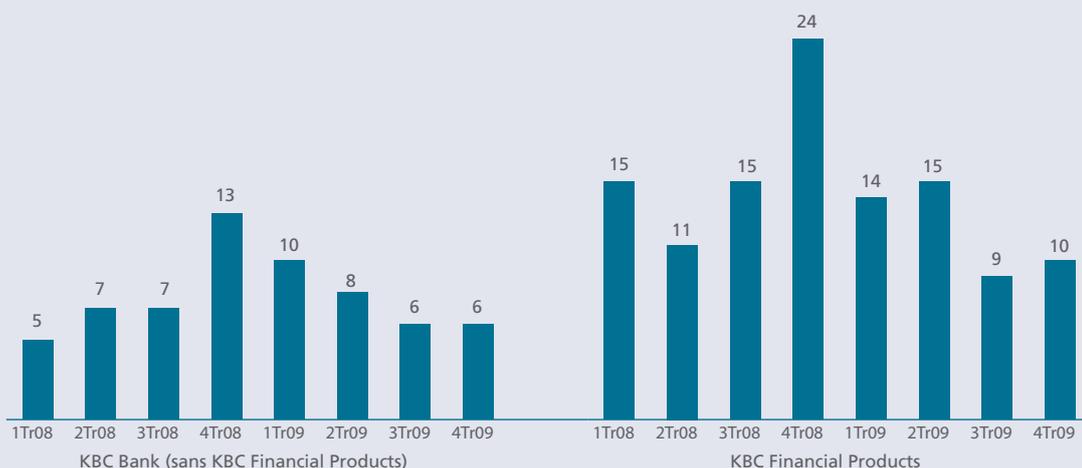
Suivi du risque de marché

Pour calculer et suivre les risques de marché dans le portefeuille commercial, c'est principalement la méthode *Value-at-Risk* (VAR) qui est utilisée. La VAR est une estimation de la perte de valeur économique qu'un portefeuille donné est susceptible de subir en raison du risque de marché, sur une période de détention définie et à un niveau de confiance donné. Le calcul prend en compte le risque de marché du portefeuille actuel. KBC applique la méthode de simulation historique, conformément aux normes de Bâle II (99% d'intervalle de confiance unilatéral, période de détention de dix jours, historique des données de 250 jours ouvrables au moins). La méthode VAR n'est pas basée sur des hypothèses de répartition des fluctuations des cours ou sur des corrélations, mais bien sur les données historiques couvrant les deux années précédentes.

Les calculs de la VAR sont complétés par des *stress tests* élargis. Alors que le modèle VAR capte les pertes potentielles dans des conditions de marché normales, les *stress tests* montrent l'impact de circonstances et événements exceptionnels à faible probabilité. Les scénarios historiques et hypothétiques de *stress tests* incorporent le risque de marché, de même que les aspects liquidité liés aux perturbations des marchés.

Les concentrations de risques font l'objet d'un suivi par l'intermédiaire d'une série de limites secondaires, dont la principale est un scénario de limite tridimensionnel (basé sur les fluctuations des prix spot, des volatilités et des *credit spreads*). Parmi les autres limites secondaires figurent les limites de concentration d'actions, les limites de concentration de change et les limites de *Basis-Point-Value* pour le risque de taux d'intérêt. Les risques inhérents aux options (*greeks*) ou le risque spécifique lié à un émetteur ou un pays en particulier sont également soumis à des limites de concentration.

Risque de marché des activités de trading (VAR, détention de 1 jour, moyennes trimestrielles, en millions d'EUR)



GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Une saine gestion des risques suppose une valorisation prudente. Le *middle office* effectue une évaluation indépendante quotidienne des positions du *front office*. Si le caractère indépendant ou l'exactitude du processus de valorisation n'est pas garanti, on procède à une *parameter review*. Si nécessaire, des ajustements à la juste valeur sont appliqués pour refléter des frais de fermeture, des ajustements pour positions ou marchés moins liquides, des ajustements de valeur *mark-to-model*, des risques de contrepartie, des risques de liquidité et des coûts inhérents aux opérations.

Outre la *parameter review*, les risques font l'objet de contrôles périodiques, qui incluent toutes les vérifications qui n'impliquent pas un test des paramètres ou du compte de résultats – comme c'est le cas dans la revue des paramètres – mais qui sont nécessaires à une bonne gestion des risques. Par ailleurs, une analyse de rentabilisation est organisée pour chaque nouveau produit ou activité, afin d'évaluer les risques et la façon dont ceux-ci seront gérés (quantifiés, mitigés, suivis et rapportés). Toute analyse de rentabilisation d'un nouveau produit doit être accompagnée d'un avis écrit de la Gestion de la valeur et des risques (Groupe ou locale) avant d'être soumise au *New and Active Product Committee* (NAPC). Le Comité de direction Groupe KBC a accepté le cadre de gouvernance pour l'approbation et l'examen des instruments financiers au quatrième trimestre 2009.

Analyse des risques et quantification

Une VAR globale est calculée pour chaque filiale spécialisée et pour toutes les entités de trading. Pour ces dernières (voir KBC Bank dans le ta-

bleau), la VAR recouvre les positions linéaires et non linéaires des salles des marchés classiques, y compris celle de KBL EPB. La VAR de KBC Financial Products est également reprise dans le tableau. Fin 2009, la VAR pour KBC Securities s'élève à 0,3 million d'euros (non visible dans le tableau). Il s'agit à chaque fois d'un calcul basé sur une période de détention d'un jour.

La HVaR de KBC FP comprend toutes les activités de négoce. Les activités qui présentent un caractère moins liquide et qui relèvent plutôt du crédit, telles que les activités liées aux *fund derivatives* et aux *insurance derivatives*, sont exclues du périmètre HVaR.

Les autorités de contrôle belges autorisent KBC Bank et KBC Financial Products à utiliser leurs modèles VAR respectifs pour déterminer le capital réglementaire nécessaire aux activités de trading. ČSOB (République tchèque) a reçu l'aval des autorités de contrôle locales pour utiliser son modèle VAR en vue de fixer le capital réglementaire nécessaire.

La fiabilité du modèle VAR est contrôlée journalièrement au moyen d'un *back test*, qui consiste à comparer la VAR un jour au *no-action P&L* (c'est-à-dire que les positions demeurent inchangées mais que les données du marché sont adaptées au jour qui suit). Ce test est effectué tant au sommet qu'à la base (les différentes entités et desks).

Un aperçu des produits dérivés figure au chapitre Comptes annuels consolidés, Annexe 25.

Risque de marché (VAR, période de détention d'un jour)

(en millions d'EUR)

| | KBC Bank ^{1,2} | KBC Financial Products ³ |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| Moyenne 1 ^{er} trimestre 2008 | 5 | 15 |
| Moyenne 2 ^e trimestre 2008 | 7 | 11 |
| Moyenne 3 ^e trimestre 2008 | 7 | 15 |
| Moyenne 4 ^e trimestre 2008 | 13 | 24 |
| 31-12-2008 | 10 | 15 |
| Maximum en 2008 | 17 | 30 |
| Minimum en 2008 | 3 | 9 |
| Moyenne 1 ^{er} trimestre 2009 | 10 | 14 |
| Moyenne 2 ^e trimestre 2009 | 8 | 15 |
| Moyenne 3 ^e trimestre 2009 | 6 | 9 |
| Moyenne 4 ^e trimestre 2009 | 6 | 10 |
| 31-12-2009 | 5 | 11 |
| Maximum en 2009 | 13 | 21 |
| Minimum en 2009 | 5 | 6 |

¹ À l'exclusion du *risque de taux d'intérêt spécifique*, qui est mesuré par d'autres techniques.

² HVaR intégrée, y compris KBL EPB.

³ Y compris l'impact de l'accord de garantie conclu avec l'État belge.

Risques techniques propres aux assurances

Les risques techniques en matière d'assurances découlent de l'incertitude quant à la fréquence d'apparition de sinistres assurés d'une part, et de l'ampleur des sinistres d'autre part. La maîtrise de ces risques s'appuie, d'une part, sur une politique adéquate du management en ligne en matière d'acceptation, de tarification, de mise en réserve pour dommages, de réassurance et de maîtrise des dommages et, d'autre part, sur une gestion indépendante des risques d'assurance.

Suivi du risque technique propre aux assurances

La gestion des risques d'assurance s'appuie sur le principe de la responsabilité au premier chef du management en ligne en termes de maîtrise des risques et sur le principe de l'indépendance des entités chargées de la gestion de la valeur et des risques vis-à-vis du management en ligne. La mission de la Direction Gestion des risques d'assurance (qui fait partie de la Gestion de la valeur et des risques Groupe) consiste à définir un cadre de gestion des risques d'assurance au niveau du groupe. Des entités locales de gestion de la valeur et des risques fonctionnent au sein des compagnies d'assurances. Elles font rapport au membre du comité de direction local qui est compétent en la matière. Au niveau du groupe, la mission particulière de la Gestion des risques d'assurance consiste, d'une part, à soutenir la mise en œuvre et les processus organisationnels au plan local et, d'autre part, à guider le fonctionnement du processus de gestion du risque d'assurance de ces filiales. Étant donné que les tâches de la gestion des risques coïncident en grande partie avec les missions confiées par les législateurs et les régulateurs aux actuaires, que ce soit en leur qualité d'actuaire qualifié, attitré ou autre, ceux-ci sont généralement (mais pas toujours) intégrés dans l'organe central ou local de gestion des risques.

Modélisation des risques

KBC développe graduellement des modèles *de bas en haut* pour toutes les obligations d'assurance matérielles du groupe, à savoir (i) les futurs sinistres qui se produiront sur un horizon de temps préétabli, ainsi que le mode de règlement de ces sinistres ; (ii) le futur règlement des sinistres (déjà déclarés à l'assureur ou non) qui se sont produits dans le passé mais qui n'ont pas encore été réglés totalement ; (iii) l'impact du programme de réassurance sur les sinistres précités.

Ces modèles sont utilisés pour piloter les entités d'assurance du groupe afin de créer davantage de valeur pour l'actionnaire, en utilisant des applications pour déterminer le capital économique, étayer des décisions de réassurance, calculer la rentabilité ex-post de portefeuilles partiels spécifiques et prendre en compte le capital économique requis et sa rémunération dans les tarifs des polices d'assurance.

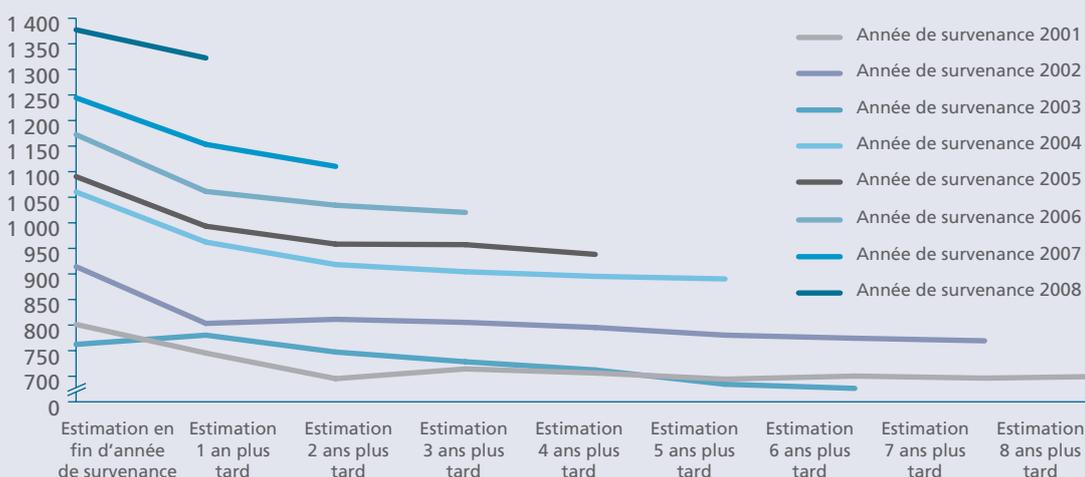
Stress testing

La sensibilité des résultats techniques réels d'assurance à des événements extrêmes est testée notamment dans le cadre du *Financial Sector Assessment Program* du Fonds monétaire international ou des *stress tests* uniformes de la Banque nationale de Belgique pour les compagnies d'assurances. Des scénarios servent par exemple à évaluer l'impact, sur une base brute et nette de réassurance, de sinistres deux fois plus élevés que ceux générés par la catastrophe naturelle la plus importante de ces vingt dernières années (tempête Daria en 1990), un ratio de pertes Non-vie équivalent à 150% du ratio de pertes le plus mauvais de ces dix dernières années ou des chocs de 20% à la hausse ou à la baisse des taux de déchéance de polices d'assurance vie.

Les modèles internes de KBC en matière de catastrophes naturelles permettent d'évaluer les charges anticipées de sinistres au cas où des catastrophes naturelles observées dans le passé viendraient à se reproduire aujourd'hui. Ils permettent également de déterminer l'impact sur le bénéfice économique net qui peut être attendu d'événements de catastrophes naturelles qui se produisent avec une récurrence moyenne donnée (par exemple 100 ou 250 ans).

Pour la branche Vie, l'analyse de sensibilité est réalisée en règle générale dans le cadre du calcul annuel de l'*Embedded Value*. Les résultats de trois types de sensibilité au risque d'assurance font l'objet d'un reporting, à savoir taux de mortalité : plus ou moins 5% ; déchéances : plus ou moins 10% ; dépenses : plus ou moins 10%.

Règlement de sinistres (en millions d'EUR)



Chaque ligne donne, pour les sinistres d'une année donnée, les estimations des [versements plus provisions] dans l'année de survenance et toutes les années ultérieures. Le graphique est faussé par les variations du périmètre de consolidation (voir tableau plus loin dans ce chapitre).

GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Réassurance

Les portefeuilles d'assurances sont protégés contre l'influence de sinistres graves par voie de réassurance. Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs (assurances de choses, assurances de responsabilité et assurances de personnes), qui sont réévalués et renégociés chaque année.

La grande majorité des contrats de réassurance étant conclus sur une base non proportionnelle, l'impact de sinistres ou faits dommageables très graves est couvert. La gestion indépendante des risques d'assurance a aussi une mission de conseil sur la restructuration des programmes de réassurance, surtout du point de vue de la création de valeur pour l'actionnaire. Cette approche a permis d'optimiser la rétention du groupe KBC, particulièrement au niveau de son exposition aux risques de catastrophes naturelles.

Provisions techniques et triangles de règlement des sinistres, Non-vie

Les études poussées effectuées à intervalles réguliers dans le cadre du contrôle indépendant des risques d'assurance par la Gestion de la valeur et des risques Groupe confirment, avec un haut degré de probabilité, que les provisions techniques constituées sont suffisantes au niveau des sociétés du groupe. Les tests de suffisance (*liability adequacy tests*) sont

effectués par branche d'activité au niveau des sociétés du groupe ; la suffisance globale est évaluée au niveau du groupe pour toutes les branches d'activité confondues.

Le tableau reprend les données de règlement de sinistres Non-vie des dernières années pour KBC Assurances SA, Fidea, ČSOB Pojišťovna (Tchéquie), ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie, à partir de l'exercice 2008), DZI Insurance (à partir de l'exercice 2008), K&H Insurance, Secura, Assurisk (à partir de l'exercice 2005) et WARTA (à partir de l'exercice 2004). Toutes les provisions pour sinistres à la fin de l'exercice 2009 sont incluses. Les données sur le dénouement intègrent tous les montants imputables à des sinistres individuels, y compris les provisions *Incurred But Not Reported* (IBNR) et *Incurred But Not Enough Reserved* (IBNER) et les frais administratifs externes pour règlement de sinistres, mais pas les frais internes de règlement de sinistres et les provisions pour récupérations attendues. Les chiffres sont repris avant réassurance et n'ont pas été apurés des montants entre sociétés du groupe.

La première ligne du tableau donne la charge totale des sinistres (paiements + provisions) survenus au cours d'une année déterminée, telle qu'elle a été estimée à la fin de l'année de survenance. Les autres lignes reproduisent la situation à la fin des années civiles suivantes. Les montants ont été recalculés aux taux de change de fin 2009.

Triangles de règlement des sinistres, KBC Assurances

| (en millions d'EUR) | Année de survenance 2001 | Année de survenance 2002 | Année de survenance 2003 | Année de survenance 2004 ¹ | Année de survenance 2005 ² | Année de survenance 2006 | Année de survenance 2007 | Année de survenance 2008 ³ | Année de survenance 2009 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Estimation à la fin de l'année de survenance | 811 | 924 | 772 | 1 070 | 1 100 | 1 182 | 1 254 | 1 387 | 1 464 |
| 1 an plus tard | 755 | 813 | 790 | 972 | 1 003 | 1 071 | 1 163 | 1 332 | – |
| 2 ans plus tard | 705 | 821 | 757 | 928 | 968 | 1 044 | 1 120 | – | – |
| 3 ans plus tard | 724 | 815 | 738 | 914 | 967 | 1 030 | – | – | – |
| 4 ans plus tard | 716 | 805 | 722 | 905 | 948 | – | – | – | – |
| 5 ans plus tard | 704 | 790 | 694 | 900 | – | – | – | – | – |
| 6 ans plus tard | 710 | 784 | 686 | – | – | – | – | – | – |
| 7 ans plus tard | 706 | 779 | – | – | – | – | – | – | – |
| 8 ans plus tard | 709 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Estimation actuelle | 709 | 779 | 686 | 900 | 948 | 1 030 | 1 120 | 1 332 | 1 464 |
| Paiements cumulatifs | -578 | -653 | -554 | -712 | -706 | -718 | -755 | -759 | -555 |
| Provisions actuelles | 131 | 126 | 132 | 188 | 243 | 312 | 366 | 572 | 909 |

1 Les données de WARTA ont été ajoutées à partir de l'exercice 2004. En faisant abstraction de cette société, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2004 (montant et année de survenance) : 691 pour 2001, 773 pour 2002 et 688 pour 2003.

2 Les données d'Assurisk ont été intégrées à partir de l'exercice 2005. En faisant abstraction de ces données, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2005 (montant et année de survenance) : 710 pour 2001, 807 pour 2002, 755 pour 2003 et 943 pour 2004.

3 À partir de l'exercice financier 2008, les chiffres de ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie) et de DZI Insurance (Bulgarie) sont inclus. En faisant abstraction de ces données, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2008 (montant et année de survenance) : 705 pour 2001, 783 pour 2002, 692 pour 2003, 903 pour 2004, 950 pour 2005, 1 027 pour 2006 et 1 120 pour 2007.

Risques opérationnels et autres risques non financiers

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs. Les risques opérationnels englobent le risque de fraude, les risques juridiques et fiscaux, ainsi que le risque de non-conformité.

Suivi du risque opérationnel

KBC dispose d'un cadre global unique pour la gestion du risque opérationnel à l'échelle du groupe. Ce cadre prévoit une terminologie uniformisée en matière de risques opérationnels, fixée par des normes à l'échelle du groupe, une seule méthodologie, un ensemble d'applications développées au niveau central et un reporting centralisé et décentralisé.

Le développement et la mise en œuvre de ce cadre s'appuient sur un vaste modèle de gouvernance des risques opérationnels. Le cadre englobe toutes les entités bancaires et d'assurance du groupe, ainsi que tous les services et activités de support des entités du groupe. Ce cadre est mis en œuvre progressivement dans toutes les nouvelles entités du groupe KBC.

Le grand principe de la gestion du risque opérationnel est que la responsabilité finale incombe au management en ligne. Le management en ligne est soutenu dans sa tâche par les gestionnaires de risques opérationnels locaux et supervisé par les Comités Risques opérationnels.

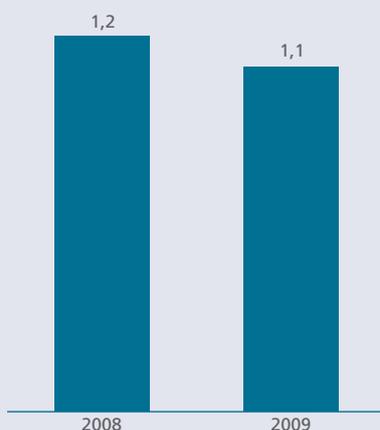
Un Comité Risques opérationnels Groupe (GORC) sert de conseil au Comité de direction Groupe pour le cadre global de gestion des risques opérationnels, suit la mise en œuvre de ce cadre et contrôle les principaux risques opérationnels.

Outre le Comité GORC, différents comités risques opérationnels fonctionnent au niveau des divisions ou des diverses sociétés du groupe. Ils sont chargés de mettre en place le cadre de gestion des risques opérationnels et de prendre des mesures concrètes soit directement, soit par l'intermédiaire du management en ligne. Tous les services dont l'activité touche à la gestion des risques opérationnels peuvent avoir accès à ces comités risques. L'Audit interne, les Affaires juridiques et la Compliance participent aux comités risques opérationnels en tant qu'observateurs.

La Gestion de la valeur et des risques Groupe est avant tout responsable de l'élaboration du cadre de gestion des risques opérationnels du groupe KBC. Ce cadre est soumis à l'approbation du GORC et du Comité de direction. La Gestion de la valeur et des risques Groupe est également responsable du contrôle de l'application de ce cadre par le management en ligne. Elle contrôle aussi la qualité du processus de gestion des risques, analyse les principales données de risques et fait rapport au Comité GORC.

La Gestion de la valeur et des risques Groupe crée l'environnement où les spécialistes du risque (dans différents domaines, tels que la gestion du risque d'information, la continuité de l'activité et la récupération après sinistre, la mise en conformité, la lutte anti-fraude, le droit et la fiscalité) peuvent collaborer (fixation des priorités, uniformité de l'approche, des outils, du reporting, etc). La Gestion de la valeur et des risques est assistée par les départements locaux de gestion de la valeur et des risques – eux aussi indépendants – dans les principales filiales bancaires et d'assurances.

Capital pour risques opérationnels (Bâle II, approche standard, en milliards d'EUR)



GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Principes de gestion des risques opérationnels

Dans sa méthode, KBC applique des principes qui couvrent tous les aspects de la gestion des risques opérationnels. Ces principes sont les suivants :

- *Loss Event Database* : tous les sinistres opérationnels de 1 000 euros et plus sont enregistrés dans une banque centrale de données depuis 2004. Cette banque de données intègre également toutes les actions en justice intentées contre des sociétés du groupe. Deux fois par an, le Comité GORC, le Comité de direction et le Comité Audit reçoivent un rapport consolidé sur les sinistres.
- *Risk Self-Assessments (bottom-up et top-down)* : ces évaluations se focalisent sur les principaux risques opérationnels effectifs (= résiduels) aux points critiques du processus ou de l'organisation qui ne sont pas atténués adéquatement, ainsi que sur les risques opérationnels nouveaux ou émergents qui sont pertinents au niveau du (sous-)groupe.
- *Group Standards* : quelque quarante normes de groupe ont été définies en vue d'uniformiser la gestion des principaux risques opérationnels du groupe. Chaque entité du groupe doit transposer ces normes de groupe en procédures spécifiques adaptées à la situation locale. La mise en œuvre correcte des normes de groupe est contrôlée par les différents comités risques opérationnels, qui peuvent aussi accorder des dérogations (en suivant une procédure stricte). L'adhésion aux normes de groupe est évaluée par la Gestion de la valeur et des risques Groupe et l'Audit interne.
- *Recommended Practices* : elles permettent d'affiner les contrôles internes des principaux risques qui (i) ont été identifiés lors des *Risk Self Assessments*, (ii) sont inhérents à de nouvelles activités lancées par une entité du groupe, (iii) se sont manifestés au travers d'un important *loss event* ou (iv) ont été identifiés par l'Audit interne lors d'une activité d'audit.
- *Case Study Assessments* : ils permettent de tester l'efficacité de la protection des contrôles existants contre d'importants risques opérationnels survenus ailleurs dans le secteur financier. Une évaluation de ce type a servi à tester les contrôles internes de prévention et d'identification des pratiques commerciales malhonnêtes.
- *Key Risk Indicators* : ils visent à apporter une aide dans le suivi de l'exposition à certains risques opérationnels, ainsi que dans la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles internes.

Le risque opérationnel dans le cadre de Bâle II

KBC utilise l'approche standard pour calculer le capital-risque opérationnel en vertu de Bâle II. Le capital-risque opérationnel du groupe KBC s'élève au total à 1 120 millions d'euros fin 2009, dont 956 millions des entités bancaires conformément au pilier de Bâle II et 164 millions des entités d'assurance calculés selon la quatrième étude quantitative d'impact (QIS4) de Solvabilité II.

Autres risques non financiers

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque que la perception négative de la part des clients, contreparties, actionnaires, investisseurs, porteurs d'obligations, analystes de marché, autres parties concernées ou régulateurs n'affecte la capacité d'une institution financière à maintenir des relations d'affaires existantes ou à en établir de nouvelles, ainsi que l'accès continu à des sources de financement (notamment par le marché interbancaire et le marché de la titrisation). Le risque de réputation est un risque secondaire ou dérivé, qui est toujours lié à un autre risque et qui ne se réalisera que conjointement avec un autre risque.

La gestion proactive et réactive du risque de réputation relève de l'activité, qui bénéficie du soutien de plusieurs entités spécialisées (notamment le Service de Presse et les Investor Relations). Un centre de connaissance spécialisé dans la gestion du risque de réputation est sur le point d'être constitué ; il permettra de développer le cadre actuel de gestion du risque de réputation à l'échelle du groupe.

Dans l'approche du capital (pilier 2), l'impact du risque de réputation sur l'activité courante est couvert en premier lieu par le capital immobilisé pour les risques primaires (risques de crédit, risques opérationnels, etc.). Il est également couvert par le capital mis en réserve pour le risque d'entreprise.

Risque d'entreprise

Le risque d'entreprise se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur économique attendue à la suite de changements de l'environnement macroéconomique, du secteur des services financiers et/ou du marché des produits et services, ou à la suite d'inadéquations des ressources de l'entreprise qui influencent le potentiel d'activité.

Les facteurs de risque qui sont pris en considération incluent les conditions macroéconomiques, les changements de la législation ou des réglementations, les actions de la concurrence, les changements au niveau des canaux de distribution ou des modèles de distribution, la variation des besoins de la clientèle, les problèmes de ressources humaines et les ressources ICT. Le risque d'entreprise est évalué sur la base de scanographies des risques structurés

KBC immobilise du capital (pilier 2) spécifiquement pour le risque d'entreprise. Le capital réservé pour le risque d'entreprise constitue un volet des charges d'exploitation pour les différentes entités du groupe. La part des charges d'exploitation à réserver en tant que capital économique pour le risque d'entreprise dépend du niveau de risque inhérent aux activités de chaque entité ; ce niveau est déterminé sur la base des évaluations quantitatives et qualitatives du degré d'activités pour les différentes entités du groupe KBC.

Solvabilité, capital économique et *Embedded Value*

Le risque de solvabilité est le risque que la base de capital du groupe, de la banque et de l'assureur atteigne un niveau qui ne soit plus acceptable. En pratique, cela signifie que les ratios de solvabilité minimums réglementaires et internes doivent être respectés.

Suivi de la solvabilité

KBC établit le rapport du calcul de solvabilité des activités du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurances sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle belge.

Pour calculer la solvabilité au niveau groupe, on utilise la méthode *building block*. La méthode consiste à comparer les capitaux propres réglementaires du groupe (c'est-à-dire les capitaux propres des actionnaires après déduction des actifs incorporels et d'une partie de la réserve pour réévaluation d'actifs disponibles à la vente et après ajout des dettes subordonnées, etc.) avec la somme des exigences de solvabilité minimums réglementaires pour KBC Bank, KBL EPB et le holding (après déduction des transactions entre ces entités) et pour KBC Assurances. Le volume total des compagnies d'assurances pondéré en fonction des risques est calculé en divisant la marge de solvabilité requise sous Solvabilité I par 8%. Pour le ratio Tier 1, l'objectif interne est fixé à 10% à l'échelle du groupe.

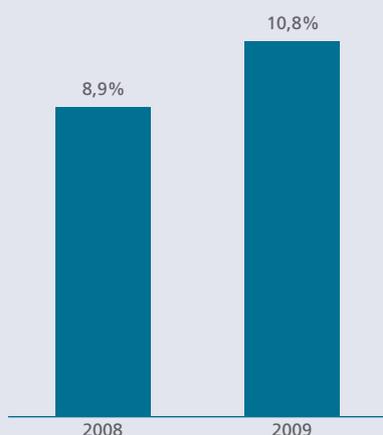
Les objectifs de solvabilité minimums réglementaires ont été nettement dépassés non seulement à la clôture de l'exercice, mais aussi tout au long

de l'année, sauf en ce qui concerne le ratio de solvabilité des activités d'assurances, qui est resté inférieur à 100% pendant un certain temps au premier semestre 2009 et qui a fait l'objet de mesures appropriées.

Au second semestre 2008 et au premier semestre 2009, un certain nombre de mesures de renforcement du capital ont été prises, notamment l'émission de titres de capital de base sans droit de vote en faveur de l'État belge et de la Région flamande, ainsi que l'accord de garantie avec l'État belge portant sur les risques résiduels liés aux CDO (de plus amples informations à ce sujet sont fournies dans l'Aperçu des opérations en capital conclues avec les pouvoirs publics belges et flamands, dans la section Notre stratégie et notre management).

Conformément au pilier 2 de Bâle II, KBC a mis au point un processus d'évaluation du capital interne (ICAAP ou *Internal Capital Adequacy Assessment Process*). Ce processus recourt à un modèle de capital économique (voir ci-après) pour mesurer les exigences de capital basées sur des risques agrégés au niveau du groupe et compare ces exigences au capital disponible pour couvrir les risques. Le processus ICAAP évalue la situation présente et future du capital. Pour évaluer cette dernière, on établit une prévision sur trois ans du capital requis et disponible, sur la base d'un scénario de base qui tient compte de la croissance interne et externe attendue, et en fonction de différents scénarios alternatifs. De plus, des plans d'urgence sont établis afin d'améliorer la solvabilité de KBC si les circonstances sont moins favorables.

Ratio Tier 1 groupe



GESTION DE LA VALEUR ET DES RISQUES EN 2009

Solvabilité du groupe

| Solvabilité du groupe (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|----------------|----------------|
| Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice | 19 370 | 20 414 |
| Capital Tier 1¹ | 13 810 | 15 426 |
| Capitaux propres des actionnaires | 10 710 | 9 662 |
| Titres de capital de base sans droit de vote | 3 500 | 7 000 |
| Immobilisations incorporelles (-) | -387 | -398 |
| Écarts de consolidation (-) | -3 479 | -2 918 |
| Instruments hybrides innovants Tier 1 | 1 420 | 554 |
| Instruments hybrides non innovants Tier 1 | 1 262 | 1 642 |
| Intérêts de tiers | 154 | 159 |
| Garantie en termes d'actions (État belge) | 0 | 601 |
| Réserve pour réévaluation d'actifs disponibles à la vente (-) | 1 068 | -457 |
| Réserve pour couverture, couvertures des flux de trésorerie (-) | 351 | 374 |
| Écarts de valorisation dans le passif financier à la juste valeur – risques de crédit propres (-) | -245 | -151 |
| Intérêts de tiers sur la réserve disponible à la vente et la réserve pour couverture, couvertures de cash flow (-) | -4 | -1 |
| Réserves d'égalisation (-) | -123 | -131 |
| Dividendes versés (-) | 0 | 0 |
| Provision insuffisante IRB (50%) (-) | 0 | -77 |
| Postes déductibles (-) ² | -417 | -433 |
| Capital Tier 2 et Tier 3 | 5 560 | 4 988 |
| Prêts perpétuels, y compris instruments hybrides Tier 1 non utilisés dans le capital Tier 1 | 1 039 | 321 |
| Réserve pour réévaluation d'actions disponibles à la vente, à 90% | 0 | 348 |
| Intérêts de tiers sur la réserve pour réévaluation d'actions disponibles à la vente, à 90% | 0 | 0 |
| Provision excédentaire IRB (+) | 209 | 0 |
| Dettes subordonnées | 4 586 | 4 685 |
| Capital Tier 3 | 144 | 145 |
| Postes déductibles (-) ² | -417 | -510 |
| Total des risques pondérés | 155 291 | 143 359 |
| Banque | 141 370 | 128 303 |
| Assurance | 14 084 | 15 022 |
| Activités du holding | 35 | 86 |
| Élimination des transactions interentreprises entre activités bancaires et activités du holding | -197 | -52 |
| Ratios de solvabilité | | |
| Ratio Tier 1 | 8,9% | 10,8% |
| Ratio Core Tier 1 | 7,2% | 9,2% |
| Ratio CAD | 12,5% | 14,2% |

1 Chiffres audités (à l'exception de la provision insuffisante IRB).

2 Les Postes déductibles, qui sont répartis 50/50 entre capital Tier 1 et Tier 2, comportent principalement des participations dans et des créances subordonnées sur des organismes financiers dans lesquels KBC détient une participation de 10% à 50% (principalement NLB).

Solvabilité des activités bancaires et d'assurances séparées

Les tableaux ci-après présentent les ratios Tier 1 et CAD ratios, calculés selon Bâle II pour les activités bancaires du groupe (KBC Bank et KBL EPB regroupées) et le ratio de solvabilité des activités d'assurances du groupe

(KBC Assurances). De plus amples informations sur la solvabilité de KBC Bank, KBL EPB et KBC Assurances figurent dans leur rapport annuel consolidé et dans le *Risk report* de KBC, disponible sur www.kbc.com (le rapport sur les risques n'a pas été vérifié par l'auditeur statutaire).

| Solvabilité des activités bancaires (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|----------------|----------------|
| Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice | 19 028 | 18 939 |
| Capital Tier 1 | 13 643 | 14 144 |
| Capital Tier 2 et Tier 3 | 5 385 | 4 794 |
| Total des risques pondérés | 141 370 | 128 303 |
| Risque de crédit | 108 038 | 104 472 |
| Risque de marché | 20 333 | 11 995 |
| Risque opérationnel | 12 999 | 11 835 |
| Ratios de solvabilité | | |
| Ratio Tier 1 | 9,7% | 11,0% |
| Dont ratio Core Tier 1 | 7,2% | 9,1% |
| Ratio CAD | 13,5% | 14,8% |

| Solvabilité des activités d'assurances (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|--------------|--------------|
| Capital disponible | 2 117 | 3 130 |
| Marge de solvabilité requise | 1 127 | 1 202 |
| Ratio de solvabilité et excédent | | |
| Ratio de solvabilité | 188% | 260% |
| Excédent de solvabilité (en millions d'EUR) | 990 | 1 928 |

Capital économique

Le modèle de capital économique sert à mesurer le risque total couru par KBC de par ses activités et son exposition à différents facteurs de risque. Les estimations générées par ce modèle sont présentées régulièrement aux réunions du Comité de direction, du Comité Audit et une fois par an au Conseil d'administration.

KBC définit le capital économique comme le montant de capital requis pour couvrir des pertes inattendues de la juste valeur que le groupe pourrait subir sur un horizon d'un an, conformément à un appétit du risque fixé par le Conseil d'administration. Le capital économique est calculé par catégorie de risque en utilisant un dénominateur commun (même horizon d'un an et même intervalle de confiance), avant d'être agrégé. Comme il est extrêmement improbable que tous les risques se matérialisent au même moment, une déduction est pratiquée pour les avantages de diversification lors de l'agrégation des risques individuels.

Comme mentionné, le capital économique est un élément majeur pour

ICAAP (Bâle II, pilier 2). De plus, il constitue une entrée essentielle pour les modèles de valorisation internes, tels que la méthode *Market Consistent Embedded Value* (voir ci-après).

Le tableau présente la ventilation du capital économique de KBC par type de risque. Les évolutions sensibles de la distribution du capital économique entre les différents types de risques ne sont que partiellement liées à des changements au niveau des expositions au risque. Les différences proviennent en grande partie des changements du modèle de capital économique. Issu d'une évaluation interne, le modèle de capital économique est révisé périodiquement. En 2009, un nouveau type de risque a été identifié : le coût de financement. Pour les autres types de risques, les modèles sous-jacents ont été révisés. Ces révisions de modèles expliquent la part plus substantielle du capital économique pour le risque de crédit. L'évolution du risque de marché non-trading résulte principalement d'un changement au niveau des expositions au risque.

| Distribution du capital économique, groupe KBC* | 2008 | 2009 |
|---|-------------|-------------|
| Risque de crédit | 45% | 64% |
| Risque de marché non-trading | 27% | 14% |
| Risque de marché trading | 4% | 3% |
| Risque d'entreprise | 11% | 8% |
| Risque opérationnel | 8% | 6% |
| Risque d'assurance | 5% | 3% |
| Risque lié au coût de financement | - | 2% |
| Total | 100% | 100% |

* Tous les pourcentages se rapportent aux chiffres à fin septembre.

Embedded Value Vie

L'évaluation du portefeuille Vie est exprimée en *Embedded Value*. Pour ce faire, les fonds propres économiques de KBC Assurances (*Adjusted Net Asset Value* ou ANAV) sont ajoutés à la valeur au comptant de tous les flux de trésorerie futurs du portefeuille existant (*Value of Business in Force* ou VBI), en tenant compte de l'intensité de capital de cette activité. Aucun goodwill ou valeur des futures nouvelles affaires n'est pris en considération.

KBC applique la technique *Market Consistent Embedded Value*, qui donne une valorisation du portefeuille d'assurances qui est conforme au marché, en tenant compte notamment du coût des options intégrées fournies au client. Cette méthode de calcul est également appliquée à l'analyse de la valeur ajoutée des nouveaux contrats (*Value of New Business* ou VNB) et à l'étude de rentabilité des produits en phase de développement (*Profit Testing*).

Des informations détaillées sur l'*Embedded Value* sont fournies dans l'*Embedded Value Report 2009*, publié sur www.kbc.com.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le magazine *The New Economy* a décerné à KBC le titre de **Banque belge la plus durable**.

En Belgique, d'importantes **nouvelles CCT d'entreprise** ont été conclues concernant la sécurité d'emploi, la rémunération variable, le pouvoir d'achat, la flexibilité du travail et le réseau de distribution.

KBC a de nouveau été élu comme l'un des **meilleurs employeurs en Belgique**.

Vous trouverez des **informations détaillées** sur notre responsabilité sociale dans le **CSR Report 2009**.



La responsabilité sociale de notre groupe

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est un processus de longue haleine, qui exige une adaptation et une amélioration constantes du mode d'exécution des activités de l'entreprise, non seulement dans le but de réaliser un bénéfice, mais aussi de répondre aux exigences toujours plus strictes de la société et des stakeholders (comme les travailleurs, les clients, les actionnaires et les fournisseurs) en matière de transparence et de responsabilité.

Dans sa déclaration de stratégie, KBC exprime sa vision de la responsabilité sociale ; le document *Principes de responsabilité sociale* énonce des directives plus précises.

En tant que membre de diverses organisations RSE locales et que défenseur des principes nationaux et internationaux de RSE (tels que le *Pacte mondial* des Nations Unies et la *Charte d'entreprise pour la responsabilité sociale et le développement durable* à Luxembourg), KBC tient à s'engager de manière proactive à l'égard de ses stakeholders.

Par ailleurs, depuis quelques années, le groupe fait connaître sa vision et ses prestations en matière de RSE dans une publication annuelle distincte, le *CSR Report* (rapport de durabilité), qui comporte des informations sur la RSE dans tout le groupe – et notamment des données quantitatives en matière de personnel et d'empreinte écologique. Ce rapport est conforme aux directives G3 de l'*Initiative mondiale sur les rapports de performance* et aux principes du *Pacte mondial* des Nations Unies. Il peut être consulté sur www.kbc.com.

KBC est parfaitement conscient que de très nombreux acteurs sociaux demandent désormais des comptes ; il s'engage à poursuivre le processus actuel d'amélioration de sa gestion. Le modèle d'entreprise de KBC est basé sur des relations directes – axées sur le service – avec ses clients. Une telle stratégie repose sur un personnel compétent et un lien étroit avec les marchés locaux.

Exemples de réalisations en 2009 dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise

En 2009, tout comme les années précédentes, plusieurs nouvelles initiatives ont été prises dans le cadre de la RSE. Vous en trouverez une description détaillée dans notre *CSR Report*. Voici quelques-unes des initiatives prises ainsi que des prix reçus dans le domaine de l'environnement et de l'engagement sociétal :

- En novembre, Jan Vanhevel, CEO du groupe KBC, a signé le Communiqué de Copenhague sur le changement climatique, marquant ainsi le soutien de KBC à la lutte contre le changement climatique. Le Communiqué de Copenhague est une déclaration émanant du monde des entreprises, qui appelle à un cadre fort et ambitieux pour le débat sur le changement climatique. Cette déclaration a également été signée par des centaines d'autres dirigeants d'entreprises du monde entier.
- En Pologne, une soixantaine de bénévoles de WARTA et de Kredyt Bank ont retroussé leurs manches pour aider l'orphelinat de Krasne à procéder à des travaux de rénovation urgents. Cette démarche entre dans le cadre de l'initiative *Yes from the heart*, qui fait appel aux volontaires parmi le personnel de filiales polonaises de KBC.
- En Hongrie, K&H Bank a reçu du *Hungarian Business Leaders Forum* le troisième prix aux *Business for Environment Awards*, grâce à son initiative *Agences vertes* (une agence verte est une agence qui utilise exclusivement de l'énergie renouvelable).
- En octobre, le *Global Compact Network Belgium* a été créé. Le *Global Compact Network* est un programme des Nations Unies visant à encourager les entreprises à garantir une gestion socialement plus responsable et durable. Les entreprises qui, comme KBC, s'engagent dans ce programme veillent, dans leurs activités, à assurer plus de transparence en matière de droits de l'homme, de standards sociaux, de lutte contre la corruption et d'environnement.
- Depuis des années, KBC mène une politique restrictive à l'égard des entreprises qui fabriquent des armes controversées. En 2009, deux entreprises actives notamment dans la fabrication de bombes à fragmentation ont été écartées des fonds d'investissement et interdites de crédits par le groupe. La liste complète des entreprises exclues peut être consultée sur le site de KBC Asset Management (www.kbcam.be).
- Chez KBL EPB, une nouvelle initiative permettant aux membres du personnel qui le souhaitent de soutenir des projets de microfinancement au Vietnam a été mise sur pied.
- À partir de 2012, KBC regroupera tous les services d'encadrement de la région de Gand dans un bâtiment unique situé sur le terrain de Flanders Expo. Ce bâtiment répond aux normes élevées d'accessibilité fixées par KBC ; il s'agit en outre d'un projet particulièrement durable, de par le niveau élevé d'isolation des murs et des fenêtres, le rapport équilibré entre les éléments de façade ouverts et fermés, les installations techniques respectueuses de l'environnement et la gestion intelligente de l'éclairage des bureaux.
- En 2009, KBC a été classé parmi les Champions du Solidaritest®. Le Solidaritest® est une enquête annuelle mesurant les efforts consentis par les entreprises belges en matière de solidarité sociétale. L'objectif visé par l'organisation en décernant ses prix annuels est de sortir de l'ombre les efforts des entreprises en matière de solidarité sociétale, pour leur conférer une plus grande notoriété et une plus grande visibilité.
- KBC a obtenu la certification ISO 14001 pour ses services d'encadrement en Belgique. Cette certification est une norme reconnue internationalement qui définit les exigences auxquelles le système de management environnemental d'une entreprise doit satisfaire. La norme ISO représente une vingtaine d'exigences dans le domaine de la politique environnementale, de la planification, de la mise en œuvre, du contrôle et du reporting. KBC évalue d'ailleurs en permanence sa politique environnementale et a, lors d'audits réalisés de sa propre initiative, déjà obtenu le label d'*Entreprise éco-dynamique* pour ses bâtiments de l'avenue du Port à Bruxelles et la *West-Vlaams Milieucharter* (Charte environnementale de Flandre occidentale) pour ses agences situées dans cette province.
- Le magazine *The New Economy* a décerné à KBC le titre de *Banque belge la plus durable (most sustainable bank)*.

Données d'efficacité environnementale du groupe KBC (par ETP)*

| | 2009 |
|---|--------|
| Consommation d'énergie (en GJ) | |
| Électricité | 24,8 |
| Pourcentage d'électricité verte | 100% |
| Combustibles fossiles (gaz et mazout) | 14,5 |
| Transports (en km) | |
| Déplacements sur le chemin du travail | 10 427 |
| Déplacements de service | 7 202 |
| Consommation de papier et d'eau, déchets | |
| Papier (en tonnes) | 0,17 |
| Eau (en m ³) | 12,9 |
| Déchets (en tonnes) | 0,23 |
| Émission de gaz à effet de serre (en tonnes) | 2,25 |

* Basé sur les chiffres partiels disponibles pour la Belgique (environ 16 000 ETP en 2009) ; vous trouverez des informations méthodologiques dans le *CSR Report* du groupe.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Notre personnel

Les membres du personnel constituent l'un des principaux stakeholders du groupe. Vous trouverez dans le tableau l'effectif total du groupe, ainsi que sa répartition sur la base de critères divers. Vous trouverez également de plus amples informations sur notre personnel dans le *CSR Report* relatif à l'année 2009.

En 2009, l'effectif total du groupe a régressé d'environ 9% à 54 185 ETP, à la suite des mesures de compression des coûts déployées dans l'ensemble du groupe. C'est dans la division Europe centrale, orientale et Russie (-2 537 ETP), dans la division Merchant Banking (-1 039 ETP) et dans les services d'encadrement du groupe (-1 017 ETP) que la réduction des effectifs est la plus marquée.

| Effectifs du groupe KBC | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| En ETP* | 59 279 | 54 185 |
| En % | | |
| Belgique | 31% | 33% |
| Europe centrale, orientale et Russie | 60% | 58% |
| Reste du monde | 9% | 9% |
| Direction | 3% | 3% |
| Cadre | 33% | 37% |
| Personnel exécutant | 63% | 60% |
| Hommes | 41% | 43% |
| Femmes | 59% | 57% |
| Temps plein | 85% | 85% |
| Temps partiel | 15% | 15% |

* Pour les compagnies d'assurances, le réseau de distribution n'est pas pris en compte.

En septembre 2009, KBC a conclu avec les partenaires sociaux trois nouvelles CCT d'entreprise pour les membres du personnel de KBC Belgique. Ces conventions délimitent, pour les années à venir, un cadre précis en matière de sécurité d'emploi, de rémunération variable, de pouvoir d'achat, de flexibilité du travail ainsi que pour le réseau de distribution. KBC veut ainsi préserver sa position concurrentielle sur le marché du travail, améliorer le service à la clientèle et – après les efforts consentis par son personnel en 2008 et 2009 – améliorer progressivement les conditions de travail.

En 2009, KBC a de nouveau été élu comme l'un des Meilleurs employeurs

de Belgique, après une étude réalisée par la Vlerick Management School et par Great Place to Work® Institute. Le groupe a en outre obtenu le prix du Développement des talents.

Afin de conformer les principes de rémunération aux intérêts des stakeholders à long terme, KBC a approuvé une nouvelle politique de rémunération pour l'ensemble du groupe, avec notamment des principes généraux, des directives internes et un cadre de gouvernance conformes aux normes internationales les plus récentes. Par ailleurs, les membres du Comité de direction du groupe KBC ont décidé de renoncer à leur bonus pour l'exercice 2009, comme ils l'avaient déjà fait l'année précédente.

« Dans le courant des années à venir, nous allons vendre certaines sociétés de notre groupe ; nous allons donc devoir nous séparer des membres du personnel concernés. Nous ne prenons pas ces mesures à la légère : elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme un manque d'estime à l'égard de ces collègues. Au contraire, nous apprécions leurs efforts au plus haut point et gardons foi dans leur succès futur, sous la houlette d'un nouveau propriétaire. »

Jan Vanhevel, CEO du groupe



Nouvelle *Charte de gouvernance d'entreprise* approuvée début 2010.

Rajeunissement du Comité de direction en 2009.

Vous trouverez **plus d'informations** sur la gouvernance d'entreprise de KBC dans la *Charte de gouvernance d'entreprise* sur www.kbc.com.

Informations sur la gouvernance d'entreprise de notre groupe et sur le code applicable

En 2009, à l'initiative de la Commission *Corporate Governance*, une nouvelle version du Code belge de gouvernance d'entreprise a été publiée, qui remplace la version 2004. KBC Groupe SA utilise ce nouveau code 2009 (le Code) comme code de référence.

Le Code a pour but de favoriser la transparence en matière de gouvernance d'entreprise par le biais de la publication par chaque société cotée en Bourse d'informations dans deux documents différents : la *Charte de gouvernance d'entreprise* (la Charte) et la *Déclaration de gouvernance d'entreprise* (la Déclaration).

Dans la Charte de gouvernance d'entreprise, la société décrit les principaux aspects de sa gouvernance d'entreprise, notamment sa structure de direction, le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité de direction, ainsi que d'autres points importants. KBC Groupe SA publie sa Charte sur son site (www.kbc.com).

La Déclaration est intégrée dans le rapport annuel ; elle comporte davantage d'informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise de la société, comme la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, les événements pertinents de l'exercice écoulé, les éventuelles dérogations au Code, le rapport de rémunération et un renvoi à la description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques.

Dans les pages qui suivent, nous passons en revue tous les points dont le Code exige la publication. Suivent ensuite quelques communications légalement obligatoires. Sauf mention contraire, la période considérée dans la présente Déclaration court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Dans le tableau, vous trouverez un aperçu de la composition du Conseil d'administration (le Conseil) et de ses comités au 31 décembre 2009. Il mentionne aussi le nombre de réunions en 2009 et les personnes qui y

ont participé. La liste des mandats externes de tous les membres du Conseil d'administration, conforme aux dispositions de l'organe de contrôle belge, peut être consultée sur www.kbc.com.

Composition du Conseil d'administration au 31-12-2009

| Nom | Fonction principale | Période en tant que membre du Conseil en 2009 | Expiration du mandat actuel | Réunions du Conseil auxquelles le membre a siégé | Administrateurs non exécutifs | Représentants des actionnaires de référence | Administrateurs indépendants | Membres du Comité de direction | Comité Audit | Comité de nomination | Comité de rémunération |
|-----------------------------------|--|---|-----------------------------|--|-------------------------------|---|------------------------------|--------------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| Nombre de réunions en 2009 | | | | 14 | | | | 9 | 4 | 4 | |
| Jan Huyghebaert | Président du Conseil d'administration | Année complète | 2012 | 14 | ■ | | | | | 4* | 4 |
| Philippe Vlerick | Vice-président du Conseil d'administration, CEO Vlerick Group | Année complète | 2013 | 13 | ■ | ■ | | | | 3 | |
| Jan Vanhevel | Président du Comité de direction et administrateur délégué | 4 mois | 2010 | 4 | | | | ■* | | 3 | |
| Etienne Verwilghen | Administrateur délégué | Année complète | 2013 | 13 | | | | ■ | | | |
| Paul Borghgraef | Administrateur de diverses sociétés | Année complète | 2013 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Paul Bostoën | Administrateur délégué, Christeys SA et Algimo SA | Année complète | 2010 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Jo Cornu | CEO Agfa Gevaert SA | Année complète | 2012 | 14 | ■ | | ■ | | | 3 | 4* |
| Luc Debaille | Président et administrateur délégué, Voeders Debaille SA | Année complète | 2010 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Chris Defrancq | Administrateur délégué | Année complète | 2011 | 13 | | | | ■ | | | |
| Franky Depickere | Administrateur délégué, Cera Société de gestion SA et Almancora Société de gestion SA, président du Comité de gestion journalière de Cera SCRL | Année complète | 2011 | 14 | ■ | ■ | | | 9* | 4 | |
| Noël Devisch | Administrateur de MRBB SCRL | Année complète | 2013 | 14 | ■ | ■ | | | | 4 | |
| Frank Donck | Administrateur délégué, 3D SA | Année complète | 2011 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Dirk Heremans | Professeur ém. à la Faculté des Sciences économiques et de gestion de la Katholieke Universiteit Leuven | Année complète | 2013 | 14 | ■ | | ■ | | 9 | | |
| Lode Morlion | Bourgmestre de Lo-Reninge et président du Conseil d'administration de Cera Société de gestion SA | Année complète | 2012 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Philippe Naert | Administrateur de diverses sociétés | Année complète | 2013 | 13 | ■ | | ■ | | 8 | | 3 |
| Theodoros Roussis | CEO de Ravago Plastics SA | Année complète | 2012 | 9 | ■ | ■ | | | 6 | | |
| Hendrik Soete | Président du groupe AVEVE et administrateur de MRBB SCRL | Année complète | 2013 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Alain Tytgadt | Administrateur délégué, Metalunion SCRL | Année complète | 2013 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Ghislaine Van Kerckhove | Avocate et vice-présidente du Conseil d'administration de Cera Société de gestion SA | Année complète | 2012 | 13 | ■ | ■ | | | | | |
| Charles Van Wymeersch | Professeur ordinaire aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur) et à la Louvain School of Management | 8 mois | 2013 | 10 | ■ | ■ | | | | | |
| Germain Vantiegheem | Administrateur délégué, Cera Société de gestion SA et Almancora Société de gestion SA, membre du Comité de gestion journalière de Cera SCRL | Année complète | 2010 | 14 | ■ | ■ | | | | | |
| Marc Wittemans | Administrateur délégué de MRBB SCRL | Année complète | 2010 | 14 | ■ | ■ | | | 9 | | |

Dans le cadre de l'accord signé par KBC avec les autorités fédérales belges et le gouvernement flamand, Pierre Wunsch et Eric Stroobants (pour l'État belge) et le professeur Marc De Ceuster (pour le gouvernement flamand) assistent aux réunions du Conseil d'administration en tant qu'observateurs. En tant qu'observateurs, Marc De Ceuster est également membre du Comité Audit, Pierre Wunsch du Comité de nomination et Eric Stroobants du Comité de rémunération.

Commissaire : Ernst & Young, Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Jean-Pierre Romont et/ou Pierre Vanderbeek.

Secrétaire du Conseil d'administration : Tom Debacker.

* Président dudit comité en date du 31 décembre 2009.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Les modifications intervenues en 2009 dans la composition du Conseil sont les suivantes :

- Jean-Marie Gérardin, Christian Leysen et Jozef Van Waeyenberge, dont le mandat venait à expiration, ont remis leur mandat à la disposition du Conseil lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2009. Charles Van Wymeersch a été nommé en remplacement de Jean-Marie Gérardin, pour une période de quatre ans. Un curriculum vitae succinct de Charles Van Wymeersch a été publié dans le rapport annuel précédent.
- Luc Philips a remis son mandat à la même date, puisqu'il a rejoint le Comité de direction de KBC juste après l'Assemblée générale annuelle, pour y reprendre la fonction de CFRO (Chief Financial and Risk Officer) occupée jusque là par Herman Agneessens, parti à la retraite. Un curriculum vitae succinct de Luc Philips a également été publié dans le rapport annuel précédent.
- Pour des raisons de santé, André Bergen a démissionné le 1^{er} septembre 2009 de son poste de président du Comité de direction et d'administrateur de KBC. Jan Vanhevel, membre du Comité de direction – qui avait été nommé administrateur par cooptation à la même date – a repris ses fonctions.
- Conformément aux conditions des opérations non dilutives relatives au capital de base convenues par KBC d'une part avec les autorités fédérales belges et d'autre part avec le gouvernement flamand, ces deux autorités disposeront chacune de deux représentants au sein du Conseil d'administration de KBC Groupe SA. Un des représentants de chacune des autorités précitées doit siéger au Comité Audit, au Comité de rémunération et au Comité de nomination. En attendant que la candidature des administrateurs publics soit soumise à l'Assemblée générale du 29 avril 2010, Pierre Wunsch (depuis le 19 décembre 2008) et Eric Stroobants (depuis le 5 août 2009) siègent tous deux au Conseil d'administration, comme observateurs de l'État belge, de même que le professeur Marc De Ceuster (depuis le 5 août également), comme observateur du gouvernement flamand.

Paul Bostoën et Luc Debaillie, atteints par la limite d'âge, remettront leur mandat à la disposition du Conseil à l'occasion de l'Assemblée générale du 29 avril 2010. Noël Devisch y remettra lui aussi son mandat, pour des motifs d'ordre personnel. Enfin, Chris Defrancq, administrateur délégué, prendra sa retraite à cette même date.

Sur avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de :

- désigner Jean-Pierre Hansen et Eric Stroobants (en tant que représentants des autorités fédérales) et le professeur Marc De Ceuster (en tant que représentant du gouvernement flamand) comme administrateurs de KBC Groupe SA, pour représenter les autorités précitées ;
- désigner définitivement Jan Vanhevel pour une période de quatre ans ; Jan Vanhevel avait été coopté en septembre 2009 comme président du Comité de direction et comme administrateur délégué, en remplacement d'André Bergen ;
- prolonger d'une période de quatre ans les mandats d'administrateur de Germain Vantieghem et de Marc Wittemans, qui viennent à expiration à l'Assemblée générale ;
- désigner Piet Vanthemsche comme administrateur pour une période de quatre ans, en remplacement de Noël Devisch ;
- désigner Alain Bostoën comme administrateur pour une période de quatre ans ;

- désigner Luc Philips, CFO, comme administrateur délégué pour une période de quatre ans, en remplacement de Chris Defrancq ;
- confirmer Jo Cornu comme administrateur indépendant au sens de et selon les critères fixés par l'article 526ter du Code belge des sociétés et par le Code de Gouvernance d'entreprise.

Curriculum vitae des nouveaux administrateurs (sauf s'ils figuraient déjà dans un rapport annuel précédent) :

Eric Stroobants

- Né à Malines (Belgique) en 1943
- Études : diplôme d'ingénieur civil architecte (1966 K.U.Leuven)
- Carrière : différentes fonctions au sein des cabinets ministériels, notamment chef de cabinet des ministres R. De Backer (1979), J. Chabert (1980) et G. Geens (1981-1991) ; différentes fonctions, notamment commissaire spécial chargé de la réorganisation de l'administration publique flamande (2000-2004), secrétaire-général du département Services pour la Politique générale du Gouvernement (1991-2009), Président du Collège des Fonctionnaires généraux (1991-2009), membre du Comité d'Audit interne de la Communauté flamande (2004-2009), secrétaire du gouvernement flamand (1979-1980 et 1981-2009) ; différents mandats, notamment membre du Conseil d'administration de la *Fondation Flanders Technology International* (à partir de 1994), cofondateur et membre du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du *Vlaams Instituut voor Overheidsmanagement* (à partir de 1996) et membre du Conseil d'administration de la K.U.Leuven (à partir de 2004) ; mis à la retraite en 2009.

Marc De Ceuster

- Né à Brecht (Belgique) en 1962
- Études : licence en sciences économiques appliquées (1984 UFSIA), master en droit (1987 UIA) et docteur en sciences économiques appliquées (1992 UFSIA)
- Carrière : professeur en sciences financières (à partir de 2002, UA), administrateur Gestion des risques chez Deloitte (2001-2005), administrateur de la Management School UA (2005-2008) ; participation à différents projets de recherche notamment sur le coût du capital, la gestion des risques, la modélisation des *credit spreads*, la modélisation des *High Yield Bonds*, la politique financière à long terme des sociétés belges cotées en Bourse et la modélisation des primes CDS des banques ; chargé de différents cours.

Jean-Pierre Hansen

- Né à Athus (Belgique) en 1948
- Études : ingénieur civil électromécanicien, licencié en sciences économiques et docteur ingénieur
- Carrière : conseiller énergie au ministère des Affaires économiques (depuis 1975) ; vice-président et administrateur délégué d'Electrabel (1992-1999 et depuis 2005) ; président du comité stratégique d'Electrabel (depuis 1999) ; président de Fluxys ; différents mandats et fonctions au sein de SUEZ (jusqu'en 2008) et de GDF SUEZ : membre du comité exécutif de GDF SUEZ et président du comité de politique énergétique du groupe ; administrateur de SUEZ-TRACTEBEL et d'un certain nombre d'autres sociétés du groupe GDF SUEZ ; administrateur indépendant d'ArcelorMittal et de CNP ; administrateur de l'université de Liège ; professeur à l'UCL et à l'École polytechnique (Paris).

Piet Vanthemsche

- Né à Courtrai (Belgique) en 1955
- Études : docteur en sciences vétérinaires (UGent)
- Carrière : services vétérinaires du ministère belge de l'Agriculture (1986-2000) et notamment, à partir de 1992, des fonctions de senior management au ministère et au cabinet du ministre de l'Agriculture ; direction d'un bureau d'études indépendant (2000-2002) ; différentes missions de management pour l'État fédéral, notamment administrateur délégué de l'Agence alimentaire fédérale et administrateur délégué de l'Agence fédérale des Médicaments (2002-2007) ; vice-président du Boerenbond (2007) et président du Boerenbond et de la MRBB depuis 2008. Il est également régent de la Banque Nationale de Belgique.

Alain Bostoën

- Né à Gand (Belgique) en 1970
- Études : licencié en droit (1993, RUG), licence post-universitaire en gestion d'entreprise (1994, Vlerick School voor Management)
- Carrière : administrateur de Krefima SA (1997-2002), de KBC Lease Holding SA (depuis 2003) et d'Algimo SA et administrateur délégué de Christeyns SA.

Composition du Comité de direction

Le tableau reflète la composition du Comité de direction (CD) au 31 décembre 2009. De plus amples informations sur les membres du CD sont

fournies au chapitre Stratégie et gestion, et sur www.kbc.com, sous Gouvernance d'entreprise.

| Nom | Période en tant que membre du Comité de direction en 2009 |
|--------------------------|---|
| Jan Vanhevel (président) | Année complète |
| Chris Defrancq | Année complète |
| Danny De Raymaeker | Année complète |
| John Hollows | À partir de septembre |
| Luc Philips | À partir de mai |
| Luc Popelier | À partir de septembre |
| Johan Thijs | À partir de septembre |
| Etienne Verwilghen | Année complète |

Le Comité de direction du groupe a été fondamentalement réorganisé et rejoint début septembre 2009. À la présidence, Jan Vanhevel a succédé à André Bergen, qui a quitté le groupe pour des raisons de santé. John Hollows a succédé à Jan Vanhevel en tant que CEO de la division Europe centrale, orientale et Russie. Luc Popelier a succédé à Guido Segers en tant que CEO de la division Merchant Banking. Johan Thijs a été nommé CEO de la division Belgique en remplacement de Danny De Raymaeker, qui a repris la fonction de COO (Chief Operating Officer) assurée jusqu'à par Chris Defrancq. À la même date, comme convenu précédemment avec la CBFA, la fonction de CFRO (Chief Financial and Risk Officer) a été scindée : Chris Defrancq est devenu CRO (Chief Risk Officer) du groupe, tandis que Luc Philips, qui était rentré dans le Comité de direction début mai et qui y occupait provisoirement la fonction de CFRO, est devenu CFO. Le curriculum vitae des nouveaux membres du CD figure ci-après. Le curriculum vitae de Luc Philips figure dans le rapport annuel précédent.

John Hollows

- Né à Altrincham (Royaume-Uni) en 1956
- Études : licence en droit et en économie, université de Cambridge
- Entré en service en 1996
- Carrière : différentes fonctions dans la Barclays Bank à Londres et à Taiwan à partir de 1978 ; manager du siège de la Kredietbank à Shanghai à partir de 1996 ; directeur général de la région du Sud-Est asiatique de KBC Bank à partir de 1999 ; CEO de K&H Bank en Hongrie à partir de 2003 ; directeur général Activités bancaires de la Direction Europe centrale et orientale à partir de 2006.

Luc Popelier

- Né à Anvers (Belgique) en 1964
- Études : licence en sciences économiques appliquées, UFSIA Antwerpen
- Entré en service en 1988
- Carrière : diverses fonctions dans les services bancaires aux entreprises de la Kredietbank à partir de 1988 ; associate director Credit Risk Management, Warburg Dillon Read à Londres à partir de 1995 ; directeur Corporate Finance, Leveraged Finance Group, SBC Warburg à partir de 1996 ; executive director Corporate Finance, KBC Securities à partir de 1999 ; directeur de la Direction Stratégie et Expansion de KBC Groupe SA à partir de 2002 ; directeur Trade Finance de KBC Bank à partir de 2008 ; membre du comité de direction de KBC Asset Management à partir de 2009.

Johan Thijs

- Né à Genk (Belgique) en 1965
- Études : licence en sciences (mathématiques appliquées), K.U.Leuven, licence en sciences actuarielles, K.U.Leuven
- Entré en service en 1988
- Carrière : différentes fonctions en Vie et Non-Vie chez ABB Assurances à partir de 1988 ; chef de département Polices et Sinistres du siège régional de Limbourg d'ABB Assurances à partir de 1995 ; directeur provincial Limbourg et Cantons de l'est de KBC Assurances à partir de 1998 ; directeur Assurances dommages particuliers en 2001 et ensuite directeur général de la Direction Retail Assurances dommages de KBC Assurances.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Chris Defrancq remettra son mandat d'administrateur délégué et se retirera du Comité de direction à l'occasion de l'Assemblée générale du 29 avril 2010. Sur proposition du Comité de nomination, le Conseil d'administration désignera Luc Philips, CFO, comme administrateur délégué en remplacement de Chris Defrancq.

Le 25 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé d'intégrer Marko Voljč dans le Comité de direction, en remplacement de John Hollows, qui devient CRO le 29 avril 2010.

Marko Voljč

- Né à Jesenice (Slovénie) en 1949
- Études : Master en économie (université de Ljubljana et de Belgrade)
- Carrière : Banque nationale de Slovénie (de 1976 à 1979). Banque Mondiale à Washington D.C. et à Mexico City (de 1979 à 1992). En 1992, il est devenu président et CEO de la Nova Ljubljanska banka en Slovénie. Ensuite, il a été nommé directeur général de la Direction Europe centrale au siège central de KBC à Bruxelles. En mai 2006, il a été nommé CEO de K&H Bank en Hongrie et il est devenu Country Manager pour la Hongrie.

Rapport d'activité du Conseil d'administration

En 2009, le Conseil s'est réuni quatorze fois. Ces réunions ont pu compter sur la présence de la quasi-totalité des membres (voir tableau). Hormis les missions qui lui sont dévolues par le Code des sociétés, la constatation des résultats trimestriels et la prise de connaissance des activités du Comité Audit, du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le Conseil a notamment traité les points suivants en 2009 :

- Aide publique de l'État fédéral et du gouvernement flamand
- Plan de restructuration européen de KBC
- Évolution du portefeuille de CDO
- Démantèlement des activités de KBC Financial Products
- *Stress tests* CBFA/BNB
- Rachat d'instruments hybrides
- Politique de rémunération
- ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*)

- Gestion des risques
- Contrôle interne
- Compliance
- Responsabilité sociétale de l'entreprise
- Business Continuity Management
- Code de déontologie de KBC
- Règles en matière d'incompatibilités
- Nominations/démissions au sein des comités du Conseil d'administration et du Comité de direction

Le Comité de direction a aussi rédigé des rapports mensuels sur l'évolution des résultats et sur la marche générale des affaires dans les diverses divisions du groupe.

Rapport d'activité des comités du Conseil d'administration

Comité Audit

Le Comité Audit s'est réuni neuf fois en présence du président ou d'un membre du Comité de direction et de l'auditeur interne. Les commissaires agréés ont aussi assisté aux réunions.

Le rapport de l'auditeur interne, le rapport du Compliance Officer et le rapport de la Direction Gestion de la valeur et des risques Groupe (GVR) constituaient des points fixes de l'ordre du jour.

Le reporting périodique de GVR a consisté principalement en un commentaire relatif à l'évolution et au développement méthodologique en matière de risques ALM, de risques de marché, de gestion de la valeur et des capitaux, de risques de crédit, de risques opérationnels et de risques d'assurance du groupe. Une attention particulière a également été accordée au démantèlement des activités de KBC Financial Products et au développement de la composition et de l'évaluation du portefeuille de CDO/ABS.

Le rapport de l'auditeur interne a chaque fois fourni un relevé des récents rapports d'audit, y compris les principaux rapports d'audit des entités sous-jacentes du groupe. Le Comité Audit a aussi pris connaissance de la mise en œuvre du planning audit pour 2009 et a approuvé celui de 2010. Le Comité Audit a été périodiquement informé des progrès de l'implémentation de ses recommandations.

Le 11 février 2010, le Comité Audit a pris connaissance des comptes annuels consolidés et non consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et en a approuvé le communiqué de presse. Le réviseur a fourni des explications relatives à ses principales missions de contrôle. Le 11 mai, le 5 août et le 12 novembre 2009, les réviseurs ont commenté leurs principales constatations à la suite de la vérification succincte des comptes au 31 mars, 30 juin et 30 septembre respectivement. Le Comité Audit a aussi approuvé les communiqués de presse.

Dans le courant de l'année, le Comité Audit a également pris connaissance de plusieurs rapports spéciaux : la déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne, le rapport annuel sur la gestion de la valeur et des risques, l'approche IRB Advanced, les structures SPV de KBC Asset Management, la méthode de provisionnement IBNR, le programme de capital économique, la méthodologie des *stress tests*, le programme de mise au point d'un nouveau modèle de gestion des risques et des capitaux, le rapport annuel *Business Continuity management* et le programme de démantèlement de KBC Financial Products. Le Comité Audit a régulièrement invité des membres de la direction responsables des sujets dont il a été appelé à traiter, pour fournir des explications.

Début 2010, la dénomination du Comité Audit a été modifiée pour devenir Comité Audit, Compliance et Risque.

Comité de nomination

En 2009, le Comité de nomination s'est réuni quatre fois ; il a notamment traité des sujets suivants :

- Nomination et renomination de certains membres du Conseil d'administration
- Composition du Comité de direction et suivi
- Nomination des observateurs des autorités fédérales et du gouvernement flamand dans les comités du Conseil
- Nomination des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de KBC Bank
- Attribution de la fonction de CRO au sein du Comité de direction

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est réuni quatre fois en 2009. Il a débattu des sujets suivants :

- Paiement des tantièmes
- Statut du président et des membres du Comité de direction
- Statut des nouveaux membres du Comité de direction
- Rémunération du président du Conseil d'administration
- Régime de pension complémentaire pour les membres du Comité de direction

Comité de l'ordre du jour

Étant donné que le président du Conseil d'administration et celui du Comité de direction se rencontrent et se réunissent régulièrement de manière informelle, il a été décidé de commun accord et pour des raisons pratiques de dissoudre le Comité de l'ordre du jour, dont la mission principale était de dresser l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Comité Audit : application de l'article 96 9° du Code des sociétés

Deux administrateurs indépendants siègent au Comité Audit de KBC Groupe SA :

Dirk Heremans est docteur en droit, licencié en notariat et licencié en sciences économiques de la K.U.Leuven. Il a obtenu le diplôme d'Études supérieures en sciences économiques de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Paris (Sorbonne) et de Master of Arts, C. Phil. et Ph.D. en Economics de l'université de Californie (UCLA). Il est professeur émérite à la faculté des sciences économiques et de gestion de la K.U.Leuven. Il a été conseiller au cabinet du ministre des Affaires économiques et du ministre des Finances et a effectué des missions d'expertise auprès de la Commission européenne. Il est membre d'honneur du conseil d'administration de l'ancienne Commission bancaire et financière. Il est devenu administrateur indépendant de KBC Groupe SA en 2005.

Philippe Naert est ingénieur civil électrotechnicien de la K.U.Leuven. Il a obtenu un diplôme de postgraduat en sciences du management à l'université

de Manchester (Royaume-Uni) et un Ph.D. en Business Administration de l'université de Cornell (États-Unis). Il a été administrateur du centre inter-universitaire des sciences de gestion et de l'European Institute for Advanced Studies in Management. Il a été doyen de l'INSEAD, de l'université de Nyenrode et de la TiasNimbas Business School de l'université de Tilburg et de l'université technique d'Eindhoven. Il a effectué des missions de consultance pour bon nombre d'entreprises. Il est devenu administrateur indépendant de KBC Groupe SA en 2005.

Lors de l'assemblée annuelle de 2009, ces deux administrateurs indépendants ont été renommés comme administrateurs indépendants au sens de et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code de Gouvernance d'entreprise, pour une période de quatre ans. Les informations précitées permettent de conclure que ces deux administrateurs indépendants satisfont, en tant que membres du Comité Audit de KBC Groupe SA, aux exigences d'indépendance et de compétence en matière de comptabilité et d'audit fixées par l'article 96 9° du Code des sociétés.

Politique régissant les transactions conclues entre la société et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration de KBC Groupe SA a élaboré une réglementation régissant les transactions et les autres relations contractuelles conclues entre la société (sociétés liées incluses) et ses administrateurs et échappant à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts énoncée

aux articles 523 ou 524 ter du Code des sociétés. Cette réglementation a été intégrée dans la *Charte de gouvernance d'entreprise* de KBC Groupe SA. En 2009, il ne s'est produit aucun conflit d'intérêts de cette nature au sein de KBC Groupe SA.

Mesures à l'encontre de l'abus d'informations privilégiées et l'abus de marché

Dans le cadre de la Directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et après la publication de l'Arrêté royal du 24 août 2005 modifiant, en ce qui concerne les dispositions en matière d'abus de marché, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, le Conseil d'administration de KBC Groupe SA a élaboré un règlement des transactions prévoyant, entre autres, l'établissement d'une liste de collaborateurs clés, la fixation

des périodes d'embargo annuelles, ainsi que la notification à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) des transactions effectuées par les personnes exerçant un poste de direction et leurs collaborateurs. Les principes de ce règlement ont été repris en annexe à la *Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA*. Le règlement est entré en vigueur le 10 mai 2006.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Principales caractéristiques du processus d'évaluation du Conseil d'administration, de ses comités et de ses membres individuels

Le Conseil d'administration veille à optimiser en permanence son fonctionnement. Dans cette optique, il procède au moins tous les deux ans – sous la direction de son président, assisté par le Comité de nomination – à une évaluation des aspects suivants de son fonctionnement : composition du Conseil, sélection, nomination et formation des membres, fonctionnement pratique (ordre du jour, réunions), informations au Conseil, culture au sein du Conseil, accomplissement des tâches, rémunération, relations avec le Comité de direction et avec les actionnaires, comités du Conseil et implication du Conseil dans un certain nombre de domaines spécifiques.

À l'initiative du président, une évaluation individuelle des administrateurs concernés est effectuée dans le cadre du renouvellement des mandats, l'accent étant mis sur leur engagement et leur efficacité au sein du Conseil (notamment leur participation active aux réunions et aux séances de formation du Conseil, apport critique, etc.). L'évaluation individuelle du président – dans laquelle l'accent est mis notamment sur ses capacités à diriger, sa capacité à coordonner, son sens de l'initiative et des contacts – est effectuée en son absence par le Conseil, sous la direction du vice-président ou d'un administrateur désigné par les membres. Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an à une évaluation, en l'absence des administrateurs exécutifs, de leur interaction avec eux.

Chaque année, chaque comité du Conseil évalue sa propre composition et son fonctionnement et en fait rapport au Conseil, en formulant au besoin des propositions. À cette occasion, les aptitudes et l'expérience requises pour le domaine précis de responsabilité du comité sont notamment analysées.

À l'occasion du renouvellement de leur mandat d'administrateur, les présidents des comités font l'objet d'une évaluation individuelle par les autres membres des comités ; sens de la coordination, connaissances spécialisées, capacité de discernement et reporting sont les principaux éléments examinés.

Une fois par an, à l'initiative du président du Comité de direction, l'ensemble du comité discute de ses objectifs et procède à l'évaluation de ses prestations, en analysant sa stratégie, son efficacité (caractéristiques et compétences en tant qu'équipe, habitudes de réunion, interaction avec le Conseil d'administration), son secrétariat, ses rapports avec les filiales, sa gestion et son contrôle des risques, ses stakeholders, son management et sa rémunération, son éthique et sa culture.

Le président du Comité de direction et les autres administrateurs délégués sont évalués sous la direction du président du Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement de leur mandat d'administrateur (voir plus haut).

Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2009

Description des procédures pour élaborer la politique de rémunération et pour fixer la rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction

Généralités

La politique de rémunération du groupe KBC repose – en ce qui concerne le Conseil d'administration et le Comité de direction – sur la législation en vigueur, le Code de Gouvernance d'entreprise et les données du marché. Elle fait l'objet d'un suivi par le Comité de rémunération du Conseil d'administration (assisté par des collaborateurs spécialisés en cette matière) et est régulièrement confrontée aux évolutions de la législation, du Code en question et aux pratiques et tendances du marché. S'il l'estime nécessaire, le Comité de rémunération fournira des informations et formulera des recommandations au Conseil d'administration sur des adaptations de la politique de rémunération. Le Conseil d'administration peut aussi, de sa propre initiative ou sur proposition du Comité de direction, demander au Comité de rémunération d'étudier des adaptations éventuelles de la politique de rémunération et de conseiller le Conseil d'administration en la matière. Si la loi l'impose, le Conseil soumettra à son tour des adaptations de la politique de rémunération à l'approbation de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration

Chaque année, le Conseil d'administration fixe – sur recommandation du Comité de rémunération, sur la base de la politique de rémunération fixée et dans les limites prévues dans les statuts – un montant qu'il prélève du bénéfice net. Ce montant – la rémunération fixe – est soumis à l'Assemblée générale puis, une fois approuvé, réparti entre les membres du Conseil d'administration, en fonction du nombre de mois pendant lesquels ils ont exercé leur mandat.

Comité de direction

Le Conseil d'administration – sur avis du Comité de rémunération – détermine chaque année la rémunération des membres du Comité de direction sur la base de la politique de rémunération fixée et procède à une évaluation régulière de celle-ci. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie liée aux résultats et aux prestations.

Déclaration sur la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pendant l'exercice faisant l'objet du rapport annuel

Le Comité de rémunération déclare ce qui suit :

Principes de la politique de rémunération, avec indication de la relation entre la rémunération et les prestations

Pour les administrateurs non exécutifs comme pour les administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité de direction, le principe de base est qu'ils ont droit à une rémunération équitable, proportionnelle à leur contribution à la politique et à la croissance du groupe.

Pour les administrateurs non exécutifs :

- La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose exclusivement d'une rémunération annuelle fixe non liée aux prestations et d'un jeton de présence par réunion à laquelle ils ont assisté. Comme précisé précédemment, la rémunération fixe est prélevée sur le bénéfice net de l'exercice, tandis que le jeton de présence est imputé au titre de frais sur cet exercice. La rémunération fixe est approuvée chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil

d'administration, dans les limites de la loi, des statuts et de la politique de rémunération du groupe KBC, comme constaté par le Comité de rémunération.

- Compte tenu du temps qu'il consacre en tant que responsable du suivi permanent des affaires du groupe KBC, le président du Conseil d'administration de KBC Groupe SA bénéficie d'un régime spécial et perçoit une rémunération fixe plus importante, dont le montant est fixé chaque année par le Comité de rémunération et approuvé par le Conseil d'administration.
- Les administrateurs siégeant au Comité Audit de KBC Groupe SA ont perçu une indemnité supplémentaire pour leurs prestations fournies dans le cadre de ce comité. Les administrateurs siégeant au Comité de nomination ou au Comité de rémunération n'ont perçu aucune indemnité supplémentaire pour ces prestations.
- KBC Groupe SA n'accorde pas de crédits ni de garanties aux administrateurs. Toutefois, de tels crédits ou garanties peuvent être accordés par les filiales bancaires de KBC Groupe SA conformément à l'article 28 de la loi bancaire, c'est-à-dire que des crédits peuvent être accordés aux conditions *clientèle*.

Pour les administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité de direction :

- Le Conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs exécutifs et des autres membres du Comité de direction sur la base de l'avis du Comité de rémunération et après avis du président du Comité de direction.
- Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de rémunération du groupe KBC en 2010, la rémunération individuelle des membres du Comité de direction se composait des éléments suivants :
 - une rémunération mensuelle fixe ;
 - une rémunération variable annuelle dépendant du bénéfice consolidé de KBC Groupe SA ;
 - la rémunération des mandats exercés pour KBC Groupe SA ;
 - un bonus éventuel en fonction des prestations individuelles ;
 - l'octroi éventuel d'options sur actions de KBC Groupe SA.
- Le montant total de la rémunération ainsi constituée du président du Comité de direction de KBC Groupe SA excédait de maximum 25% le montant versé aux autres membres individuels du Comité de direction.
- Les membres ont bénéficié en outre d'un régime de pension de retraite et de survie prévoyant une pension complémentaire de vieillesse ou – si l'assuré décède en service actif en laissant un conjoint – une pension de survie.

Importance relative des différentes composantes de la rémunération

En 2009, parmi les composantes précitées, seule la rémunération mensuelle fixe présente de l'intérêt. Étant donné les résultats négatifs de KBC Groupe SA, les membres du Comité de direction ont en effet renoncé à la rémunération variable. La rémunération des mandats exercés pour

KBC Groupe SA était jusqu'il y a peu comptabilisée avec la rémunération normale. Il a été récemment décidé au sein du groupe KBC que les sociétés du groupe ne verseraient plus de rémunération aux membres du Comité de direction de KBC Groupe SA exerçant des mandats chez elles. Il n'a pas été fait usage au sein du groupe KBC de la possibilité d'octroyer des bonus sur la base de prestations individuelles. L'octroi d'options sur actions KBC comme dans le passé a été entièrement supprimé ; cette composante n'apparaît d'ailleurs plus.

Caractéristiques des primes de prestation en actions, options ou autres droits d'acquérir des actions

Pas d'application.

Informations sur la politique de rémunération pour les deux exercices à venir

Le 28 octobre 2009, avant la publication de la loi visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et avant la publication le 26 novembre 2009 de la Circulaire 2009-34 de la CBFA recommandant l'adoption d'une bonne politique de rémunération dans les établissements financiers, le Comité de rémunération avait approuvé la nouvelle politique de rémunération du groupe KBC. La nouvelle politique de rémunération tient en grande partie compte des diverses initiatives législatives et réglementaires qui avaient déjà été prises dans ce domaine ou qui étaient encore en gestation à ce moment-là, comme indiqué ci-dessus. La nouvelle politique de rémunération est applicable à partir de 2010 à tous les membres du personnel de l'ensemble du groupe KBC. Concrètement, un plafond de 750 000 euros est introduit pour la rémunération variable ; par ailleurs, le rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable ne peut désormais excéder 1 à 3. Seul le Comité de direction peut décider de déroger à ces principes. La rémunération variable doit toujours être constituée d'une partie liée aux résultats (dont 10% au moins doivent être basés sur les résultats du groupe KBC) et d'une partie liée aux prestations. Au moins 50% de la rémunération variable liée aux résultats n'est pas payée immédiatement mais étalée sur trois ans. Aucune avance n'est versée sur la rémunération variable. Enfin, une possibilité de *claw-back* est prévue.

Rémunération versée sur une base individuelle aux administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA

Compte tenu du résultat négatif enregistré par KBC pour 2008 et du fait que, en conséquence, aucun dividende n'a été versé pour 2008, ni KBC Groupe SA ni aucune autre société du groupe KBC en Belgique ou à l'étranger dans laquelle certains des administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA ont exercé un mandat d'administrateur dans le courant de 2008 n'a versé dans le courant de 2009 de rémunération fixe aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice 2008. Les administrateurs non exécutifs ont néanmoins reçu des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration de KBC Groupe SA et, le cas échéant, d'autres sociétés du groupe KBC en Belgique ou à l'étranger auxquelles ils ont assisté.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

| Rémunération par administrateur individuel (chiffres consolidés, en EUR) | Rémunération fixe | Rémunération Comité Audit (payée en 2009 pour l'exercice 2008) | Jeton de présence (payé en 2009 pour l'exercice 2008) |
|--|-------------------|--|---|
| Jan Huyghebaert ¹ | 420 000 | 0 | 130 000 |
| Paul Borghgraef | 0 | 0 | 45 000 |
| Paul Bostoën | 0 | 0 | 37 500 |
| Jo Cornu | 0 | 0 | 35 000 |
| Luc Debaillie | 0 | 0 | 35 000 |
| Franky Depickere | 0 | 30 000 | 108 750 |
| Noël Devisch | 0 | 0 | 50 000 |
| Frank Donck | 0 | 0 | 35 000 |
| Jean-Marie Gérardin ² | 0 | 0 | 35 000 |
| Dirk Heremans | 0 | 10 000 | 35 000 |
| Christian Leysen ² | 0 | 0 | 27 500 |
| Lode Morlion | 0 | 0 | 35 000 |
| Philippe Naert | 0 | 10 000 | 35 000 |
| Luc Philips ^{2,3} | 183 620 | 30 000 | 107 500 |
| Theodoros Roussis | 0 | 8 000 | 27 500 |
| Hendrik Soete | 0 | 0 | 37 500 |
| Alain Tytgadt | 0 | 0 | 37 500 |
| Ghislaine Van Kerckhove | 0 | 0 | 30 000 |
| Jozef Van Waeyenberge ² | 0 | 0 | 35 000 |
| Charles Van Wymeersch | 0 | 0 | 3 750 |
| Germain Vantieghem | 0 | 0 | 77 500 |
| Philippe Vlerick | 0 | 0 | 35 000 |
| Marc Wittemans | 0 | 20 000 | 60 000 |
| Marc De Ceuster | 0 | 0 | 0 |
| Eric Stroobants | 0 | 0 | 0 |
| Pierre Wunsch | 0 | 0 | 0 |

1 Président du Conseil d'administration.

2 Administrateur non exécutif jusqu'après l'assemblée annuelle du 30 avril 2009.

3 Chargé avec le président, au sein du Conseil d'administration, du suivi permanent des affaires du groupe KBC et ayant de ce fait droit jusqu'au 30 avril 2009 à un régime de rémunération spécial d'administrateur non exécutif.

Information relative au montant de la rémunération que les membres du Comité de direction de KBC Groupe SA qui sont également membres du Conseil d'administration auraient perçu en cette qualité

Aucune rémunération fixe ni jeton de présence n'a été versé aux trois membres du Comité de direction qui sont membres du Conseil d'administration en tant qu'administrateurs délégués.

Critères d'évaluation des performances du groupe KBC et/ou des personnes concernées appliqués pour l'octroi des rémunérations variables

Non applicables compte tenu de l'absence de paiement d'une rémunération variable pour l'exercice 2009.

Rémunération du président du Comité de direction de KBC Groupe SA

Le Comité de direction (CD) de KBC groupe SA est un organe collégial et solidaire, dont le président agit en qualité de *primus inter pares*. Il n'agit donc pas en qualité de CEO opérationnel et seul responsable de l'entreprise. Néanmoins, conformément aux dispositions du Code de Gouvernance d'entreprise et, par anticipation, aux dispositions de la loi visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées, les rémunérations du président du Comité de direction, sur une base individuelle, sont publiées. Il convient toutefois de tenir compte du changement de président qui est intervenu au sein du Comité de direction dans le courant de 2009, André Bergen ayant démissionné à dater du 1^{er} septembre 2009 pour raisons de santé et ayant été remplacé par Jan Vanhevel.

| Rémunération du président du CD de KBC Groupe SA (montant payé en EUR) | André Bergen (du 1 ^{er} janvier au 31 août 2009) | Jan Vanhevel (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2009) |
|---|---|---|
| Rémunération fixe de base | 470 871 | 229 528 |
| Rémunération variable liée aux bénéfices pour l'exercice 2009 | 0 | 0 |
| Assurance complémentaire pension ¹ (primes payées) | 915 389 | 0 |
| Plan de pension complémentaire à cotisations fixes ² (allocations versées au fonds de pension) pour 2008 | 0 | 0 |
| Options sur actions KBC pour 2008, distribuées en 2009 (nombre) | 0 option | 0 option |

¹ Le financement des prestations de pension complémentaire tient compte des droits de pension éventuellement acquis précédemment par les membres du Comité de direction en tant que membres du personnel d'une des sociétés du groupe, ainsi que de l'âge qu'ils avaient à leur accession au Comité de direction. Il en résulte dès lors des différences entre les primes d'assurance de groupe versées.

² Un plan de pension complémentaire à primes fixes a été lancé en 2007. Le total des primes versées annuellement varie en fonction de l'évolution du bénéfice par action du groupe.

Rémunération globale des autres membres du Comité de direction de KBC Groupe SA

Le tableau indique les rémunérations que KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes ont versées aux membres du Comité de direction de KBC Groupe SA autres que le président pour l'exercice 2009. Il convient de tenir compte du fait que la composition du Comité de direction a été plusieurs fois modifiée dans le courant de 2009, certains changements ayant des répercussions sur le total des rémunérations. En outre, la scission de la fonction de CFRO à dater du 1^{er} septembre 2009 a entraîné un accroissement du nombre de membres du Comité de direction. Les rémunérations suivantes ont d'ailleurs été incluses dans les montants totaux :

- la rémunération que Jan Vanhevel a perçue en tant que membre du Comité de direction jusqu'au 1^{er} septembre 2009, date à laquelle il a été nommé président du Comité de direction ;
- la rémunération que Herman Agneessens a perçue jusqu'au 1^{er} mai 2009, date de sa mise à la retraite ;
- la rémunération que Luc Philips a perçue depuis le 1^{er} mai 2009, date à laquelle il a succédé à Herman Agneessens ;
- la rémunération que Guido Segers a perçue jusqu'à la fin de son mandat (le 1^{er} août 2009) ;
- la rémunération que John Hollows, Luc Popelier et Johan Thijs ont perçue depuis le 1^{er} septembre 2009, date à laquelle ils ont été désignés comme membres du Comité de direction ;
- la rémunération qu'Etienne Verwilghen, Chris Defrancq et Danny De Raymaecker ont perçue pour l'année 2009.

Rémunération de l'ensemble des autres membres du CD de KBC Groupe SA (montant payé en EUR pour 2009)

| | |
|---|-----------|
| Rémunération fixe de base | 3 029 461 |
| Rémunération variable liée aux bénéfices pour l'exercice 2009 | 0 |
| Assurance complémentaire pension ¹ (primes payées) | 2 798 914 |
| Plan de pension complémentaire à cotisations fixes ² (allocations versées au fonds de pension) pour 2008 | 0 |
| Options sur actions KBC pour 2008, distribuées en 2009 (nombre) | 0 option |

¹ Le financement des prestations de pension complémentaire tient compte des droits de pension éventuellement acquis précédemment par les membres du Comité de direction en tant que membres du personnel d'une des sociétés du groupe, ainsi que de l'âge qu'ils avaient à leur accession au Comité de direction. Il en résulte dès lors des différences entre les primes d'assurance de groupe versées.

² Un plan de pension complémentaire à primes fixes a été lancé en 2007. Le total des primes versées annuellement varie en fonction de l'évolution du bénéfice par action du groupe.

Actions, options sur actions et autres droits d'acquérir des actions KBC Groupe SA octroyés, exercés ou venus à expiration dans le courant de l'exercice, sur une base individuelle

Dans le courant de 2009, aucune action, aucune option sur action et aucun autre droit d'acquérir des actions de KBC Groupe SA n'a été octroyé, n'a été exercé ou n'est venu à expiration.

Dispositions relatives aux indemnités de départ des administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction de KBC Groupe SA, sur une base individuelle

Compte tenu des conditions imposées par l'État fédéral et par le gouvernement flamand à la suite des opérations relatives au capital de base en 2008 et 2009, l'indemnité de départ des administrateurs exécutifs a été limitée depuis fin octobre 2008 à douze mois de rémunération fixe.

Description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

Voyez à ce sujet le chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Remarques

La disposition 5.2./1 du Code belge de Gouvernance d'entreprise (le Code) impose au Conseil d'administration de constituer un Comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs. La disposition 5.2./4 stipule qu'au moins la majorité des membres du Comité d'audit doit être indépendante. La disposition 5.3./1 du Code stipule que le Conseil d'administration doit constituer un Comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants.

Au 31 décembre 2009, le Comité Audit de KBC Groupe SA était composé de cinq administrateurs non exécutifs et d'un observateur du gouvernement flamand. Parmi les cinq administrateurs non exécutifs, deux étaient indépendants. Les administrateurs indépendants n'étaient donc pas majoritaires dans le Comité Audit.

Le Comité de nomination de KBC Groupe SA était composé à cette même date de cinq administrateurs non exécutifs – dont un indépendant – et d'un administrateur exécutif, plus un observateur des autorités fédérales. Les administrateurs indépendants n'étaient donc pas majoritaires non plus dans ce comité.

Comme pour le Conseil d'administration, la composition du Comité Audit et du Comité de nomination tient compte de la spécificité de la structure de l'actionnariat de KBC Groupe SA et, plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence que sont Cera, KBC Ancora, MRBB ainsi que des autres actionnaires de référence. Cette méthode permet de maintenir un équilibre salubre pour la stabilité et la continuité du groupe.

Conflits d'intérêts au sens de l'article 523 ou 524 du Code belge des sociétés

À la fin de l'année 2009, une procédure de conflit d'intérêts a été respectée conformément à l'article 524 du Code des sociétés, dans le cadre de la garantie accordée par l'État belge pour les risques de crédit encourus par le groupe dans son portefeuille de produits structurés. En corollaire de cet accord avec l'État belge, plusieurs conventions entre KBC Bank SA et KBC Assurances SA, pour lesquelles la procédure de conflits d'intérêts devait en principe être respectée conformément à l'article 524 du Code des sociétés, ont également dû être formalisées.

Toutefois, le 24 novembre 2005, le Conseil d'administration de KBC Groupe SA avait déjà (dans le respect intégral de la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés) pris une *décision-cadre* autorisant un comité composé de trois administrateurs indépendants à procéder à une enquête a priori avant toute opération future entre des sociétés liées à KBC Groupe SA qui se révélerait neutre au niveau consolidé (en droit patrimonial) et à juger s'il est nécessaire ou non d'appliquer de nouveau la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés. Si le comité estime que ce n'est pas le cas, une simple communication a posteriori de la transaction concernée au Conseil d'administration suffit. Étant donné que les opérations entre KBC Bank SA et KBC Assurances SA dont il est question ici répondaient à ces conditions, une décision du comité pouvait suffire, celle-ci devant ensuite être portée à la connaissance du Conseil d'administration.

Voici la conclusion du comité composé de trois administrateurs indépendants :

"1 Après avoir pris connaissance des documents ci-dessus, le comité constate que dans le cas présent, il doit s'exprimer sur des opérations entre KBC Bank et KBC Assurances telles que prévues dans le Portfolio Protection Agreement, et donc sur des opérations entre deux sociétés belges liées à la société cotée KBC Groupe SA. Cette opération tombe de ce fait en principe dans le champ d'application de l'article 524 du Code des sociétés (voir paragraphes 1, 2° et 5). Le comité constate toutefois aussi que l'application de l'article 524 du Code des sociétés à une opération entre deux filiales à 100% d'une société cotée va à l'encontre du ratio legis de l'article 524 du Code des sociétés, qui est d'éviter les transferts illicites de patrimoine entre des sociétés liées, au préjudice des actionnaires de la société cotée.

2 Concrètement, en ce qui concerne les présentes opérations, le comité estime tout d'abord que la garantie de l'État belge pour KBC Bank, KBC Assurances et leur actionnaire, KBC Groupe SA, procure un avantage. En outre, les diverses sociétés du groupe KBC impliquées y ont un même intérêt à l'égard de l'État belge, et l'on peut donc considérer que les droits et obligations sont répartis de manière correcte et logique entre KBC Bank et KBC Assurances.

En outre, le comité partage l'avis figurant dans le mémorandum interne précité et estime qu'étant donné que KBC Bank comme KBC Assurances sont des filiales à 100% de KBC Groupe SA, les opérations en question entre ces sociétés ne peuvent provoquer une perte de valeur au niveau consolidé. Pour ce motif (le caractère neutre de ces opérations au niveau consolidé, en termes de droit patrimonial), le comité considère que ces opérations répondent à la description donnée dans la décision du Conseil d'administration en date du 24 novembre 2005. Le comité estime d'ailleurs que les opérations n'entraînent aucun préjudice pour KBC Groupe SA et ne sont pas manifestement irrégulières au sens de l'article 524 du Code des sociétés.

Pour les motifs précités, le comité décide qu'en l'occurrence, il n'est pas nécessaire d'appliquer de nouveau toute la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés et qu'une simple communication au Conseil d'administration des opérations en question entre KBC Bank et KBC Assurances comme prévu dans le Portfolio Protection Agreement suffit."

Le 21 janvier 2010, le Conseil d'administration a pris connaissance comme suit de la décision précitée et de l'opération en question :

"Le Conseil d'administration prend connaissance de la décision du comité d'administrateurs indépendants de KBC Groupe SA selon laquelle il n'est pas nécessaire d'appliquer une nouvelle fois toute la procédure prescrite par l'article 524 du Code des sociétés aux opérations entre KBC Bank et KBC Assurances prévues dans le Portfolio Protection Agreement.

Cette décision a été prise sur la base de la décision(-cadre) du Conseil d'administration du 24 novembre 2005, prise dans le respect de la procédure intégrale imposée par l'article 524 du Code des sociétés, et qui autorise le comité d'administrateurs indépendants à examiner a priori les

opérations futures entre des sociétés liées à KBC Groupe SA tombant en principe sous l'application de l'article 524 du Code des sociétés mais qui sont neutres en termes de chiffres consolidés (droit patrimonial) et à juger s'il est bel et bien nécessaire de leur appliquer la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés. Si le comité estime que ce n'est pas le cas, une simple notification (a posteriori) de la transaction en question au Conseil d'administration suffit. Les opérations entre KBC Bank et KBC Assurances prévues dans le Portfolio Protection Agreement sont des opérations entre des filiales à 100% de KBC Groupe SA qui sont neutres sur le plan consolidé (en droit patrimonial) ; elles sont donc concernées par l'autorisation en question.

Le 22 décembre 2009, le comité d'administrateurs indépendants a d'ailleurs pris la décision précitée, en se basant sur le fait (i) que la garantie de l'État belge pour KBC Bank, KBC Assurances et leur actionnaire

KBC Groupe SA procurait un avantage à l'entreprise, (ii) que les diverses sociétés KBC concernées y ont un même intérêt à l'égard de l'État belge et que l'on peut dès lors admettre que les droits et obligations sont répartis de manière logique et correcte entre KBC Bank et KBC Assurances, et (iii) que les opérations entre KBC Bank et KBC Assurances sont neutres (en droit patrimonial) au niveau consolidé de KBC Groupe SA.

Le Conseil d'administration a pris connaissance le 25 juin 2009 d'un projet du Portfolio Protection Agreement du 8 juin 2009 et en a approuvé les termes ; il a toutefois chargé le Comité de direction de le négocier, le finaliser et le signer. Le Conseil d'administration prend ici connaissance de la version définitive du Portfolio Protection Agreement ; les opérations entre KBC Bank et KBC Assurances figurent dans les clauses 6.1, 6.2, 7 et 16.6."

Commissaire

Il sera proposé à l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du 29 avril 2010, conformément à la proposition du Comité Audit, de renouveler pour une période de trois ans le mandat du commissaire Ernst & Young

Reviseurs d'entreprises actuellement représenté par Jean-Pierre Romont et/ou par Pierre Vanderbeek, qui serait désormais représenté par Pierre Vanderbeek et/ou Peter Telders.

Publication conforme à l'article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers agréés pour le négoce sur un marché réglementé

Structure du capital au 31 décembre 2009

Le capital social est entièrement souscrit et représenté par 357 918 125 parts sociales sans valeur nominale.

Compétences du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions propres

L'Assemblée générale a mandaté le Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2014 inclus pour majorer le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant total de 900 millions d'euros, en espèces ou en nature, tant par l'émission d'actions que par l'émission d'obligations convertibles subordonnées ou non, ou de warrants liés ou non à des obligations subordonnées ou non. Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut lever le droit de souscription préférentielle ou le réduire, dans les limites légales et statutaires. Le Conseil d'administration peut également exercer ce mandat, aux conditions et dans les limites fixées par le Code des sociétés, après la date de réception de la notification, de la CBFA, concernant une offre publique de rachat des titres de la société. Ce mandat spécial court jusqu'au 30 avril 2012. Au 31 décembre 2009, le capital autorisé atteignait 899 424 745 euros. Compte tenu du pair comptable du titre au 31 décembre 2009, le mandat permet d'émettre encore un maximum de 258 455 386 actions nouvelles, soit 72,21% du nombre d'actions en circulation à cette date.

Le mandat accordé par l'Assemblée générale aux Conseils d'administration de KBC Groupe SA et de ses filiales directes pour acquérir sous certaines conditions des actions propres de KBC Groupe SA et les affecter en gage, qui venait à expiration le 23 octobre 2009, n'a pas été renouvelé.

Les Conseils d'administration de KBC Groupe SA et des filiales directes sont toutefois mandatés jusqu'au 22 mai 2012 pour racheter ou revendre des actions propres de KBC Groupe SA lorsque leur obtention ou leur aliénation s'impose pour éviter à KBC Groupe SA de subir un préjudice grave.

Enfin, l'Assemblée générale a mandaté les Conseils d'administration précités pour aliéner en Bourse ou hors-Bourse les actions de KBC Groupe SA en leur possession, dans le second cas moyennant une rémunération qui ne peut être inférieure au cours en Bourse au moment de l'aliénation, diminué de 5%. Au 31 décembre 2009, KBC Groupe SA et ses filiales *directes* détenaient, principalement dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée générale et de la couverture des plans d'options KBC pour le personnel, un total de 18 173 347 actions KBC Groupe SA, soit 5,08% du nombre d'actions en circulation à cette date.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Restriction légale au transfert de titres et de l'exercice du droit de vote

Chaque année, KBC Groupe SA procède à une augmentation de capital dont la souscription libre est réservée au personnel de KBC. À partir de la date de mise en paiement, KBC bloque ces actions nouvelles pendant deux ans pour le compte des membres du personnel concernés. Au 31 décembre 2009, 213 457 actions au total avaient ainsi été bloquées dont 48 154 seront libérées avant fin 2010.

Les options sur actions KBC Groupe SA détenues par des membres du personnel de diverses sociétés du groupe KBC et qui leur ont été attribuées dans le cadre de divers plans d'options, ne sont pas cessibles entre vifs. Vous trouverez un aperçu du nombre des options sur actions réservées au personnel à l'Annexe 12 du chapitre Comptes annuels consolidés.

Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus. Au 31 décembre 2009, il s'agissait de 18 189 217 actions, soit 5,08% du nombre total d'actions en circulation à cette date.

Conventions d'actionnaire connues de KBC Groupe SA et pouvant donner lieu à une restriction du transfert de titres et/ou de l'exercice du droit de vote

Un groupe de personnes morales et physiques agissant de commun accord constitue l'actionnariat de référence de KBC Groupe SA. D'après les notifications reçues, ces personnes détenaient au 1^{er} septembre 2008 les nombres de droits de vote suivants, en concertation mutuelle :

- KBC Ancora SCA : 32 634 899
- Cera SCRL : 10 080 938
- MRBB SCRL : 26 436 213
- Autres actionnaires de référence : 39 867 989

Cela représente au total 109 020 039 droits de vote, soit 30,70% des droits de vote totaux (y compris ceux qui sont suspendus : voir ci-avant) à la date du 1^{er} septembre 2008 (355 122 707). Comparé au total de droits de vote au 31 décembre 2009 (357 918 125), cela revient à 30,46%.

Entre ces parties a été conclue une convention d'actionnaire en vue de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe SA et d'en surveiller l'application. Cette convention prévoit un syndicat contractuel d'actionnaires. La convention d'actionnaire inclut des dispositions régissant la cession de titres et l'exercice du droit de vote dans le cadre du syndicat.

Dans le cadre de l'émission de 3,5 milliards d'euros de capital de base par KBC Groupe SA, à laquelle la Société Fédérale de Participations et d'Investissement a souscrit à la mi-décembre 2008, les actionnaires de référence de KBC Groupe SA ont notamment pris l'engagement suivant : en cas d'offre publique d'acquisition volontaire ou obligatoire sur toutes les actions KBC, ils ne proposeront pas leurs actions ou, selon le cas, ne vendront pas un nombre d'actions KBC qui entraînerait une offre obligatoire ou, selon le cas, ne céderont, avant, pendant ou après le déroulement d'une offre publique d'acquisition, aucun droit à un (des) futur(s) offrant(s) ou à une partie apparentée, sans l'engagement formel du (des) futur(s) offrant(s) que celui-ci (ceux-ci), après l'expiration de l'offre, obligera (obligeront) KBC à rembourser tous les titres du capital de base en circulation (sous réserve d'approbation par la CBFA) ou à acheter eux-mêmes tous les titres du capital de base en circulation, dans les deux cas à un prix égal à 44,25 euros par titre. Cet engagement des actionnaires de référence s'applique également à la seconde émission de capital de base par KBC Groupe SA, pour un montant de 3,5 milliards d'euros, qui a été convenue avec le gouvernement flamand en janvier 2009.

Notification dans le cadre de l'article 74 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la loi en question, KBC Groupe SA a reçu en 2009, avant la date du 1^{er} septembre fixée par la loi, un certain nombre de communi-

cations actualisées. Voici un tableau actualisé des communications reçues.

Communications dans le cadre de l'article 74 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition

A Communications par :

a des personnes morales ;

b des personnes physiques détenant 3% ou plus des titres avec droit de vote¹ ;

c des personnes morales contrôlant les personnes morales visées sous a. ;

d des personnes physiques qui, par leur contrôle des personnes morales visées sous a., détiennent indirectement 3% ou plus des titres avec droit de vote¹.

| Actionnaire | Participation, nombre | En % ² | Sous le contrôle de | Actionnaire | Participation, nombre | En % ² | Sous le contrôle de |
|------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|--|-----------------------|-------------------|--|
| KBC Ancora SCA | 82 216 380 ³ | 22,98% | Cera SCRL | Algimo SA | 320 816 ³ | 0,09% | Personne(s) physique(s) |
| MRBB | 46 289 864 ³ | 12,94% | HBB ASBL | Rodep SCA | 303 000 ³ | 0,08% | Personne(s) physique(s) |
| Cera SCRL | 26 127 166 ³ | 7,30% | – | SAK Berkenstede | 268 970 ³ | 0,08% | – |
| SAK AGEV | 12 791 695 ³ | 3,58% | – | Efiga Invest SPRL | 233 806 ³ | 0,07% | Moulins de Kleinbettingen SA |
| Plastiche SA | 2 989 482 ³ | 0,84% | Personne(s) physique(s) | Robor SA | 225 246 ³ | 0,06% | Personne(s) physique(s) |
| 3D SA | 2 258 085 ³ | 0,63% | SAK Iberanfra | La Pélégrina | 220 588 ⁴ | 0,06% | ING Trust |
| SAK Pula | 2 234 250 ³ | 0,62% | – | Promark International SA | 187 376 ³ | 0,05% | Personne(s) physique(s) |
| Setas SA | 1 626 401 ³ | 0,45% | SAK Setas | Hermes Invest SA | 180 225 ³ | 0,05% | – |
| Vrij en Vrank SCRL | 1 335 258 ³ | 0,37% | SAK Prof. Vlerick | I.B.P. Ravago Fonds de pension | 165 833 ³ | 0,05% | – |
| Basil Finance SA | 1 260 000 ³ | 0,35% | Kingston Trust | Tradisud SA | 157 774 ⁴ | 0,04% | – |
| De Lelie SCS | 1 200 000 ³ | 0,34% | Personne(s) physique(s) | SAK Hermes Société de contrôle et de gestion | 148 527 ³ | 0,04% | – |
| De Berk SPRL | 1 138 208 ³ | 0,32% | Personne(s) physique(s) | Lineago Trust | 148 400 ³ | 0,04% | – |
| Rainyve SA | 940 000 ³ | 0,26% | – | SAK Iberanfra | 121 273 ³ | 0,03% | – |
| Fondation Amici Almae Matris | 912 731 ³ | 0,26% | – | Cobeton SA | 109 304 ³ | 0,03% | SAK Hermes Société de contrôle et de gestion |
| Van Holsbeeck SA | 770 837 ³ | 0,22% | Personne(s) physique(s) | Inkao-Invest SPRL | 101 179 ³ | 0,03% | Robor SA |
| Cultura Fonds SA | 700 000 ³ | 0,20% | Personne(s) physique(s) | Meralpa SA | 98 577 ⁴ | 0,03% | – |
| Ceco S.C.A. | 568 849 ³ | 0,16% | Personne(s) physique(s) | Edilu SA | 70 000 ⁴ | 0,02% | – |
| Nascar Finance SA | 560 000 ³ | 0,16% | – | Kreusch et Co SA | 67 823 ⁴ | 0,02% | – |
| Partapar SA | 559 818 ³ | 0,16% | Personne(s) physique(s) | Wilig SA | 42 472 ⁴ | 0,01% | – |
| Cordalia SA | 425 250 ³ | 0,12% | Personne(s) physique(s) | Mercurius Invest SA | 40 230 ³ | 0,01% | – |
| Mapicius SA | 425 250 ³ | 0,12% | Personne(s) physique(s) | Sicav Vlam21 | 39 006 ⁴ | 0,01% | ABN Amro |
| C.G.S. SA | 400 365 ³ | 0,11% | – | Fondation Filax | 38 529 ³ | 0,01% | Personne(s) physique(s) |
| Cecan Invest SA | 394 737 ³ | 0,11% | SAK Prof. Vlerick | Lycol SA | 31 939 ⁴ | 0,01% | – |
| Mercator SA | 366 427 ³ | 0,10% | Bâloise-holding | Van Vuchelen et Co SCA | 27 785 ⁴ | 0,01% | – |
| VIM SCRL | 361 562 ³ | 0,10% | Personne(s) physique(s) | Asphalia SA | 14 241 ³ | 0,00% | Personne(s) physique(s) |
| Plastiche Holding Sarl | 345 000 ³ | 0,10% | – | Kristo Van Holsbeeck SPRL | 6 950 ³ | 0,00% | Personne(s) physique(s) |
| Sereno SA | 333 408 ³ | 0,09% | Personne(s) physique(s) | Schacol SA, en liquidation | 5 437 ⁴ | 0,00% | – |
| Colver SA | 322 099 ⁴ | 0,09% | – | Christeyns SA | 3 271 ³ | 0,00% | – |

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

B Communications par des personnes physiques détenant moins de 3% des titres avec droit de vote (ces notifications ne doivent pas mentionner l'identité des personnes physiques concernées)⁵.

| Participation, nombre | En % ² |
|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| 330 803 ³ | 0,09% | 49 600 ³ | 0,01% | 12 956 ⁴ | 0,00% | 3 375 ⁴ | 0,00% |
| 295 000 ³ | 0,08% | 48 300 ³ | 0,01% | 12 500 ⁴ | 0,00% | 3 375 ⁴ | 0,00% |
| 274 839 ³ | 0,08% | 48 141 ³ | 0,01% | 11 003 ⁴ | 0,00% | 3 240 ⁴ | 0,00% |
| 141 466 ³ | 0,04% | 46 441 ³ | 0,01% | 11 000 ⁴ | 0,00% | 2 800 ³ | 0,00% |
| 107 500 ³ | 0,03% | 46 200 ³ | 0,01% | 10 953 ⁴ | 0,00% | 2 628 ⁴ | 0,00% |
| 105 500 ³ | 0,03% | 45 441 ³ | 0,01% | 8 850 ⁴ | 0,00% | 2 613 ⁴ | 0,00% |
| 96 903 ³ | 0,03% | 43 200 ³ | 0,01% | 8 556 ⁴ | 0,00% | 2 295 ⁴ | 0,00% |
| 96 903 ³ | 0,03% | 39 264 ⁴ | 0,01% | 8 484 ⁴ | 0,00% | 2 025 ³ | 0,00% |
| 96 903 ³ | 0,03% | 33 069 ⁴ | 0,01% | 8 316 ⁴ | 0,00% | 1 350 ⁴ | 0,00% |
| 84 078 ³ | 0,02% | 32 994 ³ | 0,01% | 8 212 ⁴ | 0,00% | 1 269 ⁴ | 0,00% |
| 82 263 ³ | 0,02% | 32 994 ³ | 0,01% | 8 212 ⁴ | 0,00% | 1 000 ³ | 0,00% |
| 75 000 ³ | 0,02% | 32 978 ³ | 0,01% | 7 884 ³ | 0,00% | 877 ⁴ | 0,00% |
| 68 500 ³ | 0,02% | 32 978 ³ | 0,01% | 6 993 ⁴ | 0,00% | 774 ⁴ | 0,00% |
| 67 500 ³ | 0,02% | 25 500 ⁴ | 0,01% | 6 733 ⁴ | 0,00% | 621 ⁴ | 0,00% |
| 67 500 ³ | 0,02% | 24 725 ⁴ | 0,01% | 6 330 ⁴ | 0,00% | 513 ⁴ | 0,00% |
| 63 599 ⁴ | 0,02% | 22 611 ⁴ | 0,01% | 4 590 ⁴ | 0,00% | 324 ⁴ | 0,00% |
| 57 841 ³ | 0,02% | 21 897 ³ | 0,01% | 4 558 ⁴ | 0,00% | 270 ⁴ | 0,00% |
| 56 513 ³ | 0,02% | 19 546 ⁴ | 0,01% | 4 549 ⁴ | 0,00% | 243 ⁴ | 0,00% |
| 56 350 ³ | 0,02% | 16 733 ⁴ | 0,00% | 4 100 ⁴ | 0,00% | 189 ⁴ | 0,00% |
| 55 406 ⁴ | 0,02% | 16 000 ³ | 0,00% | 3 759 ⁴ | 0,00% | 154 ⁴ | 0,00% |
| 54 986 ⁴ | 0,02% | 14 522 ³ | 0,00% | 3 375 ⁴ | 0,00% | | |
| 52 499 ³ | 0,01% | 13 905 ⁴ | 0,00% | 3 375 ⁴ | 0,00% | | |
| 52 000 ³ | 0,01% | 13 905 ⁴ | 0,00% | 3 375 ⁴ | 0,00% | | |

1 Aucune communication de ce genre n'a été reçue.

2 Nombre total d'actions en cours au 30 juin et au 1^{er} septembre 2009 : 357 752 822.

3 Situation au 30 juin 2009.

4 Situation au 1^{er} septembre 2009.

5 Certaines de ces participations ont été déposées en nue-propriété sans droit de vote et d'autres en usufruit avec droit de vote.



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale des actionnaires de KBC Groupe sa sur les comptes annuels consolidés pour l’exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés de KBC Groupe sa et de ses filiales (le « Groupe ») pour l’exercice clos le 31 décembre 2009, établis conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS), telles qu’adoptées dans l’Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009, le compte de résultats consolidé, l’état consolidé du résultat global, l’état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d’évaluation et d’autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s’élève à € 324.231 millions et le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l’exercice, part du Groupe, de € 2.466 millions.

Responsabilité du conseil d’administration dans l’établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés

L’établissement des comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du conseil d’administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d’un contrôle interne relatif à l’établissement et la présentation sincère de comptes annuels consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs ; le choix et l’application de règles d’évaluation appropriées, ainsi que la détermination d’estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu’éditées par l’Institut des Réviseurs d’Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l’évaluation du risque que les comptes annuels consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l’établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d’évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d’administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l’expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2009, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu’adoptées dans l’Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 25 mars 2010

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
Représentée par

Jean-Pierre Romont
Associé

Pierre Vanderbeek
Associé

Ref: 10JPRO049"

Compte de résultats consolidé

| (en millions d'EUR) | Annexe | 2008 | 2009 |
|---|--------|---------------|---------------|
| Revenus nets d'intérêts | 3 | 4 992 | 6 065 |
| Revenus d'intérêts | 3 | 17 353 | 12 049 |
| Charges d'intérêts | 3 | -12 360 | -5 983 |
| Primes brutes acquises, assurance | 9 | 4 585 | 4 856 |
| Non-vie | 11 | 2 052 | 1 925 |
| Vie | 10 | 2 533 | 2 931 |
| Charges techniques brutes, assurance | 9 | -3 883 | -4 436 |
| Non-vie | 9 | -1 205 | -1 244 |
| Vie | 9 | -2 678 | -3 192 |
| Résultat net de la réassurance cédée | 9 | -72 | -64 |
| Revenus de dividendes | 4 | 259 | 145 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 5 | -3 481 | -3 450 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 6 | 95 | 273 |
| Revenus nets de commissions | 7 | 1 714 | 1 492 |
| Revenus de commissions | 7 | 2 848 | 2 517 |
| Charges de commissions | 7 | -1 134 | -1 025 |
| Autres revenus nets | 8 | 618 | 428 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 4 827 | 5 310 |
| Charges d'exploitation | 12 | -5 600 | -5 292 |
| Charges de personnel | 12 | -3 139 | -2 912 |
| Frais généraux administratifs | 12 | -1 984 | -1 937 |
| Amortissements sur actifs immobilisés | 12 | -392 | -402 |
| Provisions pour risques et charges | 12 | -84 | -42 |
| Réductions de valeur | 14 | -2 234 | -2 777 |
| Sur prêts et créances | 14 | -822 | -1 903 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | 14 | -1 333 | -350 |
| Sur goodwill | 14 | -25 | -509 |
| Sur autres | 14 | -54 | -14 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 15 | -1 | -22 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | | -3 007 | -2 781 |
| Impôts | 16 | 629 | 234 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | | 0 | 0 |
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | | -2 379 | -2 547 |
| Attribuable à des participations minoritaires | | 105 | -82 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | | -2 484 | -2 466 |
| Bénéfice net par action (en EUR) | | | |
| Ordinaire | 17 | -7,31 | -7,26 |
| Dilué | 17 | -7,28 | -7,26 |

- Le Conseil d'administration va proposer de ne verser aucun dividende pour l'exercice 2009.
- Pour le calcul du bénéfice ordinaire par action et du bénéfice dilué par action : voir Annexe 17.

- Fin 2009, le groupe a annoncé un plan stratégique actualisé pour les prochaines années. Le plan stratégique a servi de base à la Commission européenne pour évaluer si KBC serait en mesure de rembourser dans un délai raisonnable les titres cédés à l'État, ce qui est l'usage parmi les établissements financiers européens ayant bénéficié des plans de relance économique mis sur pied par les États membres de l'UE. Le plan a été adopté par la Commission européenne fin novembre. De plus amples informations sont fournies au chapitre Notre stratégie et notre management (ce chapitre n'a pas été contrôlé par le commissaire agréé).

Résultat global (comprehensive income)

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | -2 379 | -2 547 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 105 | -82 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | -2 484 | -2 466 |
| RÉSULTATS NON RÉALISÉS RECONNUS DANS LES CAPITAUX PROPRES | -2 613 | 1 410 |
| Variation nette de la réserve pour réévaluation des actions | -1 265 | 450 |
| Ajustements à la juste valeur avant impôts | -1 569 | 300 |
| Impôts différés sur les variations de la juste valeur | 57 | -17 |
| Transfert de la réserve au bénéfice net | 247 | 167 |
| Réductions de valeur | 622 | 152 |
| Profits/pertes nets sur cessions | -367 | 17 |
| Impôts différés | -8 | -2 |
| Variation nette de la réserve pour réévaluation des obligations | -676 | 1 138 |
| Ajustements à la juste valeur avant impôts | -1 046 | 1 337 |
| Impôts différés sur les variations de la juste valeur | 377 | -478 |
| Transfert de la réserve au bénéfice net | -7 | 279 |
| Réductions de valeur | 6 | 33 |
| Profits/pertes nets sur cessions | -10 | 109 |
| Proratation de la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification dans les Prêts et créances | 0 | 209 |
| Impôts différés | -2 | -72 |
| Variation nette de la réserve pour réévaluation des autres actifs | 1 | 0 |
| Ajustements à la juste valeur avant impôts | 0 | 0 |
| Impôts différés sur les variations de la juste valeur | 1 | 0 |
| Transfert de la réserve au bénéfice net | 0 | 0 |
| Réductions de valeur | 0 | 0 |
| Profits/pertes nets sur cessions | 0 | 0 |
| Impôts différés | 0 | 0 |
| Variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie) | -420 | -26 |
| Ajustements à la juste valeur avant impôts | -609 | -59 |
| Impôts différés sur les variations de la juste valeur | 197 | 11 |
| Transfert de la réserve au bénéfice net | -8 | 21 |
| Montant brut | -10 | 27 |
| Impôts différés | 2 | -5 |
| Variation nette des écarts de conversion | -253 | -155 |
| Montant brut | -274 | -167 |
| Impôts différés | 21 | 12 |
| Autres mutations | 0 | 3 |
| TOTAL DES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS | -4 992 | -1 137 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 89 | -84 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | -5 081 | -1 053 |

Bilan consolidé

ACTIF

(en millions d'EUR)

| | Annexe | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|--------|----------------|----------------|
| Trésorerie et soldes avec les banques centrales | | 4 454 | 7 173 |
| Actifs financiers | 18-25 | 337 203 | 304 057 |
| Détenus à des fins de transaction | 18-25 | 73 557 | 40 563 |
| Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 18-25 | 28 994 | 30 520 |
| Disponibles à la vente | 18-25 | 46 371 | 56 120 |
| Prêts et créances | 18-25 | 177 029 | 164 598 |
| Détenus jusqu'à l'échéance | 18-25 | 10 973 | 12 045 |
| Dérivés de couverture | 18-25 | 279 | 213 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques, assurance | 31 | 280 | 284 |
| Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | - | 169 | 259 |
| Actifs d'impôts | 27 | 2 453 | 2 214 |
| Actifs d'impôts exigibles | 27 | 363 | 367 |
| Actifs d'impôts différés | 27 | 2 090 | 1 847 |
| Immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | - | 688 | 70 |
| Participations dans des entreprises associées | 28 | 27 | 608 |
| Immeubles de placement | 29 | 689 | 762 |
| Immobilisations corporelles | 29 | 2 964 | 2 890 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | 30 | 3 866 | 3 316 |
| Autres actifs | 26 | 2 525 | 2 597 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 355 317 | 324 231 |

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'EUR)

| | Annexe | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Passifs financiers | 18, 19, 21, 25 | 313 931 | 279 450 |
| Détenus à des fins de transaction | 18, 19, 21, 25 | 44 966 | 29 891 |
| Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 18, 19, 21, 25 | 42 228 | 31 309 |
| Au coût amorti | 18, 19, 21, 25 | 225 821 | 217 163 |
| Dérivés de couverture | 18, 19, 21, 25 | 916 | 1 087 |
| Provisions techniques brutes, assurance | 31 | 19 523 | 22 012 |
| Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | - | -4 | 0 |
| Passifs d'impôts | 27 | 503 | 519 |
| Passifs d'impôts exigibles | 27 | 384 | 379 |
| Passifs d'impôts différés | 27 | 119 | 140 |
| Passifs liés aux activités abandonnées | - | 59 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | 32 | 619 | 651 |
| Autres passifs | 33,34 | 5 309 | 4 422 |
| TOTAL DU PASSIF | | 339 941 | 307 054 |
| Total des capitaux propres | 35 | 15 376 | 17 177 |
| Capitaux propres des actionnaires | 35 | 10 710 | 9 662 |
| Titres de capital de base sans droit de vote | 35 | 3 500 | 7 000 |
| Intérêts de tiers | 35 | 1 165 | 515 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 355 317 | 324 231 |

- Modifications dans la présentation du bilan : voir Annexe 1 A.
- À fin 2008, le poste Immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées concerne essentiellement l'entreprise associée Nova Ljubljanska banka (Slovénie). En 2009, la participation dans Nova Ljubljanska banka (NLB) a de nouveau été transférée dans les Participations dans des entreprises associées en raison du flou entourant sa cession à court terme.
- Au troisième trimestre 2009, KBC Bank a lancé un programme de rachat portant sur plusieurs titres Tier 1 en cours à 70% de leur valeur nominale. KBC a financé cette opération avec ses liquidités disponibles. Ce programme de rachat – qui a été clôturé le 13 octobre 2009 – a l'impact comptable suivant :
 - Bilan :
 - Recul des intérêts de tiers de 0,65 milliard d'euros (par suite de la baisse de la dette hybride émise par KBC Bank Funding Trust II, III et IV).
 - Diminution des passifs financiers initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats, comptabilisés comme dettes subordonnées non convertibles, de 0,55 milliard d'euros (par suite de la diminution de la dette hybride libellée en GBP émise par KBC Bank).
 - Augmentation des capitaux propres des actionnaires en raison de la comptabilisation de la plus-value après impôts de quelque 0,12 milliard d'euros.

- Compte de résultats :
 - La plus-value après impôts sur le rachat des titres hybrides émis par KBC Bank Funding Trust a été déduite du bénéfice après impôts attribuable aux intérêts de tiers pour un montant de 0,12 milliard d'euros ; cette plus-value a été ajoutée au bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère.
 - Aucun impact additionnel du rachat des titres hybrides libellés en GBP n'a été comptabilisé sur le bénéfice étant donné que ceux-ci étaient déjà évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
- Solvabilité :
 - L'impact sur le ratio Core Tier 1 des activités bancaires et de l'ensemble du groupe s'élève à environ +0,19%. Il est lié à l'impact positif de 0,12 milliard d'euros sur les capitaux propres des actionnaires et à la réduction du filtre prudentiel dans le calcul du capital Tier 1 à hauteur de 0,14 milliard d'euros concernant des écarts d'évaluation dans les passifs financiers à la juste valeur – risque de crédit propre (titres hybrides libellés en GBP).

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions d'EUR)

| | Capital social souscrit et libéré | Primes d'émission | Obligations subordonnées, obligatoirement remboursables en actions | Actions propres | Réserve pour réévaluation (pour actifs financiers disponibles à la vente) | Réserve de couverture (couvertures des flux de trésorerie) | Réserves | Écarts de conversion | Capitaux propres des actionnaires | Titres de capital de base sans droit de vote | Intérêts de tiers | Total des capitaux propres |
|---|--------------------------------------|-------------------|--|-----------------|---|--|----------|----------------------|--------------------------------------|---|-------------------|----------------------------|
| 2008 | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 235 | 4 161 | 181 | -1 285 | 810 | 73 | 12 125 | 47 | 17 348 | 0 | 1 139 | 18 487 |
| Bénéfice net pour la période | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 484 | 0 | -2 484 | 0 | 105 | -2 379 |
| Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 941 | -425 | 1 | -231 | -2 597 | 0 | -16 | -2 613 |
| Sous-total des résultats réalisés et non réalisés | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 941 | -425 | -2 483 | -231 | -5 081 | 0 | 89 | -4 992 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 283 | 0 | -1 283 | 0 | 0 | -1 283 |
| Augmentation de capital | 9 | 174 | -181 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 500 | 0 | 3 501 |
| Rachat d'actions propres | 0 | 0 | 0 | -254 | 0 | 0 | 0 | 0 | -254 | 0 | 0 | -254 |
| Ventes d'actions propres | 0 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 8 |
| Résultats sur (dérivés d') actions propres | 0 | 0 | 0 | -31 | 0 | 0 | 0 | 0 | -31 | 0 | 0 | -31 |
| Variations des intérêts de tiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -63 | -63 |
| Total des variations | 9 | 174 | -181 | -277 | -1 941 | -425 | -3 766 | -231 | -6 638 | 3 500 | 26 | -3 112 |
| Solde au terme de la période | 1 244 | 4 335 | 0 | -1 561 | -1 131 | -352 | 8 359 | -184 | 10 710 | 3 500 | 1 165 | 15 376 |
| Dont réserve pour réévaluation d'actions | - | - | - | - | -63 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont réserve pour réévaluation d'obligations | - | - | - | - | -1 068 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont réserve pour réévaluation d'actifs autres qu'obligations et actions | - | - | - | - | 0 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont liés aux immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | - | - | - | - | -11 | 0 | - | -4 | -15 | - | 0 | -15 |
| 2009 | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 244 | 4 335 | 0 | -1 561 | -1 131 | -352 | 8 359 | -184 | 10 710 | 3 500 | 1 165 | 15 376 |
| Bénéfice net pour la période | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 466 | 0 | -2 466 | 0 | -82 | -2 547 |
| Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 588 | -22 | 3 | -156 | 1 413 | 0 | -3 | 1 410 |
| Sous-total des résultats réalisés et non réalisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 588 | -22 | -2 463 | -156 | -1 053 | 0 | -84 | -1 137 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation de capital | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 | 0 | 4 | 3 500 | 0 | 3 504 |
| Rachat d'actions propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ventes d'actions propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultats sur (dérivés d') actions propres | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Variations des intérêts de tiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -566 | -566 |
| Total des variations | 1 | 5 | 0 | 2 | 1 588 | -22 | -2 465 | -156 | -1 048 | 3 500 | -650 | 1 801 |
| Solde au terme de la période | 1 245 | 4 339 | 0 | -1 560 | 457 | -374 | 5 894 | -339 | 9 662 | 7 000 | 515 | 17 177 |
| Dont réserve pour réévaluation d'actions | - | - | - | - | 387 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont réserve pour réévaluation d'obligations | - | - | - | - | 70 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont réserve pour réévaluation d'actifs autres qu'obligations et actions | - | - | - | - | 0 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dont liés aux immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | - | - | - | - | 0 | 0 | - | 0 | 0 | - | 0 | 0 |

- Pour des informations relatives au nombre d'actions et aux transactions de renforcement du capital conclues avec les autorités fédérales belges et la Région flamande, voir Annexe 35.
- Structure de l'actionnariat à la date du bilan : voir chapitre Comptes annuels non consolidés, à l'Annexe 4 Actionnaires.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|---------|---------|
| Activités opérationnelles | | |
| Bénéfice avant impôts | -3 007 | -2 781 |
| Ajustements de valeur pour : | | |
| Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in)corporelles, immeubles de placement et titres | 1 804 | 1 275 |
| Profit/perte réalisé sur la cession d'investissements | -129 | -21 |
| Variation des réductions de valeur sur prêts et avances | 822 | 1 903 |
| Variation des provisions techniques brutes, assurance | 771 | 3 199 |
| Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques | -32 | -38 |
| Variation des autres provisions | 84 | 42 |
| Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion | -3 332 | -3 940 |
| Résultat provenant des entreprises associées | 1 | 22 |
| Flux de trésorerie liés au bénéfice d'exploitation avant impôts et variations des actifs et passifs d'exploitation | -3 018 | -339 |
| Variations des actifs d'exploitation ¹ (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) | -12 759 | 22 661 |
| Variations des passifs d'exploitation ² (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) | 5 129 | -25 347 |
| Impôts sur le résultat payés | -339 | -157 |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles | -10 987 | -3 181 |
| Activités d'investissement | | |
| Achat de titres détenus jusqu'à l'échéance | -1 228 | -2 763 |
| Produits du remboursement de titres échus détenus jusqu'à l'échéance | 2 256 | 1 707 |
| Acquisition d'une filiale ou d'une unité commerciale, net de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation) | -300 | -18 |
| Produits de la cession d'une filiale ou d'une unité commerciale, net de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation) | -2 | 0 |
| Achat d'actions dans des entreprises associées | 0 | 0 |
| Produits de la cession d'actions dans des entreprises associées | 26 | 0 |
| Dividendes perçus d'entreprises associées | 4 | 5 |
| Acquisition d'immeubles de placement | -47 | -31 |
| Produits de la vente d'immeubles de placement | 16 | 17 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles (hors goodwill) | -226 | -168 |
| Produits de la vente d'immobilisations incorporelles (hors goodwill) | 35 | 25 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | -956 | -549 |
| Produits de la vente d'immobilisations corporelles | 393 | 215 |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement | -30 | -1 561 |
| Activités de financement | | |
| Achat ou vente d'actions propres | -277 | 2 |
| Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance | -4 481 | -1 480 |
| Produits ou remboursement de dettes subordonnées | 2 155 | -315 |
| Paiements en principal relatifs aux obligations de location-financement | 0 | 0 |
| Produits de l'émission de capital social | 1 | 4 |
| Produits de l'émission de titres de capital de base sans droit de vote | 3 500 | 3 500 |
| Produits de l'émission d'actions privilégiées | 0 | -655 |
| Dividendes versés | -1 290 | 0 |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement | -390 | 1 056 |
| Mutation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Augmentation ou diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | -11 407 | -3 686 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 20 738 | 9 461 |
| Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 130 | -287 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 9 461 | 5 487 |
| Informations complémentaires | | |
| Intérêts versés | -12 360 | -5 983 |
| Intérêts perçus | 17 353 | 12 049 |
| Dividendes perçus (y compris entreprises mises en équivalence) | 274 | 150 |
| Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Trésorerie et soldes avec les banques centrales | 4 447 | 7 172 |
| Prêts et avances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de 3 mois | 20 898 | 10 205 |
| Dépôts à vue de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement | -15 885 | -11 890 |
| Total | 9 461 | 5 487 |
| Dont indisponibles | 0 | 0 |

1 Y compris comptes à vue auprès des banques centrales, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, actifs financiers détenus à des fins de transaction, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, actifs dérivés utilisés à titre de couverture, immobilisations détenues en vue de la vente et revenus d'intérêts proratisés.

2 Y compris dépôts d'établissements de crédit, dettes représentées par un titre, passifs financiers détenus à des fins de transaction, passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, passifs dérivés utilisés à titre de couverture, passifs liés aux activités abandonnées et charges d'intérêts proratisés.

- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont rapportés selon la méthode indirecte.
- Les principales acquisitions et aliénations de filiales consolidées sont exposées ci-dessous.

Une liste plus détaillée est fournie à l'Annexe 41. En 2009, aucune acquisition ou aliénation importante n'a été effectuée. Toutes les acquisitions et cessions (corporelles) de sociétés du groupe en 2008 ont été réglées en espèces.

Principales acquisitions, aliénations ou modifications du pourcentage de participation des filiales consolidées

| | 2008 Istrobanka, Slovaquie | 2008 Richelieu Finance, France |
|--|---|--------------------------------------|
| (en millions d'EUR) | | |
| Acquisition ou cession | Acquisition | Acquisition |
| Pourcentage d'actions acquises (+) ou cédées (-) pendant l'année concernée | 100,00% | 100,00% |
| Pourcentage total d'actions à la fin de l'année concernée | 100,00% | 100,00% |
| Division concernée | Europe centrale, orientale et Russie | European Private Banking |
| Date de finalisation de la transaction, mois et année | 07-2008 | 04-2008 |
| Prix d'achat ou prix de vente | 350 | 127 |
| Flux de trésorerie pour l'acquisition ou la cession d'entreprises moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis ou cédés | -172 | -129 |
| Actifs et passifs acquis ou cédés | | |
| Trésorerie et soldes avec les banques centrales | 145 | 0 |
| Actifs financiers | | |
| Détenus à des fins de transaction | 0 | 0 |
| Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 13 | 0 |
| Disponibles à la vente | 67 | 140 |
| Prêts et créances | 823 | 1 |
| Détenus jusqu'à l'échéance | 117 | 0 |
| Dérivés de couverture | 0 | 0 |
| Dont trésorerie et équivalents de trésorerie | 181 | 1 |
| Passifs financiers | | |
| Détenus à des fins de transaction | 0 | 0 |
| Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 0 | 0 |
| Au coût amorti | 924 | 3 |
| Dérivés de couverture | 0 | 0 |
| Dont trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 | 3 |
| Provisions techniques brutes, assurance | 0 | 0 |

Annexe 1 A : Attestation de conformité

La publication des comptes annuels consolidés, toutes annexes comprises, a été approuvée le 25 mars 2010 par le Conseil d'administration de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'approuvées par l'UE (IFRS approuvées), et présentent des informations comparatives sur une année. Tous les montants sont exprimés et arrondis en millions d'euros.

Les normes IFRS suivantes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et ont été appliquées au présent rapport :

- IFRS 8 (Segments opérationnels). Cette norme remplace la norme IAS 14 (Information sectorielle) et a un impact sur le rapport par segment actuel à l'Annexe 2. Par le passé, la ventilation segmentaire primaire de KBC était basée sur la nature des activités et regroupait Banque, Assurance, European Private Banking et Holding. Cette répartition est aujourd'hui remplacée par les divisions (cf. la structure de management du groupe) : division Belgique, division Europe centrale, orientale et Russie, division Merchant Banking, division European Private Banking et le Centre de groupe.
- Modifications apportées à la norme IAS 1 : cette révision de la norme IAS 1 modifie certaines exigences en matière de présentation des comptes et requiert des commentaires additionnels. Certains postes de l'état consolidé des variations des capitaux propres ont été incorporés dans un relevé séparé du Résultat global (*comprehensive income*), qui suit le compte de résultats.
- Modifications apportées à la norme IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) : ces modifications ont entraîné des informations complémentaires relatives à la détermination de la juste valeur et du risque de liquidité.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes ont été publiées mais elles n'étaient pas encore en vigueur pour le groupe KBC au 31 décembre 2009. KBC appliquera ces normes et interprétations à partir du moment où elles seront obligatoirement applicables au groupe KBC :

- Révision de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises) et modifications apportées à la norme IAS 27 (États financiers consolidés et individuels) : cette révision et les modifications résultent d'un projet commun de l'IASB et du FASB visant une plus grande convergence entre les normes IFRS et les normes américaines. La révision de la norme IFRS 3 sera appliquée de manière prospective et pourra avoir un impact important sur la manière dont les regroupements d'entreprises et les variations du pourcentage de participation seront comptabilisés à l'avenir. La révision de la norme IFRS 3 et les modifications apportées à la norme IAS 27 sont applicables au groupe KBC depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Modification apportée à la norme IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) en ce qui concerne les positions couvertes entrant en ligne de compte : cette modification est applicable au groupe KBC depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Modification apportée à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées) : cette modification est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 pour le groupe KBC.
- IFRIC 17 (Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires)
- IFRIC 18 (Transfert d'actifs provenant de clients)
- IFRIC 19 (Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres)

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (Instruments financiers) portant sur la classification et l'évaluation des instruments financiers en remplacement des exigences en matière de la norme IAS 39 actuelle (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). La nouvelle norme entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Elle n'a toutefois pas encore été approuvée pour application dans l'UE.

Modification apportée à la présentation du bilan en 2009 (avec application rétroactive aux chiffres de référence pour 2008) : alors que les *titres de capital de base sans droit de vote* étaient auparavant inclus dans le poste Capitaux propres des actionnaires, ils sont aujourd'hui présentés en tant que composante séparée du total des capitaux propres. La présentation de l'État consolidé des variations des capitaux propres et l'Annexe 35 s'en trouvent par conséquent également modifiées.

Les informations exigées sur la nature et le montant des risques (conformément aux normes IFRS 4 et IFRS 7) et les informations relatives au capital (conformément à la norme IAS 1) ont été reprises dans les sections contrôlées par le commissaire du chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009.

Annexe 1 B : Principales méthodes comptables

a Critères de consolidation et d'inclusion dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (matérielles) (y compris les entités à vocation spéciale) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif.

Les entreprises (matérielles) sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La méthode de mise en équivalence est appliquée aux participations (matérielles) dans des sociétés associées (sociétés sur la gestion desquelles KBC exerce une influence déterminante).

Ainsi que l'autorisent la norme IAS 28 (Participations dans des entreprises associées) et la norme IAS 31 (Participations dans des coentreprises), des participations dans des entreprises associées, détenues par des sociétés à capital-risque, sont classifiées comme étant *détenues à des fins de transaction* (évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats).

b Effets des variations de change

Les actifs et passifs monétaires, libellés dans des monnaies étrangères, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les écarts d'évaluation positifs et négatifs, à l'exception de ceux qui se rapportent au financement d'actions et de participations dans des entreprises consolidées, en monnaies étrangères, sont inscrits dans le compte de résultats.

Les éléments non monétaires, évalués sur la base de leur coût historique, sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle au cours de change de la date de transaction.

Les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur, sont convertis sur la base du cours au comptant en vigueur le jour où la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de conversion sont présentés conjointement avec les fluctuations de la juste valeur. Les produits et charges en monnaies étrangères sont pris en résultat au cours en vigueur au moment de leur intégration.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie du rapport (euro) au cours au comptant en vigueur à la date de clôture des comptes (à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique). Le compte de résultats est converti au cours moyen de l'exercice.

Les écarts résultant de l'utilisation d'un cours différent pour les éléments de l'actif et du passif, d'une part, et les éléments des capitaux propres, d'autre part, sont imputés (conjointement avec les écarts de cours – après impôts différés – sur les emprunts conclus en vue du financement des participations en monnaies étrangères), pour la part de KBC, aux capitaux propres.

c Actifs et passifs financiers (IAS 39)

Un actif ou un passif financier est porté au bilan au moment où un contrat est conclu pour l'instrument. L'acquisition et la vente de tous les actifs financiers réglés selon les conventions de marché standard sont inscrites au bilan à la date de règlement.

Tous les actifs et passifs financiers – y compris les dérivés – doivent être inscrits au bilan sur la base des classifications fixées par la norme IAS 39. Chaque classification exige une évaluation spécifique.

La norme IAS 39 reconnaît les classifications suivantes :

- *Prêts et créances* : tous les actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

- *Investissements détenus jusqu'à l'échéance* : tous les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables que KBC a la ferme intention et la capacité financière de conserver jusqu'à leur échéance.

- *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats* : cette catégorie comprend les *actifs financiers détenus à des fins de transaction* ainsi que *tout autre actif financier initialement comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultats (juste valeur, en abrégé JV)*. Les *actifs financiers détenus à des fins de transaction* sont des actifs financiers détenus en vue d'une vente à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs de cette catégorie. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été qualifiés d'instruments de couverture efficaces. Les actifs JV sont évalués de la même manière que les actifs financiers détenus à des fins de transaction. KBC peut appliquer cette option de la juste valeur lorsque celle-ci procure des informations plus pertinentes. Ceci permet en effet d'éliminer ou de limiter considérablement les incohérences d'évaluation ou d'inclusion (aussi appelées inadéquation comptable), qui proviendraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de l'intégration des bénéfices ou pertes réalisés sur ceux-ci sur des bases différentes. L'option de la juste valeur peut également être appliquée aux actifs financiers avec dérivés incorporés.

- *Actifs financiers disponibles à la vente* : tous les actifs financiers non dérivés qui n'entrent pas dans l'une des catégories précitées. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la réalisation des actifs ou jusqu'au moment où surviennent des réductions de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation sont cumulés dans le compte de résultats.

- *Les passifs détenus à des fins de transaction* sont des dettes détenues dans l'intention d'un rachat à court terme. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement négative sont considérés comme des passifs détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés d'instruments financiers dérivés de couverture efficaces. Ces passifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats.

- *Passifs financiers initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (JV)* : ces passifs financiers sont évalués de la même manière que les passifs détenus à des fins de transaction. L'option de la juste valeur peut être utilisée de la même manière que pour les actifs JV. En outre, cette catégorie peut être utilisée pour le traitement comptable des composantes dépôt (décomposées) (dettes financières sans participation bénéficiaire discrétionnaire), ainsi que le prévoit la norme IFRS 4.

- *Autres passifs financiers* : toutes les autres dettes financières non dérivées qui n'appartiennent pas à l'une des catégories précitées. Ces passifs sont évalués au coût amorti.

- *Dérivés de couverture* : dérivés utilisés en tant qu'instruments de couverture.

Les instruments financiers sont proposés au *dirty price*. Les intérêts proratisés sont présentés dans le même poste que les instruments financiers pour lesquels ces intérêts ont été proratisés.

KBC applique les règles générales suivantes :

- *Créances* : celles-ci ont été classifiées en tant que Prêts et créances. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Les prêts avec échéance fixe sont ensuite évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui actualise tous les flux de trésorerie futurs escomptés de la créance à la valeur comptable nette. Ce taux d'intérêt tient compte de tous les frais de transaction et rémunérations y afférents. Les prêts sans échéance fixe sont évalués au coût amorti.

Les réductions de valeur sont comptabilisées pour les créances pour lesquelles – soit individuellement, soit sur la base du portefeuille – des réductions de valeur ont été constatées à la date de clôture des comptes. Cette indication est déterminée à l'aide de la *Probability of Default* (PD). Les caractéristiques des crédits telles que le type de crédit, la branche d'activité à laquelle appartient l'emprunteur, la location géographique de l'emprunteur et d'autres caractéristiques essentielles pour le profil de risque d'un emprunteur, sont utilisées pour la dé-

termination de la PD. Les crédits qui partagent une même PD affichent par conséquent un profil de risque de crédit similaire.

- Les prêts et créances affichant une PD de 12 (crédits douteux individuels présentant la PD la plus élevée) sont testés individuellement sur une réduction de valeur (et éventuellement amortis individuellement). Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle.
- Les prêts et créances affichant une PD de 10 ou 11 sont également considérés en tant que crédits douteux individuels. Les prêts importants (de plus de 1,25 million d'euros) sont testés individuellement. Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle. Les prêts moins importants (de moins de 1,25 million d'euros) sont testés sur une base statistique. Le montant de la réduction de valeur selon la méthode statistique est basé sur trois éléments : l'encours des prêts, un pourcentage de reclassification qui reflète les mouvements de prêts entre les différentes catégories de PD et un pourcentage de perte qui reflète la perte moyenne pour chaque produit.
- Les prêts et créances affichant une PD inférieure à 10 sont considérés comme des crédits normaux. Les pertes *Incurring but not reported* (IBNR) sont reprises pour les crédits affichant une PD de 1 à 9 inclus. Ces pertes IBNR sont basées sur les modèles IRB avancés (PD x LGD x EAD) avec corrections de tous les paramètres afin de refléter le caractère *point in time* des pertes IBNR. La correction majeure porte sur la PD : l'horizon de temps de la PD est écourté sur la base de la période d'urgence. La période d'urgence est la période entre l'apparition d'un événement qui entraînera une réduction de valeur et le moment où KBC découvre cet événement. Elle est fonction de la fréquence de révision, de la location et de la relation avec les contreparties. Dans le cas d'une réduction de valeur, la valeur comptable du prêt est diminuée par le biais d'un compte spécifique pour réductions de valeur et la perte est inscrite au compte de résultats. Si, par la suite, le montant des réductions de valeur estimées augmente ou diminue en raison d'un événement qui s'est produit après que les réductions de valeur ont été reconnues, la réduction de valeur actée auparavant est majorée ou diminuée par le biais de l'adaptation du compte spécifique des réductions de valeur. Les prêts et montants connexes repris sur les comptes spécifiques pour réductions de valeur sont amortis lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de récupération future ou lorsque le prêt fait l'objet d'une remise de dette. Un prêt renégocié continue de faire l'objet d'un test de dépréciation, celle-ci étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour les passifs hors bilan (crédits d'engagement) qui sont classés comme étant incertains ou non recouvrables et douteux, des provisions sont portées au bilan si les conditions générales de la norme IAS 37 ont été remplies et si le critère de la *prépondérance des probabilités* a été respecté. Ces provisions sont reconnues à leur valeur actuelle. Les intérêts sur les crédits auxquels des réductions de valeur ont été appliquées sont calculés sur la base du taux d'intérêt servant à calculer la réduction de valeur.

- **Titres** : en fonction du fait qu'ils ont été ou non négociés sur un marché actif et de l'intention à l'acquisition, les titres sont classifiés en tant que Prêts et créances, Investissements détenus jusqu'à l'échéance, Actifs financiers détenus à des fins de transaction, Actifs JV ou Actifs financiers disponibles à la vente.

Les titres classifiés en tant que Prêts et créances ou Investissements détenus jusqu'à l'échéance sont initialement évalués à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est comptabilisée en tant qu'intérêts et prise en résultat sur la durée des titres restant à courir. La prise en résultat s'effectue sur une base actuarielle, calculée sur le taux d'intérêt effectif à l'acquisition. Des réductions de valeur individuelles sur des titres classifiés en tant que Prêts et créances ou en tant que Titres détenus jusqu'à l'échéance sont – selon la même méthode que pour les créances susmentionnées – comptabilisées si des réductions de valeur ont été constatées.

Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement évalués à la juste valeur (hors frais de transaction) et ensuite à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats.

Les titres classifiés en tant qu'actifs JV sont évalués de la même manière que les Actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à leur juste valeur (y compris les frais de transaction) et sont ensuite évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées sur un poste séparé des capitaux propres jusqu'à la vente des titres ou jusqu'au moment où ils accusent une réduction de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation cumulatifs sont transférés des capitaux propres au résultat de l'exercice. Les réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'elles ont été constatées. En ce qui concerne les actions cotées et les autres titres à revenu variable, une indication de réduction de valeur est déterminée sur la base d'une baisse notable ou durable de la valeur réelle. En ce qui concerne les titres à revenu fixe, la réduction de valeur est déterminée sur la base de la récupérabilité de la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice. En ce qui concerne les actions et autres titres à revenu variable, des reprises de réductions de valeur s'effectuent par le biais d'un poste séparé des capitaux propres. Des reprises de réductions de valeur sur des titres à revenu fixe s'effectuent par le biais du compte de résultats.

- **Dérivés** : tous les dérivés sont classifiés en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés de dérivés de couverture efficaces. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice. Les dérivés détenus à des fins de transaction ayant une valeur de remplacement positive et négative sont portés respectivement à l'actif du bilan et au passif du bilan.
- **Montants dus** : les dettes qui représentent des dépôts ou des avances de fonds sont portées au bilan au coût amorti. La différence entre les fonds mis à disposition et la valeur nominale est portée au compte de résultats pro rata temporis. L'intégration s'effectue sur une base actualisée en fonction du pourcentage d'intérêt réel.
- **Dérivés incorporés dans les contrats** : les dérivés incorporés dans les contrats qui sont évalués sur une base pro rata temporis (investissements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, autres passifs financiers) ou qui sont évalués à la juste valeur avec fluctuations de la juste valeur dans les capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente) sont séparés du contrat et évalués à la juste valeur (les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice) si, au moment où KBC acquiert le contrat, on juge que le risque du produit dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au risque du contrat de base. Le risque ne peut être réévalué par la suite, sauf dans le cas de modifications des conditions du contrat, ayant un impact substantiel sur les flux de trésorerie du contrat. Les contrats avec dérivés incorporés sont toutefois essentiellement classifiés en tant qu'actifs JV, de sorte qu'une séparation de l'instrument financier dérivé incorporé devient inutile étant donné que le corps de

l'instrument financier est évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat de l'exercice.

- **Comptabilité de couverture (hedge accounting)** : KBC applique la comptabilité de couverture si toutes les conditions exigées ont été remplies (selon les exigences en matière de comptabilité de couverture qui n'ont pas été supprimées dans la version modifiée de la norme IAS 39, la version *carve out* telle qu'approuvée par l'UE). Les conditions sont les suivantes : la présence d'une documentation formelle de la relation de couverture dès le début de la couverture ; la très grande efficacité attendue de la couverture ; la possibilité de mesurer l'efficacité de la couverture de manière fiable ; et la mesure continue pendant la période de rapport pendant laquelle la couverture peut être qualifiée d'efficace. En ce qui concerne les couvertures à la juste valeur, tant les dérivés de couverture de risque que les positions couvertes sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés des swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant les transactions de couverture ne sont plus remplies ou si l'instrument de couverture échoit ou est vendu. Dans ce cas, les résultats de réévaluation de la position couverte (dans le cas d'instruments financiers à revenu fixe) sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice sur une base pro rata temporis jusqu'à l'échéance finale. KBC applique les transactions de couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille afin de couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de prêts par des swaps de taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés de ces swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. Le montant couvert des prêts est également évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. La juste valeur du montant couvert fait l'objet d'un poste séparé dans les actifs inscrits au bilan. KBC applique la version modifiée de l'IAS 39 afin d'éviter toute inefficacité consécutive aux remboursements anticipés, tant qu'il est question d'une sous-couverture (*underhedging*). En cas de couverture opérante, la fluctuation cumulée de la juste valeur du montant couvert sera amortie dans le compte de résultats, et ce sur la durée résiduelle des actifs couverts, ou immédiatement sortie du bilan si l'inefficacité provient du fait que les prêts concernés ne sont plus reconnus. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés de couverture des risques sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur imputables à la part efficace de la couverture faisant l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres. Les intérêts proratisés des swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La part inefficace de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultats. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant la comptabilité de couverture ne sont plus remplies. Dans ce cas, les dérivés sont considérés en tant que dérivés détenus à des fins de transaction et sont évalués comme tels. Le financement en monnaies étrangères de l'actif net d'une participation étrangère est traité comme une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Cette forme de comptabilité de couverture est appliquée aux participations qui ne sont pas libellées en euro. Les écarts de conversion (tenant compte des impôts différés) sur le financement sont inscrits aux capitaux propres, conjointement avec les écarts de conversion sur l'actif net.

- Un **contrat de garantie financière** est un contrat sur la base duquel l'émetteur est contraint d'effectuer certains paiements afin de compenser le titulaire d'une perte subie par lui parce qu'un débiteur déterminé ne respecte pas son obligation de paiement en vertu des conditions initiales ou révisées d'une reconnaissance de dette. Initialement évalué à la juste valeur, un contrat de garantie financière est ensuite évalué au plus élevé des deux montants suivants :
 - montant déterminé conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; et
 - montant initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulatif imputé conformément à la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

- **Ajustements de la juste valeur (market value adjustments)** : les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés sur tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements de la juste valeur comprennent tous les frais de dénouement, les corrections pour instruments ou marchés moins liquides, les corrections associées aux valorisations *mark-to-model* et les corrections consécutives au risque de contrepartie.

d Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill est considéré comme la part des frais d'acquisition en plus de la juste valeur des actifs identifiables acquis, du passif et du passif conditionnel, tels qu'estimés à la date d'acquisition. Il est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle et est évalué à son coût déduit des réductions de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au moins. Des réductions de valeur sont appliquées si la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles appartient le goodwill est supérieure à sa valeur récupérable. Les réductions de valeur sur goodwill ne peuvent pas être reprises.

Les logiciels sont – si les conditions de comptabilisation en tant qu'actif sont remplies – comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Les logiciels de système sont portés à l'actif et suivent le rythme d'amortissement du matériel (soit trois ans) à partir du moment où ils sont utilisables. Les logiciels standard, de même que les logiciels sur mesure développés par des tiers, sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les frais de développement internes et externes de logiciels générés en interne, liés à des projets d'investissement, sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq ans. Les projets d'investissement sont des projets à grande échelle qui introduisent ou remplacent un objet ou modèle d'entreprise important. Les frais de recherche internes et externes liés à ces projets ainsi que tous les frais des autres projets ICT relatifs aux logiciels générés en interne (autres que des projets d'investissement) sont immédiatement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

e Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Les taux d'amortissement sont déterminés sur la base de la durée de vie économique prévue et sont appliqués selon la méthode linéaire dès que les actifs sont prêts à l'emploi. Des réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur comptable des actifs est supérieure à leur valeur récupérable (soit la valeur la plus élevée de la valeur d'exploitation ou de la valeur réelle moins les frais de vente). Les réductions de valeur comptabilisées peuvent être reprises par le biais du compte de résultats. En cas de vente d'immobilisations corporelles, les pertes ou bénéfices réalisés sont immédiatement portés au résultat de l'exercice. En cas de

destruction, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultats. Les règles comptables régissant les immobilisations corporelles s'appliquent également aux im- meubles de placement.

Les coûts de financement externes qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif sont portés à l'actif en tant qu'élément des charges de cet actif. Tous les autres coûts de finan- cement sont imputés en tant que charges pendant la période au cours de laquelle ils ont été contractés. Il y a inscription à l'actif dès que des charges sont contractées pour un actif, que des coûts de financement sont contractés et que des activités sont exercées afin de préparer l'actif à l'usage visé ou à la vente. Si le processus est interrompu, les coûts de financement ne sont plus portés à l'actif. L'inscription à l'actif des coûts de financement cesse lorsque toutes les ac- tivités visant à préparer l'actif à l'usage visé ou à la vente sont terminées.

f Provisions techniques

Provision pour primes non acquises et risques en cours

En ce qui concerne l'assurance directe, la provision pour primes non acquises est en principe calculée journalièrement sur la base des primes brutes, après déduction des commissions. Pour la réassurance reçue, la provision pour primes non acquises est déterminée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction des perceptions personnelles du risque dans le temps. La provision pour primes non acquises relatives aux activités d'assurance vie est comptabilisée en tant que provision pour le groupe d'activités des assurances vie.

Provision pour assurance vie

Cette provision est calculée, à l'exception des produits de la branche 23, selon les principes actuariels en vigueur, la provision pour primes non acquises, la provision pour vieillissement, la provision pour intérêts encore à verser mais non échus, etc. étant prises en compte. En principe, cette provision est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction de perceptions personnelles. Outre les règles mentionnées ci-dessous, une provision complémentaire est constituée conformé- ment aux dispositions légales.

Les règles suivantes sont d'application :

- *Évaluation selon la méthode prospective* : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classiques et pour assurances vie de la branche 21 modernes avec taux garanti sur les primes futures, ainsi qu'aux provisions pour avantages complémentaires octroyés aux employés en ce qui concerne les taux appliqués. Le calcul selon les formu- les actuarielles prospectives s'appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- *Évaluation selon la méthode rétrospective* : cette méthode est appliquée à la provision pour assurances vie de la branche 21 modernes et à la provision pour avantages complémentaires octroyés aux employés en vue du paiement de nouvelles primes complémentaires. Les calculs selon les formules actuarielles rétrospectives reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.

Provision pour sinistres

La provision pour sinistres déclarés est en principe calculée par sinistre, sur la base des éléments connus du dossier, à concurrence des sommes encore dues aux victimes ou aux bénéficiaires et est majorée des charges externes nécessaires au règlement des sinistres. Lorsque des domma- ges-intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réser- ver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision IBNR est constituée pour les sinistres IBNR (*Incurring But Not Reported*) à la date de clôture des comptes. Pour les affaires directes, cette provision IBNR est basée sur une som- me forfaitaire par branche d'assurance en fonction des expériences passées et de l'évolution du portefeuille assuré. La provision IBNR est majorée de montants supplémentaires pour événe- ments exceptionnels.

Une provision IBNER est constituée pour sinistres IBNER (*Incurring But Not Enough Reserved*) à la date du bilan si les procédures démontrent que les autres provisions pour sinistres sont insuf- fisantes pour les dettes futures. Cette provision comprend les montants pour sinistres qui ont déjà été rapportés mais qui, pour des raisons techniques, n'ont pas été inscrits au dossier des sinistres. Le cas échéant, une provision est constituée par prudence en vue de dettes éventuel- les liées à des sinistres déjà clôturés.

Une provision pour coûts internes de règlement des sinistres est calculée au pourcentage dé- terminé sur la base des expériences passées.

En outre, des provisions complémentaires, telles que les provisions pour accidents du travail, sont constituées sur la base des dispositions légales.

Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Ce poste comprend la provision pour participations aux bénéfices déjà réparties mais pas en- core attribuées à la clôture de l'exercice pour les groupes d'activités Vie et Non-vie.

Test de suffisance du passif

Un test de suffisance du passif est effectué afin d'évaluer les dettes en cours, de détecter d'éventuels déficits et de les porter au compte de résultats.

Réassurance cédée et rétrocession

L'impact des réassurances cédées et des rétrocessions est porté à l'actif, calculé pour chaque contrat séparément et est complété si nécessaire en fonction des perceptions personnelles du risque dans le temps.

g Contrats d'assurance et conformité à la norme IFRS 4 – phase 1

Les règles de *deposit accounting* s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et à la composante dépôt des contrats d'assurance de la branche 23. Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurances sont évaluées séparé- ment. Par le biais du *deposit accounting*, la part des primes liée à la composante dépôt – à l'instar de l'imputation résultante du passif – n'est pas comptabilisée dans le compte de résul- tats. Les frais administratifs et les commissions sont immédiatement comptabilisés dans le

compte de résultats. En cas de fluctuations ultérieures des cours des investissements de la branche 23, tant la fluctuation de l'actif que la fluctuation résultante du passif sont immédiate- ment comptabilisées dans le compte de résultats. Après l'intégration initiale, la composante dépôt est par conséquent évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Cette juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les versements liés à la composante dépôt ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction de la valeur comptable du passif.

Les instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire et la composante as- surances des contrats d'assurance de la branche 23 (liés à un fonds d'investissement) sont évalués comme des contrats d'assurance qui ne sont pas liés à un fonds d'investissement (voir f Provisions techniques). La composante dépôt des instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire n'est donc pas scindée de la composante assurances. À la date de clôture des comptes, un test de suffisance du passif permet d'établir l'adéquation des passifs résultant des instruments financiers ou des contrats d'assurance. Si le montant de ces passifs est inférieur à leurs flux de trésorerie futurs escomptés, le déficit est comptabilisé dans le comp- te de résultats moyennant une augmentation du passif.

h Obligations en matière de prestations de retraite

Les obligations en matière de prestations de retraite sont comptabilisées sous les Autres passifs et portent sur les engagements en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires.

Les régimes à prestations définies sont des plans par lesquels KBC a une obligation légale ou constructive de verser des contributions complémentaires au fonds de pension si ce fonds dé- tient des actifs insuffisants au paiement de toutes les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés.

Les passifs de pension résultant de ces plans pour le personnel sont calculés selon la norme IAS 19 à l'aide de la *Projected Unit Credit Method*, prévoyant que chaque période de prestation de services donne un droit complémentaire à la pension.

Les bénéfices et pertes actuariels sont traités selon l'*approche corridor*. La part des bénéfices ou pertes actuariels excédant soit 10% de la juste valeur des actifs du plan, soit 10% de l'obli- gation de pension brute est portée – sur cinq ans – au compte de résultats.

I Passifs d'impôt

Ce poste comprend les passifs d'impôts exigibles et différés.

Les passifs d'impôts exigibles sont déterminés sur la base du montant à payer estimé, calculé aux taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposa- bles entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif. Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporelles déductibles.

j Provisions

Les provisions sont portées au bilan :

- s'il existe une obligation (contraignante en droit ou de fait) à la date du bilan basée sur un événement passé ; et
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- si le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

k Capitaux propres

Les capitaux propres sont l'actif net après déduction de tous les passifs.

La norme IAS 32 fait une distinction entre les instruments de capitaux propres et les instru- ments financiers.

- Les titres de capital de base sans droit de vote (également appelés *Yield Enhanced Securities* ou *YES*) souscrits par les autorités belges et flamandes sont considérés comme instruments de capitaux propres, le coupon étant directement imputé aux capitaux propres. Étant donné que le paiement du coupon des YES dépend du versement d'un dividende sur actions ordi- naires, les coupons sont imputés au même moment que le dividende des actions ordinaires (il n'y a donc pas de proratisation du coupon dans les capitaux propres).
- Les frais d'acquisition d'actions propres de KBC Groupe SA sont déduits des capitaux pro- pres. Les résultats de la vente, de l'émission ou de la destruction d'actions propres sont direc- tement comptabilisés dans les capitaux propres.
- Les transactions sur dérivés d'actions KBC sont également comptabilisées dans les capitaux propres, sauf en cas de règlement net en espèces.
- Les options sur actions KBC tombant sous le champ d'application de la norme IFRS 2 sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultats en tant que frais de personnel répartis sur la période de prestation de services et fait l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres. Les plans d'options sur actions de 2000–2002 ne tombent pas sous le champ d'application de la norme IFRS 2.
- Les résultats de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la cession ou à la réduction de valeur des actifs. Les résul- tats de réévaluation cumulés sont transférés au résultat de l'exercice.

Les options put sur participations minoritaires (et, si d'application, les combinaisons d'options put et d'options call dans les contrats forward) sont actées en tant que passifs financiers à la valeur actuelle de leur prix d'exercice. La participation minoritaire correspondante est sortie des capitaux propres. La différence entre les deux est soit portée à l'actif (*goodwill*), soit comptabi- lisée dans le compte de résultats (*goodwill négatif*).

I Taux de change utilisés

| | Taux de change au 31-12-2009 | | Moyenne de taux de change en 2009 | |
|-----|---|---|---|--|
| | 1 EUR = monnaie étrangère | Variation par rapport au 31-12-2008 positive : appréciation face à l'EUR négative : dépréciation face à l'EUR | 1 EUR = monnaie étrangère | Variation par rapport à la moyenne de 2008 positive : appréciation face à l'EUR négative : dépréciation face à l'EUR |
| CZK | 26,47 | +2% | 26,51 | -6% |
| GBP | 0,888 | +7% | 0,893 | -11% |
| HUF | 270,4 | -1% | 281,3 | -11% |
| PLN | 4,105 | +1% | 4,349 | -19% |
| USD | 1,441 | -3% | 1,394 | +6% |

m Modifications des règles d'évaluation en 2009

Aucune modification matérielle n'a été apportée aux règles d'évaluation par rapport à 2008.

Annexe 2 A : Segmentation selon la structure de management

La structure de management du groupe KBC est construite autour des segments ou divisions suivants :

- Belgique (bancassurance retail, asset management, private banking) ;
- Europe centrale, orientale et Russie – CEER – (bancassurance retail, asset management, private banking, banque d'entreprises) ;
- Merchant Banking (banque d'entreprises en Belgique et une sélection de pays en Europe, en Amérique et en Asie du Sud-Est (surtout les PME de moyenne capitalisation), investment banking) ;
- European Private Banking (private banking *onshore* (Benelux et pays voisins), private banking *offshore* (surtout le Luxembourg)).

Cette segmentation repose sur le principe de base suivant : une société du groupe est totalement attribuée au même segment (voir Annexe 40). Il est fait exception à cette règle pour ce qui suit :

- charges qui ne peuvent être attribuées de manière univoque à un segment déterminé ; de telles charges sont regroupées et mentionnées sous Centre de groupe ;
- la société KBC Bank SA ; celle-ci est attribuée à différents segments ainsi qu'au Centre de groupe par le biais d'une série de règles d'attribution.

Les coûts de financement du goodwill lié aux participations détenues par KBC Bank et KBC Assurances sont attribués au segment auquel appartient la participation concernée. Les coûts de financement relatifs au *leveraging* au niveau de KBC Groupe SA ne sont pas attribués à un segment.

Le Centre de groupe est composé de KBC Groupe SA, KBC Global Services, Fin-Force et certains coûts attribués. Les résultats attribués au Centre de groupe de KBC Bank (Belgique) et KBC Assurances concernent uniquement des résultats dont l'attribution aux segments ne peut être fiable.

Les transactions entre segments sont réalisées *at arm's length*.

Les données du rapport par segment sont établies selon la méthodologie comptable générale de KBC (voir Annexe 1) et sont donc conformes aux *International Financial Reporting Standards*, telles qu'approuvées pour application dans l'UE (*endorsed IFRS*). Quelques modifications ont toutefois été apportées à cette méthodologie afin de permettre une meilleure compréhension de l'activité sous-jacente :

- Pour calculer le chiffre du bénéfice sous-jacent du groupe, des facteurs exceptionnels qui ne se produisent pas régulièrement dans le déroulement normal des activités n'ont pas été pris en considération. Ces facteurs comportent également les pertes exceptionnelles consécutives à la crise financière, telles que les pertes sur des investissements en crédits structurés, sur des créances sur des banques en difficulté (Lehman Brothers, Washington Mutual, banques islandaises), sur des investissements en actions et sur des positions de trading qui ont été liquidées par suite de la cessation des activités de KBC Financial Products. Compte tenu de leur nature et de leur ampleur exceptionnelle, il est important d'isoler ces facteurs pour une bonne compréhension de la tendance des résultats (effet sur le bénéfice net : voir tableau ci-dessous).
- Dans les chiffres IFRS, les dérivés de couverture ALM (qui n'entrent pas dans la catégorie des transactions de couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille) sont en majeure partie considérés comme des instruments de négoce et les intérêts y afférents sont par conséquent repris sous Bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que les intérêts afférents à l'actif sous-jacent sont mentionnés sous Revenus nets d'intérêts. C'est pourquoi dans les chiffres sous-jacents, les intérêts sur ces dérivés sont déplacés vers les Revenus nets d'intérêts (où sont déjà repris les résultats d'intérêts des actifs sous-jacents), sans impact sur le bénéfice net. En outre, les variations de juste valeur (consécutives à la réévaluation *marking-to-market*) des instruments de couverture ALM susmentionnés sont repris sous Bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que la plupart des actifs sous-jacents ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas *marked-to-market*). C'est pourquoi les variations de juste valeur de ces instruments de couverture ALM sont éliminées des chiffres sous-jacents (impact sur le bénéfice net : voir tableau ci-dessous).
- Dans les chiffres IFRS, les produits des activités de marché sont répartis entre plusieurs composantes. Alors que les bénéfices de trading sont repris sous Bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur, les coûts de financement et les commissions payées pour réaliser ces bénéfices sont respectivement repris sous Revenus nets d'intérêts et Revenus nets de commissions. En outre, une partie des Revenus de dividendes, du Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente et des Autres revenus nets se rapporte également aux activités de marché. Dans les chiffres sous-jacents, toutes les composantes liées aux activités de marché sont reprises sous Bénéfice net (non) réalisé d'instruments financiers à la juste valeur, sans impact sur le bénéfice net.
- Enfin, il a été tenu compte dans les chiffres IFRS de l'influence des variations des *credit spreads* pour déterminer la juste valeur des passifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Etant donné que cela concerne un élément non opérationnel, cet impact est éliminé des chiffres sous-jacents (impact sur le bénéfice net : voir tableau ci-dessous).

Rapprochement du bénéfice selon les normes IFRS et du bénéfice sous-jacent, (en millions d'EUR)

| | Division | Principaux postes dans le compte de résultats | 2008 | 2009 |
|---|------------------|---|--------|---------|
| Bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, selon les normes IFRS | | | -2 484 | - 2 466 |
| Moins | | | | |
| Montants avant impôts et participations minoritaires | | | | |
| Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM | Plusieurs | Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | -454 | 79 |
| Variations de juste valeur d'instruments de dette propres | Centre de groupe | Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | 371 | 44 |
| Pertes liées aux CDO/assureurs monolignes | Plusieurs | Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | -4 004 | -1 849 |
| Rémunération pour le règlement de garantie publique relatif aux risques inhérents aux CDO | Merchant Banking | Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | - | -1 409 |
| Réductions de valeur sur actions en portefeuille | Plusieurs | Réductions de valeur, Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | -1 101 | -367 |
| Réduction de valeur liée à des banques américaines et islandaises | Plusieurs | Réductions de valeur | -439 | 65 |
| Perte sur dénouement de positions sur dérivés KBC Financial Products | Merchant Banking | Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur | -245 | -1 078 |
| Réductions de valeur liées à l'encours du goodwill sur filiales | Plusieurs | Réductions de valeur sur goodwill | -10 | -493 |
| Rachat de titres Tier 1 hybrides en cours | Plusieurs | * | - | 128 |
| Autres | Plusieurs | - | 26 | 141 |
| Impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés | - | Impôts et Bénéfice après impôts, attribuable aux participations minoritaires | 1 104 | 549 |
| Bénéfice sous-jacent après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère | | | 2 270 | 1 724 |

* La plus-value après impôts sur le rachat des titres hybrides émis par KBC Bank Funding Trust a été déduite du Bénéfice après impôts attribuable aux intérêts de tiers et ajoutée au Bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère.

| (en millions d'EUR) | Division Belgique | Division Europe centrale, orientale et Russie | Division Merchant Banking | Division European Private Banking | Centre de groupe | Élimina- tions entre segments | Groupe KBC |
|---|----------------------|---|---------------------------------|--|---------------------|-------------------------------------|--------------|
| COMPTE DE RÉSULTATS 2008 | | | | | | | |
| Revenus nets d'intérêts | 1 983 | 1 782 | 1 002 | 248 | -110 | 5 | 4 910 |
| Primes brutes acquises, assurance | 3 053 | 1 285 | 373 | 29 | 0 | -155 | 4 585 |
| Charges techniques brutes, assurance | -2 918 | -786 | -263 | -43 | 0 | 128 | -3 883 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -21 | -38 | -24 | 0 | 0 | 11 | -72 |
| Revenus de dividendes | 148 | 13 | 19 | 9 | 6 | 0 | 196 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 47 | 315 | 582 | -11 | 0 | 0 | 933 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 355 | -8 | -9 | 5 | 0 | 0 | 343 |
| Revenus nets de commissions | 724 | 301 | 301 | 422 | 3 | 4 | 1 755 |
| Autres revenus nets | 177 | 136 | 165 | 13 | 816 | -903 | 404 |
| TOTAL DES PRODUITS | 3 548 | 3 002 | 2 145 | 674 | 715 | -911 | 9 172 |
| Charges d'exploitation ^a | -2 029 | -1 878 | -1 191 | -487 | -917 | 911 | -5 591 |
| Réductions de valeur | -46 | -322 | -330 | -43 | -2 | 0 | -743 |
| Sur prêts et créances | -46 | -313 | -279 | -2 | 0 | 0 | -641 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | 0 | 0 | -6 | -39 | 1 | 0 | -44 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0 | 23 | -12 | 2 | -1 | 0 | 13 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | 1 473 | 824 | 613 | 147 | -206 | 0 | 2 850 |
| Impôts | -326 | -115 | -109 | 14 | 66 | 0 | -470 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | 1 147 | 710 | 503 | 161 | -140 | 0 | 2 381 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 2 | 23 | 86 | 0 | 0 | 0 | 111 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | 1 145 | 687 | 418 | 161 | -140 | 0 | 2 270 |
| a Dont charges non décaissées | -75 | -160 | -127 | -22 | -94 | 0 | -477 |
| Amortissements sur actifs immobilisés | -61 | -163 | -55 | -23 | -90 | 0 | -392 |
| Autres | -14 | 3 | -72 | 2 | -4 | 0 | -84 |
| Acquisition d'immobilisations* | 501 | 537 | 361 | 111 | 191 | 0 | 1 700 |
| COMPTE DE RÉSULTATS 2009 | | | | | | | |
| Revenus nets d'intérêts | 2 406 | 1 839 | 1 060 | 234 | -42 | 0 | 5 497 |
| Primes brutes acquises, assurance | 3 526 | 1 094 | 268 | 8 | 0 | -41 | 4 856 |
| Charges techniques brutes, assurance | -3 471 | -757 | -177 | -24 | 0 | 12 | -4 416 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -25 | -25 | -28 | 0 | 0 | 15 | -64 |
| Revenus de dividendes | 65 | 9 | 16 | 7 | 0 | 0 | 96 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 80 | 77 | 731 | 51 | -1 | 0 | 938 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 141 | 18 | 64 | 53 | 17 | 0 | 293 |
| Revenus nets de commissions | 623 | 308 | 271 | 367 | 0 | 0 | 1 569 |
| Autres revenus nets | 142 | 109 | 137 | 1 | 1 | -48 | 342 |
| TOTAL DES PRODUITS | 3 487 | 2 671 | 2 342 | 697 | -23 | -62 | 9 111 |
| Charges d'exploitation ^a | -1 813 | -1 611 | -920 | -514 | -92 | 62 | -4 888 |
| Réductions de valeur | -99 | -866 | -933 | -15 | 0 | 0 | -1 913 |
| Sur prêts et créances | -97 | -854 | -929 | -2 | 0 | 0 | -1 883 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | -2 | 0 | 0 | -13 | 0 | 0 | -16 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0 | -25 | 0 | 3 | 0 | 0 | -22 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | 1 575 | 170 | 489 | 170 | -115 | 0 | 2 289 |
| Impôts | -468 | -44 | -8 | -30 | 44 | 0 | -507 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | 1 106 | 125 | 481 | 140 | -71 | 0 | 1 782 |
| Attribuable à des participations minoritaires | 3 | -15 | 70 | 0 | 0 | 0 | 58 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | 1 103 | 140 | 411 | 140 | -71 | 0 | 1 724 |
| a Dont charges non décaissées | -129 | -159 | -4 | -33 | -103 | 0 | -429 |
| Amortissements sur actifs immobilisés | -67 | -157 | -43 | -26 | -105 | 0 | -398 |
| Autres | -62 | -2 | 39 | -7 | 2 | 0 | -31 |
| Acquisition d'immobilisations* | 359 | 210 | 88 | 32 | 138 | 0 | 827 |

* Immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par segment de plusieurs produits importants du bilan.

| (en millions d'EUR) | Division Belgique | Division Europe centrale, orientale et Russie | Division Merchant Banking | Division European Private Banking | Centre de groupe | Groupe KBC |
|--------------------------------|----------------------|---|---------------------------------|--|---------------------|------------|
| BILAN 31-12-2008 | | | | | | |
| Total des prêts à la clientèle | 55 390 | 38 334 | 62 033 | 1 535 | 4 | 157 296 |
| Dont prêts hypothécaires | 28 447 | 11 879 | 14 958 | 287 | 0 | 55 571 |
| Dont pris en pension | 0 | 1 662 | 2 174 | 1 | 0 | 3 838 |
| Dépôts de la clientèle | 77 521 | 40 085 | 67 639 | 10 211 | 1 276 | 196 733 |
| Dont mis en pension | 0 | 1 665 | 6 190 | 0 | 0 | 7 855 |
| BILAN 31-12-2009 | | | | | | |
| Total des prêts à la clientèle | 57 021 | 36 001 | 58 826 | 1 283 | 0 | 153 230 |
| Dont prêts hypothécaires | 30 934 | 12 863 | 15 005 | 378 | 0 | 59 180 |
| Dont pris en pension | 0 | 3 096 | 3 199 | 0 | 0 | 6 295 |
| Dépôts de la clientèle | 72 920 | 43 404 | 67 914 | 8 090 | 1 136 | 193 464 |
| Dont mis en pension | 320 | 3 138 | 9 741 | 0 | 0 | 13 199 |

Annexe 2 B : Segmentation géographique

La segmentation géographique est basée sur les zones géographiques qui reflètent la concentration de KBC sur ses deux marchés domestiques – Belgique et Europe centrale et orientale (y compris la Russie) – et sa présence sélective dans d'autres pays (Reste du monde correspondant essentiellement aux États-Unis, à l'Asie du Sud-Est et à l'Europe occidentale, à l'exception de la Belgique).

La segmentation géographique repose sur le lieu des services fournis. Comme la clientèle se compose à 95% au minimum de clients locaux, la segmentation géographique est déterminée par le lieu de la succursale ou de la filiale, tant pour le bilan que pour le compte de résultats.

La segmentation géographique diffère considérablement de la segmentation par division, notamment en raison d'une autre méthodologie d'attribution ainsi que du fait que le segment géographique Belgique comprend non seulement la division Belgique, mais aussi les activités belges de la division Merchant Banking.

La segmentation géographique des chiffres du bilan est détaillée dans les différentes Annexes du bilan. La segmentation dans ces Annexes est basée sur la situation géographique de la contrepartie.

| (en millions d'EUR) | Belgique | Europe centrale, orientale et Russie | Reste du monde | Élimina- tions entre segments | Groupe KBC |
|--|----------|---|-------------------|-------------------------------------|------------|
| 2008 | | | | | |
| Total des produits de clients externes | 3 761 | 3 190 | 2 220 | 0 | 9 172 |
| Total de l'actif, fin de période | 211 646 | 56 465 | 87 206 | – | 355 317 |
| Total du passif, fin de période | 194 256 | 51 211 | 94 474 | – | 339 941 |
| Acquisition d'immobilisations, fin de période | 1 077 | 283 | 341 | – | 1 700 |
| 2009 | | | | | |
| Total des produits de clients externes | 4 060 | 2 886 | 2 166 | 0 | 9 111 |
| Total de l'actif, fin de période | 208 551 | 58 411 | 57 268 | – | 324 231 |
| Total du passif, fin de période | 187 689 | 52 289 | 67 077 | – | 307 054 |
| Acquisition d'immobilisations*, fin de période | 495 | 236 | 96 | – | 827 |

* Immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées, goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Annexes relatives au compte de résultats

Annexe 3 : Revenus nets d'intérêts

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|----------------|---------------|
| Total | 4 992 | 6 065 |
| Revenus d'intérêts | 17 353 | 12 049 |
| Actifs disponibles à la vente | 2 038 | 2 096 |
| Prêts et créances | 10 054 | 7 497 |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | 485 | 491 |
| Autres, non évalués à la juste valeur | 279 | 48 |
| <i>Sous-total des revenus d'intérêts d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i> | <i>12 856</i> | <i>10 132</i> |
| <i>Dont revenus d'intérêts d'actifs financiers pour lesquels des réductions de valeur ont été constituées</i> | <i>9</i> | <i>50</i> |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 1 602 | 593 |
| Dérivés de couverture | 989 | 532 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 1 905 | 791 |
| Charges d'intérêts | -12 360 | -5 983 |
| Passifs au coût amorti | -9 017 | -4 463 |
| Autres, non évalués à la juste valeur | -9 | -17 |
| Contrats d'investissement au coût amorti | 0 | 0 |
| <i>Sous-total des charges d'intérêts d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i> | <i>-9 026</i> | <i>-4 480</i> |
| Passifs détenus à des fins de transaction | -332 | -90 |
| Dérivés de couverture | -878 | -891 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | -2 124 | -523 |

Annexe 4 : Revenus de dividendes

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|------------|------------|
| Total | 259 | 145 |
| Actions détenues à des fins de transaction | 64 | 43 |
| Actions considérées dès le début comme évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 21 | 1 |
| Actions disponibles à la vente | 173 | 101 |

Annexe 5 : Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Total | -3 481 | -3 450 |
| Instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les intérêts et fluctuations de la valeur de marché des dérivés détenus à des fins de transaction) | -4 925 | -3 707 |
| Autres instruments financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 979 | 34 |
| Transactions de change | 462 | 228 |
| Résultats du traitement des transactions de couverture | 3 | -5 |
| Micro-couverture | -4 | -5 |
| Couvertures de juste valeur | -1 | -4 |
| Variations de juste valeur des instruments couverts | 123 | 16 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation | -123 | -20 |
| Couvertures des flux de trésorerie | -3 | -1 |
| Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace | -3 | -1 |
| Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère, part inefficace | 0 | 0 |
| Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 7 | 0 |
| Couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt | -1 | 2 |
| Variations de juste valeur des instruments couverts | 391 | 86 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation | -392 | -85 |
| Couvertures des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt | 7 | -2 |
| Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace | 7 | -2 |

- Les règles suivantes s'appliquent aux dérivés ALM (à l'exception des dérivés de micro-couverture, dont l'usage est limité au sein du groupe) :
 - Pour les dérivés ALM entrant dans la catégorie des Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, les intérêts concernés sont repris sous Revenus nets d'intérêts. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont reprises sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, mais étant donné que les variations de juste valeur des actifs couverts figurent dans le même poste et concernent une couverture efficace, le solde de ce poste est nul.
 - Pour les autres dérivés ALM, les intérêts concernés sont repris sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (47 millions d'euros en 2008 et -308 millions d'euros en 2009). Les variations de juste valeur sont également indiquées sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ces dernières sont pour une large part (mais pas totalement) compensées par les variations de juste valeur d'un portefeuille obligataire qui a été classé en tant qu'instruments financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (voir règles de valorisation).
- L'efficacité est déterminée sur la base des méthodes suivantes :
 - Pour les micro-couvertures de juste valeur, la *méthode dollar offset* est utilisée sur une base trimestrielle, les variations de la juste valeur de la position couverte et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture devant se compenser mutuellement dans une fourchette de 80% à 125%. Cela est actuellement le cas.
 - Pour les micro-couvertures des flux de trésorerie, l'instrument de couverture désigné est comparé avec une couverture parfaite des flux de trésorerie couverts. Cette comparaison est prospective (par le biais de la mesure de la BPV) et rétrospective (comparaison de la juste valeur de l'instrument de couverture désigné avec la couverture parfaite). L'efficacité des deux tests doit se situer dans une fourchette de 80% à 125%. Cela est actuellement le cas.
- Pour les transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, l'efficacité est évaluée selon les règles prescrites dans la version européenne de la norme IAS 39 (*carve out*). Les normes IFRS ne permettent pas d'indiquer des positions nettes comme des positions couvertes, mais elles autorisent toutefois d'attribuer les instruments de couverture à la position brute des actifs (ou éventuellement la position brute des passifs). Concrètement, le volume d'actifs (ou de passifs) dans chaque tranche d'échéance doit être supérieur au volume des instruments de couverture attribué à cette même tranche d'échéance.
- Les écarts de change totaux, à l'exception de ceux comptabilisés sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, s'élèvent à 392 millions d'euros en 2008 et 228 millions d'euros en 2009 et sont inclus dans les 462 et 228 millions d'euros mentionnés dans le tableau.
- Lorsque le prix de transaction sur un marché non actif diffère de la juste valeur des autres transactions de marché observables dans le même instrument ou de la juste valeur basée sur une technique d'évaluation dont les variables ne comportent que des données de marchés observables, la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (un bénéfice jour 1) est inscrite au compte de résultats. Si cela n'est pas le cas, le bénéfice jour 1 est réservé et inscrit au compte de résultats pendant la durée et au plus tard à l'échéance finale de l'instrument financier. Les mouvements au sein des bénéfices jour 1 différés peuvent être résumés comme suit :

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|------|------|
| Bénéfices jour 1 différés, solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier | 104 | 86 |
| Nouveaux bénéfices jour 1 différés | 70 | 0 |
| Bénéfices jour 1 reconnus dans le compte de résultats pendant la période | | |
| Amortissement des bénéfices jour 1 | -72 | -49 |
| Instruments financiers n'étant plus comptabilisés | -20 | -4 |
| Écarts de change | 4 | -6 |
| Bénéfices jour 1 différés, solde de clôture au 31 décembre | 86 | 28 |

- Le poste Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats comporte également l'impact des modifications de valeur des CDO en portefeuille. En 2009, cet impact s'est en fin de compte élevé à -2,9 milliards d'euros (cela comporte également l'impact de la garantie achetée à l'État, y compris les commissions imputées pour cela – voir plus loin – et l'impact négatif du relèvement de la couverture du risque de contrepartie lié aux CDO sur MBIA, l'assureur monoligne américain, de 40% à 70%).
- Le 14 mai 2009, KBC Groupe SA a signé un accord de garantie avec l'État belge couvrant une grande partie de son portefeuille de crédits structurés. Le plan concerne, de manière simplifiée, un montant notionnel d'un total de 20 milliards d'euros, consistant en la valeur notionnelle de 5,5 milliards d'euros des investissements en CDO *super-senior* non couverts et la valeur notionnelle de 14,4 milliards d'euros du risque de contrepartie sur MBIA. Contre paiement d'une prime de garantie, KBC obtient de l'État une garantie couvrant à 90% le risque de défaut de paiement, après une première tranche de pertes. La transaction est structurée comme suit (pour simplifier) :
 - une première tranche de 3,2 milliards d'euros : toutes les pertes sont supportées par KBC ;
 - une deuxième tranche de 2 milliards d'euros : les pertes sont supportées par KBC ; KBC a l'option de demander à l'État belge de souscrire à des actions nouvelles KBC au cours du marché, jusqu'à concurrence de 90% de la perte sur cette tranche (KBC conserve 10% du risque) ;
 - une troisième tranche de 14,8 milliards d'euros : les pertes sont rémunérées à hauteur de 90% en numéraire par l'État (KBC conserve 10% du risque).
- La prime de garantie totale à payer par KBC à l'État belge pour la troisième tranche (la garantie *cash*) s'élève à environ 1,1 milliard d'euros. Ce montant a été comptabilisé par anticipation en 2009. Un effet positif a également été enregistré sur le *mark-to-market* des positions garanties. En outre, KBC paie à l'État belge une prime d'engagement de quelque 60 millions d'euros par semestre pour la deuxième tranche (la tranche *equity*). Ce contrat, y compris la prime à payer, est porté au résultat à sa juste valeur

Annexe 6 : Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|----------------------|-----------|------------|
| Total | 95 | 273 |
| Titres à revenu fixe | -12 | 178 |
| Actions | 107 | 95 |

Annexe 7 : Revenus nets de commissions

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Total | 1 714 | 1 492 |
| Commissions perçues | 2 848 | 2 517 |
| Titres et gestion d'actifs | 1 730 | 1 475 |
| Commissions liées à des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire (<i>deposit accounting</i>) | 31 | 30 |
| Crédits d'engagement | 234 | 271 |
| Paievements | 529 | 499 |
| Autres | 325 | 243 |
| Commissions versées | -1 134 | -1 025 |
| Commissions payées à des intermédiaires | -477 | -451 |
| Autres | -658 | -573 |

- La grande majorité des provisions liées à l'octroi de crédits est reprise sous Revenus nets d'intérêts (dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif).

Annexe 8 : Autres revenus nets

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|------------|------------|
| Total | 618 | 428 |
| Dont des plus- ou moins-values consécutives à | | |
| la vente de prêts et créances | -2 | 10 |
| la vente d'actifs détenus jusqu'à l'échéance | 0 | -5 |
| la vente de passifs financiers au coût amorti | -1 | 1 |
| Autres : | 622 | 422 |
| Cession de la participation dans Prague Stock Exchange | 40 | 0 |
| Impact de la modification du pourcentage de participation dans Nova Ljubljanska banka | 54 | 0 |
| Revenus des activités de leasing (essentiellement opérationnelles), groupe KBC Lease | 46 | 74 |
| Revenus des participations <i>private equity</i> consolidées | 94 | 56 |
| Revenus du Groupe VAB | 64 | 79 |

Annexe 9 : Comptes techniques – Assurance

| (en millions d'EUR) | Contrats d'assurance, Vie | Contrats d'assurance, Non-vie | Contrats d'assurance, total | Contrats d'investis- sement avec participation bénéficiaire discrétion- naire, Vie | Contrats d'investis- sement sans participation bénéficiaire discrétion- naire, Vie | Compte non technique | Total |
|---|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--|--|-------------------------|---------------|
| 2008 | | | | | | | |
| Revenus nets d'intérêts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 798 | 798 |
| Primes brutes acquises, assurance | 855 | 2 075 | 2 930 | 1 678 | 0 | 0 | 4 608 |
| Charges techniques brutes, assurance | -737 | -1 206 | -1 943 | -1 921 | -22 | 0 | -3 885 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -2 | -63 | -65 | 0 | 0 | -6 | -72 |
| Revenus de dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 135 | 135 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 130 | -1 130 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 103 | 103 |
| Revenus nets de commissions | -100 | -387 | -487 | -37 | 12 | 40 | -471 |
| Autres revenus nets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 99 | 99 |
| TOTAL DES PRODUITS | 17 | 419 | 436 | -280 | -9 | 38 | 185 |
| Charges d'exploitation | -99 | -391 | -490 | -33 | -18 | -122 | -662 |
| Réductions de valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -740 | -740 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Attribution au compte technique | -123 | 88 | -35 | -125 | 0 | 160 | 0 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | -205 | 116 | -89 | -438 | -27 | -663 | -1 217 |
| Impôts | - | - | - | - | - | - | 227 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | 0 |
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | - | - | - | - | - | - | -990 |
| Attribuable à des participations minoritaires | - | - | - | - | - | - | -4 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | - | - | - | - | - | - | -987 |
| 2009 | | | | | | | |
| Revenus nets d'intérêts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 739 | 739 |
| Primes brutes acquises, assurance | 854 | 1 925 | 2 779 | 2 077 | 0 | 0 | 4 856 |
| Charges techniques brutes, assurance | -703 | -1 244 | -1 948 | -2 503 | 15 | 0 | -4 436 |
| Résultat net de la réassurance cédée | -2 | -56 | -58 | 0 | 0 | -6 | -64 |
| Revenus de dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 | 60 |
| Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -361 | -361 |
| Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 53 | 53 |
| Revenus nets de commissions | 4 | -305 | -300 | -39 | 13 | 53 | -273 |
| Autres revenus nets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 143 | 143 |
| TOTAL DES PRODUITS | 153 | 320 | 473 | -466 | 28 | 680 | 715 |
| Charges d'exploitation | -44 | -250 | -294 | -24 | -17 | -136 | -471 |
| Réductions de valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -366 | -366 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Attribution au compte technique | 345 | 157 | 503 | 404 | 0 | -907 | 0 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | 454 | 227 | 682 | -86 | 11 | -729 | -122 |
| Impôts | - | - | - | - | - | - | -15 |
| Bénéfice net après impôts des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | 0 |
| BÉNÉFICE APRÈS IMPÔTS | - | - | - | - | - | - | -137 |
| Attribuable à des participations minoritaires | - | - | - | - | - | - | 3 |
| Attribuable aux actionnaires de la société mère | - | - | - | - | - | - | -140 |

- Conformément aux normes IFRS, les chiffres relatifs aux primes brutes acquises n'incluent pas les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire (qui correspondent grosso modo aux contrats de la branche 23). Voir plus loin à l'Annexe 10.

Annexe 10 : Primes brutes acquises – Vie

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Total | 2 533 | 2 931 |
| Ventilation par type | | |
| Réassurance acceptée | 26 | 25 |
| Affaires directes | 2 507 | 2 906 |
| Ventilation des affaires directes | | |
| Individuelles / groupe | | |
| Primes individuelles, y compris branche 23 | 2 191 | 2 608 |
| Primes d'assurances de groupe | 316 | 297 |
| Primes périodiques / primes uniques | | |
| Primes périodiques | 810 | 792 |
| Primes uniques | 1 697 | 2 114 |
| Contrats sans participation aux bénéficiaires / avec participation aux bénéficiaires | | |
| Primes de contrats sans participation aux bénéficiaires | 212 | 202 |
| Primes de contrats avec participation aux bénéficiaires | 2 208 | 2 609 |
| Branche 23 | 87 | 95 |

• Conformément aux normes IFRS, le *deposit accounting* est appliqué aux contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Cela signifie que les recettes de primes (et charges techniques) de ces contrats ne figurent pas dans le poste Primes brutes acquises (et Charges techniques brutes) mais que la marge y afférente est mentionnée sous la rubrique

Revenus nets de commissions. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire correspondent en grande partie aux contrats de la branche 23, qui ont dégagé des recettes de primes de 1 milliard d'euros en 2008 et 1,3 milliard d'euros en 2009.

Annexe 11 : Relevé des assurances Non-vie par branche

| (en millions d'EUR) | Primes brutes acquises | Charges brutes des sinistres | Charges brutes d'exploitation | Réassurance cédée | Total |
|---|------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------|------------|
| 2008 | | | | | |
| Total | 2 052 | -1 198 | -562 | -63 | 230 |
| Réassurance acceptée | 227 | -141 | -51 | -13 | 22 |
| Affaires directes | 1 826 | -1 057 | -511 | -50 | 207 |
| Accidents et maladies, branches 1, 2, sauf accidents du travail | 158 | -56 | -26 | 9 | 86 |
| Accidents du travail, branche 1 | 83 | -63 | -13 | -1 | 5 |
| Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10 | 527 | -368 | -149 | -10 | -1 |
| Véhicules automoteurs autres branches, branches 3, 7 | 341 | -200 | -99 | 0 | 42 |
| Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11, 12 | 53 | -39 | -14 | -8 | -9 |
| Incendie et autres dommages aux biens, branches 8, 9 | 469 | -215 | -152 | -22 | 79 |
| Responsabilité civile générale, branche 13 | 109 | -85 | -37 | -3 | -16 |
| Crédits et cautions, branches 14, 15 | 20 | 0 | -2 | -11 | 7 |
| Pertes pécuniaires diverses, branche 16 | 15 | -6 | -5 | -1 | 3 |
| Protection juridique, branche 17 | 39 | -21 | -9 | 0 | 9 |
| Assistance, branche 18 | 12 | -4 | -4 | -1 | 3 |
| 2009 | | | | | |
| Total | 1 925 | -1 251 | -493 | -56 | 124 |
| Réassurance acceptée | 237 | -180 | -49 | -13 | -4 |
| Affaires directes | 1 687 | -1 072 | -444 | -43 | 129 |
| Accidents et maladies, branches 1, 2, sauf accidents du travail | 139 | -64 | -37 | -2 | 37 |
| Accidents du travail, branche 1 | 78 | -67 | -15 | -3 | -7 |
| Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10 | 483 | -328 | -120 | -6 | 29 |
| Véhicules automoteurs autres branches, branches 3, 7 | 308 | -211 | -81 | 0 | 15 |
| Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11, 12 | 44 | -30 | -12 | -6 | -4 |
| Incendie et autres dommages aux biens, branches 8, 9 | 450 | -236 | -118 | -23 | 72 |
| Responsabilité civile générale, branche 13 | 112 | -90 | -39 | -3 | -20 |
| Crédits et cautions, branches 14, 15 | 4 | -7 | -2 | 1 | -4 |
| Pertes pécuniaires diverses, branche 16 | 13 | -10 | -5 | -1 | -3 |
| Protection juridique, branche 17 | 42 | -22 | -11 | 0 | 10 |
| Assistance, branche 18 | 15 | -6 | -5 | -1 | 4 |

Annexe 12 : Charges d'exploitation

(en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Total | -5 600 | -5 292 |
| Charges de personnel | -3 139 | -2 912 |
| Dont paiements fondés sur des actions propres, réglés en actions propres | 0 | -1 |
| Dont paiements fondés sur des actions propres, réglés en trésorerie | 30 | 1 |
| Frais généraux administratifs | -1 984 | -1 937 |
| Amortissements sur actifs immobilisés | -392 | -402 |
| Provisions pour risques et charges | -84 | -42 |

• Les frais généraux administratifs (voir tableau) incluent les coûts d'entretien et de réparation, les frais publicitaires, les loyers, les commissions professionnelles, divers impôts (hors impôts sur le résultat) et services aux collectivités.

• Les paiements fondés sur des actions propres sont repris sous Charges de personnel. Nous distinguons les paiements fondés sur des actions propres :

A Principales transactions dont le paiement est réglé en trésorerie

KBC Financial Products (KBC FP) a mis sur pied en 1999 un programme d'actions *fantôme* dans le cadre du plan de rétention du top management. Entre 1999 et 2002, un million d'actions *fantôme* ont été émises. Comme le plan prévoit une émission maximale d'un million d'actions, les nouveaux participants ont dû acquérir des actions auprès de membres existants. Les actions sont évaluées sur la base du bénéfice avant impôts du groupe KBC FP. Le plan a été clôturé en 2005 et tous les participants ont été payés sur une période de quatre ans se clôturant en mars 2009. Dans ce contexte, KBC FP n'a reconnu aucune dette en cours à fin 2009 (contre une dette de 7 millions d'euros à fin 2008).

B Principales transactions dont le paiement est réglé en actions propres

Depuis 2000, KBC Bancassurance Holding SA (entre-temps KBC Groupe SA) a lancé plusieurs plans d'options sur actions. Les options sur actions ont été attribuées à tous ou à certains membres du personnel de la société et de diverses filiales. Les options sur actions ont été attribuées gratuitement aux membres du personnel, qui ont dû s'acquitter des impôts dus. Les options sur actions ont une durée de sept à dix ans à compter de la date d'émission. Elles peuvent être exercées uniquement au mois de juin, septembre et décembre des années où

elles sont exerçables. Elles peuvent aussi être exercées partiellement. Lors de l'exercice, le membre du personnel peut soit déposer les actions sur son compte-titres, soit les vendre immédiatement sur NYSE Euronext Bruxelles.

En outre, KBC Bancassurance Holding SA (à présent KBC Groupe SA) a repris trois plans d'options sur actions de KBC Peel Hunt datant de 1999 et 2000. Les membres du personnel concernés de KBC Peel Hunt reçoivent des options sur actions de KBC Groupe SA en échange d'options sur actions de KBC Peel Hunt.

KBC Groupe SA a racheté des actions propres afin de pouvoir fournir les actions aux membres du personnel qui exercent leurs options.

- La norme IFRS 2 n'a pas été appliquée aux plans d'options réglés en actions propres qui sont antérieurs au 7 novembre 2002 car ils ne tombent pas sous l'application de l'IFRS 2. Les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont une ampleur limitée.
- En 2009, les membres du personnel du groupe KBC ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital du groupe au prix de 27,73 euros par action. Cela a entraîné la comptabilisation d'un avantage du personnel de 1 million d'euros, imputé dans les charges de personnel (en 2008, l'augmentation de capital pour le personnel n'a pas engendré la comptabilisation d'un avantage du personnel).
- Un relevé du nombre d'options sur actions émises pour le personnel figure dans le tableau. Le cours moyen de l'action KBC s'est élevé à 20,9 euros en 2009. Aucune nouvelle option sur actions KBC n'a été émise pour le personnel en 2009.

| Options | 2008 | | 2009 | |
|--|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| | Nombre d'options ¹ | Prix d'exercice moyen | Nombre d'options ¹ | Prix d'exercice moyen |
| En cours au début de la période | 1 126 413 | 47,12 | 981 425 | 47,83 |
| Attribuées pendant la période | 0 | – | 0 | – |
| Exercées pendant la période | -144 970 | 42,29 | 0 | – |
| Échues pendant la période | -18 | 37,50 | -3 380 | 42,58 |
| Périmées pendant la période | 0 | – | 0 | – |
| En cours au terme de la période² | 981 425 | 47,83 | 978 045 | 48,09 |
| Exerçables au terme de la période | 807 845 | 43,59 | 910 395 | 44,03 |

¹ En équivalents d'actions.

² 2008 : prix d'exercice compris entre 28,3 et 97,94 euros, moyenne pondérée des durées contractuelles résiduelles : 35 mois.

2009 : prix d'exercice compris entre 28,3 et 97,94 euros, moyenne pondérée des durées contractuelles résiduelles : 27 mois.

Annexe 13 : Personnel

| | 2008 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Effectif moyen, en ETP | 59 150 | 56 939 |
| Ventilation en fonction de la structure juridique | | |
| KBC Bank | 43 784 | 40 735 |
| KBC Assurances | 8 460 | 8 277 |
| KBL EPB | 2 810 | 2 741 |
| KBC Groupe SA (le holding) | 4 096 | 5 186 |
| Ventilation en fonction du statut | | |
| Ouvriers | 1 059 | 903 |
| Employés | 55 920 | 53 952 |
| Membres de la direction | 2 171 | 2 084 |

• Les chiffres mentionnés dans le tableau concernent des moyennes annuelles, qui peuvent diverger des totaux de fin d'année repris au chapitre Responsabilité sociétale.

Annexe 14 : Réductions de valeur – compte de résultats

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|---------------|---------------|
| Total | -2 234 | -2 777 |
| Réductions de valeur sur prêts et créances | -822 | -1 903 |
| Ventilation selon le type | | |
| Réductions de valeur sur crédits au bilan | -801 | -1 810 |
| Réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan | -6 | -13 |
| Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille | -15 | -80 |
| Ventilation selon la division | | |
| Belgique | -46 | -97 |
| Europe centrale, orientale et Russie | -313 | -854 |
| Merchant Banking | -407 | -950 |
| European Private Banking | -56 | -2 |
| Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente | -1 333 | -350 |
| Ventilation selon le type | | |
| Actions | -918 | -338 |
| Autres | -415 | -12 |
| Réductions de valeur sur goodwill | -25 | -509 |
| Réductions de valeur sur autres | -54 | -14 |
| Immobilisations incorporelles (sans goodwill) | -32 | 0 |
| Immobilisations corporelles | -7 | -8 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | -15 | -2 |
| Entreprises associées, goodwill | 0 | 0 |
| Autres | -1 | -4 |

- Les réductions de valeur sur prêts et créances concernent essentiellement des prêts et avances aux clients (également des ABS reclassés en plus des crédits à terme).
- Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente. Les réductions de valeur sur les actions sont bien entendu liées au recul marqué des cours de Bourse au second semestre 2008 et au premier trimestre 2009. Le montant élevé en 2008 des réductions de valeur sur *autres* concerne essentiellement des obligations de Washington Mutual, Lehman Brothers et des banques islandaises.
- Réductions de valeur sur goodwill : en 2008, ce poste comportait notamment un montant de 15 millions d'euros lié à une société du groupe KBC Financial Products (division Merchant Banking) ; en 2009, ce poste incluait notamment un montant de 399 millions d'euros lié aux sociétés du groupe en Europe centrale et orientale (surtout en Russie, en Bulgarie et en Slo-

vaquie). Dans la plupart des cas, la réduction de valeur reflétait la différence entre la valeur comptable avant réduction de valeur et la valeur d'utilité.

- Réductions de valeur sur autres : en 2008, ce poste comportait surtout des réductions de valeur sur immobilisations incorporelles (32 millions d'euros), sur immobilisations corporelles (7 millions d'euros) et sur titres détenus jusqu'à l'échéance (15 millions d'euros), par suite de la baisse de solvabilité de l'émetteur de ces titres. En 2009, ce poste comportait notamment des réductions de valeur sur immobilisations corporelles (8 millions d'euros) et sur titres détenus jusqu'à l'échéance (2 millions d'euros). Les réductions de valeur concernent systématiquement la différence entre la valeur comptable avant réductions de valeur et la valeur d'utilité des actifs (corporels et incorporels) concernés.

Annexe 15 : Quote-part dans le résultat des entreprises associées

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|-----------------------------|-----------|------------|
| Total | -1 | -22 |
| Dont Nova Ljubljanska banka | 8 | -27 |

- Les réductions de valeur sur (le goodwill pour) les entreprises associées sont reprises sous Réductions de valeur. Par conséquent, la quote-part dans le résultat des entreprises associées ne tient pas compte de ces réductions de valeur.

Annexe 16 : Impôts

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|------------|------------|
| Total | 629 | 234 |
| Ventilation selon le type | | |
| Impôts exigibles | -339 | -157 |
| Impôts différés | 968 | 391 |
| Composition de l'impôt | | |
| Bénéfice avant impôts | -3 007 | -2 781 |
| Impôt sur le résultat au taux belge prévu par la loi | 33,99% | 33,99% |
| Impôt sur le résultat calculé | 1 022 | 945 |
| Augmentation/diminution de l'impôt attribuable aux : | | |
| Écarts de taux d'imposition Belgique – Étranger | 29 | 91 |
| Bénéfice exonéré | 519 | 157 |
| Ajustements relatifs aux exercices précédents | 56 | 181 |
| Ajustements, solde d'ouverture des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition | -3 | 2 |
| Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales exigibles | 52 | 29 |
| Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales différées | 1 | 78 |
| Contre-passation d'actifs d'impôts différés constitués précédemment à la suite de pertes fiscales | -30 | -4 |
| Autres, principalement charges non déductibles | -1 018 | -1 244 |
| Montant total des différences temporaires associées à des participations dans des filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé* | 919 | 744 |

* Se compose des réserves de filiales (communes ou non), d'entreprises associées et de succursales qui, en cas de versement pour certaines entités, seront intégralement taxées (intégrées à 100%) et qui sont soumises au régime des revenus définitivement taxés (RDT) pour un grand nombre d'entités (intégrées à 5%, puisque définitivement taxées à 95%).

- Des informations sur les actifs et passifs d'impôts sont fournies à l'Annexe 27.

Annexe 17 : Bénéfice par action

| (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|--|---------|---------|
| Bénéfice par action, base | | |
| Bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère | -2 484 | -2 466 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en milliers d'unités | 339 985 | 339 569 |
| Bénéfice par action, base, en EUR | -7,31 | -7,26 |
| Bénéfice par action, dilué | | |
| Bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère | -2 484 | -2 466 |
| Élimination des charges d'intérêts sur obligations librement remboursables en actions, nettes d'effets fiscaux | 0 | 0 |
| Bénéfice net servant à calculer le bénéfice dilué par action | -2 484 | -2 466 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en milliers d'unités | 339 985 | 339 569 |
| Nombre potentiel d'actions pouvant avoir un effet diluant, en milliers d'unités | 1 028 | 7 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué, en milliers d'unités | 341 014 | 339 576 |
| Bénéfice par action, dilué, en EUR | -7,28 | -7,26 |

- Le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué sont définis dans le glossaire.
- Relevé des instruments pouvant entraîner une dilution :
 - Obligations librement remboursables en actions : néant.
 - Options sur actions de KBC Groupe SA attribuées aux membres du personnel : de plus amples informations sont fournies à l'Annexe 12.

Annexe 18 : Instruments financiers, répartition par portefeuille et par produit

ACTIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur ¹ | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|--|-----------------------------------|--|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ^a | 8 288 | 4 544 | 0 | 23 964 | – | – | – | 36 796 ² |
| Prêts et avances à la clientèle ^b | 4 297 | 4 281 | 0 | 148 718 | – | – | – | 157 296 |
| Crédits d'escompte et d'acceptation | 0 | 0 | 0 | 153 | – | – | – | 153 |
| Prêts à tempérament | 0 | 0 | 0 | 4 625 | – | – | – | 4 625 |
| Prêts hypothécaires | 0 | 3 215 | 0 | 52 356 | – | – | – | 55 571 |
| Prêts à terme | 4 297 | 910 | 0 | 72 708 | – | – | – | 77 915 |
| Location-financement | 0 | 0 | 0 | 6 728 | – | – | – | 6 728 |
| Avances en compte courant | 0 | 0 | 0 | 6 718 | – | – | – | 6 718 |
| Autres | 0 | 156 | 0 | 5 429 | – | – | – | 5 585 |
| Instruments de capitaux propres | 5 533 | 193 | 3 419 | – | – | – | – | 9 145 |
| Contrats d'investissement, assurance | – | 6 948 | – | – | – | – | – | 6 948 |
| Instruments de dette émis par | 16 480 | 12 648 | 42 058 | 3 805 | 10 761 | – | – | 85 752 |
| Émetteurs publics | 8 947 | 10 961 | 28 581 | 20 | 9 727 | – | – | 58 235 |
| Établissements de crédit et entreprises d'investissement | 3 849 | 316 | 7 867 | 21 | 751 | – | – | 12 804 |
| Entreprises | 3 684 | 1 372 | 5 609 | 3 765 | 283 | – | – | 14 713 |
| Dérivés | 38 559 | – | – | – | – | 241 | – | 38 800 |
| Valeur comptable totale | 73 157 | 28 615 | 45 476 | 176 487 | 10 761 | 241 | – | 334 737 |
| Intérêts proratisés | 400 | 379 | 895 | 543 | 212 | 38 | – | 2 466 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 73 557 | 28 994 | 46 371 | 177 029 | 10 973 | 279 | – | 337 203 |
| Juste valeur | 73 557 | 28 994 | 46 371 | 179 713 | 11 108 | 279 | – | 340 021 |
| <i>a Dont prises en pension</i> | | | | | | | | 11 214 |
| <i>b Dont prises en pension</i> | | | | | | | | 3 838 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ^a | 566 | 3 708 | 0 | 16 930 | – | – | – | 21 204 |
| Prêts et avances à la clientèle ^b | 3 169 | 6 133 | 0 | 143 928 | – | – | – | 153 230 |
| Crédits d'escompte et d'acceptation | 0 | 9 | 0 | 116 | – | – | – | 125 |
| Prêts à tempérament | 0 | 0 | 0 | 4 947 | – | – | – | 4 947 |
| Prêts hypothécaires | 0 | 2 349 | 0 | 56 830 | – | – | – | 59 180 |
| Prêts à terme | 3 169 | 3 579 | 0 | 64 904 | – | – | – | 71 652 |
| Location-financement | 0 | 0 | 0 | 5 569 | – | – | – | 5 569 |
| Avances en compte courant | 0 | 0 | 0 | 5 123 | – | – | – | 5 123 |
| Autres | 0 | 196 | 0 | 6 439 | – | – | – | 6 635 |
| Instruments de capitaux propres | 2 977 | 20 | 2 418 | – | – | – | – | 5 414 |
| Contrats d'investissement, assurance | – | 7 957 | – | – | – | – | – | 7 957 |
| Instruments de dette émis par | 12 653 | 12 457 | 52 694 | 3 270 | 11 765 | – | – | 92 838 |
| Émetteurs publics | 8 056 | 11 202 | 39 439 | 3 | 10 662 | – | – | 69 362 |
| Établissements de crédit et entreprises d'investissement | 2 512 | 327 | 6 297 | 0 | 767 | – | – | 9 903 |
| Entreprises | 2 085 | 928 | 6 958 | 3 267 | 335 | – | – | 13 572 |
| Dérivés | 20 995 | – | – | – | – | 165 | – | 21 160 |
| Valeur comptable totale | 40 360 | 30 275 | 55 112 | 164 128 | 11 765 | 165 | – | 301 804 |
| Intérêts proratisés | 203 | 245 | 1 008 | 470 | 280 | 48 | – | 2 254 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 40 563 | 30 520 | 56 120 | 164 598 | 12 045 | 213 | – | 304 057 |
| Juste valeur | 40 563 | 30 520 | 56 120 | 166 886 | 12 463 | 213 | – | 306 765 |
| <i>a Dont prises en pension</i> | | | | | | | | 6 297 |
| <i>b Dont prises en pension</i> | | | | | | | | 6 295 |

¹ Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de juste valeur).

² Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de 3 mois : 20 898 millions d'euros en 2008 et 10 205 millions d'euros en 2009.

PASSIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur ^{1, e} | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|--|-----------------------------------|---|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ^c | 461 | 17 676 | – | – | – | – | 42 465 | 60 602 ² |
| Dépôts de la clientèle et titres de créance ^d | 1 354 | 17 431 | – | – | – | – | 175 935 | 196 733 |
| Dépôts de la clientèle | 0 | 10 786 | – | – | – | – | 136 179 | 146 964 |
| Dépôts à vue | 0 | 847 | – | – | – | – | 43 892 | 44 739 |
| Dépôts à terme | 0 | 9 927 | – | – | – | – | 58 655 | 68 582 |
| Carnets de dépôt | 0 | 0 | – | – | – | – | 28 951 | 28 951 |
| Dépôts spéciaux | 0 | 0 | – | – | – | – | 3 546 | 3 546 |
| Autres dépôts | 0 | 12 | – | – | – | – | 1 135 | 1 147 |
| Titres de créance | 1 354 | 6 645 | – | – | – | – | 41 770 | 49 768 |
| Certificats de dépôt | 0 | 1 382 | – | – | – | – | 13 740 | 15 122 |
| Bons de caisse | 0 | 0 | – | – | – | – | 3 077 | 3 077 |
| Obligations convertibles | 0 | 0 | – | – | – | – | 0 | 0 |
| Obligations non convertibles | 1 354 | 4 426 | – | – | – | – | 16 063 | 21 843 |
| Dettes subordonnées convertibles | 0 | 0 | – | – | – | – | 0 | 0 |
| Dettes subordonnées non convertibles | 0 | 836 | – | – | – | – | 8 889 | 9 726 |
| Dettes de contrats d'investissement | – | 6 749 | – | – | – | – | 452 | 7 201 |
| Dérivés | 39 785 | – | – | – | – | 683 | – | 40 469 |
| Positions à la baisse | 2 960 | – | – | – | – | – | – | 2 960 |
| En instruments de capitaux propres | 394 | – | – | – | – | – | – | 394 |
| En instruments de dette | 2 566 | – | – | – | – | – | – | 2 566 |
| Autres | 244 | 101 | – | – | – | – | 3 739 | 4 085 |
| Valeur comptable totale | 44 805 | 41 957 | – | – | – | 683 | 224 604 | 312 049 |
| Intérêts proratisés | 161 | 272 | – | – | – | 232 | 1 216 | 1 882 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 44 966 | 42 228 | – | – | – | 916 | 225 821 | 313 931 |
| Juste valeur | 44 966 | 42 228 | – | – | – | 916 | 227 562 | 315 672 |
| <i>c Dont mises en pension</i> | | | | | | | | 18 647 |
| <i>d Dont mises en pension</i> | | | | | | | | 7 855 |
| <i>e Dont évaluation de risque de crédit propre</i> | | | | | | | | -371 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ^c | 211 | 6 678 | – | – | – | – | 38 555 | 45 444 ² |
| Dépôts de la clientèle et titres de créance ^d | 834 | 16 695 | – | – | – | – | 179 935 | 193 464 |
| Dépôts de la clientèle | 0 | 13 154 | – | – | – | – | 132 165 | 145 319 |
| Dépôts à vue | 0 | 150 | – | – | – | – | 44 271 | 44 421 |
| Dépôts à terme | 0 | 12 992 | – | – | – | – | 44 448 | 57 441 |
| Carnets de dépôt | 0 | 0 | – | – | – | – | 38 645 | 38 645 |
| Dépôts spéciaux | 0 | 0 | – | – | – | – | 3 677 | 3 677 |
| Autres dépôts | 0 | 11 | – | – | – | – | 1 124 | 1 135 |
| Titres de créance | 834 | 3 541 | – | – | – | – | 43 770 | 48 146 |
| Certificats de dépôt | 0 | 42 | – | – | – | – | 15 746 | 15 788 |
| Bons de caisse | 0 | 0 | – | – | – | – | 2 583 | 2 583 |
| Obligations convertibles | 0 | 0 | – | – | – | – | 0 | 0 |
| Obligations non convertibles | 834 | 3 218 | – | – | – | – | 16 311 | 20 363 |
| Dettes subordonnées convertibles | 0 | 0 | – | – | – | – | 0 | 0 |
| Dettes subordonnées non convertibles | 0 | 282 | – | – | – | – | 9 129 | 9 411 |
| Dettes de contrats d'investissement | – | 7 685 | – | – | – | – | 254 | 7 939 |
| Dérivés | 26 304 | – | – | – | – | 882 | – | 27 185 |
| Positions à la baisse | 2 147 | – | – | – | – | – | – | 2 147 |
| En instruments de capitaux propres | 486 | – | – | – | – | – | – | 486 |
| En instruments de dette | 1 661 | – | – | – | – | – | – | 1 661 |
| Autres | 250 | 168 | – | – | – | – | 1 514 | 1 931 |
| Valeur comptable totale | 29 745 | 31 226 | – | – | – | 882 | 216 258 | 278 111 |
| Intérêts proratisés | 146 | 83 | – | – | – | 205 | 905 | 1 339 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 29 891 | 31 309 | – | – | – | 1 087 | 217 163 | 279 450 |
| Juste valeur | 29 891 | 31 309 | – | – | – | 1 087 | 220 892 | 283 180 |
| <i>c Dont mises en pension</i> | | | | | | | | 11 513 |
| <i>d Dont mises en pension</i> | | | | | | | | 13 199 |
| <i>e Dont évaluation de risque de crédit propre</i> | | | | | | | | -204 |

1 Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de juste valeur).

2 Dont dépôts de banques remboursables à la demande et immédiatement remboursables : 15 885 millions d'euros en 2008 et 11 890 millions d'euros en 2009.

- Les instruments financiers sont classés en plusieurs catégories (ou portefeuilles), décrits à l'Annexe 1 B sous Actifs et passifs financiers (IAS 39).
- L'IAS Board a publié en octobre 2008 les adaptations des normes IAS 39 et IFRS 7 portant sur le reclassement des actifs financiers. Ces adaptations ont été validées le 15 octobre 2008 par l'Union européenne. Les adaptations de l'IAS 39 permettent à une entité de reclasser les actifs financiers dans certaines circonstances. Certains actifs financiers non dérivés classés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (autres que ceux classés sous l'option de juste valeur) peuvent être reclassés dans certaines circonstances dans la catégorie *Détenus jusqu'à l'échéance, Prêts et créances* ou *Disponibles à la vente*. Les actifs classés comme *Disponibles à la vente* peuvent être reclassés dans les *Prêts et créances* dans certaines circonstances. Les adaptations de l'IFRS 7 imposent de fournir des explications complémentaires en cas de recours à cette possibilité de reclassement. À la suite de ces adaptations, le groupe KBC a reclassé certains actifs, à présent devenus moins liquides, de la catégorie *Disponibles à la vente* dans la catégorie *Prêts et créances*. Ces actifs répondaient à la définition des *Prêts et créances* à la date de reclassement et le groupe a l'intention et la possibilité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. KBC a choisi de procéder à ces reclassements le 31 décembre 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente reclassés dans les Prêts et créances au 31-12-2008, en millions d'EUR, situation au 31-12-2009

| | |
|------------------|-------|
| Valeur comptable | 3 138 |
| Juste valeur | 3 256 |

| Impact sur la réserve pour réévaluation et sur le compte de résultats | Sans reclassement (avant impôts) | Après reclassement (avant impôts) | Impact (avant impôts) |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Réserve pour réévaluation en cours (d'actifs financiers disponibles à la vente) | -599 | -763 | -165 |
| Impact sur le compte de résultats | -308 | -290 | 18 |

Le reclassement s'est traduit par un impact négatif de 165 millions d'euros sur les capitaux propres et un impact positif de 18 millions d'euros sur le compte de résultats. Outre les réductions de valeur spécifiques, 4 millions d'euros ont été affectés aux réductions de valeur sur prêts et créances calculées sur la base du portefeuille. À la date du reclassement (31 décembre 2008), les flux de trésorerie récupérables escomptés pour ces actifs s'élevaient à 5 milliards d'euros et les taux d'intérêt effectifs variaient entre 5,88% et 16,77%.

- Conformément à la définition dans les IAS, KBC définit la *juste valeur* comme étant le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre parties indépendantes bien informées et consentantes. Il ne s'agit pas du montant qu'une entité recevrait ou paierait sur la base d'une transaction forcée, liquidation ou vente forcée. Une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande (par exemple, nombre d'acheteurs inférieur au nombre de vendeurs entraînant une baisse du prix) ne peut pas être assimilée à une transaction ou vente forcée. Une vente ou transaction forcée est une transaction occasionnelle notamment provoquée par des modifications du cadre régulateur ou une transaction induite par une entreprise (ou un client) et non par le marché.

- Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont scindés en trois catégories : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, considérés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ces catégories sont évaluées selon la hiérarchie d'évaluation définie par l'IAS 39, qui répartit les techniques d'évaluation et les paramètres respectivement utilisés en trois niveaux par ordre de priorité :

- La hiérarchie d'évaluation attribue la plus haute priorité aux paramètres de niveau 1. Cela signifie que lorsqu'il existe un marché actif, les cotations publiées doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs ou passifs financiers. Les *paramètres de niveau 1* correspondent aux prix publiés (cotés), issus d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe de secteurs, d'un service d'évaluation (*pricing service*) ou d'une instance régulatrice. Ces prix sont disponibles aisément et régulièrement et sont tirés de transactions boursières régulières actuelles entre parties indépendantes sur des marchés actifs accessibles à KBC. La détermination de la juste valeur d'instruments financiers pour lesquels des prix publiés (cotés) issus d'une Bourse sont disponibles, repose sur la valeur de marché déduite des prix de transactions actuellement disponibles. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.

- Si aucune cotation n'est disponible, l'entité détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle ou technique d'évaluation basé sur des paramètres observables ou non observables. Il convient de privilégier l'utilisation de paramètres observables et de limiter au maximum l'usage de paramètres non observables.

a Les paramètres observables sont considérés comme des *paramètres de niveau 2* et reflètent tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif, sur la base de données du marché issues de sources indépendantes de l'entité déclarante. Les paramètres observables reflètent en outre un marché actif. Parmi les paramètres d'évaluation observables, citons notamment le taux exempt de risque, les cours de change des devises, les cours des actions et la volatilité implicite. Parmi les techniques d'évaluation reposant sur des paramètres observables figurent notamment la prévision des flux de trésorerie futurs, la comparaison avec la juste valeur actuelle ou récente d'un instrument similaire et la fixation de prix par les tiers.

b Les paramètres non observables sont qualifiés de *paramètres de niveau 3* et reflètent les hypothèses de l'entité concernant les suppositions que feraient les intervenants du marché pour évaluer l'actif ou le passif (y compris les suppositions relatives aux risques concernés). Les paramètres non observables ont trait à un marché inactif. Les paramètres d'évaluation correspondant à des approximations de paramètres (proxy) et facteurs de corrélation non observables peuvent être considérés comme non observables sur le marché.

Si les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation, la juste valeur de l'actif ou du passif est classée selon le plus bas niveau du paramètre applicable qui a une influence considérable sur la juste valeur totale de l'actif ou du passif. Exemple : si le calcul de la juste valeur repose sur des paramètres observables et nécessite des adaptations notables de la valeur sur la base de paramètres non observables, la méthode d'évaluation se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.

La méthode d'évaluation et la classification correspondante des instruments financiers les plus couramment utilisés dans la hiérarchie d'évaluation sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

| | Type d'instrument | Produits | Type d'évaluation |
|----------|--|---|---|
| Niveau 1 | Instruments financiers liquides pour lesquels des cours cotés sont régulièrement disponibles | Contrats sur devises au comptant, <i>futures</i> financiers cotés en Bourse, options cotées en Bourse, actions cotées en Bourse, obligations d'État, autres obligations liquides | <i>Mark-to-market</i> |
| Niveau 2 | Dérivés <i>plain vanilla</i> /liquides | Contrats d'échange de taux (IRS) (<i>Cross-Currency</i>), contrats d'échange de devises, contrats à terme sur devises, contrats à terme de taux d'intérêt (FRA), contrats d'échange d'inflation, <i>reverse floaters</i> , options sur <i>futures</i> d'obligations, options sur <i>futures</i> de taux, <i>Overnight Index Swaps</i> , <i>FX Reset</i> | Prévision des flux de trésorerie futurs sur la base des courbes de liquidités et dérivés |
| | | Caps et Floors, options sur taux d'intérêt, options sur actions, options sur devises européennes et américaines, options <i>forward start</i> , options sur devises digitales, <i>FX Strips</i> d'options simples, <i>swaptions</i> européennes, <i>Constant maturity swaps</i> (CMS), <i>European cancelable IRS</i> | Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres observables |
| | Instruments financiers linéaires (sans caractéristiques facultatives) | Prêts et dépôts, flux de trésorerie simples, transactions dans le cadre de mises en pension, certificats de trésorerie | Prévision des flux de trésorerie futurs sur la base des courbes de liquidités et dérivés |
| | Obligations illiquides, <i>notes</i> structurées | Obligations illiquides, <i>notes</i> structurées | Fixation de prix par les tiers ou modèle d'évaluation sur la base de paramètres observables |
| | <i>Asset backed securities</i> | <i>Asset backed securities</i> (ABS) | Fixation de prix par les tiers |
| Niveau 3 | Dérivés exotiques | <i>Target Profit Forward</i> , <i>Bermudan Swaptions</i> , options sur taux d'intérêt digitales, <i>Quanto Digital FX Options</i> , <i>FX Asian Options</i> , <i>FX Simple/Double European Barrier Options</i> , <i>FX Simple Digital Barrier Options</i> , <i>FX Touch Rebate</i> , <i>Double Average Rate Option</i> , options sur inflation, <i>Cancelable Reverse Floaters</i> , <i>American and Bermudan Cancelable IRS</i> , <i>CMS Spread Options</i> , <i>CMS Interest Rate Caps/Floors</i> , (<i>Callable</i>) <i>Range Accruals</i> | Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres non observables |
| | Instruments illiquides adossés à des crédits | <i>Collateralised Debt Obligations</i> (CDO ; <i>notes</i> et tranches <i>super senior</i> , y compris la garantie y afférente de l'État belge) | Modèle d'évaluation basé sur la corrélation entre les risques de défaut de paiement des actifs sous-jacents |
| | Investissements <i>private equity</i> | Participations <i>private equity</i> et non cotées | Sur la base des directives d'évaluation de l' <i>European Private Equity & Venture Capital Association</i> (EVCA) |

• Le total des variations de juste valeur reprises dans le compte de résultats 2009 et déterminées sur la base d'une technique d'évaluation de niveau 3 est pour l'essentiel imputable aux CDO dans le portefeuille du groupe. Les variations de juste valeur de ces instruments (y compris l'accord de garantie avec l'État belge) se sont élevées à -2,9 milliards d'euros en 2009. En 2009, KBC a opté pour un autre modèle d'évaluation des CDO : il a abandonné le modèle basé sur l'évolution des *credit default swap spreads* et les *ratings* externes et a opté pour un modèle de copule gaussienne. Ce dernier traduit mieux l'impact des pertes des portefeuilles de référence sous-jacents de CDO sur leur valorisation. Il modélise une distribution des moments et risques de défaut de paiement des entreprises obligées sous-jacentes et des émetteurs d'ABS. La détermination du défaut de paiement d'un actif s'effectue sur la base des *credit default swap spreads* sur le marché. La corrélation entre les défauts de paiement est définie et simulée sur la base de copules gaussiennes. La valeur d'une tranche de CDO est obtenue en actualisant les flux de trésorerie inhérents aux différentes courbes de défaut de paiement. Le modèle garantit également que les tranches *inner* sont évaluées conformément au marché par le biais d'une calibration avec les indices de *creditspreads* CDX et iTraxx. Les CDO se sont vu attribuer une valeur nulle jusque septembre 2009. Au 31 décembre 2009, elles se sont vu allouer la plus faible valeur entre (1) la valeur définie selon le modèle de copule gaussienne, corrigée d'un ajustement de juste valeur pour illiquidité et (2) la valeur fondamentale escomptée des CDO à fin décembre 2009, corrigée d'un ajustement de juste valeur pour illiquidité. Cette méthode d'évaluation a été utilisée afin de tenir compte d'une réserve pour le risque de modèle lié aux paramètres non observables. Le tableau ci-dessous reprend les résultats des tests de sensibilité du compte de résultats aux CDO émises par KBC Financial Products dans le cadre du modèle d'évaluation actuel. La sensibilité est calculée en modifiant les *creditspreads* des actifs sous-jacents. Les tests prennent en compte l'accord de garantie intégral avec l'État belge et une provision pour risque de contrepartie de 70% pour MBIA. Ils portent sur la totalité du portefeuille de CDO (couvert et non couvert), à l'exception des CDO en *run-off* (non structurées par KBC FP) et des CDO couvertes par Channel.

Sensibilité du compte de résultats basée sur les indices de *creditspreads* des entreprises obligées et émetteurs d'ABS (en milliards d'EUR, 31-12-2009)

| <i>Credit-spreads</i> -50% | <i>Credit-spreads</i> -20% | <i>Credit-spreads</i> -10% | <i>Credit-spreads</i> +10% | <i>Credit-spreads</i> +20% | <i>Credit-spreads</i> +50% |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1,1 | 0,4 | 0,2 | -0,2 | -0,3 | -0,7 |

• La juste valeur de la garantie *equity* avec l'État belge (et de la commission d'engagement correspondante) est déterminée sur la base d'un modèle de niveau trois, qui tient notamment compte de la variation des *spreads* des CDS subordonnés KBC par rapport au début du contrat de garantie et de la variation de juste valeur du risque *super senior* couvert par rapport au début du contrat de garantie. Une amélioration de 10% de la juste valeur des positions *super senior* au 31 décembre 2009 entraînerait une charge supplémentaire de 11 millions d'euros. Une amélioration de 10% du *creditspread* subordonné de KBC au 31 décembre 2009 déboucherait sur une charge supplémentaire de 8 millions d'euros.

• Le total des variations de juste valeur repris dans le compte de résultats 2009 inclut également l'impact des modifications des *creditspreads* propres sur la juste valeur des émissions propres évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats. KBC a modifié en 2009 la méthode utilisée pour calculer cet impact : il a abandonné la méthode basée sur les *CDS spreads* et a opté pour une méthode basée sur les *funding spreads* effectifs. L'objectif consiste à se rapprocher au maximum des règles d'évaluation en vigueur pour ce type de passifs financiers sur les marchés professionnels. Sur la base de la nouvelle méthodologie, les modifications des *creditspreads* propres en 2009 ont débouché sur un bénéfice de 44 millions d'euros (contre 371 millions d'euros en 2008), dont 123 millions d'euros ont été réalisés lors du rachat des émissions Tier 1. Ce résultat dépasse de 49 millions d'euros celui qui aurait été obtenu selon la méthode basée sur les *spreads CDS* (au lieu des *funding spreads*). Pour certains passifs financiers, la nouvelle méthode utilisée pour calculer l'impact des variations des *creditspreads* propres repose sur les prix cotés sur le marché secondaire (prix Bloomberg). Les tests de sensibilité montrent qu'une hausse du *funding spread* effectif d'un point de base entraînerait une diminution de 1 million d'euros de la juste valeur des passifs.

• Les ajustements de juste valeur (*market value adjustments*) sont comptabilisés sur tous les postes évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ils englobent les frais de close-out, les ajustements pour les positions ou marchés moins liquides, les ajustements liés aux évaluations basées sur un modèle, le risque de contrepartie, le risque de liquidité et les charges d'exploitation. Pour le calcul des ajustements de juste valeur relatifs au risque de contrepartie sur dérivés (hors MBIA), le groupe prend également en compte son propre risque de crédit inhérent aux dérivés dont la juste valeur est négative.

• Le tableau suivant reprend les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur. Les instruments sont répartis selon leur niveau respectif (1, 2 ou 3) dans la hiérarchie d'évaluation.

Relevé des instruments dans la hiérarchie d'évaluation au 31-12-2009

(en millions d'EUR)

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Actifs financiers évalués à la juste valeur | | | | |
| Détenus à des fins de transaction | | | | |
| Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement | 0 | 566 | 0 | 566 |
| Prêts et avances à la clientèle | 0 | 3 169 | 0 | 3 169 |
| Instruments de capitaux propres | 1 104 | 1 801 | 72 | 2 977 |
| Instruments de dette | 10 355 | 2 152 | 146 | 12 653 |
| Dérivés | 243 | 16 603 | 4 150 | 20 995 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 203 |
| Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | | | | |
| Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement | 0 | 3 708 | 0 | 3 708 |
| Prêts et avances à la clientèle | 0 | 6 133 | 0 | 6 133 |
| Instruments de capitaux propres | 3 | 17 | 0 | 20 |
| Contrats d'investissement, assurance | 7 607 | 350 | 0 | 7 957 |
| Instruments de dette | 11 298 | 927 | 231 | 12 457 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 245 |
| Disponibles à la vente | | | | |
| Instruments de capitaux propres | 2 061 | 33 | 325 | 2 418 |
| Instruments de dette | 49 090 | 3 442 | 162 | 52 694 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 1 008 |
| Dérivés de couverture | | | | |
| Dérivés | 0 | 165 | 0 | 165 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 48 |
| Total | 81 760 | 39 065 | 5 085 | 127 415 |
| Passifs financiers évalués à la juste valeur | | | | |
| Détenus à des fins de transaction | | | | |
| Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement | 0 | 211 | 0 | 211 |
| Dépôts de la clientèle et titres de créance | 0 | 729 | 105 | 834 |
| Dérivés | 209 | 20 516 | 5 579 | 26 304 |
| Positions à la baisse | 1 900 | 227 | 20 | 2 147 |
| Autres | 0 | 250 | 0 | 250 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 146 |
| Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | | | | |
| Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement | 0 | 6 678 | 0 | 6 678 |
| Dépôts de la clientèle | 0 | 13 281 | 3 414 | 16 695 |
| Dettes de contrats d'investissement | 7 354 | 331 | 0 | 7 685 |
| Autres | 0 | 0 | 168 | 168 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 83 |
| Dérivés de couverture | | | | |
| Dérivés | 0 | 882 | 0 | 882 |
| Intérêts proratisés | - | - | - | 205 |
| Total | 9 463 | 43 105 | 9 285 | 62 288 |

- Le tableau suivant reprend le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des actifs et passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.

Mutations relatives aux actifs et passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation, 31-12-2009

(en millions d'EUR)

Actifs financiers évalués selon le niveau 3

| | Détenus à des fins de transaction | | | | | Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | | | | Disponibles à la vente | | Dérivés de couverture |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------|---|---------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Prêts et avances | Instruments de capitaux propres | Contrats d'investissement, assurance | Instruments de dette | Dérivés | Prêts et avances | Instruments de capitaux propres | Contrats d'investissement, assurance | Instruments de dette | Instruments de capitaux propres | Instruments de dette | |
| Solde d'ouverture | 0 | 121 | 0 | 74 | 6 631 | 0 | 0 | 0 | 103 | 336 | 147 | 0 |
| Bénéfices et pertes | 0 | -29 | 0 | -91 | -2 808 | 0 | 0 | 0 | 133 | -5 | 11 | 0 |
| Dans le compte de résultats* | 0 | -29 | 0 | -91 | -2 808 | 0 | 0 | 0 | 133 | 0 | 17 | 0 |
| Dans les capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -5 | -6 | 0 |
| Acquisitions | 0 | 19 | 0 | 164 | 742 | 0 | 0 | 0 | 55 | 42 | 4 | 0 |
| Cessions | 0 | -39 | 0 | -1 | -66 | 0 | 0 | 0 | -60 | -46 | 0 | 0 |
| Liquidations | 0 | 0 | 0 | 0 | -349 | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 | 0 | 0 |
| Transfert au niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert au départ du niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modification du périmètre de consolidation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde de clôture | 0 | 72 | 0 | 146 | 4 150 | 0 | 0 | 0 | 231 | 325 | 162 | 0 |
| Total des bénéfices et pertes inscrit au compte de résultats pour les actifs détenus en fin de période | 0 | 0 | 0 | 73 | -2 107 | 0 | 0 | 0 | 101 | -3 | 0 | 0 |

Passifs financiers évalués selon le niveau 3

| | Détenus à des fins de transaction | | | | | Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | | | | Dérivés de couverture | |
|---|-----------------------------------|---|-------------------------------------|---------|-----------------------|---|-----------------------------------|---|-------------------------------------|-----------------------|--------|
| | Dépôts d'établissements de crédit | Dépôts de la clientèle et titres de créance | Dettes de contrats d'investissement | Dérivés | Positions à la baisse | Autres | Dépôts d'établissements de crédit | Dépôts de la clientèle et titres de créance | Dettes de contrats d'investissement | | Autres |
| Solde d'ouverture | 0 | 291 | 0 | 6 336 | 106 | 0 | 0 | 4 859 | 0 | 101 | 0 |
| Bénéfices et pertes | 0 | 25 | 0 | 1 228 | -83 | 0 | 0 | -85 | 0 | 67 | 0 |
| Dans le compte de résultats* | 0 | 25 | 0 | 1 228 | -83 | 0 | 0 | -85 | 0 | 67 | 0 |
| Dans les capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Émissions | 0 | 35 | 0 | -1 834 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rachats | 0 | -246 | 0 | -151 | -13 | 0 | 0 | -1 360 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert au niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert au départ du niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert de ou vers des passifs liés aux activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modification du périmètre de consolidation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde de clôture | 0 | 105 | 0 | 5 579 | 20 | 0 | 0 | 3 414 | 0 | 168 | 0 |
| Total des bénéfices et pertes inscrit au compte de résultats pour les passifs en fin de période | 0 | 25 | 0 | 1 225 | -73 | 0 | 0 | -8 | 0 | 0 | 0 |

* Principalement repris sous Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente et Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente.

- Les principes suivants s'appliquent en outre aux actifs financiers :
 - La plupart des modifications de la valeur de marché des prêts et avances considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'expliquent par les fluctuations des taux. L'effet des changements au niveau du risque de crédit est négligeable.
 - Les prêts et avances considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats concernent principalement les opérations de prises en pension et un portefeuille limité de crédits logement. Dans tous les cas, la valeur comptable avoisine le risque de crédit maximal.
- Les principes suivants s'appliquent en outre aux passifs financiers :
 - Conformément aux exigences de l'IFRS, il a été tenu compte de l'impact des variations des *creditspreads* propres pour déterminer la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
 - La juste valeur des dépôts à vue et d'épargne (tous deux exigibles à vue) est censée être égale à la valeur comptable.

- Une transaction de mise en pension est une opération par laquelle une partie (l'acheteur) vend des titres à une autre partie et s'engage à racheter ces titres à un prix défini à un moment futur déterminé. Les activités de mise en pension font en général l'objet d'un accord-cadre bilatéral (souvent dénommé le *Global Master Repo Agreement*), dans lequel l'échange de garanties est décrit de manière périodique. Les transactions de mise en pension mentionnées dans le tableau concernent principalement le prêt temporaire d'obligations. Dans ce cas, le risque et le rendement des obligations demeurent chez KBC. Le montant des mises en pension est presque égal au montant des actifs (prêts) sous-jacents.

Annexe 19 : Instruments financiers, répartition par portefeuille et par pays

ACTIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur* | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|--|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Belgique | 5 584 | 6 440 | 12 649 | 71 523 | 2 512 | 141 | – | 98 849 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 9 897 | 1 996 | 8 365 | 39 189 | 5 621 | 120 | – | 65 189 |
| Reste du monde | 57 676 | 20 179 | 24 462 | 65 774 | 2 628 | -21 | – | 170 699 |
| Valeur comptable totale | 73 157 | 28 615 | 45 476 | 176 487 | 10 761 | 241 | – | 334 737 |
| Intérêts proratisés | 400 | 379 | 895 | 543 | 212 | 38 | – | 2 466 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 73 557 | 28 994 | 46 371 | 177 029 | 10 973 | 279 | – | 337 203 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Belgique | 3 961 | 8 602 | 17 991 | 74 625 | 1 718 | 56 | – | 106 953 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 7 307 | 1 079 | 12 216 | 35 580 | 6 668 | 108 | – | 62 957 |
| Reste du monde | 29 091 | 20 594 | 24 905 | 53 923 | 3 379 | 2 | – | 131 894 |
| Valeur comptable totale | 40 360 | 30 275 | 55 112 | 164 128 | 11 765 | 165 | – | 301 804 |
| Intérêts proratisés | 203 | 245 | 1 008 | 470 | 280 | 48 | – | 2 254 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 40 563 | 30 520 | 56 120 | 164 598 | 12 045 | 213 | – | 304 057 |

* Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

PASSIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur* | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|--|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Belgique | 2 778 | 12 755 | – | – | – | 558 | 81 604 | 97 695 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 1 547 | 3 790 | – | – | – | 27 | 40 628 | 45 993 |
| Reste du monde | 40 479 | 25 411 | – | – | – | 98 | 102 372 | 168 361 |
| Valeur comptable totale | 44 805 | 41 957 | – | – | – | 683 | 224 604 | 312 049 |
| Intérêts proratisés | 161 | 272 | – | – | – | 232 | 1 216 | 1 882 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 44 966 | 42 228 | – | – | – | 916 | 225 821 | 313 931 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Belgique | 4 115 | 7 284 | – | – | – | 656 | 86 124 | 98 178 |
| Europe centrale, orientale et Russie | 948 | 5 492 | – | – | – | 91 | 42 308 | 48 838 |
| Reste du monde | 24 682 | 18 451 | – | – | – | 135 | 87 826 | 131 095 |
| Valeur comptable totale | 29 745 | 31 226 | – | – | – | 882 | 216 258 | 278 111 |
| Intérêts proratisés | 146 | 83 | – | – | – | 205 | 905 | 1 339 |
| Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés) | 29 891 | 31 309 | – | – | – | 1 087 | 217 163 | 279 450 |

* Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Annexe 20 : Actifs financiers, répartition selon le portefeuille et la qualité

ACTIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur* | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|---|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Actifs non dépréciés (<i>unimpaired</i>) | 73 557 | 28 994 | 45 496 | 175 179 | 10 970 | 279 | – | 334 474 |
| Actifs dépréciés (<i>impaired</i>) | – | – | 1 996 | 4 447 | 22 | – | – | 6 465 |
| Réductions de valeur | – | – | -1 120 | -2 597 | -19 | – | – | -3 736 |
| Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés) | 73 557 | 28 994 | 46 371 | 177 029 | 10 973 | 279 | – | 337 203 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Actifs non dépréciés (<i>unimpaired</i>) | 40 563 | 30 520 | 55 602 | 160 060 | 12 044 | 213 | – | 299 002 |
| Actifs dépréciés (<i>impaired</i>) | – | – | 924 | 8 506 | 6 | – | – | 9 437 |
| Réductions de valeur | – | – | -407 | -3 969 | -6 | – | – | -4 381 |
| Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés) | 40 563 | 30 520 | 56 120 | 164 598 | 12 045 | 213 | – | 304 057 |

* Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Actifs échus mais non acquittés et non dépréciés*

| (en millions d'EUR) | Échus mais non acquittés à moins de 30 jours | Échus mais non acquittés à 30 jours ou plus mais à moins de 90 jours |
|----------------------|--|--|
| 31-12-2008 | | |
| Prêts et créances | | 1 141 |
| Instruments de dette | | 0 |
| Dérivés | | 1 |
| Total | 4 703 | 1 142 |
| 31-12-2009 | | |
| Prêts et créances | 3 696 | 1 235 |
| Instruments de dette | 8 | 4 |
| Dérivés | 0 | 0 |
| Total | 3 704 | 1 239 |

* Les actifs financiers échus mais non acquittés à 90 jours ou plus sont toujours considérés comme étant dépréciés.

- On parle d'actifs financiers échus mais non acquittés (*past due*) lorsqu'une contrepartie n'effectue pas un paiement au moment défini contractuellement. La notion de *échu mais non acquitté* s'applique par contrat et non par contrepartie. Par exemple, si une contrepartie n'effectue pas son remboursement mensuel, l'ensemble du prêt est considéré comme échu mais non acquitté. Cela ne signifie pas pour autant que les autres prêts octroyés à la contrepartie concernée sont considérés comme échus mais non acquittés.
- Les actifs financiers à revenu fixe sont dépréciés lorsqu'il existe une identification individuelle de réduction de valeur (*impairment*). La notion de *réduction de valeur* s'applique à tous les

actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Pour les prêts, il existe une identification individuelle de réduction de valeur lorsque le prêt présente un risque de défaut (*Probability of Default* ou PD) de 10, 11 ou 12. Comme les ratings PD se rapportent à une contrepartie, cela est également le cas pour la notion *déprécié*.

- Les informations relatives au *risque de crédit maximal* sont fournies dans le tableau. Le risque de crédit maximal d'un actif financier correspond généralement à la valeur comptable brute, diminuée des réductions de valeur conformément à l'IAS 39.

| (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|------------|------------|
| Risque de crédit maximal | | |
| Instruments de capitaux propres | 9 145 | 5 414 |
| Instruments de dette | 85 752 | 92 838 |
| Prêts et avances | 194 092 | 174 434 |
| Dont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats | 8 826 | 9 841 |
| Dérivés | 38 800 | 21 160 |
| Autres (y compris les intérêts proratisés) | 57 488 | 41 320 |
| Total | 385 276 | 335 166 |
| Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie par KBC | | |
| Pour passifs | 50 772 | 40 327 |
| Pour passifs éventuels | 7 450 | 6 800 |

- Les informations relatives aux garanties détenues sont fournies dans le tableau suivant. Les garanties peuvent être exigées en cas de dénonciation du crédit pour diverses raisons (défaut de paiement, faillite, etc.). En cas de faillite, les garanties sont vendues par le curateur. Dans les autres cas, la banque assure elle-même la vente des garanties. La prise de possession des garanties est très rare (d'où les montants limités dans le tableau).

- Les garanties détenues relatives aux dérivés OTC concernent principalement de la trésorerie, qui a été comptabilisée au bilan par KBC (et n'est pas reprise dans le tableau).
- Les garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire) doivent être restituées sous leur forme originale ou, éventuellement, en trésorerie.

Garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire)

| (en millions d'EUR) | Juste valeur des garanties détenues | | Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie | |
|---------------------------------|-------------------------------------|------------|---|------------|
| | 31-12-2008 | 31-12-2009 | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
| | Actifs financiers | 19 131 | 17 958 | 6 868 |
| Instruments de capitaux propres | 75 | 47 | 0 | 0 |
| Instruments de dette | 18 675 | 17 762 | 6 868 | 9 403 |
| Prêts et avances | 206 | 140 | 0 | 0 |
| Trésorerie | 175 | 8 | 0 | 0 |
| Autres actifs | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immeubles de placement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |

• Les garanties acquises par réalisation sont immatérielles.

Annexe 21 : Instruments financiers, répartition selon le portefeuille et la durée résiduelle
ACTIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur* | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Jusqu'à 1 an | 19 973 | 8 093 | 7 026 | 70 039 | 1 824 | – | – | 106 954 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 6 844 | 6 544 | 19 628 | 27 987 | 4 541 | – | – | 65 544 |
| Plus de 5 ans | 4 669 | 8 812 | 16 188 | 74 944 | 4 608 | – | – | 109 221 |
| Sans échéance | 42 072 | 5 546 | 3 530 | 4 059 | 0 | 279 | – | 55 485 |
| Valeur comptable totale | 73 557 | 28 994 | 46 371 | 177 029 | 10 973 | 279 | – | 337 203 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Jusqu'à 1 an | 9 416 | 8 725 | 9 583 | 56 309 | 1 614 | – | – | 85 648 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 4 163 | 7 283 | 26 307 | 23 976 | 4 382 | – | – | 66 112 |
| Plus de 5 ans | 2 464 | 7 667 | 17 566 | 80 329 | 6 048 | – | – | 114 074 |
| Sans échéance | 24 520 | 6 844 | 2 663 | 3 983 | 0 | 213 | – | 38 224 |
| Valeur comptable totale | 40 563 | 30 520 | 56 120 | 164 598 | 12 045 | 213 | – | 304 057 |

* Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

PASSIFS FINANCIERS

| (en millions d'EUR) | Détenus à des fins de transaction | Évalués à la juste valeur* | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Détenus jusqu'à l'échéance | Dérivés de couverture | Au coût amorti | Total |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|---------|
| 31-12-2008 | | | | | | | | |
| Jusqu'à 1 an | 3 953 | 29 727 | – | – | – | – | 163 954 | 197 635 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 864 | 1 549 | – | – | – | – | 23 234 | 25 648 |
| Plus de 5 ans | 260 | 5 382 | – | – | – | – | 8 406 | 14 047 |
| Sans échéance | 39 889 | 5 570 | – | – | – | 916 | 30 227 | 76 601 |
| Valeur comptable totale | 44 966 | 42 228 | – | – | – | 916 | 225 821 | 313 931 |
| 31-12-2009 | | | | | | | | |
| Jusqu'à 1 an | 1 862 | 19 568 | – | – | – | – | 143 503 | 164 933 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 687 | 3 500 | – | – | – | – | 24 390 | 28 578 |
| Plus de 5 ans | 453 | 1 971 | – | – | – | – | 9 796 | 12 220 |
| Sans échéance | 26 890 | 6 270 | – | – | – | 1 087 | 39 473 | 73 720 |
| Valeur comptable totale | 29 891 | 31 309 | – | – | – | 1 087 | 217 163 | 279 450 |

* Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Annexe 22 : Réductions de valeur sur actifs disponibles à la vente

| (en millions d'EUR) | 2008 | | 2009 | |
|---|----------------------|------------|----------------------|------------|
| | Titres à revenu fixe | Actions | Titres à revenu fixe | Actions |
| Solde d'ouverture | 28 | 431 | 333 | 788 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | | | |
| Appliquées | 420 | 918 | 17 | 338 |
| Reprises | -6 | 0 | -5 | 0 |
| Mutations sans impact sur le résultat | | | | |
| Amortissements | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | -2 | 0 | 0 |
| Autres | -111 | -560 | -217 | -846 |
| Solde de clôture | 333 | 788 | 127 | 280 |

Annexe 23 : Réductions de valeur sur actifs détenus jusqu'à l'échéance

| Titres à revenu fixe (en millions d'EUR) | 2008 | 2009 |
|---|-----------|----------|
| Solde d'ouverture | 0 | 19 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | |
| Appliquées | 15 | 2 |
| Reprises | 0 | 0 |
| Mutations sans impact sur le résultat | | |
| Amortissements | 0 | -15 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Autres | 4 | -1 |
| Solde de clôture | 19 | 6 |

Annexe 24 : Réductions de valeur sur prêts et créances – bilan

| (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|--------------|--------------|
| Total | 2 709 | 4 080 |
| Ventilation selon le type | | |
| Réductions de valeur sur prêts et créances au bilan | 2 352 | 3 667 |
| Réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan | 91 | 85 |
| Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille | 266 | 328 |
| Ventilation selon la contrepartie | | |
| Réductions de valeur sur prêts et créances aux banques | 128 | 36 |
| Réductions de valeur sur prêts et créances à la clientèle | 2 469 | 3 933 |
| Réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan | 112 | 111 |

| MUTATIONS | Réductions de valeur sur prêts et créances au bilan | Réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan | Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille | Total |
|---|---|--|--|-------|
| Solde d'ouverture, 01-01-2008 | 1 963 | 84 | 186 | 2 233 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | | | |
| Pertes sur crédits | 1 329 | 46 | 156 | 1 531 |
| Recouvrements de pertes sur crédits | -528 | -39 | -141 | -708 |
| Mutations sans impact sur le résultat | | | | |
| Amortissements | -270 | -2 | 0 | -272 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 9 | 0 | 15 | 25 |
| Autres | -151 | 2 | 49 | -99 |
| Solde de clôture, 31-12-2008 | 2 352 | 91 | 266 | 2 709 |
| Solde d'ouverture, 01-01-2009 | 2 352 | 91 | 266 | 2 709 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | | | |
| Pertes sur crédits | 2 454 | 95 | 185 | 2 734 |
| Recouvrements de pertes sur crédits | -644 | -81 | -105 | -831 |
| Mutations sans impact sur le résultat | | | | |
| Amortissements | -463 | -15 | 0 | -479 |
| Modifications du périmètre de consolidation | -6 | 0 | 0 | -6 |
| Autres | -26 | -4 | -18 | -48 |
| Solde de clôture, 31-12-2009 | 3 667 | 85 | 328 | 4 080 |

| (en millions d'EUR) | À des fins de transaction | | | | Micro-couverture : couvertures de juste valeur | | | | Micro-couverture : couvertures de flux de trésorerie* | | | | Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | | | |
|---|---------------------------|---------------|---------------------|------------------|--|------------|---------------------|--------------|---|------------|---------------------|---------------|--|------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | |
| | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs |
| 31-12-2008 | 38 559 | 39 785 | 1 077 232 | 1 048 887 | 111 | 118 | 2 234 | 2 230 | 111 | 396 | 15 333 | 15 271 | 19 | 169 | 9 647 | 9 647 |
| Ventilation selon le type | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 13 031 | 12 665 | 662 390 | 662 469 | 106 | 117 | 2 168 | 2 168 | 44 | 385 | 14 901 | 14 888 | 19 | 169 | 9 647 | 9 647 |
| Swaps de taux d'intérêt | 12 130 | 11 999 | 570 717 | 570 166 | 106 | 116 | 2 168 | 2 168 | 44 | 385 | 14 877 | 14 888 | 19 | 169 | 9 647 | 9 647 |
| Contrats à terme de taux d'intérêt | 129 | 144 | 30 518 | 28 060 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 57 | 52 | 11 682 | 12 756 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 715 | 467 | 49 469 | 50 865 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Forwards | 0 | 4 | 5 | 622 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats de change | 3 073 | 2 765 | 224 699 | 225 986 | 4 | 2 | 59 | 55 | 67 | 12 | 431 | 383 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats à terme sur devises | 995 | 960 | 114 901 | 116 262 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 30 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de devises et de taux d'intérêt | 1 328 | 1 251 | 77 955 | 78 465 | 4 | 2 | 59 | 55 | 64 | 4 | 351 | 297 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 750 | 554 | 31 842 | 31 259 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | 50 | 57 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats d'actions | 9 716 | 11 889 | 50 313 | 54 958 | 0 | 0 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps d'actions | 2 653 | 3 451 | 31 081 | 31 214 | 0 | 0 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Forwards | 25 | 1 | 8 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 4 | 11 | 357 | 219 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 7 027 | 8 036 | 18 837 | 22 625 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Warrants | 7 | 389 | 30 | 870 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats de crédit | 12 634 | 12 351 | 138 612 | 104 230 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de défaut de crédit | 12 634 | 12 351 | 138 612 | 104 230 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options sur <i>creditspreads</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps sur rendement total | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats sur matières premières et autres | 105 | 115 | 1 217 | 1 245 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

| (en millions d'EUR) | À des fins de transaction | | | | Micro-couverture : couvertures de juste valeur | | | | Micro-couverture : couvertures de flux de trésorerie* | | | | Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | | | |
|---|---------------------------|---------------|---------------------|----------------|--|------------|---------------------|--------------|---|------------|---------------------|---------------|--|------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | | Valeur comptable | | Montants contractés | |
| | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs | Actif | Passifs |
| 31-12-2009 | 20 995 | 26 304 | 917 155 | 905 786 | 43 | 187 | 4 371 | 4 340 | 119 | 434 | 18 773 | 18 757 | 3 | 261 | 8 181 | 8 181 |
| Ventilation selon le type | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 11 136 | 13 154 | 567 887 | 568 046 | 43 | 186 | 4 356 | 4 323 | 72 | 425 | 18 287 | 18 287 | 3 | 260 | 8 176 | 8 176 |
| Swaps de taux d'intérêt | 10 322 | 12 675 | 503 165 | 503 832 | 43 | 186 | 4 356 | 4 323 | 72 | 425 | 18 287 | 18 287 | 3 | 260 | 8 176 | 8 176 |
| Contrats à terme de taux d'intérêt | 15 | 14 | 9 636 | 9 715 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 13 | 4 | 10 845 | 7 427 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 786 | 459 | 44 236 | 47 056 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Forwards | 0 | 2 | 5 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats de change | 1 568 | 1 627 | 182 225 | 184 935 | 0 | 1 | 7 | 8 | 47 | 8 | 486 | 470 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats à terme sur devises | 274 | 313 | 83 409 | 85 226 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 30 | 32 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de devises et de taux d'intérêt | 1 047 | 1 166 | 82 202 | 83 229 | 0 | 1 | 7 | 8 | 47 | 3 | 266 | 224 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 248 | 148 | 16 613 | 16 481 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 190 | 214 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats d'actions | 3 132 | 3 807 | 35 838 | 44 464 | 0 | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps d'actions | 1 381 | 951 | 24 095 | 24 118 | 0 | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Forwards | 14 | 1 | 26 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Futures | 11 | 15 | 764 | 901 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options | 1 722 | 2 811 | 10 945 | 16 866 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Warrants | 5 | 28 | 7 | 2 573 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats de crédit | 5 108 | 7 687 | 130 975 | 108 110 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de défaut de crédit | 5 108 | 7 687 | 130 975 | 108 110 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options sur <i>creditspreads</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps sur rendement total | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats sur matières premières et autres | 50 | 28 | 231 | 231 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 |

* Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

- La valeur comptable mentionnée dans les tableaux correspond au *dirty price* pour les dérivés détenus à des fins de transaction et au *clean price* pour les dérivés de couverture. Pour cette dernière catégorie, les revenus d'intérêts proratisés s'élèvent à 38 millions d'euros en 2008 et 48 millions d'euros en 2009 et les charges d'intérêts proratisées à 232 millions d'euros en 2008 et 205 millions d'euros en 2009.
- Le service Asset-Liability Management (ALM) du groupe gère le risque de taux d'intérêt, notamment au moyen de dérivés. L'évaluation comptable asymétrique résultant de ces activités de couverture (dérivés vis-à-vis d'actifs ou passifs) est réalisée de deux manières :
 - par des transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille : cette technique est utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de crédits déterminé (crédits à terme, crédits logement, prêts à tempérament et avances à terme fixe) au moyen de contrats d'échange de taux d'intérêt. Les couvertures sont constituées conformément aux exigences de la version modifiée de l'IAS 39 ;
 - par l'usage de la classification Actifs ou passifs financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (à savoir l'option de juste valeur) : cette technique est utilisée pour éliminer ou limiter fortement les incohérences d'évaluation ou d'intégration (évaluations comptables asymétriques qui résulteraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs sur une base différente ou de la comptabilisation de profits ou pertes y afférents). Plus spécifiquement, cette méthode est utilisée afin d'éviter toute autre évaluation asymétrique du portefeuille de crédits (évalué au coût amorti) et des contrats d'échange de taux d'intérêt (évalués à la juste valeur) dans ALM. À cet effet, un portefeuille d'obligations (d'État) a été classé dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'option de juste valeur est également appliquée aux CDO à dérivés incorporés et à certains passifs financiers à dérivés incorporés dont les caractéristiques et les risques économiques sont étroitement liés au contrat de base (certaines émissions de KBC IFIMA) et qui donneraient sinon lieu à une discordance comptable avec les instruments de couverture.
- KBC a également recours aux techniques de micro-couverture suivantes, conformément aux principes de l'IAS 39, afin de limiter la volatilité du résultat :
 - la couverture de juste valeur est utilisée pour certains montages d'échange d'actifs, en vertu desquels KBC achète une obligation en raison du *creditspread*. Le risque de taux d'intérêt de l'obligation est couvert au moyen d'un contrat d'échange de taux. Cette technique est également appliquée pour certains titres de créance à durée fixe émis par KBC Bank ;
 - la couverture de flux de trésorerie est essentiellement utilisée pour échanger des obligations à taux variable (*floating rate notes*) contre des obligations à durée fixe ;
 - couverture d'investissements nets dans des entités étrangères : le risque de change inhérent aux participations en devises est couvert en portant les moyens financiers en devises au niveau de l'entité qui détient la participation.
- Des techniques de micro-couverture à documenter individuellement sont souvent appliquées aux grosses transactions distinctes. Dans le cadre de la gestion ALM, qui est par définition une macro-gestion, on opte pour les possibilités spécifiquement fournies à cet effet dans l'IAS 39, à savoir l'*option de juste valeur* et les *transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille* selon la version modifiée.
- Pour ce qui concerne le rapport entre la gestion des risques et la politique de couverture comptable, la gestion *économique* est prioritaire et les risques doivent être couverts selon le cadre général ALM. Ensuite, on évalue la possibilité la plus efficace pour limiter les (éventuelles) discordances comptables qui en découlent au moyen d'une des techniques de couverture précitées.
- Répartition des flux de trésorerie escomptés des dérivés de couverture des flux de trésorerie par période (en millions d'euros) :

| | Entrée | Sortie |
|------------------------------------|--------|--------|
| - Maximum 3 mois | 26 | -22 |
| - Plus de 3 mois et maximum 6 mois | 51 | -65 |
| - Plus de 6 mois et maximum 1 an | 112 | -176 |
| - Plus de 1 an et maximum 2 ans | 298 | -456 |
| - Plus de 2 ans et maximum 5 ans | 928 | -1 141 |
| - Plus de 5 ans | 2 727 | -2 827 |

Annexe 26 : Autres actifs

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|--------------|--------------|
| Total | 2 525 | 2 597 |
| Créances résultant d'opérations d'assurance directes | 272 | 282 |
| Créances résultant d'opérations de réassurance | 117 | 90 |
| Autres créances et capital appelé non versé | 0 | 0 |
| Dépôts auprès des entreprises cédantes | 97 | 103 |
| Produits à recevoir (autres que les revenus d'intérêts d'actifs financiers) | 419 | 720 |
| Autres | 1 620 | 1 402 |

Annexe 27 : Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|--------------|--------------|
| IMPÔT EXIGIBLE | | |
| Actifs d'impôts exigibles | 363 | 367 |
| Passifs d'impôts exigibles | 384 | 379 |
| IMPÔT DIFFÉRÉ | 1 971 | 1 706 |
| Actifs d'impôts différés, par type de différence temporaire | 3 919 | 3 684 |
| Avantages du personnel | 253 | 222 |
| Pertes reportées | 249 | 828 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 85 | 84 |
| Provisions pour risques et charges | 59 | 56 |
| Réductions de valeur sur prêts et avances | 260 | 330 |
| Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur | 1 423 | 1 160 |
| Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères | 1 329 | 796 |
| Provisions techniques | 86 | 82 |
| Autres | 175 | 125 |
| Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés | 240 | 1 358 |
| Passifs d'impôts différés, par type de différence temporaire | 1 948 | 1 978 |
| Rémunérations du personnel | 37 | 42 |
| Pertes reportées | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 125 | 127 |
| Provisions pour risques et charges | 54 | 49 |
| Réductions de valeur sur prêts et avances | 127 | 120 |
| Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur | 775 | 717 |
| Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères | 606 | 645 |
| Provisions techniques | 103 | 101 |
| Autres | 120 | 176 |
| Comptabilisés au bilan comme suit : | | |
| Actifs d'impôts différés | 2 090 | 1 847 |
| Passifs d'impôts différés | 119 | 140 |

- Les pertes fiscales non compensées et les crédits d'impôts inutilisés ont trait aux pertes fiscales des sociétés du groupe qui ne sont pas capitalisées pour preuve insuffisante de bénéfice imposable futur.
- La baisse totale nette des impôts différés (265 millions d'euros) est ventilée comme suit :
 - baisse des actifs d'impôts différés : 235 millions d'euros ;
 - hausse des passifs d'impôts différés : 30 millions d'euros.
- La baisse des actifs d'impôts différés s'explique par les facteurs suivants :
 - hausse via le résultat : +317 millions d'euros : pertes reportées, y compris la déduction des intérêts notionnels (+579 millions d'euros) et les instruments financiers à la juste valeur par

- le biais du compte de résultats et les transactions de couverture de juste valeur (-262 millions d'euros) ;
- baisse des actifs d'impôts différés en raison de la hausse de la valeur de marché de titres disponibles à la vente : -534 millions d'euros ;
- autres facteurs (-18 millions d'euros).
- La hausse des passifs d'impôts différés s'explique par les facteurs suivants :
 - hausse des passifs d'impôts différés en raison de l'augmentation de la valeur de marché de titres disponibles à la vente : +39 millions d'euros ;
 - autres facteurs (-9 millions d'euros).

Annexe 28 : Participations dans des entreprises associées

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|-------------|-------------|
| Total | 27 | 608 |
| Relevé des participations, y compris goodwill | | |
| Nova Ljubljanska banka | 0 | 582 |
| Autres | 27 | 26 |
| Goodwill sur entreprises associées | | |
| Montant brut | 0 | 210 |
| Cumul des réductions de valeur | 0 | 0 |
| Ventilation selon le type | | |
| Non cotées en Bourse | 27 | 608 |
| Cotées en Bourse | 0 | 0 |
| Juste valeur des participations dans des entreprises associées cotées en Bourse | 0 | 0 |
| MUTATIONS | 2008 | 2009 |
| Solde d'ouverture, 1 ^{er} janvier | 634 | 27 |
| Acquisitions | 0 | 0 |
| Valeur comptable transferts | -26 | 0 |
| Quote-part dans le résultat de la période | -1 | -22 |
| Dividendes versés | -4 | -5 |
| Part des profits et pertes non comptabilisés en compte de résultats | 0 | 9 |
| Écarts de conversion | -1 | 0 |
| Variations du goodwill | 0 | 0 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | -576 | 601 |
| Autres mutations | 0 | -2 |
| Solde de clôture, 31 décembre | 27 | 608 |

- Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles KBC a une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle total ou conjoint de manière directe ou indirecte. KBC détient en général de 20% à 50% des actions de telles entreprises.
- Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan. Un test de dépréciation a été réalisé et les réductions de valeur sur goodwill requises ont été comptabilisées (cf. tableau).

- La participation dans Nova Ljubljanska banka (NLB), qui avait été transférée en 2008 dans les Immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées, a été retransférée en 2009 dans les Participations dans des entreprises associées en raison du flou planant sur sa cession à court terme.

Annexe 29 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|--------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 2 964 | 2 890 |
| Immeubles de placement | 689 | 762 |
| Revenus locatifs | 73 | 70 |
| Charges opérationnelles directes sur investissements générant des revenus locatifs | 19 | 18 |
| Charges opérationnelles directes sur investissements ne générant pas de revenus locatifs | 5 | 2 |

MUTATIONS

| | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres équipements | Total des immobilisations corporelles | Immeubles de placement |
|---|---------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------------------|------------------------|
| 2008 | | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 612 | 154 | 468 | 2 234 | 593 |
| Acquisitions | 361 | 125 | 470 | 956 | 47 |
| Cessions | -143 | -9 | -210 | -362 | -16 |
| Amortissements | -86 | -83 | -81 | -250 | -23 |
| Réductions de valeur | | | | | |
| Comptabilisées | -2 | -1 | -4 | -7 | -1 |
| Reprises | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de conversion | -43 | -5 | -13 | -60 | -8 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 39 | 4 | 14 | 56 | 100 |
| Autres mutations | -8 | -4 | 407 | 395 | -3 |
| Solde de clôture | 1 732 | 182 | 1 051 | 2 964 | 689 |
| Dont cumul des amortissements et réductions de valeur | 1 016 | 639 | 238 | 1 894 | 160 |
| Dont dépenses comptabilisées au titre d'actifs en cours de production | 17 | 1 | 13 | 31 | - |
| Dont location-financement en tant que preneur | 2 | 4 | 0 | 6 | - |
| Juste valeur 31-12-2008 | - | - | - | - | 837 |
| 2009 | | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 732 | 182 | 1 051 | 2 964 | 689 |
| Acquisitions | 90 | 82 | 378 | 550 | 31 |
| Cessions | -23 | -5 | -176 | -205 | -11 |
| Amortissements | -92 | -89 | -65 | -246 | -24 |
| Réductions de valeur | | | | | |
| Comptabilisées | -1 | -2 | 0 | -3 | -6 |
| Reprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | -1 | 0 | -9 | -9 | 0 |
| Écarts de conversion | 8 | 0 | 1 | 9 | 1 |
| Modifications du périmètre de consolidation | -1 | 0 | -6 | -7 | 70 |
| Autres mutations | 0 | 8 | -170 | -163 | 11 |
| Solde de clôture | 1 712 | 176 | 1 003 | 2 890 | 762 |
| Dont cumul des amortissements et réductions de valeur | 1 072 | 617 | 247 | 1 937 | 189 |
| Dont dépenses comptabilisées au titre d'actifs en cours de production | 16 | 1 | 7 | 24 | - |
| Dont location-financement en tant que preneur | 0 | 0 | 1 | 1 | - |
| Juste valeur 31-12-2009 | - | - | - | - | 886 |

- En ce qui concerne les immobilisations corporelles et les immeubles de placement, KBC utilise les pourcentages d'amortissement annuels suivants : entre 3% et 10% pour les terrains et constructions, entre 30% et 33% pour le matériel informatique, entre 10% et 33% pour les autres équipements et entre 3% et 5% pour les immeubles de placement.
- Il n'existe aucune obligation matérielle en matière d'acquisition d'immobilisations corporelles. Il n'existe pas non plus de limitations matérielles sur la propriété et les immobilisations corporelles qui tiennent lieu de sûreté pour les obligations.
- Les immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant et annuellement par des spécialistes en la matière de KBC. L'évaluation repose principalement sur :
 - la capitalisation de la valeur locative estimée ;
 - les prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (dont la situation et le contexte de marché, la nature de la construction, l'état d'entretien, l'affectation, etc.).

Annexe 30 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles

| (en millions d'EUR) | Goodwill | Logiciels développés en interne | Logiciels développés à l'extérieur | Autres | Total |
|---|----------|---------------------------------|------------------------------------|--------|-------|
| 2008 | | | | | |
| Solde d'ouverture | 3 094 | 103 | 171 | 133 | 3 501 |
| Acquisitions | 471 | 107 | 99 | 20 | 697 |
| Cessions | 0 | -23 | -6 | -5 | -34 |
| Modifications issues d'identifications ultérieures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | 0 | -44 | -67 | -10 | -120 |
| Réductions de valeur | | | | | |
| Comptabilisées | -25 | -3 | 0 | -29 | -57 |
| Reprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de conversion | -108 | 0 | -2 | -2 | -113 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 | 4 | 13 | 17 |
| Autres mutations | 48 | 43 | -50 | -66 | -25 |
| Solde de clôture | 3 479 | 183 | 149 | 55 | 3 866 |
| Dont cumul des amortissements et réductions de valeur | 37 | 229 | 556 | 74 | 896 |
| 2009 | | | | | |
| Solde d'ouverture | 3 479 | 183 | 149 | 55 | 3 866 |
| Acquisitions | 39 | 76 | 79 | 14 | 208 |
| Cessions | 0 | -4 | -2 | -19 | -25 |
| Modifications issues d'identifications ultérieures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | 0 | -55 | -63 | -15 | -132 |
| Réductions de valeur | | | | | |
| Comptabilisées | -509 | 0 | 0 | 0 | -509 |
| Reprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert de ou vers des immobilisations détenues en vue de la vente et activités abandonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de conversion | -16 | 0 | 0 | 1 | -16 |
| Modifications du périmètre de consolidation | -72 | 0 | 0 | 0 | -72 |
| Autres mutations | -4 | 0 | -8 | 6 | -5 |
| Solde de clôture | 2 918 | 201 | 155 | 42 | 3 316 |
| Dont cumul des amortissements et réductions de valeur | 546 | 268 | 620 | 71 | 1 505 |

- La colonne Goodwill comprend le goodwill payé sur les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan. Un test de dépréciation a été réalisé et les réductions de valeur sur goodwill requises ont été comptabilisées (cf. tableau). Étant donné la volatilité boursière, le test de dépréciation a été effectué tous les trimestres en 2009 au lieu d'une fois l'an.
- En vertu de l'IAS 36, les réductions de valeur sur le goodwill sont prises en résultat si la valeur réalisable d'un investissement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'exploitation (déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus) et la juste valeur (déterminée selon l'analyse multiple, l'analyse de régression et d'autres techniques) diminuée des coûts de vente directs.
 - Selon la méthode des flux de trésorerie attendus, la valeur réalisable d'un investissement est calculée comme étant la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie libres futurs de l'entreprise. À cet effet, nous nous basons sur les pronostics à long terme relatifs à l'activité de l'entreprise et aux flux de trésorerie qui en découlent. Il s'agit d'une part de prévisions pour plusieurs années à venir (variant entre cinq et vingt ans) et d'autre part de la valeur finale de l'entreprise après cette période de prévision explicite. Une moyenne à long terme de la croissance du marché est utilisée pour déterminer le taux de croissance final. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée au moyen d'un taux d'escompte composé, défini sur la base de la théorie CAPM (*capital asset pricing model*). Dans ce cadre, nous utilisons un taux sans risque ainsi qu'une prime de risque de marché, multipliée par un facteur bêta qui est fonction de l'activité. Une prime de risque pays est ajoutée pour tenir compte de l'impact de la situation économique du pays où KBC exerce ses activités. Deux modèles de flux de trésorerie attendus ont été développés au sein de KBC : un pour le pôle bancaire et un pour le pôle assurance. Dans les deux cas, sont considérés comme flux de trésorerie libres les dividendes pouvant être versés aux actionnaires de la société, compte tenu des exigences réglementaires en matière de capital minimal.
 - Dans le cadre de l'analyse multiple, la valeur réalisable d'un investissement est calculée en rapport avec la valeur d'entreprises comparables. Elle est déterminée sur la base de rapports pertinents entre la valeur de l'entreprise comparable et la valeur comptable ou le bénéfice de cette entreprise, par exemple. Pour la comparaison, il est tenu compte de sociétés cotées (dont la valeur est assimilée à la capitalisation boursière) et d'entreprises concernées par des opérations de fusion ou d'acquisition (dont la valeur est assimilée à la valeur de vente).
 - Dans le cas de l'analyse de régression, la valeur réalisable d'un investissement est calculée sur la base d'une analyse de régression d'entreprises cotées comparables. Lorsqu'il s'agit de banques, il est tenu compte du rapport entre la capitalisation boursière de l'entreprise, la valeur de l'actif net et la rentabilité. L'analyse statistique a en effet révélé qu'il existe une étroite corrélation entre ces paramètres. On part du principe qu'une entreprise caractérisée par une valeur de l'actif net et une rentabilité comparables a une valeur comparable.
- À fin 2009, le goodwill portait principalement sur (chiffres relatifs à l'entité consolidée, c'est-à-dire filiales incluses) KBL EPB (994 millions d'euros), Absolut Bank (356 millions d'euros), ČSOB Tchéquie (253 millions d'euros), K&H Bank (255 millions d'euros), CIBANK (171 millions d'euros), DZI Insurance (144 millions d'euros), WARTA (156 millions d'euros), Kredyt Bank (72 millions d'euros) et ČSOB Slovaquie, y compris Istrobanka (191 millions d'euros). À fin 2008, le goodwill portait principalement sur (chiffres relatifs à l'entité consolidée, c'est-à-dire filiales incluses) KBL EPB (1 016 millions d'euros), Absolut Bank (461 millions d'euros), ČSOB Tchéquie (271 millions d'euros), K&H Bank (258 millions d'euros), CIBANK (290 millions d'euros), DZI Insurance (209 millions d'euros), WARTA (156 millions d'euros), Kredyt Bank (93 millions d'euros) et ČSOB Slovaquie, y compris Istrobanka (246 millions d'euros).

Annexe 31 : Provisions techniques - Assurance

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|---------------|---------------|
| Provisions techniques brutes | 19 523 | 22 012 |
| Contrats d'assurance | 9 699 | 10 244 |
| Provision pour primes non acquises et risques en cours | 510 | 504 |
| Provision pour assurance Vie | 5 222 | 5 493 |
| Provision pour sinistres | 3 586 | 3 770 |
| Provision pour participations aux bénéfices et ristournes | 20 | 29 |
| Autres provisions techniques | 361 | 449 |
| Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire | 9 824 | 11 768 |
| Provision pour assurance Vie | 9 813 | 11 715 |
| Provision pour assurance Non-vie | 0 | 0 |
| Provision pour participations aux bénéfices et ristournes | 11 | 53 |
| Part des réassureurs | 280 | 284 |
| Contrats d'assurance | 280 | 284 |
| Provision pour primes non acquises et risques en cours | 17 | 15 |
| Provision pour assurance Vie | 6 | 7 |
| Provision pour sinistres | 256 | 262 |
| Provision pour participations aux bénéfices et ristournes | 0 | 0 |
| Autres provisions techniques | 0 | 0 |
| Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire | 0 | 0 |
| Provision pour assurance Vie | 0 | 0 |
| Provision pour assurance Non-vie | 0 | 0 |
| Provision pour participations aux bénéfices et ristournes | 0 | 0 |

| MUTATIONS | 2008 | | 2009 | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Montants bruts | Réassurances | Montants bruts | Réassurances |
| Contrats d'assurance, Vie | | | | |
| Solde d'ouverture | 5 367 | 14 | 5 547 | 17 |
| Primes nettes acquises/primes à recevoir | 649 | 85 | 731 | 0 |
| Montants bruts versés | -429 | -12 | -362 | 0 |
| Primes de risque (théoriques) | -158 | -1 | -147 | 0 |
| Revenus d'intérêts | 173 | 0 | 145 | 0 |
| Participation bénéficiaire attribuée | 29 | 0 | 73 | 0 |
| Achat/vente du portefeuille | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de change | 0 | 0 | 12 | 0 |
| Autres mutations | -83 | -69 | -94 | -1 |
| Solde de clôture | 5 547 | 17 | 5 904 | 16 |
| Contrats d'assurance, Non-vie | | | | |
| Solde d'ouverture | 4 106 | 277 | 4 152 | 263 |
| Montants versés pour des sinistres des années précédentes | -425 | -16 | -453 | -24 |
| Surplus/déficit des provisions pour sinistres des années précédentes | -195 | -5 | -94 | 12 |
| Nouveaux sinistres | 683 | 28 | 689 | 20 |
| Achat/vente du portefeuille | 4 | 1 | 0 | 0 |
| Transferts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de change | -6 | 0 | 40 | 5 |
| Autres mutations | -16 | -21 | 7 | -8 |
| Solde de clôture | 4 152 | 263 | 4 340 | 268 |
| Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices, Vie | | | | |
| Solde d'ouverture | 8 431 | 0 | 9 824 | 0 |
| Primes nettes acquises/primes à recevoir | 1 584 | 0 | 1 959 | 0 |
| Montants bruts versés | -520 | 0 | -500 | 0 |
| Primes de risque théoriques | 0 | 0 | -4 | 0 |
| Revenus d'intérêts | 332 | 0 | 492 | 0 |
| Participation bénéficiaire attribuée | 64 | 0 | 62 | 0 |
| Achat/vente du portefeuille | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de change | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres mutations | -67 | 0 | -67 | 0 |
| Solde de clôture | 9 824 | 0 | 11 768 | 0 |

- Les provisions techniques ont trait aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire.
- Les passifs des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire sont évalués conformément à l'IAS 39 (*deposit accounting*). Il s'agit le plus souvent de contrats de la branche 23. Ils sont repris sous les passifs financiers (cf. Annexe 18, Dettes de contrats d'investissement).
- Les provisions techniques pour assurances Vie sont calculées sur la base de plusieurs hypothèses, évaluées de manière judicieuse. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des provisions techniques, la norme IFRS 4 se réfère actuellement dans une large mesure aux normes comptables locales.

Par conséquent, les provisions techniques sont souvent calculées sur la base des paramètres techniques en vigueur au moment de la conclusion du contrat et sont soumises au test de suffisance du passif (*liability adequacy test*). Les principaux paramètres sont les suivants :

- Les chiffres de maladie et de mortalité sont basés sur les tableaux de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées.
- Les hypothèses relatives aux coûts reposent sur les niveaux de coûts actuels et le chargement de gestion.
- Le taux d'escompte est en général assimilé au taux d'intérêt technique (3-5%) et reste constant pendant la durée du contrat. Il est corrigé dans certains cas sur la base de dispositions légales et de décisions de politique interne.

- Les hypothèses relatives aux provisions techniques pour assurances Non-vie reposent sur les expériences passées (y compris certaines hypothèses relatives au nombre de sinistres, aux indemnisations de sinistres et aux coûts de règlement des sinistres), corrigées de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres et de facteurs externes com-

me les décisions judiciaires et la législation. Les provisions techniques pour assurances Non-vie ne sont pas actualisées, sauf en cas d'obligations à long terme et/ou d'indemnisations de sinistres sous la forme d'un paiement périodique (hospitalisation, accidents du travail, etc.).

Annexe 32 : Provisions pour risques et charges

| (en millions d'EUR) | Provisions pour restructuration | Provisions pour impôts et litiges | Autres | Sous-total | Réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan | Total |
|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------|------------|--|-------|
| 2008 | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 18 | 270 | 60 | 348 | 108 | 456 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | | | | | |
| Montants affectés | 67 | 153 | 11 | 232 | 59 | 291 |
| Montants utilisés | -1 | -11 | -17 | -29 | 0 | -29 |
| Montants repris en raison d'excédent | -8 | -94 | -16 | -118 | -57 | -175 |
| Autres mutations | -3 | 18 | 59 | 74 | 3 | 76 |
| Solde de clôture | 72 | 337 | 97 | 506 | 113 | 619 |
| 2009 | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 72 | 337 | 97 | 506 | 113 | 619 |
| Mutations avec impact sur le résultat | | | | | | |
| Montants affectés | 18 | 180 | 136 | 213 | 116 | 329 |
| Montants utilisés | -24 | -84 | -9 | -117 | 0 | -117 |
| Montants repris en raison d'excédent | -18 | -26 | -10 | -54 | -103 | -156 |
| Autres mutations | -11 | 11 | -9 | -9 | -15 | -24 |
| Solde de clôture | 37 | 419 | 84 | 539 | 111 | 651 |

- À fin 2009, des provisions pour restructuration étaient principalement constituées pour plusieurs sociétés des groupes KBC Financial Products (solde au 31 décembre 2009 : 21 millions d'euros) et KBL EPB (8 millions d'euros) ainsi que pour plusieurs filiales d'Europe centrale et orientale de KBC Bank (3 millions d'euros en tout). À fin 2008, elles avaient principalement été constituées pour les groupes KBC Financial Products (solde au 31 décembre 2008 : 45 millions d'euros) et KBL EPB (12 millions d'euros) ainsi que pour plusieurs filiales d'Europe centrale et orientale de KBC Bank (9 millions d'euros).
- Les provisions pour impôts et litiges ont augmenté de 82 millions d'euros en 2009, principalement en raison de la constitution de provisions pour contestations commerciales liées aux CDO vendues aux clients. La plupart des litiges avec les clients ont été réglés. Le montant résiduel de la provision pour contestations commerciales liées aux CDO s'élevait à 0,1 milliard d'euros à fin 2009.
- Les Autres provisions comprennent des provisions pour divers risques et dépenses futures.
- Les réductions de valeur sur crédits d'engagement hors bilan comprennent entre autres les provisions pour garanties.
- Il n'est raisonnablement pas possible d'estimer le moment d'utilisation de la majorité des provisions constituées.
- Vous trouverez ci-dessous un commentaire relatif aux principaux litiges pendants. Conformément aux règles IFRS, les actions intentées contre des sociétés du groupe KBC sont évaluées en fonction du risque estimé (*probable*, *possible* ou *improbable*). Des provisions sont constituées pour les dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à *perte probable* (cf. *Annexes aux méthodes comptables*). Aucune provision n'est constituée pour les actions jugées *possibles* (dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à *perte possible*). Toutefois, un commentaire est fourni dans les comptes annuels si ces dossiers peuvent avoir une influence significative sur le bilan (lorsque l'action peut mener à un décaissement de plus de 25 millions d'euros). Toutes les autres actions (dont l'évaluation du risque équivaut à *perte improbable*) présentent un risque minime ou nul ne doivent pas obligatoirement être mentionnées, quelle que soit leur ampleur. À des fins de transparence, KBC souhaite néanmoins exposer le statut actuel des principaux dossiers appartenant à cette catégorie.

Les principaux dossiers sont résumés ci-dessous. Les informations fournies sont limitées afin de ne pas compromettre la position du groupe dans les actions en cours.

- Perte probable :

- En 2003, une importante affaire de fraude a été exposée au grand jour chez K&H Equities Hongrie. De nombreux clients avaient essuyé de grosses pertes sur leurs portefeuilles de titres à la suite de spéculations non autorisées et d'éventuels détournements. Des ordres et des relevés de portefeuille avaient été falsifiés. Des condamnations pénales ont été prononcées en août 2008. Une procédure d'appel est en cours. La plupart des réclamations ont déjà été réglées, soit à l'amiable soit par jugement arbitral. Des provisions adaptées ont été constituées pour les actions encore en cours, dont l'affaire DBI Kft. (Betonut) qui prend à son compte 29 millions d'euros (nets).
- Entre fin 1995 et début 1997, KBC Bank et KB Consult avaient été associées au transfert de sociétés de trésorerie. KBC Bank et/ou KB Consult sont impliquées dans 26 procédures civiles devant le tribunal. En outre, KB Consult a été mise en examen par un juge d'instruction en 2004. KBC Bank et KBC Groupe SA ont été convoqués pour le règlement de la procédure devant la Chambre du Conseil de Bruges, qui a décidé le 27 mai 2009 de reporter l'affaire pour une durée indéterminée. Une provision de 47 millions d'euros a été constituée pour amortir l'incidence d'éventuelles actions en dommages et intérêts en la matière (par rapport à fin 2008, cela représente une reprise de 3 millions d'euros actée à la suite d'un jugement favorable rendu dans un dossier). En tant que tel, le transfert d'une société de trésorerie est une transaction parfaitement légale. Néanmoins, il est apparu par la suite que certains acheteurs avaient agi de mauvaise foi et n'avaient en réalité fait aucun investissement. Ils n'avaient pas non plus introduit de dé-

claration fiscale pour les sociétés de trésorerie qu'ils avaient achetées. KBC Bank et KB Consult ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour rompre toute relation avec ces parties.

- En mars 2000, Rebo et Trustimmo, deux filiales de Almafin (ancienne filiale de Gevaert et filiale actuelle de KBC Bank) ainsi que quatre anciens administrateurs de Broeckdal Vastgoedmaatschappij, ont été assignés devant le tribunal civil de Bruxelles par le ministère des Finances de l'État belge en vue du paiement de 16,7 millions d'euros d'impôts dus par la société immobilière susmentionnée. En novembre 1995, cette société avait été convertie en une société de trésorerie, qui a été vendue à Mubavi België, filiale de Mubavi Nederland (un groupe néerlandais d'investissement immobilier, déclaré en faillite en 2005), ce qui, à l'époque, constituait une transaction tout à fait légale. Selon le ministère des Finances, cet acheteur n'aurait pas effectué de réels investissements et n'aurait pas rentré des déclarations fiscales correctes. Broeckdal Vastgoedmaatschappij a toutefois contesté ces créances fiscales et a elle-même entamé en décembre 2002 une procédure à l'encontre du ministère des Finances de l'État belge devant le tribunal civil d'Anvers. L'action civile en cours devant le tribunal de Bruxelles est suspendue jusqu'à ce qu'un jugement final soit donné dans la procédure fiscale en cours devant le tribunal d'Anvers. Une provision de 26 millions d'euros a été constituée pour couvrir ce risque possible, alors qu'en 2008, le montant de la provision ne dépassait pas la barre des 25 millions d'euros, qui constitue le seuil à partir duquel un commentaire est fourni dans les comptes annuels.
- Perte possible :
 - En 2002, une réclamation de 100 millions d'euros a été intentée contre KBC Bank par les actionnaires d'un holding détenant à 100% Transport Coulier, qui était à l'époque une importante société de transport dans le secteur pétrochimique mais avait été déclarée en faillite en 1992. Les plaignants arguent que la banque aurait commis plusieurs erreurs qui ont mené à la faillite. Le tribunal a rendu un jugement le 14 octobre 2005, rendant les réclamations irrecevables. Les plaignants ont interjeté appel le 30 juin 2006. Un jugement est attendu au premier trimestre 2010 au plus tôt.
- Perte improbable :
 - Dans le cadre du procès intenté le 3 avril 2009 à l'encontre de onze (anciens) administrateurs et membres du personnel de KBC Bank et Kredietbank Luxembourgeoise (KBL) accusés de participation à des pratiques d'évasion fiscale perpétrées par des clients de KBC Bank et KBL, le tribunal correctionnel de Bruxelles a déclaré l'action irrecevable le 8 décembre 2009. Compte tenu des circonstances particulièrement douteuses dans lesquelles les pièces ont été soumises à la justice par le ministère public, il estime que ces dernières ne peuvent pas être considérées comme des preuves dans une procédure judiciaire. Après une enquête minutieuse sur la manière dont les documents contestés ont été ajoutés aux pièces du procès, il a conclu que l'instruction n'a pas été menée de manière légitime et impartiale. Il a fourni des motifs circonstanciés à ce sujet. Le ministère public a interjeté appel le 10 décembre 2009.
 - ČSOB (et KBC Bank pour une réclamation) est partie dans plusieurs actions en justice relatives au Contrat de vente d'une société, qui a été conclu le 19 juin 2000 entre Investiční a Poštovní banka (IPB) et ČSOB, et aux garanties constituées dans ce cadre par la République tchèque et la Banque nationale tchèque. Dans l'une de ces procédures, ČSOB a entamé le 13 juin 2007 une procédure d'arbitrage concernant les garanties précitées auprès de la Chambre de commerce internationale à l'encontre de la République tchèque en vue du versement de 62 millions d'euros (montant converti) majorés des intérêts. Dans ce cadre, les pouvoirs publics tchèques ont introduit une demande reconventionnelle, provisoirement estimée à 1 milliard d'euros (montant converti), à majorer des intérêts. Après consultation, des cabinets d'avocats de renommée internationale sont parvenus dans des avis juridiques formels à la conclusion que cette demande reconventionnelle n'est pas fondée. Un jugement est attendu au deuxième semestre 2010.

Annexe 33 : Autres passifs

| (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|--------------|--------------|
| Total | 5 309 | 4 422 |
| Ventilation selon le type | | |
| Régimes de retraite ou autres avantages du personnel | 1 530 | 1 146 |
| Dépôts de réassureurs | 98 | 95 |
| Charges à imputer (autres que les dépenses d'intérêts liées aux passifs financiers) | 1 269 | 843 |
| Autres | 2 412 | 2 339 |

- De plus amples informations sur les régimes de retraite et les autres avantages du personnel sont fournies à l'Annexe 34.

Annexe 34 : Obligations résultant des régimes de retraite

| (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|------------|------------|
| RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES | | |
| Rapprochement des obligations brutes au titre de régimes à prestations définies | | |
| Obligations brutes résultant des régimes à prestations définies, au début de l'exercice | 1 786 | 1 884 |
| Coût des services | 107 | 110 |
| Coût financier | 93 | 96 |
| Modifications apportées au régime | 33 | -21 |
| Écarts actuariels | -16 | 5 |
| Avantages versés | -113 | -111 |
| Écarts de change | -11 | 0 |
| Réductions | -1 | 0 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Autres | 7 | 35 |
| Obligations brutes résultant des régimes à prestations définies, au terme de l'exercice | 1 884 | 1 997 |
| Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime | | |
| Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice | 1 520 | 1 293 |
| Rendement effectif des actifs du régime | -230 | 189 |
| Cotisations de l'employeur | 109 | 93 |
| Cotisations des adhérents au régime | 18 | 21 |
| Avantages versés | -113 | -111 |
| Écarts de change | -6 | 4 |
| Liquidations | -3 | 0 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Autres | -3 | 40 |
| Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice | 1 293 | 1 529 |
| Dont instruments financiers émis par le groupe | 10 | 13 |
| Financé | | |
| Actifs du régime excédant les obligations brutes au titre de prestations | -580 | -468 |
| Profits actuariels nets non comptabilisés | 69 | -43 |
| Montant des transactions non comptabilisé | 0 | 0 |
| Coût des services passés non comptabilisé | 0 | 0 |
| Actifs non comptabilisés | -1 | -1 |
| Charges de retraite non financées à payer/payées | -512 | -512 |
| Mutation du passif ou de l'actif net | | |
| Charges de retraite non financées à payer/payées au début de l'exercice | -508 | -512 |
| Charges de retraites périodiques nettes | -121 | -95 |
| Cotisations de l'employeur | 109 | -93 |
| Écarts de change | 0 | 0 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Autres | 8 | 2 |
| Charges de retraite non financées à payer/payées au terme de l'exercice | -512 | -512 |
| Montants comptabilisés au bilan | | |
| Charges de retraite payées | 77 | 58 |
| Charges à payer au titre des retraites | -589 | -570 |
| Charges de retraite non financées à payer/payées | -512 | -512 |

Annexe 34 : Obligations résultant des régimes de retraite (suite)

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|---------------|--------------|
| Montants comptabilisés dans le compte de résultats | | |
| Coût des services | 107 | 110 |
| Coût financier | 93 | 96 |
| Rendement attendu des actifs du régime | -88 | -64 |
| Ajustements visant à limiter les charges de retraite payées | 1 | 1 |
| Amortissement du coût des services passés non comptabilisé | 33 | -21 |
| Amortissement de profits/pertes nets non comptabilisés | -8 | -8 |
| Cotisations des travailleurs | -18 | -18 |
| Réductions | -1 | 0 |
| Liquidations | 3 | 0 |
| Modifications du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Charges de retraite périodiques nettes déterminées par la méthode actuarielle* | 121 | 95 |
| Rendement effectif des actifs du régime | -15,1% | 14,7% |
| Principales hypothèses actuarielles utilisées (moyennes pondérées) | | |
| Taux d'actualisation | 5,1% | 5,0% |
| Rendement attendu des actifs du régime | 5,7% | 5,2% |
| Taux attendu d'augmentation des salaires | 3,4% | 3,4% |
| Taux d'augmentation des retraites | 0,9% | 0,8% |
| RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES | | |
| Charges pour régimes à cotisations définies | 7 | 6 |

* Ces coûts sont repris sous Charges de personnel (cf. Annexe 12 : Charges d'exploitation).

- Les accords de pension des membres du personnel des différentes sociétés du groupe KBC sont couverts par des fonds de pension et des assurances de groupe, dont la majorité est constituée de régimes à prestations définies. Les principaux régimes à prestations définies sont le Fonds de pension KBC auquel adhèrent KBC Bank, KBC Assurances (depuis 2007) et la majorité de leurs filiales belges, l'assurance de groupe de KBC Assurances (temps de service avant le 1^{er} janvier 2007) et les plans de pension de KBL EPB (comportant à la fois des assurances de groupe et des fonds de pension). Les actifs des deux premiers régimes de retraite cités sont gérés par KBC Asset Management. Les avantages dépendent notamment de l'ancienneté du travailleur et de son salaire pendant les années précédant son départ à la retraite. Les besoins de financement annuels de ces régimes de retraite sont déterminés sur la base de méthodes de coût actuariel.
- Historique des principaux éléments du tableau (données à fin 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, en millions d'euros) :
 - obligations brutes résultant des régimes à prestations définies : 1 922, 1 717, 1 786, 1 884, 1 997 ;
 - juste valeur des actifs du régime : 1 478, 1 497, 1 520, 1 293, 1 529 ;
 - charges de retraite non financées à payer/payées : -604, -474, -508, -512, -512.
- Le rendement escompté des actifs du régime est déterminé sur la base du taux OLO, compte tenu du dosage des actifs du régime.

$$RDA = (X \times \text{taux OLO à } T \text{ ans}) + (Y \times (\text{taux OLO à } T \text{ ans} + 3\%)) + (Z \times (\text{taux OLO à } T \text{ ans} + 1,75\%))$$
, où :
 - T = durée de l'OLO utilisée pour le taux d'actualisation
 - X = pourcentage de titres à revenu fixe
 - Y = pourcentage d'actions
 - Z = pourcentage de l'immobilier.

Les primes de risque de respectivement 3% et 1,75% sont basées sur le rendement à long terme des actions et de l'immobilier.

- Les principaux régimes de retraite du groupe se composaient des actifs suivants au 31 décembre 2009 :
 - Fonds de pension KBC : 40% actions, 48% obligations, 9% immobilier et 3% liquidités (contre respectivement 33%, 54%, 10% et 3% en 2008) ;
 - assurance de groupe KBC Assurances (y compris Fidea) : 8% actions, 88% obligations, 2% immobilier et 2% liquidités (contre 13% actions, 86% obligations et 1% immobilier en 2008) ;
 - régime de retraite KBL EPB : 39% actions, 54% obligations, 3% immobilier et 4% liquidités (contre 9% actions, 67% obligations et 24% liquidités en 2008).
- Les cotisations suivantes sont prévues pour les principaux régimes de retraite en 2010 :
 - Fonds de pension KBC : 75 millions d'euros ;
 - assurance de groupe KBC Assurances (y compris Fidea) : 4 millions d'euros ;
 - régime de retraite KBL EPB : 10 millions d'euros.
- La modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des actifs du plan et des obligations brutes résultant des régimes à prestations définies a eu l'effet suivant sur les actifs du plan ('+' en cas d'influence positive et '-' en cas d'influence négative pour les trois régimes de pension mentionnés à l'alinéa précédent) : +2 millions d'euros en 2005, +1 million d'euros en 2006, -1 million d'euros en 2007, 0 million d'euros en 2008 et 0 million d'euros en 2009. L'effet sur les obligations résultant des régimes de retraite s'éleva à +16 millions d'euros, -40 millions d'euros, -7 millions d'euros, -88 millions d'euros et -18 millions d'euros respectivement.

Annexe 35 : Capitaux propres des actionnaires et titres de capital de base sans droit de vote

| (en nombre d'actions) | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|--------------------|--------------------|
| Actions ordinaires | 357 752 822 | 357 918 125 |
| Obligations obligatoirement remboursables en actions | 0 | 0 |
| Instruments de capital de base sans droit de vote | 118 644 067 | 237 288 134 |
| <i>Dont actions ordinaires donnant droit au dividende</i> | <i>341 819 369</i> | <i>344 392 245</i> |
| <i>Dont actions propres</i> | <i>18 216 385</i> | <i>18 189 217</i> |
| Informations complémentaires | | |
| Valeur fractionnelle par action, en EUR | 3,48 | 3,48 |
| Nombre d'actions émises mais non entièrement libérées | 0 | 0 |

| MUTATIONS (en nombre d'actions) | Actions ordinaires | Obligations obligatoirement remboursables en actions | Titres de capital de base sans droit de vote |
|---|--------------------|--|--|
| 2008 | | | |
| Solde d'ouverture | 355 115 321 | 2 589 347 | 0 |
| Émission d'actions/de titres de capital de base | 48 154 | 0 | 118 644 067 |
| Conversion d'obligations obligatoirement remboursables en actions | 2 589 347 | -2 589 347 | 0 |
| Autres mutations | 0 | 0 | 0 |
| Solde de clôture | 357 752 822 | 0 | 118 644 067 |
| 2009 | | | |
| Solde d'ouverture | 357 752 822 | 0 | 118 644 067 |
| Émission d'actions/de titres de capital de base | 165 303 | 0 | 118 644 067 |
| Conversion d'obligations obligatoirement remboursables en actions | 0 | 0 | 0 |
| Autres mutations | 0 | 0 | 0 |
| Solde de clôture | 357 918 125 | 0 | 237 288 134 |

- Actions ordinaires : le capital social de KBC Groupe SA se compose d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires sont assorties d'un droit de vote, chaque action représentant une voix. Il n'est pas procédé à l'émission de parts bénéficiaires ou d'actions sans droit de vote. Au 31 décembre 2009, les sociétés du groupe KBC détenaient 18 189 217 actions ordinaires KBC en portefeuille, qui se composent pour l'essentiel d'actions propres rachetées dans le cadre d'anciens programmes et d'actions propres servant de couverture pour les plans d'options sur actions à l'intention du personnel. Des informations sur les plans d'options sur actions sont fournies à l'Annexe 12. Le chapitre Comptes annuels non consolidés contient de plus amples renseignements sur le mandat concernant le capital autorisé. Les actions de préférence ne sont pas reprises dans les Capitaux propres des actionnaires mais dans les Intérêts de tiers.
- Obligations obligatoirement remboursables en actions : le 1^{er} décembre 2008, toutes les obligations obligatoirement remboursables en actions non encore converties ont été converties en actions ordinaires. Il n'y avait aucune obligation librement remboursable en actions en circulation au 31 décembre 2009.
- Instruments de capital de base sans droit de vote : depuis fin 2008, KBC Groupe SA a émis pour 7 milliards d'euros de titres de capital de base perpétuels, non transférables et sans droit de vote, pari passu avec les actions ordinaires en cas de liquidation. L'État belge (la Société Fédérale de Participations et d'Investissement) et la Région flamande y ont souscrit (à raison de 3,5 milliards d'euros chacun). La transaction avec l'État belge a été conclue en dé-

cembre 2008 et celle avec la Région flamande a été finalisée en juillet 2009. KBC Groupe SA a utilisé le produit de ces transactions pour renforcer le capital de base de ses activités bancaires à hauteur de 5,5 milliards d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Bank) et pour relever la marge de solvabilité de ses activités d'assurance de 1,5 milliard d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Assurances). Autres caractéristiques de ces transactions :

- Prix d'émission : 29,50 euros par titre.
- Taux du coupon : taux le plus élevé des deux suivants : (i) 2,51 euros par titre (soit un taux d'intérêt de 8,5%) ou (ii) 120% du dividende versé sur les actions ordinaires en 2009 (pour le versement des intérêts en 2010) et 125% pour 2010 et les années suivantes (pour le versement des intérêts en 2011 et après). Pas de coupon si aucun dividende n'est versé.
- Option de rachat : KBC a le droit de racheter à tout moment l'intégralité ou une partie des titres (sous réserve d'approbation par l'organe de contrôle financier) à 150% du prix d'émission (44,25 euros) à payer comptant.
- Option d'échange (valable uniquement pour les transactions conclues avec l'État belge) : après trois ans (décembre 2011), KBC a le droit de convertir à tout moment les titres en actions ordinaires selon le rapport 1/1. Le cas échéant, l'État peut opter pour un remboursement des titres en numéraire. Le montant en numéraire sera de 115% du prix d'émission à partir de la quatrième année et sera majoré à chaque fois de 5 points de pourcentage les années suivantes, avec un plafond de 150%.

Annexe 36 : Engagements et passifs éventuels

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|------------|------------|
| Part non utilisée des lignes de crédit | | |
| Octroyées | 43 320 | 34 097 |
| De manière irrévocable | 36 388 | 20 209 |
| De manière révocable | 6 932 | 13 888 |
| Reçues | 3 442 | 3 469 |
| Garanties financières | | |
| Octroyées | 18 009 | 17 029 |
| Garanties reçues et sûretés | 190 159 | 185 631 |
| Pour actifs dépréciés ou échus mais non acquittés | 5 191 | 7 888 |
| Actifs non financiers | 4 012 | 3 751 |
| Actifs financiers | 1 179 | 4 136 |
| Pour actifs non dépréciés ni échus mais non acquittés | 184 968 | 177 744 |
| Actifs non financiers | 145 253 | 147 464 |
| Actifs financiers | 39 715 | 30 279 |
| Autres engagements | | |
| Octroyés | 650 | 1 848 |
| De manière irrévocable | 625 | 1 828 |
| De manière révocable | 25 | 20 |
| Reçus | 238 | 257 |

- La juste valeur des garanties financières est basée sur la valeur de marché disponible. La juste valeur des garanties non financières repose sur la valeur au moment de la contraction du prêt (par exemple le montant de l'inscription hypothécaire) ou sur le cautionnement personnel.
- KBC Groupe SA garantit irrévocablement et inconditionnellement tous les engagements existant au 31 décembre 2009 (*all sums, indebtedness, obligations and liabilities outstanding*), énumérés à la Section 5 c du *Companies (Amendment) Act* irlandais, des entreprises irlandaises mentionnées ci-après. La garantie permet à ces entreprises d'être dispensées de

certaines obligations de publication en vertu de la section 17 du *Companies (Amendment) Act 1986* irlandais.

- KBC Asset Management International Limited
- KBC Asset Management Limited
- KBC Financial Services (Ireland) Limited
- KBC Fund Managers Limited
- Eperon Asset Management Limited

Annexe 37 : Location

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|------------|------------|
| Créances résultant de contrats de location-financement | | |
| Investissement brut dans des contrats de location-financement, à recevoir | 8 004 | 6 682 |
| Jusqu'à 1 an | 2 416 | 2 047 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 4 204 | 3 286 |
| Plus de 5 ans | 1 384 | 1 349 |
| Produits financiers futurs non acquis de contrats de location-financement | 1 200 | 1 054 |
| Investissement net dans des contrats de location-financement | 6 765 | 5 601 |
| Jusqu'à 1 an | 2 057 | 1 749 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 3 704 | 2 858 |
| Plus de 5 ans | 1 004 | 994 |
| Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur | 7 | 18 |
| Cumul des réductions de valeur sur créances de leasing irrécouvrables | 108 | 187 |
| Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats | 16 | 15 |
| Créances résultant de contrats de location simple | | |
| Montant des loyers minimums futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables | 698 | 729 |
| Jusqu'à 1 an | 212 | 231 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 453 | 485 |
| Plus de 5 ans | 33 | 13 |
| Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats | 2 | 0 |

- Il n'existe aucun cas important dans lequel KBC intervient en qualité de preneur dans le cadre d'un contrat de location simple et de location-financement.
- Conformément aux dispositions de l'IFRIC 4, aucun contrat de location simple ou de location-financement incorporé dans d'autres contrats n'a été constaté.
- Location-financement : la location-financement est en majeure partie fournie par des sociétés distinctes principalement actives en Belgique et en Europe centrale. KBC propose divers

produits de location-financement, allant du leasing d'équipement et de véhicules au leasing immobilier. Les contrats de location-financement sont proposés en Belgique par le réseau d'agences du groupe KBC.

- Les contrats de location simple portent essentiellement sur la location *full service* de voitures et sont vendus tant par le réseau d'agences de KBC Bank et CBC Banque que par une équipe de vente interne. La location *full service* se développe également en Europe centrale.

Annexe 38 : Transactions entre parties liées

(en millions d'EUR)

| | 2008 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES, À L'EXCEPTION DES ADMINISTRATEURS | | |
| Actif | 23 385 | 29 288 |
| Prêts et avances | 1 015 | 370 |
| Avances en compte courant | 24 | 13 |
| Prêts à terme | 991 | 357 |
| Location-financement | 0 | 0 |
| Prêts à tempérament | 0 | 0 |
| Prêts hypothécaires | 0 | 0 |
| Instruments de capitaux propres | 208 | 268 |
| À des fins de transaction | 5 | 50 |
| À des fins d'investissement | 203 | 218 |
| Autres créances | 22 162 | 28 649 |
| Passifs | 1 878 | 744 |
| Dépôts | 501 | 603 |
| Dépôts | 376 | 479 |
| Autres | 125 | 124 |
| Autres passifs financiers | 1 | 31 |
| Dettes représentées par un titre | 1 | 31 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 |
| Paievements en actions, attribuées | 0 | 0 |
| Paievements en actions, exercées | 0 | 0 |
| Autres passifs | 1 376 | 110 |
| Compte de résultats | 739 | 928 |
| Revenus nets d'intérêts | 737 | 939 |
| Primes brutes acquises | 0 | 0 |
| Revenus de dividendes | 13 | 12 |
| Revenus nets de commissions | 1 | 1 |
| Autres revenus nets | 24 | 8 |
| Frais généraux administratifs | -36 | -33 |
| Garanties | | |
| Garanties fournies par le groupe | 0 | 0 |
| Garanties reçues par le groupe | 0 | 0 |
| TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS | | |
| Total* | 8 | 6 |
| Ventilation par administrateur | | |
| Membres du Comité de direction du Groupe | 3 | 5 |
| Autres membres | 5 | 1 |
| Ventilation selon le type de rémunération | | |
| Avantages à court terme | 5 | 4 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2 | 2 |
| Régimes à prestations définies | 2 | 2 |
| Régimes à cotisations définies | 0 | 0 |
| Autres rémunérations à long terme | 0 | 0 |
| Indemnités de départ | 0 | 1 |
| Paievements en actions | 0 | 0 |
| Options sur actions, en unités | | |
| Au début de l'exercice | 62 700 | 64 000 |
| Attribuées | 7 300 | 0 |
| Exercées | -6 000 | 0 |
| Modification de la composition du Conseil d'administration | 0 | -29 700 |
| Au terme de l'exercice | 64 000 | 34 300 |
| Avances et prêts attribués aux administrateurs et partenaires* | 3 | 2 |

* Rémunérations allouées aux administrateurs ou partenaires de l'entreprise consolidante en raison de leurs fonctions dans cette entreprise, dans ses filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite attribuées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants.

• Après élimination des transactions avec les filiales consolidées, il reste principalement les transactions avec :

- les entreprises associées (dont NLB avec environ 176 millions d'euros sous les créances et environ 112 millions d'euros sous les dettes) ;
- les *special purpose vehicles* non consolidés ;
- KBC Ancora, Cera SCRL et MRBB ;
- les fonds de pension et les administrateurs du groupe ;

- l'État belge et la Région flamande (cf. transactions de renforcement du capital à l'Annexe 35), représentant ensemble environ 28,6 milliards d'euros sous les créances et 0,3 milliard d'euros sous les dettes.

- Toutes les transactions avec les parties liées s'effectuent *at arm's length*.
- Il n'y a pas eu d'autres transactions corporelles avec des entreprises associées que celles figurant dans le tableau.

Annexe 39 : Rémunération du commissaire

En 2009, KBC Groupe SA et ses filiales consolidées ont versé ensemble 15 775 397 euros à Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL dans le cadre des missions de contrôle ordinaires. La rémunération versée en 2009 pour les autres services s'élevait à 1 657 926 euros, répartis comme suit :

- autres missions de contrôle : 1 045 286 euros ;
- missions de conseil fiscal : 226 730 euros ;
- autres missions que le révisorat : 385 910 euros.

Annexe 40 : Liste des principales filiales et entreprises associées

| Entreprise | Siège social | Pourcentage de participation au niveau du groupe | Division* | Activité |
|--|------------------------|--|-----------|--|
| KBC BANK | | | | |
| Filiales consolidées par intégration globale | | | | |
| Absolut Bank | Moscou – RU | 95,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| Banque Diamantaire Anversoise SA | Anvers – BE | 100,00 | MB | Établissement de crédit |
| CBC Banque SA | Bruxelles – BE | 100,00 | B | Établissement de crédit |
| Centea SA | Anvers – BE | 99,56 | B | Établissement de crédit |
| CIBANK AD | Sofia – BG | 81,69 | ECOR | Établissement de crédit |
| ČSOB a.s. (Tchéquie) | Prague – CZ | 100,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| ČSOB a.s. (Slovaquie) | Bratislava – SK | 100,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| KBC Asset Management SA | Bruxelles – BE | 100,00 | B | Asset Management |
| KBC Bank SA | Bruxelles – BE | 100,00 | B/MB/CG | Établissement de crédit |
| KBC Bank Deutschland AG | Brême – DE | 100,00 | MB | Établissement de crédit |
| KBC Bank Funding LLC & Trust (groupe) | New York – US | 100,00 | MB | Émission d'actions de préférence |
| KBC Bank Ireland Plc | Dublin – IE | 100,00 | MB | Établissement de crédit |
| KBC Clearing NV | Amsterdam – NL | 100,00 | MB | Clearing |
| KBC Commercial Finance | Bruxelles – BE | 100,00 | MB | Factoring |
| KBC Credit Investments SA | Bruxelles – BE | 100,00 | MB | Investissements en titres liés aux crédits |
| KBC Finance Ireland | Dublin – IE | 100,00 | MB | Octroi de crédit |
| KBC Financial Products (groupe) | Diverses localisations | 100,00 | MB | Négoce d'actions et de dérivés |
| KBC Internationale Financieringsmaatschappij NV | Rotterdam – NL | 100,00 | MB | Émission d'obligations |
| KBC Lease (groupe) | Diverses localisations | 100,00 | MB | Leasing |
| KBC Peel Hunt Limited | Londres – GB | 100,00 | MB | Société de Bourse, corporate finance |
| KBC Private Equity SA | Bruxelles – BE | 100,00 | MB | Capital-risque |
| KBC Real Estate SA | Zaventem – BE | 100,00 | MB | Immobilier |
| KBC Securities SA | Bruxelles – BE | 100,00 | MB | Société de Bourse, corporate finance |
| K&H Bank Rt. | Budapest – HU | 100,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| Kredyt Bank SA | Varsovie – PL | 80,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| Entreprises associées | | | | |
| Nova Ljubljanska banka d.d. (groupe) | Ljubljana – SI | 30,57 | ECOR | Établissement de crédit |
| KBC ASSURANCES | | | | |
| Filiales consolidées par intégration globale | | | | |
| ADD SA | Heverlee – BE | 100,00 | B | Compagnie d'assurances |
| Assurisk SA | Luxembourg – LU | 100,00 | MB | Compagnie d'assurances |
| ČSOB Pojišť'ovna a.s. (Tchéquie) | Pardubice – CZ | 100,00 | ECOR | Compagnie d'assurances |
| ČSOB Poist'ovňa a.s. (Slovaquie) | Bratislava – SK | 100,00 | ECOR | Compagnie d'assurances |
| DZI Insurance | Sofia – BG | 89,53 | ECOR | Compagnie d'assurances |
| Fidea SA | Anvers – BE | 100,00 | B | Compagnie d'assurances |
| Groep VAB | Zwijndrecht – BE | 74,81 | B | Assistance voiture |
| K&H Insurance Rt. | Budapest – HU | 100,00 | ECOR | Compagnie d'assurances |
| KBC Banka A.D. | Belgrade – RS | 100,00 | ECOR | Établissement de crédit |
| KBC Assurances SA | Leuven – BE | 100,00 | B | Compagnie d'assurances |
| Secura SA | Bruxelles – BE | 95,04 | MB | Compagnie d'assurances |
| VITIS Life Luxembourg SA | Luxembourg – LU | 99,99 | EPB | Compagnie d'assurances |
| TUIR WARTA SA | Varsovie – PL | 100,00 | ECOR | Compagnie d'assurances |
| Filiales consolidées par intégration proportionnelle | | | | |
| NLB Vita d.d. | Ljubljana – SI | 50,00 | ECOR | Compagnie d'assurances |

Annexe 40 : Liste des principales filiales et entreprises associées (suite)

| Entreprise | Siège social | Pourcentage de participation au niveau du groupe | | Division* | Activité |
|---|-----------------|--|--|-----------|-----------------------------------|
| | | | | | |
| KBL EPB | | | | | |
| Filiales consolidées par intégration globale | | | | | |
| Brown Shipley & Co Ltd. | Londres – GB | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| KBL Richelieu Banque Privée | Paris – FR | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| KBL European Private Bankers SA | Luxembourg – LU | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| KBL (Switzerland) Ltd. | Genève – CH | 99,90 | | EPB | Établissement de crédit |
| Merck Finck & Co. | Munich – DE | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| Puilaetco Dewaay Private Bankers SA | Bruxelles – BE | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| Theodoor Gilissen Bankiers NV | Amsterdam – NL | 99,91 | | EPB | Établissement de crédit |
| KBC GROUPE SA (autres filiales directes) | | | | | |
| Filiales consolidées par intégration globale | | | | | |
| KBC Global Services SA | Bruxelles – BE | 100,00 | | CG | Structure de communauté d'intérêt |
| KBC Groupe SA | Bruxelles – BE | 100,00 | | CG | Holding |

* Abréviations : B = Belgique, ECOR = Europe centrale, orientale et Russie, MB = Merchant Banking, EPB = European Private Banking, CG = Centre de groupe.

- Une liste complète des sociétés comprises ou non dans la consolidation et des entreprises associées au 31 décembre 2009 est disponible sur le site www.kbc.com (profil de l'entreprise/structure du groupe).

Annexe 41 : Principales modifications du périmètre de consolidation

| Société mère | Entreprise | Méthode d'intégration | Pourcentage de participation au niveau du groupe | | Commentaires |
|---|--------------------|-----------------------|--|------------|---|
| | | | 31-12-2008 | 31-12-2009 | |
| | | | | | |
| Ajouts | | | | | |
| Néant | – | – | – | – | – |
| Sorties | | | | | |
| Néant | – | – | – | – | – |
| Variations du pourcentage de participation et fusions internes | | | | | |
| KBC Bank | CIBANK AD | Intégration globale | 77,09 | 81,69 | – |
| KBC Bank | Istobanka | Intégration globale | 100,00 | – | Fusion avec ČSOB (Slovaquie) au 3e trimestre 2009 |
| KBC Bank | KBC Bank Nederland | Intégration globale | 100,00 | – | Fusion avec KBC Bank SA au 2e trimestre 2009 |

Annexe 42 : Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements favorables ou défavorables qui se produisent entre la date de clôture (31 décembre 2009) et la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'administration en vue de leur publication. On distingue d'une part les événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements (événements qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture) et d'autre part, les événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements (événements qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture). Le premier type d'événement donne en principe lieu à un ajustement des états financiers de l'exercice précédant l'événement, tandis que le deuxième type n'influence en principe que les états financiers de l'exercice suivant.

Les principaux événements qui n'ont pas donné lieu à des ajustements après la date de clôture des comptes sont les suivants :

- Dans le cadre de sa nouvelle stratégie axée sur les marchés domestiques, KBC a cédé le 24 février 2010 ses activités américaines d'hypothèques inversées regroupées sous KBC Financial Products (World Alliance Financial Corp). L'impact financier de la transaction est certes limité mais réduit le profil de risque de KBC et libère environ 0,8 milliard USD de liquidités.
- Au premier semestre 2010, KBC réduira fortement son exposition aux *credit default swaps*, dans le cadre de la restructuration de KBC Financial Products. Il en résultera en fin de compte une diminution des exigences de capitaux propres réglementaires.

Annexe 43 : Informations générales (IAS 1)

| | |
|-----------------------------|--|
| Nom | KBC Groupe SA |
| Constitution | Le 9 février 1935 sous la raison sociale Kredietbank SA ; nom actuel depuis le 2 mars 2005 |
| Pays de constitution | Belgique |
| Siège social | Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique |
| TVA | BE 0403.227.515 |
| RPM | Bruxelles |
| Forme juridique | Société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne ; la société est un holding financier inscrit auprès de la Commission bancaire, financière et des assurances. |
| Durée de la société | Indéterminée |
| Objet | La société est un holding financier qui a pour objet de détenir et de gérer directement ou indirectement des participations dans d'autres entreprises, dont – sans que l'énumération soit limitative – établissements de crédit, entreprises d'assurances et autres institutions financières. La société a aussi pour but de fournir des services de support aux tiers, en qualité de mandataire ou autrement, en particulier aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte (article 2 des statuts). |

Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés

Les statuts de la société peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles. Les comptes annuels sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Les décisions en matière de nomination, démission et destitution de membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont publiées aux *Annexes du Moniteur belge*. Les avis financiers concernant la société ainsi que les convocations aux assemblées générales paraissent également dans la presse financière et/ou sur le site www.kbc.com. Les rapports annuels de la société peuvent être obtenus à son siège social. Ils sont envoyés chaque année aux porteurs d'actions nominatives et aux personnes qui en font la demande.

Assemblée générale des actionnaires

Il est tenu, chaque année, une Assemblée générale au siège social de la société ou à un autre endroit annoncé dans la convocation, le dernier jeudi d'avril à 11 heures ou, si ce jour est férié, le dernier jour ouvrable précédent, à 16 heures.

Pour être admis à l'Assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur, d'obligations au porteur ou de warrants au porteur, et les détenteurs de certificats au porteur émis avec la collaboration de la société, sont tenus de déposer leurs titres au moins quatre jours ouvrables avant l'assemblée, au siège social ou à un autre endroit spécifié dans la convocation.

Les détenteurs d'actions nominatives, d'obligations nominatives, de warrants nominatifs ou de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la société, doivent également notifier au siège social, dans le même délai et par écrit, leur intention de prendre part à l'Assemblée générale.

Les détenteurs de titres dématérialisés – actions, obligations, warrants ou certificats émis avec la collaboration de la société – désireux d'être admis à l'Assemblée générale doivent, au moins quatre jours ouvrables avant l'assemblée, déposer au siège social ou à un autre endroit spécifié dans la convocation un certificat établi par le teneur de compte reconnu ou par la chambre de compensation, attestant de la non-disponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée générale.

Les détenteurs d'obligations, de warrants et de certificats émis avec la collaboration de la société ont le droit d'assister à l'Assemblée générale mais uniquement avec voix consultative.

Par dérogation aux dispositions du présent article, le Conseil d'administration peut décider que pour être admis à l'Assemblée générale, les détenteurs d'actions, d'obligations, de warrants ou de certificats émis avec la collaboration de la société doivent prouver qu'ils détiennent les titres à la date d'enregistrement à 24 heures, quel que soit le nombre de titres en leur possession à la date de l'Assemblée générale. Cette date d'enregistrement doit se situer entre le quinzième jour et le cinquième jour ouvrable précédant la date de l'Assemblée générale. Le nombre de titres détenus par chaque porteur de titres à la date d'enregistrement à 24 heures est inscrit dans un registre désigné par le Conseil d'administration. La convocation à l'Assemblée générale doit mentionner la date d'enregistrement ainsi que la procédure à suivre par les détenteurs de titres pour se faire enregistrer.



COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS

Contexte

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA sont présentés ici dans une version abrégée. Conformément aux dispositions légales, les comptes annuels non consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande adressée à :

KBC Groupe SA
Investor Relations – IRO
Avenue du Port 2
1080 Bruxelles
Belgique

Le commissaire a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels non consolidés ont été établis conformément aux normes comptables belges (B-GAAP). Ils ne sont donc pas comparables aux données établies selon les normes IFRS qui figurent dans les autres chapitres du présent rapport annuel.

Bilan, résultats, affectations et prélèvements (B-GAAP, non consolidé)

Bilan non consolidé après répartition du bénéfice, basé sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|---------------|---------------|
| Immobilisations | 13 771 | 17 094 |
| Immobilisations financières | 13 771 | 17 094 |
| Entreprises liées | 13 760 | 17 083 |
| Participations | 13 510 | 16 833 |
| Créances | 250 | 250 |
| Entreprises avec lien de participation | 11 | 11 |
| Participations | 1 | 1 |
| Créances | 10 | 10 |
| Actifs circulants | 371 | 545 |
| Stocks et commandes en cours | 0 | 0 |
| Créances à un an au plus | 2 | 23 |
| Créances commerciales | 0 | 2 |
| Autres créances | 2 | 22 |
| Placements de trésorerie | 317 | 467 |
| Actions propres | 317 | 436 |
| Autres placements | 0 | 30 |
| Valeurs disponibles | 33 | 43 |
| Comptes de régularisation | 19 | 12 |
| Total de l'actif | 14 142 | 17 638 |
| Capitaux propres | 9 251 | 9 415 |
| Capital | 1 244 | 1 245 |
| Capital souscrit | 1 244 | 1 245 |
| Primes d'émission | 4 332 | 4 336 |
| Réserves | 1 445 | 1 445 |
| Réserves légales | 124 | 124 |
| Réserves indisponibles | 318 | 438 |
| Réserves immunisées | 190 | 190 |
| Réserves disponibles | 812 | 693 |
| Bénéfice reporté | 2 230 | 2 390 |
| Provisions et impôts différés | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | 0 | 0 |
| Dettes | 4 890 | 8 223 |
| Dettes à plus d'un an | 4 732 | 7 835 |
| Dettes financières | 4 732 | 7 835 |
| Emprunts subordonnés | 3 500 | 7 000 |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 782 | 635 |
| Établissements de crédit | 0 | 0 |
| Autres prêts | 450 | 200 |
| Dettes à un an au plus | 110 | 351 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 0 | 250 |
| Dettes financières | 84 | 83 |
| Autres prêts | 84 | 83 |
| Dettes commerciales | 2 | 0 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 2 | 1 |
| Impôts | 1 | 0 |
| Rémunérations et charges sociales | 2 | 1 |
| Autres dettes | 22 | 16 |
| Comptes de régularisation | 48 | 38 |
| Total du passif | 14 142 | 17 638 |

Résultats non consolidés, basés sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|--|--------------|------------|
| Charges | | |
| A Charges des dettes | 79 | 57 |
| B Autres charges financières | 1 | 1 |
| C Services et biens divers | 44 | 30 |
| D Rémunérations, charges sociales et pensions | 8 | 3 |
| F Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges | 0 | 0 |
| G 1) Réductions de valeur sur immobilisations financières | 0 | 177 |
| 2) Réductions de valeur sur actifs circulants | 952 | 0 |
| I Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés | 0 | 0 |
| K Impôts | 5 | 1 |
| L Bénéfice de l'exercice | 797 | 159 |
| Total | 1 886 | 428 |
| N Bénéfice de l'exercice à affecter | 797 | 159 |
| Produits | | |
| A Produits des actifs financiers | 1 843 | 266 |
| B Produits des actifs circulants | 30 | 6 |
| C Autres produits financiers | 2 | 5 |
| D Produits d'exploitation | 2 | 12 |
| G 1) Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières | 0 | 0 |
| 2) Reprise de réductions de valeur sur actifs circulants | 0 | 119 |
| H Reprise de provisions pour risques et charges | 7 | 0 |
| I 2) Plus-value sur la réalisation d'immobilisations financières | 2 | 0 |
| J Produits exceptionnels | 0 | 0 |
| [M Prélèvements sur les réserves immunisées] | 0 | 20 |
| Total | 1 886 | 428 |

Affectations et prélèvements, basés sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

| | 31-12-2008 | 31-12-2009 |
|---|------------|------------|
| Bénéfice à affecter | 2 340 | 2 390 |
| Bénéfice de l'exercice à affecter | 797 | 159 |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 1 543 | 2 230 |
| Affectation aux capitaux propres | 110 | 0 |
| Aux réserves légales | 1 | 0 |
| Aux autres réserves | 109 | 0 |
| Bénéfice à reporter | 2 230 | 2 390 |
| Bénéfice à distribuer | 0 | 0 |
| Rémunération du capital | 0 | 0 |
| Administrateurs ou gérants | 0 | 0 |
| Autres ayants droit, participation des travailleurs | 0 | 0 |

Il est proposé à l'Assemblée générale que le bénéfice à affecter pour 2009 soit réparti comme indiqué dans le tableau. Aucun dividende n'est payé pour l'exercice 2009.

Annexe 1 : Immobilisations financières (B-GAAP, non consolidé)

Immobilisations financières, basées sur les normes comptables belges

| (en millions d'EUR) | Participations dans des entreprises liées | Créances sur des entreprises liées | Participations dans des entreprises avec lien de participation | Créances sur des entreprises avec lien de participation |
|---------------------------------------|---|------------------------------------|--|---|
| Valeur comptable au 31-12-2008 | 13 510 | 250 | 1 | 10 |
| Acquisitions en 2009 | 3 500 | 0 | 0 | 0 |
| Cessions en 2009 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres mutations en 2009 | -177 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur comptable au 31-12-2009 | 16 833 | 250 | 1 | 10 |

Les participations dans des entreprises liées de KBC Groupe SA concernent principalement KBC Bank SA (99,99%), KBC Assurances SA (99,99%), KBL European Private Bankers (KBL EPB, 91,49% – sans les actions KBL EPB détenues par Kredietcorp SA), KBC Global Services SA (99,99%) et KBC Asset Management SA (48,14%). Les principales modifications par rapport au 31 décembre 2008 concernent la souscription aux augmentations de capital de KBC Bank SA (3 250 millions d'euros) et KBC Assurances SA (250 millions d'euros). Les autres modifications concernent une réduction de valeur sur les actions KBL EPB (177 millions d'euros).

Les créances sur des entreprises liées concernent un prêt perpétuel subordonné à KBC Bank SA, d'un montant de 250 millions d'euros. Les créances sur des entreprises avec lien de participation concernent la souscription partielle de KBC Groupe SA à un emprunt obligataire émis en 2005 par Nova Ljubljanska banka.

Annexe 2 : Mutations des capitaux propres (B-GAAP, non consolidé)

| (en millions d'EUR) | 31-12-2008 | Augmentation de capital pour le personnel | Conversion d'ORA et exercice de warrants | Autres | Mise en réserve du bénéfice | 31-12-2009 |
|-------------------------|--------------|---|--|----------|-----------------------------|--------------|
| Capital | 1 244 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 245 |
| Primes d'émission | 4 332 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 336 |
| Réserves | 1 445 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 445 |
| Résultat reporté | 2 230 | 0 | 0 | 0 | 159 | 2 390 |
| Capitaux propres | 9 251 | 5 | 0 | 0 | 159 | 9 415 |

Annexe 3 : Évolution détaillée du capital et des primes d'émission (B-GAAP, non consolidé)

Au 31 décembre 2009, le capital social souscrit de la société s'élevait à 1 244 910 128 euros. Le capital social, qui est entièrement libéré, a augmenté de 575 254 euros au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2009, le capital social était représenté par 357 918 125 actions. À cette date,

il y avait 58 284 437 strips VVPR. Les 165 303 actions émises en 2009 n'ont droit au dividende qu'à partir de l'exercice 2010.

Évolution du capital et des primes d'émission en 2008 et 2009, basée sur les normes comptables belges

| (en EUR) | Date | Capital | Primes d'émission | Nombre d'actions |
|---|------------|---------------|-------------------|------------------|
| Apport d'ORA 1998–2008 | 31-03-2008 | 1 235 168 055 | 4 158 422 282 | 355 118 679 |
| Apport d'ORA 1998–2008 | 30-06-2008 | 1 235 182 073 | 4 158 690 345 | 355 122 707 |
| Apport d'ORA 1998–2008 | 30-09-2008 | 1 235 381 264 | 4 162 499 601 | 355 179 946 |
| Apport d'ORA 1998–2008 | 01-12-2008 | 1 244 167 297 | 4 330 519 850 | 357 704 668 |
| Augmentation de capital pour le personnel | 31-12-2008 | 1 244 334 873 | 4 331 754 518 | 357 752 822 |
| Augmentation de capital pour le personnel | 31-12-2009 | 1 244 910 127 | 4 335 763 116 | 357 918 125 |

Principales modifications de l'exercice 2009 :

- Au cours de l'exercice 2009, 165 303 actions nouvelles du type VVPR ont été émises à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé et réservée aux membres du personnel de KBC Groupe SA et de certaines filiales belges. Le droit de préférence des anciens actionnaires a par conséquent été supprimé. Les actions ont été émises au prix de 27,73 euros et restent bloquées pendant deux ans. Par cette augmentation de capital, le groupe vise à resserrer les liens avec son personnel.

Vu le faible montant de l'augmentation de capital, les conséquences financières pour les actionnaires existants sont extrêmement limitées.

Le mandat concernant le capital autorisé peut encore être exercé jusqu'au 21 mai 2014 inclus à concurrence de 899 424 745 euros. En se basant sur une valeur fractionnelle de 3,48 euros par action, 258 455 386 actions nouvelles KBC Groupe SA au maximum peuvent donc encore être émises en vertu de ce mandat.

Annexe 4 : Actionnaires

Le tableau présente l'actionnariat tel qu'il ressort des déclarations reçues dans le cadre :

- de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé ;
- des articles 631 et 632 du Code belge des sociétés.

Actionnariat, déclarations conformes à la loi du 2 mai 2007

| | La déclaration concerne la situation au : | Adresse | Nombre d'actions KBC (par rapport à la somme des actions existant au moment de la déclaration) |
|----------------------------------|---|--|--|
| KBC Ancora SCA | 1 ^{er} septembre 2008 | Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique | 82 216 380 (23,15%) |
| Cera SCRL | 1 ^{er} septembre 2008 | Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique | 25 903 183 (7,29%) |
| MRBB SCRL | 1 ^{er} septembre 2008 | Diestsevest 40, 3000 Leuven, Belgique | 42 562 675 (11,99%) |
| Autres actionnaires de référence | 1 ^{er} septembre 2008 | P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique | 39 867 989 (11,23%) |
| Sociétés du groupe KBC | 1 ^{er} septembre 2008 | Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique | 18 240 777 (5,14%) |
| BlackRock Inc. | 1 ^{er} décembre 2009 | King William Street 33, EC4R9AS Londres, Royaume-Uni | 12 264 598 (3,43%)* |

* Nouvelle communication relative à la situation le 2 février 2010 : 10 709 212 actions (2,99%).

Actionnariat 31-12-2009, déclaration conforme au Code belge des sociétés

| | Adresse | Nombre d'actions KBC |
|---|---|----------------------|
| Assurisk SA | Avenue de la Gare 8-10, 1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | 300 |
| KBC Bank SA | Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique | 3 919 845 |
| KBC Investments Limited | 111 Old Broad Street, EC2N 1FP Londres, Royaume-Uni | 13 168 |
| KBC Securities SA | Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique | 2 |
| VITIS Life Luxembourg SA | Boulevard Royal 7, BP 803, 2018 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | 2 400 |
| Total | | 3 935 715 |
| <i>En pourcentage du nombre total d'actions</i> | | <i>1,1%</i> |

Des informations relatives aux (mutations des) actions KBC de KBC Groupe SA sont fournies au chapitre Informations à nos actionnaires et obligataires, à la rubrique L'action KBC en 2009. La valeur fractionnelle moyenne de l'action KBC en 2009 s'élevait à 3,48 euros.

Actions propres détenues par KBC Groupe SA, 31-12-2009

| | Adresse | Nombre d'actions KBC |
|---------------|--|----------------------|
| KBC Groupe SA | Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique | 14 253 502 |

Annexe 5 : Bilan

Au 31 décembre 2009, les placements de trésorerie s'élevaient à 467 millions d'euros. La hausse par rapport au 31 décembre 2008 (150 millions d'euros) résulte d'une augmentation des placements à terme (30 millions d'euros) et des actions propres (119 millions d'euros). Ce dernier élément s'explique surtout par la dépréciation *lower of cost or market* (LOCOM) de l'ensemble du portefeuille d'actions propres à hauteur de -847 millions d'euros (contre -966 millions d'euros fin 2008).

Les Dettes à plus d'un an ont en fin de compte augmenté de 3 103 millions d'euros, essentiellement en raison de la souscription par la Région flamande aux *Yield Enhanced Securities* (3 500 millions d'euros) émises par KBC Groupe SA, de l'émission de *Fixed Rate Notes* (230 millions d'euros), du remboursement intégral d'un prêt à l'échéance (-250 millions d'euros), du transfert de *Floating Rate Notes* (-250 millions d'euros) aux dettes à moins d'un an et du remboursement à l'échéance de certificats de trésorerie *Fixed Rate* (-88 millions d'euros) et de *Floating Rate Notes* (-40 millions d'euros).

Les Dettes financières à un an au plus ont diminué de 1 million d'euros, par suite surtout du remboursement à l'échéance de certificats de trésorerie émis par KBC Groupe SA (-45 millions d'euros) et d'une augmentation du *commercial paper* émis (+44 millions d'euros). Le recul des Autres dettes (-6 millions d'euros) est essentiellement attribuable à l'abaissement du montant des coupons à payer (-6 millions d'euros).

Annexe 6 : Résultats

Pour 2009, le bénéfice net de KBC Groupe SA atteint 159 millions d'euros. Les principaux produits sont les revenus de dividendes de KBC Asset Management SA, KBL EPB et Kredietcorp SA, soit un montant total de 259 millions d'euros. La baisse de 1 569 millions d'euros par rapport à 2008 est essentiellement due au versement d'un dividende moins important par KBL EPB et Kredietcorp SA, au versement d'un dividende plus important par KBC Asset Management SA et au non-versement d'un dividende par KBC Bank SA, KBC Assurances SA et Gebema SA. Par suite de l'évaluation LOCOM des actions propres en portefeuille, une reprise de réduction de valeur de 119 millions d'euros a été actée en 2009.

Les principales charges concernent une réduction de valeur sur la participation dans KBL EPB (177 millions d'euros) et des charges de dettes (57 millions d'euros).

Annexe 7 : Rémunération du commissaire

En 2009, KBC Groupe SA a versé 79 340 euros à Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL dans le cadre de missions de contrôle ordinaires. La rémunération versée pour des services autres que l'audit s'élevait à 10 740 euros, répartis comme suit :

- autres missions de contrôle : 10 740 euros ;
- autres missions que les missions de contrôle : 0 euro.

Annexe 8 : Conflit d'intérêts

Nous renvoyons au chapitre Gouvernance d'entreprise, à la rubrique Conflits d'intérêts au sens de l'article 523 ou 524 du Code belge des sociétés.

Annexe 9 : Programmes de rachat d'actions propres

Aucun rachat d'actions propres n'a été effectué en 2009.

Déclaration des personnes responsables

"Moi, Luc Philips, Chief Financial Officer du Groupe KBC, atteste qu'à ma connaissance, les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises consolidées, et que le rapport annuel donne un aperçu fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société et des entreprises consolidées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées."

GLOSSAIRE DES RATIOS UTILISÉS

| | |
|---|---|
| Bénéfice par action, base | [bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère] / [moyenne du nombre d'actions ordinaires, plus les obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur. |
| Bénéfice par action, dilué | [bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, corrigé des dépenses d'intérêts (après impôts) sur obligations librement remboursables en actions] / [moyenne du nombre d'actions ordinaires, plus les obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres, plus l'effet diluant des options (nombre d'options sur actions octroyées au personnel à un prix d'exercice inférieur au prix du marché) et obligations librement remboursables en actions]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur. |
| Capitalisation boursière | [cours de clôture de l'action KBC] x [nombre d'actions ordinaires]. |
| Capitaux propres par action | [capitaux propres des actionnaires] / [nombre d'actions ordinaires et d'obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres (en fin de période)]. |
| Dividende par action | [dividende distribué] / [nombre d'actions donnant droit au dividende en fin de période]. |
| Marge nette d'intérêts | [revenus nets d'intérêts] / [moyenne des actifs productifs d'intérêts]. |
| Ratio (Core) Tier 1 | [capital Tier 1] / [volume total pondéré des risques]. Calcul détaillé au chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009. Pour le calcul du ratio Core Tier 1, le numérateur exclut les instruments hybrides (mais inclut les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes). |
| Ratio CAD | [capitaux propres réglementaires] / [volume total pondéré par le risque]. Calcul détaillé au chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009. |
| Ratio charges/produits, activités bancaires | [charges d'exploitation des activités bancaires] / [total des produits des activités bancaires]. |
| Ratio combiné (assurances dommages) | [charge de sinistres nette / primes nettes acquises] + [charges nettes / primes nettes émises]. |
| Ratio de coûts, assurances | [charges nettes / primes nettes émises]. |
| Ratio de couverture | [réductions de valeur individuelles sur crédits non-performing] / [encours des crédits non-performing]. Pour la définition de non-performing, voir Ratio non-performing. Au besoin, les réductions de valeur individuelles pour crédits performing et les réductions de valeur constituées sur la base du portefeuille peuvent être ajoutées au numérateur. |
| Ratio de mise en réserve, assurances | [provisions nettes moyennes pour sinistres à payer Non-vie] / [primes nettes acquises Non-vie]. |
| Ratio de pertes sur crédits | [variation nette des réductions de valeur pour risques de crédit individuelles et basées sur le portefeuille] / [encours moyen du portefeuille de crédits]. Le portefeuille de crédits est défini au chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009. |
| Ratio de solvabilité, activités d'assurances | [capital de solvabilité disponible] / [capital de solvabilité requis]. Calcul détaillé au chapitre Gestion de la valeur et des risques en 2009. |
| Ratio non-performing | [encours des crédits non-performing (prêts dont les intérêts ou les remboursements du principal présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours)] / [encours total du portefeuille de crédits]. |
| Rendement des capitaux propres | [bénéfice après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère] / [capitaux propres moyens des actionnaires, à l'exclusion de la réserve pour réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur. |
| Rendement des capitaux propres attribués, d'une division | [bénéfice après impôts, y compris intérêts de tiers, d'une division, adapté afin de tenir compte des capitaux propres attribués au lieu des capitaux propres effectifs] / [capitaux propres attribués moyens de la division]. Le bénéfice net d'une division est la somme des bénéfices nets de toutes les entreprises qui en font partie, adapté en fonction des frais généraux centraux attribués et des charges de financement du goodwill payé. Le capital attribué à une division est fondé sur un ratio Tier 1 de 8,5% (dans le cadre de Bâle II) pour les activités bancaires et un ratio de solvabilité de 200% pour les activités d'assurances. En ce qui concerne les activités bancaires, le capital Tier 1 attribué inclut aussi bien du capital de base (75%) que du capital hybride (25%). Pour l'ensemble des activités d'assurances, le capital de solvabilité attribué consiste exclusivement en capital de base. Dans le calcul du rendement des capitaux propres attribués, l'on trouve uniquement du capital de base au dénominateur. |

Pour tout complément d'informations sur les produits, les services et les publications du groupe KBC, le public est invité à s'adresser au KBC-Telecenter les jours ouvrables de 8 à 22 heures et le samedi et les jours de fermeture des banques de 9 à 17 heures.

Tél. 078 152 154 (français, anglais, allemand), 078 152 153 (néerlandais)
E-mail kbc.telecenter@kbc.be

Les actionnaires et la presse peuvent en outre s'adresser au Service Presse et à notre Investor Relations Office. Les adresses de ces services sont reprises au chapitre Informations à nos actionnaires et obligataires, qui contient également un calendrier financier.

Rédaction : Investor Relations – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
Révision linguistique, traduction, concept et design : Communication – CMM, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, Belgique
Impression : Van der Poorten, Diestsesteenweg 624, 3010 Leuven, Belgique
Éditeur responsable : KBC Groupe SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Ce rapport annuel est imprimé sur papier non polluant.